

Le Var s'engage

- Améliorer la vie quotidienne des Varois
- Préserver et développer les territoires de notre Département
- Qualité et performance de la collectivité



Comment maintenir la qualité de nos services publics, poursuivre nos politiques volontaristes, encourager l'innovation territoriale et assurer l'attractivité de nos territoires.

Malgré la crise économique et les difficultés financières, le Conseil général continue à s'engager en faveur des varois.

Alors que de nombreuses questions restent en suspend quant aux financements et aux compétences des départements, les élus de la majorité départementale et moi-même avons, une fois encore, fait le choix d'anticiper ces changements et d'inscrire nos politiques dans la durée.

Le plan d'engagement est désormais sur trois ans. Ainsi, nos choix politiques sont clairs et transparents. Ils témoignent de notre volonté d'inscrire le Var dans une dynamique forte, de le rendre encore plus attractif tout en assurant une gestion raisonnée des deniers publics dont nous sommes les garants.

La majorité départementale sera aux côtés des varois pour leur apporter toujours plus de solidarité et de proximité dans un cadre de vie préservé et harmonieux, respectueux de l'environnement et de l'identité des territoires.

Horace LANFRANCHI
Président du Conseil Général du Var



Plus que jamais, il importe d'innover et de renouveler la façon de concevoir nos politiques publiques pour mieux répondre aux attentes des Varois

Depuis de nombreuses années, l'efficacité de nos politiques démontre que notre détermination porte ses fruits et nous encourage à poursuivre dans cette voie.

Le plan d'engagement marque cette volonté de maintenir le Var dans une dynamique forte pour préparer de la meilleure façon les échéances futures et les profondes mutations que vont connaître nos territoires.

S'engager dans la durée, c'est donner du sens à l'action publique, c'est mettre en place les outils territoriaux de demain pour maintenir l'attractivité du département, pour préserver nos politiques.

Ce plan d'engagement 2013-2015 est la traduction concrète et réaliste des responsabilités que nous avons à l'égard des varois et des territoires.

Patrick HEINTZ

Directeur Général des Services

Le développement durable

Le Conseil général du Var est engagé depuis de nombreuses années dans le développement durable de son territoire, avec pour maître mot la proximité. C'est cette logique du circuit court appliquée à l'action publique qui a naturellement conduit le Département à nouer des partenariats avec les acteurs locaux sur les territoires, afin d'adapter ses actions aux besoins du terrain.

Le Conseil général du Var veut continuer d'encourager ce changement amorcé et adoptera pour cela un plan global en faveur du développement durable (Agenda 21) en septembre 2013 qui sera mis progressivement en œuvre d'ici 2015.

Ce plan comprend :

- des actions concernant le fonctionnement interne de l'institution, car le Conseil général se doit d'être lui-même exemplaire en la matière (I)

- et des actions concernant les politiques départementales, afin de diffuser le développement durable dans toutes ses interventions sur les territoires (II)

Pour être au plus près des attentes des habitants, le Conseil général construit cette démarche de développement durable en fonction du quotidien des Varois.

I- L'EXEMPLARITÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL

1. Le Plan de Déplacement Entreprise

Le Plan de Déplacement Entreprise (PDE) traduit l'engagement de la collectivité en matière de développement durable dans le domaine des déplacements des agents (déplacements professionnels et déplacements domicile/travail). La collectivité souhaite rationaliser ces déplacements tout en leur permettant d'exercer leurs missions.

L'année 2012 a été entièrement consacrée à l'élaboration du plan d'action du PDE (33 actions). Par exemple, le covoiturage sera encouragé, et des voitures électriques et des vélos à assistance électrique seront mis en place de façon expérimentale.

2013 marquera le départ de la mise en œuvre de ces actions territorialisées qui s'étaleront sur 5 ans.

2. Le plan de gestion interne des déchets

Pour accompagner la révision prochaine du Plan départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPG-DND), un Plan de Gestion des Déchets en interne est mis en place, notre collectivité se devant d'être exemplaire en la matière.

En effet, les diverses activités des services départementaux génèrent régulièrement des déchets de différentes natures : papiers, gravats résultant de travaux dans les bâtiments, branchages et tontes de pelouse résultant de l'entretien des espaces verts, déchets de balayage des routes, déchets alimentaires dans les cuisines des collèges (huiles de friture, fermentescibles)...

Afin de gérer au mieux ces déchets, le Département élabore et organise des procédures de recyclage et d'élimination consistant à :

- Réduire les déchets à la source, en particulier grâce à la dématérialisation des documents qui permet de limiter la consommation de papier
- Trier les déchets de bureau au sein des bâtiments du Département (papier, emballages, toner, cartouches d'encre, piles, accus) afin de les valoriser et de permettre leur recyclage, notamment grâce à la collecte sélective
- Mettre en œuvre des marchés spécifiques pour certains déchets, notamment les déchets dangereux issus de l'imprimerie et des parcs automobiles.

Dès 2013 des actions régulières d'évaluation de la consommation de papier de la collectivité seront réalisées, afin de tendre vers une réduction de 30% d'ici 2015. Des actions d'évaluation et de contrôle en matière de tri sélectif (poubelles jaunes) seront mises en place afin de pallier les erreurs de tri signalées, avec un objectif de moins de 5% d'erreurs dès 2013.

3. Le Plan Climat Énergie

La loi Grenelle II a rendu obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effets de serre et l'élaboration d'un plan climat énergie territorial. Ce travail, qui doit répondre aux objectifs nationaux de réduire de 20% les gaz à effet de serre et les consommations d'énergie, et d'augmenter de 20% la production d'énergie renouvelable, va permettre au Département de mieux connaître son impact sur ces domaines et de proposer des actions afin de le réduire.

Le Conseil général du Var est concerné notamment par les domaines suivants :

- Les consommations d'énergies du bâtiment,
- Les déplacements, qu'ils soient professionnels ou domicile-travail, ainsi que la gestion de la flotte de véhicules
- Les fournitures et les achats
- Les transports collectifs (Varlib)

Avec son plan climat énergie le Département va diminuer les émissions de gaz à effet de serre résultant des activités de ses services et des actions qu'il met en œuvre sur le territoire, tout en incitant les acteurs locaux et les habitants à en faire de même pour ce qui les concerne.



4. La commande publique durable

Acheter peut avoir un impact important tant sur l'emploi, que sur l'environnement, et le lien social. Tout le monde peut à son niveau "consommer responsable", c'est-à-dire donner un sens éthique, environnemental, et une utilité sociale à l'acte d'achat.

Au niveau du Conseil général du Var, l'achat comprend l'achat de fournitures et de services (produits alimentaires, fournitures de bureau, véhicules...), mais aussi les commandes de travaux (par exemple passées pour la construction et l'entretien des routes ou des collèges).

Le Département souhaite accentuer sa politique d'achat socio-responsable.

Cela passe tout d'abord par une définition des besoins la plus fine possible. À cet effet, le Département développera sa politique d'achat dans une approche territoriale.

Cela passe également par l'achat local, qui permet de soutenir la culture et l'activité économique locales. Le Département poursuivra le développement des « clauses identitaires » dans la commande publique, notamment via l'achat de produits alimentaires locaux dans les restaurants des collèges. Il élargira cette démarche à des domaines non-agricoles, et encouragera par exemple le respect de l'identité varoise en termes d'architecture et de matériaux de construction dans ses commandes de travaux et bâtiments.

Par ailleurs, afin de diminuer l'impact environnemental des chantiers départementaux, le Conseil général s'engage à encourager la structuration de la filière des éco-matériaux et à en favoriser l'utilisation pour ses propres constructions..



5. Des agents au cœur du développement durable

Le renforcement de la sensibilisation des agents du Conseil général aux enjeux du développement durable passe par une meilleure compréhension des enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

Dans cette optique, le Département organisera :

- La formation de son personnel encadrant en 2013
- Le renforcement des formations au développement durable par métier
- La Semaine du Développement durable

Le « Guide de l'agent responsable » sera réactualisé dès 2013. Des actions « sur mesure » de sensibilisation seront développées au cœur même des services, en fonction des besoins spécifiques de chacun d'entre eux.

II- LE CONSEIL GÉNÉRAL, ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comme les années précédentes, le Conseil général diffusera les enjeux de développement durable dans les politiques publiques qu'il met en œuvre sur les territoires varois. Toutes les politiques publiques sont concernées.

Ainsi, entre 2013 et 2015, des **actions emblématiques** en matière de développement durable seront mises en œuvre dans chaque politique départementale :

- Pour la **solidarité et la cohésion sociale**, par le développement des lieux de médiation (points de rencontre parents-enfants), la mise



en œuvre d'une maison multi-générationnelle, et la concertation des bénéficiaires du RSA

- Pour l'**habitat et le logement**, en luttant contre l'exclusion par le logement

- Pour la **culture**, en améliorant les activités numériques de la Médiathèque Départementale

- Pour l'**éducation**, en soutenant les démarches globales de développement durable dans les collèges (Agenda 21 des collèges,)

- Pour la **jeunesse**, en impulsant des actions de Prévention Spécialisée sur de nouveaux secteurs

- Pour le **sport**, en développant les pratiques sportives de nature.

- Pour les **déplacements, la communication, et les réseaux**, en prenant en compte une stratégie plus ambitieuse pour une mobilité durable dans le futur schéma des déplacements

- Pour le **développement économique, touristique et agricole**, par le renforcement de la sécurité alimentaire dans les collèges, et la labellisation des zones d'activité

- Pour la **valorisation et la préservation du cadre de vie**, en maintenant et développant les actions en matière de prévention et gestion du risque, et en encourageant au respect des paysages varois

- Pour la politique de **soutien aux services publics**, en éco-conditionnant les aides du Département

- Enfin pour la **Qualité et la performance de l'Administration**, en mettant en place un plan de réhabilitation énergétique des bâtiments, en veillant au bien être au travail des agents départementaux.

La politique de territorialisation

Pour le Conseil Général du Var, la territorialisation est le moyen le plus efficace de jouer pleinement son rôle d'échelon de solidarité, de favoriser les partenariats et même la mutualisation à travers une vision commune du territoire.



Pour ce faire, le Conseil Général s'est engagé dans l'élaboration d'un projet territorial mêlant à la fois la dimension sociale et économique (identification des besoins des publics, qualité et évaluation des politiques), la dimension territoriale (déclinaison des politiques à l'échelle de territoires de projet, contractualisation de proximité, définition d'espaces à enjeux) et la dimension prospective (étude Var 2030).

Cette territorialisation s'appuie à la fois sur des territoires de projet, des projets de territoire mais aussi une gouvernance ouverte et ascendante.

Le Var est constitué de 8 territoires de projet c'est à dire de 8 territoires SCoT sur lesquels des stratégies de développement sont mises en œuvre avec et par les acteurs locaux.

Loins d'être une construction intellectuelle, ces périmètres de projet reposent sur une adéquation entre les usages (bassins de vie, de zones économiques, centralités urbaines de services) et les paysages (géographie, patrimoine...) qui s'imposent aujourd'hui comme le cadre d'action « ad hoc » pour porter des projets structurants.

Dessinés naturellement par les populations, leurs usages, leurs activités, les trajets quotidiens domicile/travail, domicile/école, et domicile/activités de loisirs, ils sont façonnés par l'influence des zones d'activités économiques, des centres commerciaux, des nouveaux quartiers, des collèges, des lycées... Ces 8 territoires de proximité apparaissent comme de véritables points d'ancrage, une sorte de valeur refuge d'autant plus forte

qu'ils demeurent le seul espace public où il est encore possible d'avoir prise sur le cours des choses. L'identité culturelle et la solidarité y sont préservées.

Cette échelle d'action « éprouvée depuis 2005 » a montré qu'elle répondait au plus juste aux besoins des administrés et qu'elle était le support d'un mode de gouvernance innovant entre les partenaires publiques et privés des territoires.

Parce que ce sont des périmètres de SCoT, le Conseil Général a choisi de décliner systématiquement et au cas par cas son action, ses moyens financiers et humains pour co-construire avec les acteurs des stratégies d'aménagement du territoire cohérentes et efficaces.

Les 8 territoires, en plus d'être légitimes par leur périmètre, le sont aussi par l'adhésion unanime des élus varois. Ce sont les 153 maires du Var qui adhèrent à cette territorialisation et qui formalisent chaque année leurs projets dans le cadre des Contrats de Territoires triennaux. En ce sens, les conférences territoriales animées 2 à 3 fois par an sur chacun des 8 territoires sont devenues une instance de gouvernance qui permet d'échanger, agir, évaluer et ajuster les outils de contractualisation pour coller aux réalités de terrain.

POUR AGIR LOCALEMENT, 3 NIVEAUX DE CONTRACTUALISATION SONT OPÉRATIONNELS :

1/ Des Contrats de territoire et des MDT composées d'équipes pluridisciplinaires :

La nouvelle génération de Contrats de territoire pour 2013-2015 a été adaptée pour répondre aux besoins et aux stratégies de développement des territoires. Cet engagement contractuel sera suivi et animé localement par les équipes pluridisciplinaires affectées aux 8 Maisons Départementales. Ces équipes seront mobilisées pour apporter aux acteurs locaux des solutions et des ressources nécessaires à l'enrichissement de leurs projets et des services publics locaux.

2/ 53 Contrats d'objectifs Territoriaux :

Les Contrats d'Objectifs Territoriaux sont un deuxième niveau de contractualisation entre le Département et les acteurs locaux.



Les contrats d'objectifs territoriaux sont des actions expérimentales à plus ou moins large spectre (solidarités, déplacements, environnement-paysages, habitat, agriculture, économie, tourisme, jeunesse, éducation, formation). Ils constituent des leviers afin de favoriser la créativité et l'émergence de nouvelles politiques publiques pour répondre précisément aux besoins de façon innovante, tout en confortant les échelons territoriaux et leurs maillages.

3/ Conseil des Territoires et du Développement

De façon concomitante et afin de garantir l'équilibre du développement des territoires les élus départementaux ont délibéré en faveur de la création d'un Conseil des Territoires et du Développement, le 16 décembre 2011 et le 19 octobre 2012.



Cette nouvelle organisation basée à la fois sur le dialogue et la complémentarité entre les territoires mais aussi sur l'affirmation des stratégies d'aménagement des territoires doit permettre un plus grand rayonnement du Var à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Le Département du Var est donc déjà « prêt » ; fort de 8 stratégies de développement co-construites pour les prochaines années, il propose désormais un panel de différents outils d'ingénierie à leur service.

Ainsi, les acteurs varois bénéficient :

→ d'un Conseil des territoires et du développement qui a été créé pour faciliter les échanges inter-Scot et pour produire des « études » et des « outils prospectifs » (EPCI/Consulaires)

→ de 8 Maisons de territoire composées d'équipes pluridisciplinaires et d'appui à l'ingénierie locale

→ de politiques territoriales « sur-mesure » : 8 Contrats de territoire triennaux (programme multithématiques Etat/CG/Territoires/consulaires) et 53 Contrats d'Objectifs territoriaux (des expérimentations, des thématiques d'avenir)

→ d'une SPL d'ingénierie locale et publique : « ID83 »

→ de 14 leviers de développement prioritaires pour les 8 territoires dont :

a. 7 thèmes relatifs aux pôles de compétitivité et clusters : Économie maritime ; Optique ; Micro nanotechnologie ; Aéronautique ; Énergies renouvelables ; ITER et Santé biotechnologies

b. 7 leviers de développement endogènes des territoires : Sports de loisirs mécaniques et nautiques ; filières bois/agricole non-alimentaire pour l'Ecoconstruction ; Santé motricité et vieillissement ; Design et marketing produits ; NTIC et commercialisation ; Activités de la Défense ; et enfin Développement durable/ métiers vert d'avenir.

Sommaire

→ Améliorer la vie quotidienne des Varois

- . Insertion et développement social
- . Autonomie des personnes
- . Prévention et protection de l'enfance et des familles
- . Habitat et Logement
- . Éducation
- . Culture
- . Sport
- . Jeunesse

→ Préserver et développer les territoires de notre Département

- . Déplacements, Communications et Réseaux
- . Développement agricole, économique et touristique
- . Valorisation et préservation du cadre de vie
- . Soutien aux services publics et aménagement du territoire

→ Qualité et performance de la collectivité

- . Pilotage stratégique et territorialisation
- . Gérer de manière raisonnée le patrimoine immobilier départemental
- . Donner aux services les moyens adaptés dans une démarche respectueuse de l'environnement
- . Optimiser les ressources financières
- . Garantir la sécurité juridique
- . Optimiser les achats publics
- . Valoriser les ressources humaines et la santé au travail
- . Développer et piloter le système d'information

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DU VAR

présente le

Plan d'engagement 2013-2015



“Le Var s’engage”

Améliorer la vie quotidienne des Varois

- . Insertion et développement social**
- . Autonomie des personnes**
- . Prévention et protection de l’enfance
et des familles**
- . Habitat et Logement**
- . Éducation**
- . Culture**
- . Sport**
- . Jeunesse**

SOLIDARITES ET COHESION SOCIALE

L'année 2013 sera marquée par l'élaboration et le vote des schémas de l'Enfance, Personnes Agées, Personnes Handicapées ainsi que le vote du programme départemental d'insertion. Ces documents d'orientations des politiques sociales et médico-sociales sont l'occasion d'anticiper les mutations et l'acte III de la Décentralisation qui devrait faire des départements les pilotes du développement social local.

Notre collectivité s'est engagée depuis 8 ans maintenant dans une démarche de territorialisation de l'ensemble de ces politiques. C'est, en effet cette démarche territoriale qui permet une approche transversale, capable de faire converger les politiques sectorielles. Le développement des territoires s'appuie sur des réponses de solidarités, enrichies des autres politiques transport, habitat, sport, culture...

Après 30 ans de décentralisation et de nombreuses modifications législatives, c'est le moment pour le département de passer de l'action sociale au développement social.

Cette évolution nécessite que les équipes sur les territoires participent à l'analyse des politiques sociales, que l'on construise des politiques de prévention, que les solidarités irriguent toutes les politiques publiques et qu'elles se nourrissent de toutes les politiques publiques.

L'aggravation des crises économiques, relationnelle, identitaire nécessite de mieux appréhender les contenus de l'intervention sociale, d'orienter le travail social vers une dynamique d'actions collectives.

Les schémas doivent être l'occasion pour les instances éthiques et territoriales de jouer pleinement leur rôle, des garanties de qualité et de régulation doivent être apportées tant aux agents qu'aux usagers.

C'est un pari audacieux qui donne du sens à notre engagement et à celui de la collectivité.

PLAN D'ENGAGEMENT

Améliorer
la vie quotidienne
des Varois

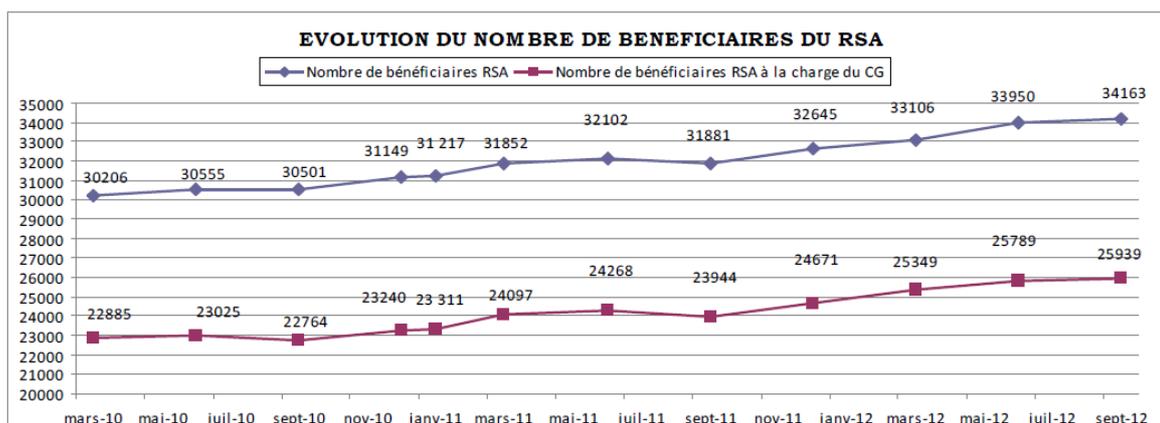
**Insertion
et développement
social**

INSERTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

LES PISTES STRATEGIQUES

La politique de l'insertion des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) est étroitement liée au contexte socio-économique que connaît notre pays et notre département. La forte progression du chômage en France ainsi que dans le Var a une répercussion sur l'augmentation quasi croissante du nombre de bénéficiaires du RSA depuis 2011.

Le Var comptait, au 30 septembre 2012, 34 163 bénéficiaires du RSA, soit une hausse de 6,7% sur les 12 derniers mois (+ 7,69% sur les publics à la charge de la collectivité). Cependant, la politique de l'insertion touche au total plus de 66 000 personnes, soit plus de 6.4% de la population varoise (sur le plan national, le RSA concerne 6.26 % de la population).



La politique de l'insertion comprend les missions de paiement et de gestion de l'allocation (pour 85% du budget) et les missions d'accompagnement liées à l'insertion des personnes les plus démunies et les plus fragilisées. En effet, le Var poursuit sa politique volontariste conduite depuis 2004 et soutient les actions de lutte contre les exclusions et la pauvreté.

L'année 2013 verra le Programme Départemental de l'Insertion renouvelé afin de définir les nouvelles orientations de l'offre d'insertion.

Pour les années 2013-2015, dans le cadre de sa politique d'insertion, le département veillera notamment au développement de :

- 1- La participation des usagers au dispositif RSA
- 2- La territorialisation des actions d'insertion



1 LA PARTICIPATION DES USAGERS AU DISPOSITIF RSA

La loi du 1^{er} décembre 2008 instituant le Revenu de Solidarité Active (RSA) encourageait la participation des usagers, bénéficiaires du RSA, au dispositif insertion des conseils généraux mais n'en définissait pas les contours hormis l'obligation d'intégrer des usagers au sein d'une instance de régulation du dispositif : l'Equipe Pluridisciplinaire (EP).

Le Conseil général, au terme d'une réflexion partenariale, a retenu quelques principes :

- Les membres bénéficiaires du RSA des équipes pluridisciplinaires sont des membres à part entière des équipes et disposent des mêmes droits que les professionnels présents à cette instance ;
- Les membres bénéficiaires du RSA doivent disposer d'une formation spécifique sur le dispositif RSA et sur le fonctionnement des Equipes Pluridisciplinaires ;
- Les membres bénéficiaires du RSA doivent percevoir une indemnisation forfaitaire (et non une rémunération) pour les frais de déplacement et/ou de repas générés par leur participation aux EP ;
- Les membres bénéficiaires du RSA sont présélectionnés via les référents de parcours, puis une information collective est donnée auprès des personnes candidates et les membres définitifs en sont désignés à l'issue ;
- Le mandat des membres bénéficiaires du RSA a sciemment été limité à 12 mois maximum pour éviter l'institutionnalisation de la parole issue des « experts du réel », selon l'expression de Martin Hirsch, ancien Haut commissaire du Gouvernement aux Solidarités Actives.

Notre Département a appliqué les obligations légales législatives et réglementaires en créant des équipes pluridisciplinaires, par territoire – dans la logique de territorialisation de notre collectivité – et a été en capacité dès le 1^{er} juillet 2009 d'y intégrer des bénéficiaires du RSA.

A l'issue d'une première année de fonctionnement des équipes pluridisciplinaires, l'ensemble des membres confirmait la plus-value de la participation des usagers apportée aux échanges et à la prise de décision.

De plus, les usagers ayant participé aux EP ont exprimé d'une part leur satisfaction de partager leur expérience et d'autre part leur volonté de continuer à œuvrer au sein du dispositif. Ils y ont en effet trouvé une forme de reconnaissance qui a souvent été moteur dans leur parcours d'insertion et la connaissance acquise sur le fonctionnement du dispositif leur a conféré une expertise double et croisée, celle du quotidien des usagers avec celle de la mécanique du dispositif. Sur ces bases, les modalités d'extension de la participation des usagers au dispositif ont pu être travaillées.

De ce fait, à l'occasion de la préparation du Programme Départemental pour l'Insertion (PDI), le Département a souhaité franchir une nouvelle étape dans la participation des usagers au dispositif. Il a été intégré, aux différents groupes de travail rassemblant les partenaires et professionnels de l'insertion, des usagers.

Cela a enrichi les échanges et débouché, entre autres, sur un projet de plaquette d'informations destinée aux demandeurs du RSA, plaquette réalisée par un groupe de bénéficiaires en 2011.

Fort de ces réussites, la Direction de l'Insertion a souhaité aller plus loin dans cette implication des usagers à l'amélioration du dispositif départemental et territorial RSA dans le cadre de la préparation du Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI). Il a été institué un groupe ressources des usagers bénéficiaires du RSA ayant participé aux équipes pluridisciplinaires. Un travail a été réalisé avec eux pour déterminer leur implication et quelques pistes ont ainsi été dégagées :

↳ *Ils donneront un avis sur tout document d'information réalisé à l'attention des usagers ;*

↳ *Ils participeront en tant que membres aux Commissions Locales d'Insertion (CLI) de leur territoire pour donner leur avis sur les projets CLI et les enrichir ;*

↳ *Ils élaboreront des questionnaires de satisfaction à destination des bénéficiaires ayant participé à une action d'insertion, renforçant notre travail d'évaluation et d'amélioration du dispositif.*

La participation des usagers à la politique d'insertion fera l'objet d'une évaluation qui portera sur la plus value apportée par cette participation, tant pour les bénéficiaires du RSA, que pour les professionnels de l'insertion et permettra de dégager des pistes d'amélioration.

2 LA TERRITORIALISATION DES ACTIONS D'INSERTION

La loi généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion a réorganisé l'ensemble de la gouvernance des dispositifs d'insertion.

Le RSA a entraîné pour les départements des évolutions profondes dans les politiques d'insertion locales et les partenariats entre les différents acteurs dont les rôles ont été redéfinis. Les modalités peuvent être différentes selon les départements.

Bien que la loi ne l'imposait pas, le Département du Var a choisi de conserver les CLI présentes sur chaque territoire afin de maintenir la dynamique partenariale engagée depuis plusieurs années.

Par le maintien des CLI, le Département souhaite soutenir prioritairement :

↳ Les projets de développement local en définissant les secteurs d'activités prioritaires en lien avec les besoins économiques ;

↳ Les parcours de formation et de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Cette approche territoriale a favorisé l'évaluation des besoins, un suivi de proximité et des projets à échelle humaine.

Le Fond Social Européen a permis d'apporter un soutien financier à la territorialisation de la politique d'insertion afin de réaliser des projets innovants et expérimentaux sur les territoires varois.

Cette organisation territorialisée, construite autour du Programme Départemental pour l'Insertion (PDI) va permettre de confier la mission d'élaboration des Pactes Territoriaux d'Insertion (PTI) locaux aux commissions locales d'insertion présidées sur chaque territoire par un conseiller général.

Par la nouvelle écriture du Programme Départemental pour l'Insertion (PDI) le Département fait le choix d'une mise en œuvre territoriale.

La loi de 2008 généralisant le RSA affirme le rôle du Conseil Général dans la définition et la conduite des politiques d'insertion.

Pour améliorer la situation des bénéficiaires, le Département met au point le Programme Départemental pour l'Insertion (PDI) qui, comme le précise la loi, « définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes ».

Le Département du VAR reverra son PDI pour les trois années à venir soit 2013-2015. Ce nouveau programme va se construire sur la base d'une méthode participative regroupant les représentants des différents partenaires sous forme d'ateliers, avec en perspectives le bilan du PDI précédent, le diagnostic, les enjeux, les nouvelles propositions.

Un comité de pilotage sera mis en place et des thèmes prédéfinis permettront de jalonner les réflexions comme par exemple la santé et la santé mentale, le logement, l'accès à l'emploi, les parcours sociaux-professionnels, l'accès à la culture, les actions innovantes....

La loi du 1^{er} décembre 2008 institue un instrument nouveau de gouvernance en incitant les partenaires de l'insertion à conclure un **Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI)** servant à mettre en œuvre le Plan Départemental pour l'Insertion (PDI). Il définit les modalités de coordination des actions entreprises par ses signataires en vue de l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA, il doit associer les différents partenaires de l'insertion, de l'emploi et de la formation dans l'objectif d'une coordination des actions.

Le PTI du Département du VAR pourra associer au Département, l'Etat, Pôle Emploi et les organismes du service public de l'emploi, les maisons de l'emploi, les organismes compétents en matière sociale, les CAF et MSA, les organismes consulaires, les collectivités territoriales intéressées et les associations de lutte contre les exclusions. Il devra prévoir également le concours de la Région, au titre de la formation professionnelle, ainsi que la participation des usagers. L'intérêt serait d'aboutir à une programmation départementale et à un pacte qui porte sur la même période.

La loi prévoit que le Pacte Territorial de l'Insertion puisse faire l'objet de déclinaisons locales dont le Président du Conseil Général détermine le nombre et le ressort.

Trois paramètres sont identifiés pour la réussite des PTI locaux :

- Le partage politique au niveau de la collectivité ;
- La politique de territorialisation ;
- Le niveau partenarial local.

Aussi, le département du Var s'engage sur une démarche volontariste d'élaboration d'un Pacte Territorial d'Insertion prévoyant deux étapes :

↳ Une signature au niveau institutionnel à l'échelle départementale, qui fixera le cadre général et les contours du PTI ;

↳ L'élaboration de PTI locaux, portée par les CLI territorialisées.

INSERTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

L'ACTION DEPARTEMENTALE

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI

Dans le contexte de hausse continue du chômage, et par conséquence, de l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA, le Département du Var, réaffirme sa volonté de favoriser l'accès à l'emploi, en proposant une palette d'actions et de soutiens aux démarches d'insertion.

1) LA LEVEE DES FREINS A LA REPRISE D'EMPLOI :

Dans l'objectif d'une désignation rapide du référent chargé de l'accompagnement dans le parcours d'insertion, le Département du Var a mis en place depuis plusieurs années, un dispositif d'orientation adapté.

L'usager qui dépose une demande d'allocation est invité dans les huit jours à participer à un entretien réalisé en binôme par un professionnel du Département (un Travailleur social en UTS) et un professionnel d'un organisme conventionné (un agent de l'association CEDIS), apportant un double regard sur la situation du bénéficiaire.

Lors de cette rencontre, un contrat d'engagement est signé avec le bénéficiaire, proposant la désignation d'un référent unique (CEDIS, UTS et partenaires associatifs spécialisés).

Les travailleurs sociaux au sein des UTS assurent un volume de 8 000 entretiens d'orientation par an. A l'issue, environ 30% des demandeurs du RSA seront orientés vers un parcours social afin de lever les freins à l'insertion professionnelle. Les principales difficultés rencontrées tiennent au mal logement voire à l'absence de logement ou encore à l'état de santé de l'allocataire.

L'allocataire du RSA bénéficie, dans le cadre d'un accompagnement social, de toutes les mesures pouvant être activées par le service social :

- Mobilisation de l'ensemble des moyens et mesures nécessaires à la réalisation des étapes de parcours,
- Favoriser l'accès ou le maintien dans le logement par le biais notamment des mesures du fonds de solidarité logement (FSL),
- Prise en compte des problèmes de santé dans les parcours d'insertion favorisant l'accès au diagnostic et aux soins,
- Prise en compte des difficultés budgétaires et éducatives.

De plus, les travailleurs sociaux peuvent s'appuyer sur le réseau associatif qui vient en complémentarité du suivi du référent de parcours.

- ◆ Accompagnement social : soutien éducatif, remise à niveau des savoirs, élaboration de projet personnel et professionnel...
- ◆ Accompagnement santé : accès aux soins, prise en compte des troubles psychologiques.
- ◆ Accès au logement : appartement tremplin, auto-réhabilitation de logements...
- ◆ Activités solidaires : jardins d'insertion, épiceries sociales, atelier de pré-professionnalisation...

Le réseau associatif offre ainsi un volume de plus de 1 800 parcours disponibles.

Les travailleurs sociaux s'appuient également sur des actions spécifiques menées territorialement en direction des publics bénéficiaires du RSA majoré (parents isolés avec enfant en bas âge).

La loi différencie deux parcours d'insertion, sociale ou professionnelle priorisant la voie professionnelle. Cependant, compte-tenu de la diversité des aspects de l'insertion à couvrir, il y aurait intérêt à rapprocher les dimensions sociales et professionnelles de l'accompagnement.

L'accompagnement socio-professionnel peut ainsi être défini par la mise en place d'un parcours spécifique, mettant en action des appuis professionnels et sociaux, sans qu'aucune dimension n'apparaisse plus importante que l'autre.

Il s'agit d'un parcours transitoire, au sens où, si les difficultés sociales s'estompent, l'accompagnement professionnel pourra être activé.

Aussi le Conseil Général du Var s'engage à mener une réflexion sur la meilleure coordination des champs professionnels et sociaux en menant des actions dites « socio-professionnelles » visant à :

- ↳ Favoriser les rapprochements d'expertises afin de permettre aux conseillers professionnels une meilleure prise en compte des aspects sociaux.
- ↳ Assurer une approche globale de l'accompagnement.
- ↳ Soutenir une organisation qui favorise l'échange et la coordination.
- ↳ Accélérer le retour à l'emploi.

2) L'ACCES A L'EMPLOI :

Le Département du Var s'engage dans une politique volontariste en matière d'accès à l'emploi et réaffirme l'objectif de favoriser cet accès, en s'appuyant sur les besoins économiques identifiés.

Ainsi, l'accent sera mis sur le développement qualitatif des actions portant sur le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE), sur le rapprochement des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) en matière de formation, ainsi que sur la poursuite de financement par le Département du Var, des parcours de formation individuel.

L'insertion par l'activité économique (IAE)

"L'insertion par l'activité économique (IAE) a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement". [Article L5132-1 du code du travail](#)

Le passage par une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) permet de retrouver des habitudes professionnelles, de la confiance en soi, mais également de se former à un métier, d'acquérir un savoir-faire et de résoudre les problèmes de logement, de santé,, qui constituent autant de freins au parcours d'insertion.

Dans notre département, pour l'année 2011 (source CDIAE) :

- **29** structures associatives développaient, **66** chantiers d'insertion pour une capacité d'accueil de **1584** Contrats de travail d'une durée de 6 mois (Contrat d'accompagnement à l'emploi : CAE), dont 44% concernant les bénéficiaires du RSA.
- **10** Entreprises d'insertion proposaient **87** postes salariés sur des contrats de travail de 12 mois renouvelables dont 61% étaient des bénéficiaires du RSA.
- Plus de **80** bénéficiaires du RSA accédaient à un emploi temporaire au sein d'associations intermédiaires.

L'IAE démontre qu'elle est une économie de proximité au service des territoires et au bénéfice du plus grand nombre de personnes en situation d'exclusion. Les structures composant ce secteur de l'économie démontrent leur vitalité et leur capacité à élargir leurs sources de financements. Le secteur privé constitue de manière croissante l'une de ces sources venant ainsi compléter l'activité d'accompagnement à l'emploi.

Le département du Var s'engage à :

- ☞ Favoriser les coopérations entre l'IAE et les entreprises,
- ☞ Accompagner la professionnalisation des bénéficiaires du RSA recrutés au sein des Structures IAE,
- ☞ Soutenir une démarche collective, entre IAE et entreprises, sur des préoccupations communes liées à la filière économique.
- ☞ Entamer une réflexion de fond sur l'outil IAE, dans sa plus value au parcours d'insertion individuel, dans ses dimensions sociale et professionnelle.

Dans le cadre du plan d'engagement 2013-2015, les objectifs sont de renforcer l'impact l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) sur la territorialisation et l'accès à un emploi.

Les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA)

L'accès au travail reste le principal socle de sortie d'une précarité sociale. Celui-ci relève de l'équation emploi entre l'entreprise et le salarié.

Cette équation implique un accompagnement personnalisé mais également la mise en œuvre d'un partenariat gagnant/gagnante entre la collectivité et les acteurs économiques. Ce partenariat a été renforcé depuis 2010 auprès des branches professionnelles et des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).

Les objectifs du plan d'engagement 2013-2015, sont de poursuivre et renforcer ce maillage d'acteurs en :

- ↳ confrontant avec les branches professionnelles et les OPCA les secteurs d'activités et les métiers porteurs sur les territoires,
- ↳ accompagnant les bénéficiaires du RSA vers ces métiers porteurs au travers d'actions de formations ciblées.
- ↳ construisant des projets territoriaux interprofessionnels ou sectoriels
- ↳ poursuivant la mise en complémentarité des financements respectifs, proposés par les différents partenaires.

Les formations financées par le Conseil Général du Var

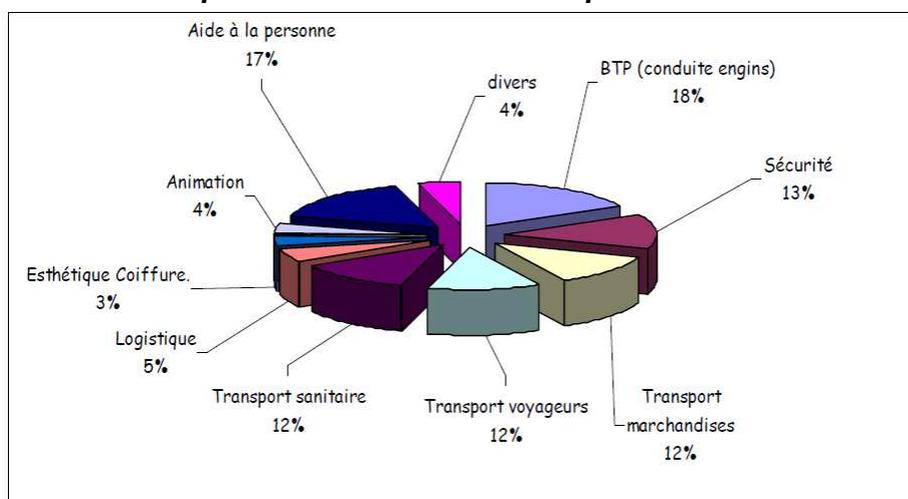
En 2011, 219 allocataires du R.S.A ont bénéficié d'une prise en charge de leurs parcours de formation et ce, à titre individuel ou dans le cadre d'actions collectives initiées par les Commissions Locales d'Insertion (C.L.I).

Les évaluations à 12 mois indiquent un taux global de retour à l'activité de 62.5 %.

Si certains secteurs marquent un léger fléchissement comme le transport marchandises (55%), d'autres affichent des taux largement positifs :

- Transport sanitaire : **87%**
- Sécurité des biens et des personnes : **64%**
- BTP conduite engin de chantier : **64%**
- Logistique **64 %**

Répartition des financements par domaine



Le recensement annuel des besoins de chaque territoire a permis la programmation en 2011 de 6 marchés publics couvrant ainsi 35 % des financements.

Ce taux devrait encore progresser puisque des projets innovants émergent notamment dans des secteurs d'activité en recherche permanente de personnel qualifié (ex : C.Q.P dans la restauration, l'hôtellerie, le tourisme, le bâtiment...) et qui feront l'objet d'appels d'offre.

Il est à souligner que le cofinancement du Fonds Social Européen (FSE) est sollicité systématiquement à hauteur de 50 % sur l'ensemble des marchés de formation.

Le département s'engage à :

↳ Poursuivre l'effort de financement de la formation et élargir son offre dans le cadre d'une programmation annuelle adaptée aux besoins spécifiques des allocataires du R.S.A et du tissu économique varois.

↳ Envisager une réflexion quant à l'opportunité de « territorialiser » les commissions formation permettant ainsi d'engager un partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques et sociaux de proximité et d'optimiser la circulation de l'information.

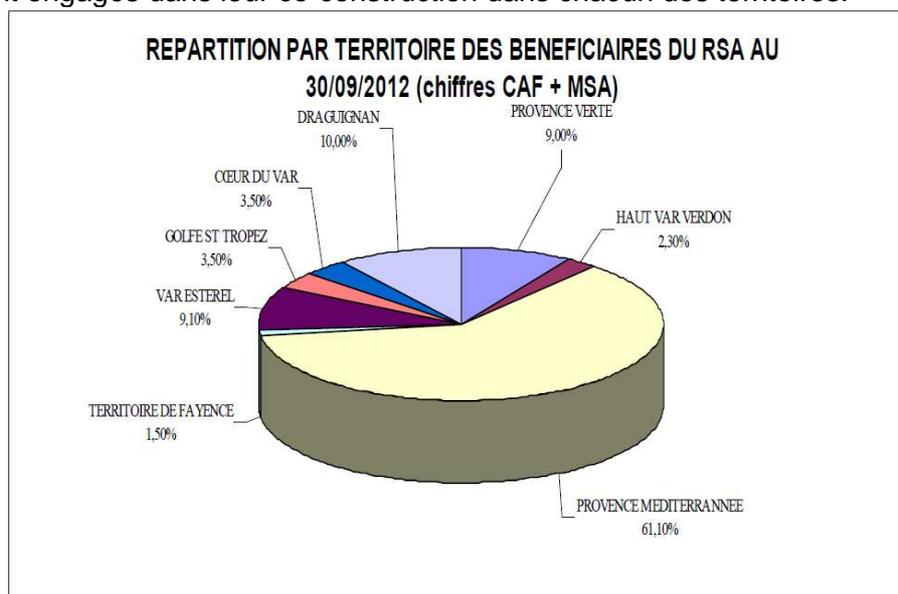
OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : AFFIRMER LA POLITIQUE D'INSERTION

Une forte dynamique territoriale est engagée par le Département du Var depuis plusieurs années, avec la signature du contrat d'objectif, soutenant l'autonomisation des CLI.

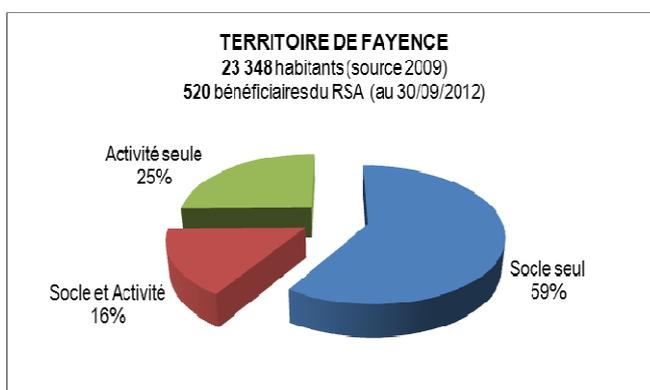
Aussi, bien que la loi instituant le RSA ne l'imposait pas, le Département a proposé le maintien de ces instances.

La politique de territorialisation des CLI est renforcée depuis 2010 par le concours du Fonds Social Européen (FSE).

Par ailleurs, la mise en œuvre de la démarche d'élaboration des contrats d'objectifs territoriaux met en valeur le potentiel des territoires. Les Animateurs Locaux d'Insertion (ALI) sont engagés dans leur co-construction dans chacun des territoires.



TERRITOIRE FAYENCE



Les problématiques du territoire de Fayence

- Un réseau de transport collectif limité isolant notamment les populations des villages excentrés,
- Un tissu économique réduit et concentré dans le centre du territoire avec une majorité de PME (artisanat),
- Une forte saisonnalité des emplois et un faible niveau de qualification
- L'absence d'une offre de formation accessible au public RSA
- Un parc de logements sociaux très faible
- Un réseau associatif limité et peu lisible.

Les actions engagées par la CLI :

- ↳ Le financement de formations individuelles (Transport voyageurs, Services à la personne)
- ↳ L'élaboration d'un guide d'information destiné aux bénéficiaires du RSA entrant dans le dispositif.
- ↳ Une action de remobilisation des bénéficiaires du RSA confrontés à divers freins retardant l'accès à l'emploi, vers une insertion professionnelle.

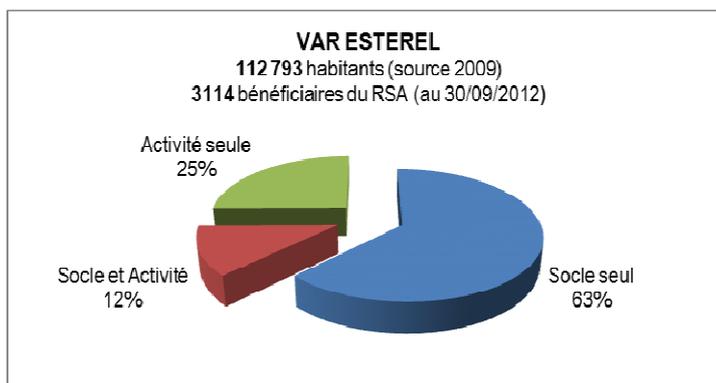
Les pistes prioritaires pour les 3 prochaines années :

- Emploi/formation : actions de mise à l'emploi et de formation par le biais de contrats aidés ; financement de formations individuelles (Secteurs du Transport et de la logistique, des Services à la personne, de la Sécurité/surveillance, du Commerce et de la grande distribution, Hôtellerie-restauration-Tourisme).

- La CLI apporte en outre sa contribution à la réalisation, dans le cadre des Contrats d'Objectifs Territoriaux, d'une plateforme de télétravail sur le territoire destinée à favoriser le développement des emplois de proximité et à promouvoir une offre locale de formation en direction notamment des bénéficiaires du RSA

- Dynamisation des parcours par le développement de passerelles entre l'insertion sociale et professionnelle : actions d'accompagnement socio-professionnel renforcé en direction des publics isolés ayant à leur charge des enfants (RSA MAJORE), des cadres et des seniors ; actions d'insertion par le logement ; Réflexion sur le développement d'actions solidaires et notamment pour réduire les problématiques de mobilité.

TERRITOIRE VAR ESTEREL



Les problématiques du territoire de Var Estérel

- un tissu économique dynamique mais marqué par une majorité de PME (artisanat surtout), une forte saisonnalité des emplois, un faible niveau de qualification
- un faible nombre d'organismes de formation présents sur le territoire

Les dernières actions engagées par la CLI :

↳ financement de chantiers d'insertion « Second œuvre Bâtiment » (L'Arbousier en 2011), Environnement (Corail : Elagage et Tri sélectif par Corail en 2012). Le Département soutient par ailleurs les chantiers d'insertion « Espaces verts » et l'Atelier Brocante solidaire de Clarisse Environnement.

↳ financement de formations dispensées aux bénéficiaires du RSA et aux jeunes de moins de 25 ans issus des quartiers solidaires de Fréjus (2011-2012) : Secteurs du Bâtiment (Caces), du Transport (voyageurs, poids lourds, ambulancier), Sécurité, Informatique, Service à la personne.

↳ élaboration d'un guide d'information destiné aux bénéficiaires du RSA entrant dans le dispositif réalisé par des bénéficiaires du RSA, une déclinaison en a été réalisée par territoire en 2012

↳ accompagnement professionnel renforcé des bénéficiaires du RSA reconnus Travailleurs handicapés, en démarche de définition d'un projet professionnel et/ou de mise en œuvre d'une stratégie de formation ou de recherche d'emploi adapté au handicap (BAEP 2012).

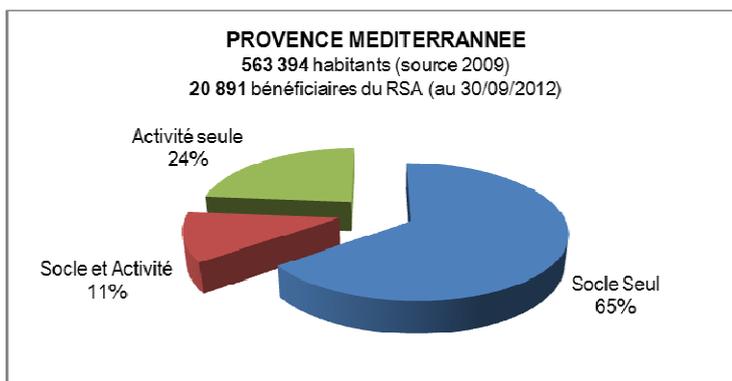
↳ renforcement du partenariat existant avec La Maison de l'emploi de l'Est Var : participation au Comité technique de l'Observatoire de l'emploi et du Développement économique, et notamment à la réalisation d'un diagnostic territorial partagé et de l'étude sur « La mobilité, frein d'accès à l'emploi » (2012).

Les pistes prioritaires pour les 3 prochaines années :

- Emploi/formation : évaluation et accompagnement des porteurs de projet de création d'entreprise en phase de pré-test couveuse d'entreprises, actions de mise à l'emploi et de formation par le biais de contrats de professionnalisation intérimaires, financement de formations individuelles (transport et de la logistique, des services à la personne, de la sécurité/surveillance, de la grande distribution).

- Dynamisation des parcours par le développement de passerelles entre l'insertion sociale et professionnelle : actions d'accompagnement renforcé des publics isolés ayant à leur charge des enfants (RSA MAJORE), des cadres et des seniors ; actions d'insertion par le logement (Auto-réhabilitation accompagnée) et par l'apprentissage de la langue française en lien avec le Service développement Solidaire.

TERRITOIRE PROVENCE MEDITERRANEE



Les problématiques du territoire Provence Méditerranée

- Une croissance de la population positive, mais vieillissante sur le long terme. Les séniors représentent environ 1/3 de la population totale.
- Un niveau de formation relativement faible: 60% des 15 ans ou plus ont un niveau V (CAP/BEP).
- Une prédominance de deux secteurs d'activité (2011) : 3/4 de l'effectif salarié est regroupé dans les services et le commerce.
- Une majorité d'entreprises (95%) de -10 salariés concentrée sur les communes de Toulon, Hyères et la Seyne-sur-Mer.

Les dernières actions engagées par la CLI :

↳ **CAP Petite Enfance** : Cette action vise à permettre l'obtention du CAP petite enfance. Le titulaire du CAP intervient dans l'accueil et la garde des enfants, le conseil des parents, l'aide à la prise des repas des enfants, contribue à l'éducation et au développement affectif et intellectuel. Le secteur de la petite enfance offre de réelles opportunités pour des demandeurs d'emploi formés.

↳ **Plateforme des métiers de l'animation, du sport et du tourisme** : Il s'agit de développer l'employabilité des BRSA dans ces trois secteurs d'activité. Cette professionnalisation nécessite adaptabilité et polyvalence. Cette plateforme propose une solution transitoire et alternative au problème de la saisonnalité. Elle permet de recruter un personnel qualifié, professionnel et adapté.

↳ **Logistique avec formations aux CACES (Certificat d'Aptitude 1/2/4 et 1/3/5)** : ces formations ont pour but de permettre aux salariés novices ou expérimentés de se former ou d'actualiser leurs connaissances liées à la conduite des chariots élévateurs à conducteur porté dans le cadre de la recommandation 389. Le volume des demandes individuelles ainsi que l'évaluation positive du retour à l'emploi ont incité à la reconduction de ces formations.

↳ **Transports Marchandises et voyageurs avec formations aux Permis C, D et FIMO**

↳ **« Une cordée pour l'emploi » AVARAP/VAR** : L'évolution du marché de l'emploi et l'accélération des mutations de société sont à l'origine de cette nouvelle démarche de rapprochement avec les acteurs du développement économique. Il s'agit d'identifier les nouveaux besoins des entreprises et aider les cadres en recherche d'emploi à y répondre. Cette formation s'adresse à des BRSA de niveau 3 et + avec une mixité sociale. Chacun peut mesurer sa capacité d'adaptation et valider un projet professionnel.

↳ **Pré qualification aux métiers d'aide à la personne** : Le secteur des services à la personne est un vivier dynamique d'emploi. L'évolution démographique de la population y contribue. Cette action vise à faciliter l'employabilité des BRSA par des modules de formation et des stages dans le secteur d'aide à la personne.

↳ **Le métier d'Assistant(e) de vie aux familles** : Le contexte démographique et un désir de maintenir la personne âgée dans son environnement entraînent un besoin en recrutement sans cesse grandissant. Il s'agit de répondre aux besoins des employeurs par une formation et une information des postulants sur la réalité de ce métier. Le BRSA valide ainsi un titre professionnel qui répond aux besoins du secteur.

↳ **Action CIPI** : (Contrat d'insertion professionnelle intérimaire) concerne le métier de Préparateur de commandes dans le secteur de la Grande Distribution. Les bons résultats atteints en terme de retour à l'emploi, et les perspectives de développement de ce secteur présument de l'intérêt de renouveler cette action.

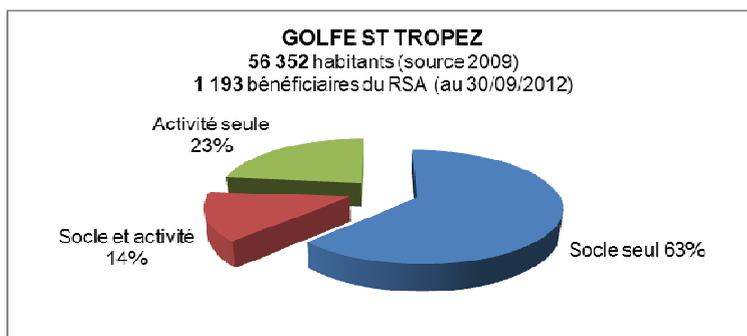
Les pistes prioritaires pour les 3 prochaines années :

- **Adapter les actions aux besoins des bénéficiaires du RSA pour faciliter l'accès à l'emploi** : Reconfigurer l'accompagnement socioprofessionnel des BRSA au regard de l'évolution de leur profil. Cela facilite l'articulation entre les différents partenaires du dispositif et répond aux attentes des acteurs économiques.

- **Affirmer les partenariats avec les acteurs économiques afin de** : favoriser l'émergence d'actions innovantes en adéquation avec les besoins du territoire (notamment les industries et PME-PMI).

- **Amplifier l'information des acteurs économiques** sur la plus value liée aux recours aux contrats aidés (pour exemple les contrats de professionnalisation en lien avec le Secteur du Tourisme), afin de soutenir l'accès à l'emploi.
- **Développer et renforcer un accompagnement socioprofessionnel** adapté aux différents publics, notamment les Séniors.

TERRITOIRE GOLFE DE SAINT TROPEZ



Les problématiques du territoire du Golfe de St Tropez

- La configuration géographique du territoire et l'augmentation du trafic pendant six mois de l'année (réseau routier saturé) ne favorisent pas la mobilité des usagers,
- Une activité économique saisonnière ne favorisant pas l'accès à l'emploi pérenne
- Une accession à la formation rendue difficile par manque d'organismes

La C.L.I Golfe de Saint-Tropez a permis de développer différentes actions sur le territoire :

➤ Favoriser l'accès à l'emploi : la C.L.I du Golfe s'attache à développer et à diversifier les partenariats avec les employeurs du territoire. Un groupe de travail a d'ailleurs déjà permis de déterminer les secteurs d'activités en tension sur le territoire. La prospection auprès des employeurs du territoire doit se poursuivre sur 2013 et 2014 afin de favoriser une dynamique autour de l'emploi.

Des exemples d'actions CLI en cours sur 2012-2013 sur le Golfe de Saint-Tropez :

- **Le Contrat de professionnalisation intérimaire** (Cuisine, Service, Réception) : formation de 8 à 10 personnes sur les territoires du Golfe et de Var Estérel réunis d'une durée de 6 à 24 mois pour les bénéficiaires du RSA, les jeunes demandeurs d'emploi sortis du système éducatif sans diplôme de l'enseignement secondaire et les personnes de plus de 45 ans sans qualification reconnue.

- **Accompagnement préprofessionnel renforcé à destination des femmes et des hommes allocataires du RSA majoré ou du RSA socle isolés avec enfants à charge** : Cette action doit permettre de proposer une réponse personnalisée à des allocataires du RSA fragilisés par un événement de la vie, les soutenir et les accompagner à ces moments spécifiques pour leur permettre de surmonter les difficultés qui en découlent et retrouver une dynamique et une motivation professionnelle. 30 bénéficiaires du RSA majoré ou socle dont 15 suivis effectif permanent mensuel.

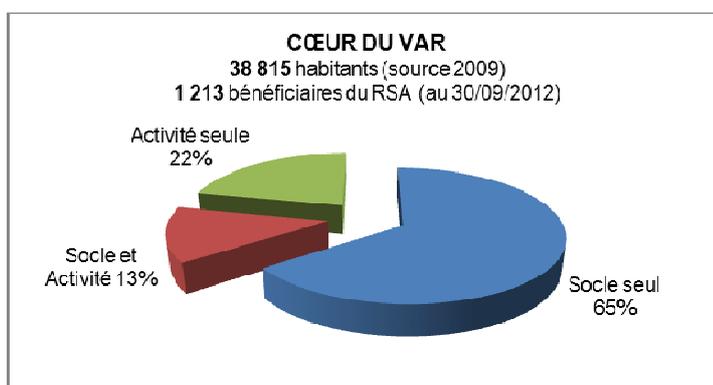
➤ Le soutien aux projets individuels de formation : En 2011, sur le territoire du Golfe, les axes retenus concernaient les secteurs des transports en commun, des services aux personnes, de l'hôtellerie/restauration, le BTP et travaux publics, la manutention, l'agriculture/espaces verts, l'éco-construction/Énergies renouvelables. Éventuellement, d'autres formations peuvent être financées dans le cadre d'une promesse d'embauche ou selon la pertinence du projet professionnel sur avis du président de la CLI. En complément des aides individuelles à la formation, des actions de formation sont également mises en œuvre et financées dans le cadre des CLI.

Les axes de travail pour les prochaines années :

- Maintien action transport « formation au métier de chauffeur de bus »
- Groupe de travail « emploi-formation » : développement des contacts avec les entreprises identifiées en 2011 et mise en œuvre d'un forum emploi
- Action socioprofessionnelle en direction des bénéficiaires du RSA majoré
- Soutien au développement d'action dans le secteur des Services à la Personne (SAP)
- Suivi et développement d'actions dans le secteur de l'hôtellerie et la restauration en s'appuyant sur le contrat de professionnalisation notamment

- Participation à l'élaboration et la mise en place du Contrat d'Objectif Territorial « Formation, Emploi, Logement » en direction notamment des emplois saisonniers.

TERRITOIRE COEUR DU VAR



Les problématiques du territoire de Cœur du Var

- La configuration géographique du territoire et le réseau de transports ne favorisent pas la mobilité des usagers
- Une zone d'activité économique excentrée située sur les communes du Luc et du Cannet des Maures, moins accessible aux bénéficiaires des autres communes du territoire
- Une accession à la formation rendue difficile par manque d'organismes

La C.L.I Cœur du Var a permis de développer différentes actions sur le territoire :

La C.L.I Cœur du Var s'attache à développer et à diversifier les partenariats avec les employeurs du territoire. Un groupe de travail a d'ailleurs déjà permis de déterminer les secteurs d'activités en tension sur le territoire. La prospection auprès des employeurs du territoire doit se poursuivre sur 2013 et 2014 afin de favoriser une dynamique autour de l'emploi.

Des exemples d'actions CLI en cours sur 2012-2013 sur le Cœur du Var :

- Pérennisation de la plate-forme de mobilité

Créée en 2011, la plateforme de mobilité aide les personnes en situation de précarité, sans moyens de transport, à se déplacer sur le territoire et à réaliser leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle (accompagnement à la mobilité, covoiturage, transport à la demande, location de véhicules).

- Organisation d'un forum emploi : « Une matinée pour un emploi en Cœur du Var »

Cette manifestation, organisée par l'Union Patronale du Var, dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Conseil général du Var, a pour objectif d'organiser un échange direct entre les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et les employeurs du territoire.

Pour l'édition 2012, 24 entreprises étaient présentes pour cette matinée d'information et de recrutement.

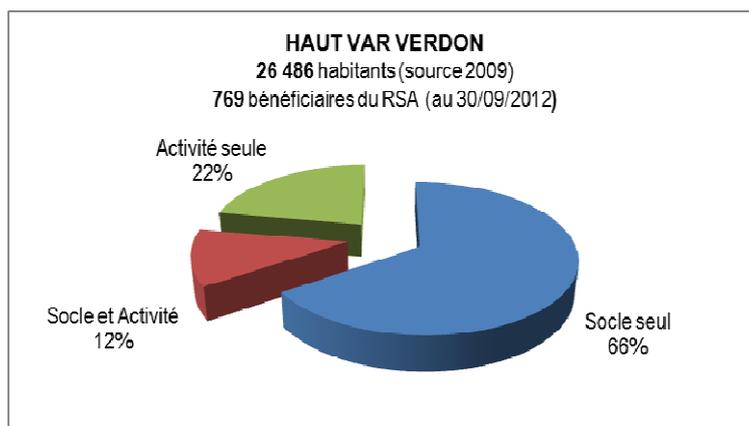
- Accompagnement préprofessionnel renforcé à destination des femmes et des hommes allocataires du RSA majoré ou du RSA socle isolés avec enfants à charge : Cette action doit permettre de proposer une réponse personnalisée à des allocataires du RSA fragilisés par un événement de la vie, les soutenir et les accompagner à ces moments spécifiques pour leur permettre de surmonter les difficultés qui en découlent et retrouver une dynamique et une motivation professionnelle.

- Le soutien aux projets individuels de formation : En 2011, les axes retenus concernaient les secteurs des transports en commun, des services aux personnes, le BTP et travaux publics, l'agriculture/espaces verts, l'éco-construction/Énergies renouvelables. Éventuellement, d'autres formations peuvent être financées dans le cadre d'une promesse d'embauche ou selon la pertinence du projet professionnel sur avis du président de la CLI. En complément des aides individuelles à la formation, des actions de formation sont également mises en œuvre et financées dans le cadre des CLI.

Les axes de travail pour les prochaines années :

- Reconduction du forum emploi
- Groupe de travail « emploi-formation » : développement des contacts avec les entreprises identifiées en 2011 et mise en œuvre d'un forum emploi
- Action socioprofessionnelle en direction des bénéficiaires du RSA majoré
- Soutien au développement d'actions dans le secteur du BTP
- Suivi et développement d'actions dans le secteur Agricole
- Favoriser la mobilité sur le territoire

TERRITOIRE HAUT VAR VERDON



Les problématiques du territoire de Haut-Var Verdon

- les limites du réseau de transports ne favorisent pas la mobilité des usagers sur l'ensemble du territoire.
- Un accès à la formation difficile par manque d'organismes installés sur le territoire.
- Territoire écartelé entre plusieurs zones économiques attractives (Toulon, Aix, Marseille...)

Les pistes prioritaires pour les 3 prochaines années :

↳ **Consolider et développer le réseau territorial de partenaires**

Maintien du Groupe d'Animation Territoriale regroupant périodiquement tous les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle

↳ **Renforcer le partenariat avec les structures porteuses du Projet ITER** en vue de positionner les BRSA et proposer un parcours de formation adapté.

↳ **Poursuivre les actions de formation individuelles ou collectives** pour répondre aux besoins prioritaires des entreprises engagées dans des plans d'actions innovants avec le Conseil général (viti-viniculture, services à la personne, Hôtellerie et Restauration, éco-construction, énergies renouvelables, ...), et dans des secteurs en tension sur le territoire, cofinancées avec le Fonds Social Européen (FSE).

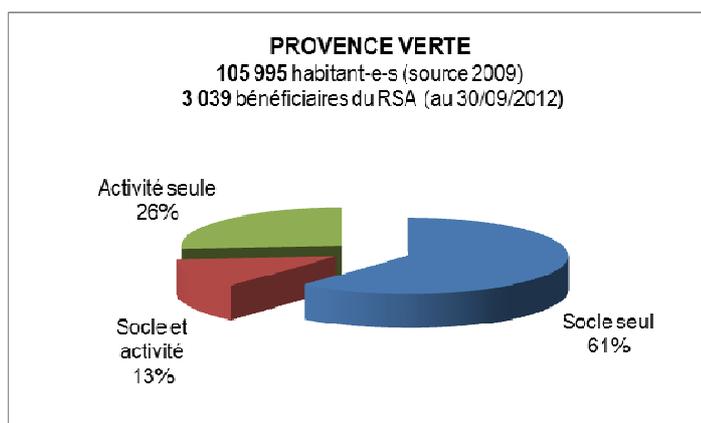
↳ **Participer à l'élaboration et la mise en place du Contrat d'Objectif Territorial** « Modules de formations itinérantes », en lien avec la Maison du territoire et les partenaires techniques et financiers de la CLI.

↳ **Favoriser la création d'entreprise** par un accompagnement personnalisé et des mises en situation professionnelles réelles et opérationnelles en consolidant et développant des partenariats avec les couveuses d'entreprises qui permettent de tester la viabilité de l'activité et de développer un réseau professionnel.

↳ Dynamiser les parcours d'insertion au moyen d'étapes vers l'insertion professionnelle :

- ▶ par des accompagnements individualisés spécifiques pour les plus de 50 ans et ceux ayant à leur charge des enfants en bas-âge
- ▶ en favorisant la mobilité des publics en démarches d'insertion sociale et professionnelle

TERRITOIRE PROVENCE VERTE



Les problématiques du territoire de Provence Verte :

- les limites du réseau de transports ne favorisent pas la mobilité des usagers sur l'ensemble du territoire.
- Une accession à la formation rendue difficile par manque d'organismes installés sur le territoire.
- Territoire écartelé entre plusieurs zones économiques attractives (Toulon, Aix, Marseille...)

Les pistes prioritaires pour les 3 prochaines années :

↳ **Poursuivre et développer les actions dans le domaine de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)** notamment les chantiers d'insertion en axant sur le développement de l'offre de formation en parallèle dans les secteurs de l'aménagement paysager, les travaux de réhabilitation du patrimoine ou de la gestion forestière.

↳ **Renforcer l'orientation des BRSA sur les offres d'emploi issues des clauses sociales** des marchés publics notamment liées au Projet ITER.

↳ **Consolider et développer le réseau territorial de partenaires** en poursuivant les travaux du Groupe d'Animation Territorial regroupant périodiquement tous les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle

↳ **Poursuivre les actions de formation individuelles ou collectives** pour répondre aux besoins prioritaires des entreprises engagées dans des plans d'actions innovants avec le Conseil général (viti-viniculture, services à la personne, Hôtellerie et Restauration, éco-construction, énergies renouvelables, ...), et dans des secteurs en tension sur le territoire, cofinancées avec le Fonds Social Européen (FSE).

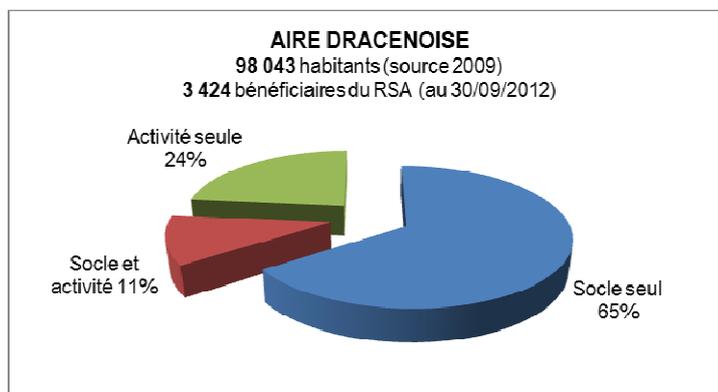
↳ **Favoriser la création d'entreprise par un accompagnement personnalisé** et des mises en situation professionnelles réelles et opérationnelles en consolidant et développant des partenariats avec les couveuses d'entreprises qui permettent de tester la viabilité de l'activité et de développer un réseau professionnel

↳ **Dynamiser les parcours d'insertion au moyen d'étapes vers l'insertion professionnelle :**

▶ par des accompagnements individualisés spécifiques pour les plus de 50 ans et ceux ayant à leur charge des enfants en bas-âge

▶ en favorisant la mobilité des publics en démarches d'insertion sociale et professionnelle par le développement des actions type auto-école solidaire ou centrale de mobilité...

TERRITOIRE AIRE DRACENOISE



Les problématiques du territoire de l'Aire Dracénoise :

- Des difficultés persistantes de mobilité pour les Bénéficiaires du RSA,
- La faiblesse d'une offre d'insertion sociale locale,
- Des entrepreneurs Bénéficiaires du RSA souvent isolés au démarrage de l'activité,

Les dernières actions engagées par la CLI :

↳ **Des chantiers d'insertion sur des supports variés :** Taille de pierre, débroussaillage et mise en valeur du patrimoine paysager, travaux de voirie pour faire face aux inondations de juin et novembre 2011 ;

↳ **Des modes d'accompagnement adaptés aux besoins de plusieurs typologies de publics, avec entre autre** : les jardins de la Nartuby, l'association ACTIF pour les Travailleurs Handicapés, AXIS et ADSEAV dans le cadre d'un accompagnement à la souffrance psychique, le logement également avec ESPACE HABITAT.

Les pistes prioritaires pour les 3 prochaines années :

- **Réflexion sur le développement d'une épicerie sociale itinérante sur le territoire** afin de développer et affirmer l'autonomie individuelle et familiale.
- **Travailler à l'extension de l'action d'auto-réhabilitation de logement** : Il s'agit de procéder à la réhabilitation de logements occupés, par les occupants eux-mêmes, sur la base d'un diagnostic préalable et d'un accompagnement spécifique des publics.
- **Examiner les conditions de montage d'une auto école solidaire locale** afin de réduire le handicap d'un manque de mobilité géographique.
- **Mener une réflexion sur un dispositif d'accompagnement en amont de la création d'entreprise** : en s'appuyant sur le concept de « couveuse » permettant d'élaguer les projets non viables.
- **Réfléchir sur un accompagnement renforcé des allocataires du RSA en recherche d'emploi** : Le territoire de l'Aire dracénoise souffre d'un déficit d'opérateur d'insertion proposant un accompagnement renforcé vers l'accès à l'emploi. Cette action pourrait être engagée sur la base d'un appel à projet.

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : INSCRIRE LA GESTION DE L'ALLOCATION DANS UNE DEMARCHE QUALITE

Le contexte économique actuel nous oblige, de manière encore plus contraignante, à ce que le budget consacré aux bénéficiaires du RSA serve le plus efficacement et le plus justement possible les Varois qui en ont le plus besoin.

A cette fin, le 3^{ème} objectif stratégique poursuivi par le Département au travers de ses engagements, doit consister, concernant le volet ALLOCATION, à améliorer la connaissance de la réglementation liée au RSA, aussi bien celle des bénéficiaires (ou futurs bénéficiaires) du RSA, que celle des professionnels amenés à intervenir en la matière. Depuis 2004, il importe en effet que l'allocation soit servie dans les meilleures conditions qu'il soit, que les personnes aient accès à une information complète et qu'ils ne souffrent d'aucune discrimination qui pourrait être liée notamment à un niveau de connaissances disparate selon le territoire dont ils dépendent et l'interlocuteur qui les prend en charge.

Il importe aussi, afin que le Département agisse au mieux en faveur des plus démunis, qu'il puisse être garant de l'éligibilité des bénéficiaires RSA, soit en vérifiant, a posteriori, que la règle a bien été appliquée, soit en diligentant des contrôles pour vérifications de situations douteuses.

Enfin, toujours dans l'objectif d'être garant d'une bonne application de la loi et d'assurer l'équité à l'égard de tous les bénéficiaires RSA, le département du VAR a pris et affirme sa place au plan national par sa participation à la Commission RSA (CORSA).

Pour garantir et mettre en œuvre les engagements du département, nous souhaitons ainsi :

1) AMELIORER LA QUALITE DE L'ACCUEIL DES DEMANDEURS RSA

► **Revoir la mission d'instruction** : Dès début 2013, la Direction de l'Insertion doit, avec ces partenaires, revoir la mission d'instruction des demandes RSA assurée par les organismes payeurs et les communes du département (Centre Communal d'Actions sociales). Le Département réaffirmera ainsi, auprès de chaque commune, l'importance de l'utilisation de l'outil @rsa conçu par la CNAF, notamment en ce qu'il permet une adaptation permanente aux évolutions procédurales ou législatives et facilite la mission de l'instructeur.

► **Maintenir un niveau de connaissances des instructeurs satisfaisant** : malgré une législation et une réglementation en mouvement perpétuel et un turn-over des personnels important (aux guichets des organismes payeurs et des CCAS), l'action du département et de ses partenaires doit garantir un niveau de connaissances des instructeurs permettant un accompagnement satisfaisant du demandeur. L'idée est de travailler sur des plans de formation à destination des instructeurs des organismes payeurs et de réfléchir sur les moyens qui pourraient être mis en œuvre à l'égard des CCAS, notamment les plus petits pour lesquels, en toute logique, les départs de personnels en charge de l'instruction des dossiers RSA ont une répercussion importante sur la qualité du service rendu. L'instruction est également le moment de vérification des conditions d'éligibilité des demandeurs, ainsi, un bon outil d'instruction évite bon nombre d'erreurs et de versements à tort.

2) FAVORISER LES ECHANGES AVEC LES DIFFERENTS PARTENAIRES

Le Département souhaite maintenir et développer les comités de pilotage qu'il anime avec certains de ses partenaires, qu'il s'agisse des organismes payeurs ou de Pôle Emploi. Ces rencontres trimestrielles doivent permettre, sur le plan départemental, d'évaluer à échéance régulière, l'efficacité des procédures mises en place et apprécier ensemble, sur une courte période, l'efficience des actions menées.

Le département s'engage à renforcer le lien avec les territoires dans le traitement de l'allocation :

L'objectif poursuivi ici est de développer l'appui aux territoires en répondant à des demandes d'informations techniques ou à une volonté de partage de bonnes pratiques, dans le respect du cadre et des principes déontologiques.

Dés 2013 et pour une meilleure circulation d'informations et connaissance du dispositif, le Département va développer les rencontres en y favorisant la mixité des professionnels ceci afin de contribuer à l'élaboration d'une culture commune dans l'intérêt des publics accueillis et accompagnés.

Il importe en effet de développer des temps d'échanges plus ouverts en y invitant les différents acteurs du dispositif tels que les travailleurs sociaux du Conseil Général, mais aussi ceux des structures conventionnées (référénts et opérateurs) et de pôle emploi.

3) AMELIORER LA CONNAISSANCE DU DISPOSITIF PAR L'ELABORATION DE NOUVEAUX OUTILS

Des outils de communication en direction des professionnels, des bénéficiaires du RSA, mais aussi du grand public, seront élaborés pour une meilleure appréhension du dispositif.

Par exemple, après avoir constaté que les demandes d'informations ou recours gracieux portent souvent sur des questions récurrentes, que le niveau de connaissances techniques et juridiques des bénéficiaires comme les informations parfois divergentes apportées par les différents acteurs du dispositif RSA, peuvent conduire à une mauvaise gestion des dossiers des bénéficiaires RSA, le Département souhaite mettre en place en priorité un nouvel outil de communication et de partage d'informations, sorte de « foire aux questions ».

La mise en place de ce nouvel outil permettra d'apporter des réponses claires sur les questions récurrentes que peuvent se poser les usagers et les différents acteurs de l'insertion.

Le département s'engage sur son site Internet à la création d'une foire aux questions (FAQ) qui sera régulièrement actualisée et alimentée par un intervenant unique rattaché à la Direction de l'Insertion et permettra d'une part d'obtenir une uniformisation de l'information communiquée aux usagers et d'autre part de :

↳ donner une meilleure information aux usagers (demandeurs ou bénéficiaires) sur leurs droits et obligations et sur les conséquences de leur statut ou changement de situation ;

↳ permettre à l'ensemble des acteurs du dispositif (travailleurs sociaux du Conseil Général et ceux des différentes structures, représentants de pôle emploi et des prestataires d'action d'insertion) de mieux appréhender les règles du dispositif ;

↳ prévenir les chiffrages de trop perçus de RSA grâce à une meilleure information sur la législation applicable en la matière ;

↳ prévenir les contentieux notamment auprès de la juridiction administrative compétente en matière de recours portant sur les décisions relatives à l'allocation de RSA.

4) PARTICIPER AUX TRAVAUX NATIONAUX (AU SEIN DE LA COMMISSION RSA-CORSA)

Le Département du Var participe régulièrement aux travaux préparatoires et aux réunions de la CORSA et collabore ainsi aux réflexions nationales portant sur l'étude de la législation RSA. Les travaux s'organisent autour de thématiques prédéfinies, les questions et expériences des départements sont remontées en amont des réunions et des interprétations législatives et réglementaires, voire des modifications de textes, sont proposées à la validation de la CORSA.

Améliorer
la vie quotidienne
des Varois

**Autonomie
des personnes**

LES PISTES STRATEGIQUES

La politique de l'autonomie en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées demeure l'une des priorités des politiques de solidarité du Conseil Général, dans un contexte marqué, pour l'année 2013, par l'adoption du nouveau schéma départemental.

L'accompagnement et la prise en charge de la dépendance doivent se poursuivre dans le respect du projet de vie des personnes et de leurs familles, en prenant en compte le vieillissement de la population varoise, mais également le nombre croissant de personnes handicapées sollicitant la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

La population varoise est particulièrement concernée avec 283 000 personnes de plus de 60 ans représentant plus de 28 % de la population, l'étude Var 2030 prévoyant 75 000 personnes supplémentaires de plus de 75 ans à l'horizon 2030.

Le vieillissement de la population se confirme dans la dernière estimation INSEE avec une augmentation de 24% des personnes âgées de plus de 85 ans entre 2006 et 2011 dans le Var

Plus de 26 000 personnes handicapées (enfants et adultes) ont déposé près de 73 000 demandes auprès de la MDPH.

La population dépendante, bénéficiaire de l'APA, continue majoritairement à vouloir vivre à domicile (soit environ 70 %).

Repères 2011

- ✓ **5 607** visites à domicile effectuées par les équipes médico-sociales (pour les 1ères demandes d'APA à domicile),
- ✓ **28 824** bénéficiaires de l'APA dont **19 533** à domicile et **9 291** en établissement
- ✓ **1 169** visites à domicile dans le cadre du renouvellement des dossiers d'APA en GIR 4,
- ✓ **452** situations traitées en urgence en 2011, contre 360 en 2010,
- ✓ **377** bénéficiaires de l'aide sociale à domicile,
- ✓ **2 806** bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement.

Source : Service Evaluation et prestations d'autonomie

La qualité du maintien à domicile, la prise en compte des spécificités liées aux territoires varois, la mise à disposition d'une information pertinente sont des conditions essentielles à ce choix de vie.

Le suivi social et l'accompagnement territorialisé des personnes dépendantes seules ou isolées répond à ces attentes : **4 185 personnes âgées bénéficiaires de l'APA font l'objet d'un accompagnement social individualisé à domicile.**

Pour autant, au moment où l'âge moyen d'entrée en établissement est toujours très élevé (85 ans), il convient d'apporter d'autres réponses, innovantes et diversifiées, afin de compléter l'offre de services et d'accueil en structures.

Repères 2011 **Maison Départementale des** **Personnes Handicapées**

✓ **73 000 demandes** ont été déposées à la MDPH en 2011, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2010

✓ **4 169** sont des demandes de PCH (+22% par rapport à 2010)

✓ **19 829 personnes** ont été accueillies à la MDPH en 2011, soit une augmentation de 7% par rapport à 2010.

L'offre à destination des personnes en situation de handicap, doit elle aussi évoluer et proposer des prises en charge favorisant les modes d'accueil alternatif innovants. La réflexion sur le vieillissement des personnes handicapées et leurs prises en charge doit également se poursuivre.

Par ailleurs, les besoins des aidants familiaux, acteurs incontournables de l'accompagnement des personnes les plus dépendantes doivent être mieux pris en compte.

Enfin, la réflexion concernant la prévention de la perte d'autonomie devra se poursuivre avec les acteurs en charge des séniors.

Le schéma départemental fixe le cap des politiques départementales de l'autonomie pour les cinq prochaines années, dans le cadre d'une large démarche de concertation, et avec une réelle ambition territoriale.

La réflexion a été menée en vue d'assurer la convergence des politiques personnes âgées/personnes handicapées, et de d'offrir ainsi des réponses à ces publics à travers toutes les politiques départementales

Cinq thématiques font l'objet de réflexion sur l'ensemble des territoires, dans le cadre des Assises de la Solidarité, instances de concertation dans l'élaboration de ce schéma :

- vivre sur son territoire
- soutenir les aidants
- intervenir à domicile
- renforcer l'adéquation entre les accompagnements proposés et le projet de vie
- informer, coordonner, observer

Ainsi, la politique en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées pour les trois prochaines années visera à :

- garantir un accueil et une information territorialisés accessibles à tous
- conforter le maintien à domicile en développant la coordination autour de la personne et le soutien aux aidants
- favoriser la prise en charge et l'accompagnement personnalisés du vieillissement et du handicap à l'échelle des territoires.

« Améliorer la qualité du service rendu en matière d'accueil, d'information et d'accès aux droits en garantissant un accueil et une information territorialisés accessibles à tous »

Afin de garantir une information accessible à tous, et ainsi l'accès aux droits pour tous les varois, l'organisation de la diffusion d'informations sur l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), les différentes aides pour les personnes handicapées, les offres d'accueil dans les Etablissements médico-sociaux, doit être équitablement répartie sur les 8 territoires du Var.

Les informations relatives aux différentes aides et prestations pour les personnes handicapées et les personnes âgées, dont le formulaire unique de la MDPH sont accessibles sur le site du conseil Général.

Par des actions territorialisées, les services de la direction de l'autonomie portent l'information sur les territoires, auprès des particuliers et des professionnels.

« Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées : pour conforter le maintien à domicile, le Conseil Général développe la coordination autour de la personne et le soutien aux aidants »

Le choix affirmé des varois en perte d'autonomie en faveur d'un maintien à domicile doit être accompagné par le développement de la coordination autour de la personne dépendante et le soutien aux aidants.

Des solutions intermédiaires à l'accueil à temps plein, visant à proposer des prises en charge favorisant les modes d'accueil alternatifs et innovants, doivent être proposées. L'aide aux aidants, doit être prise en compte comme un élément essentiel de l'accompagnement de la perte d'autonomie.

Ainsi, l'offre d'accueil en structures se diversifie pour améliorer les conditions de vie à domicile : accueils de jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, accueils temporaires à temps partiel pour les personnes handicapées, séjours temporaires... Autant de solutions qui permettent aux personnes dépendantes d'avoir une vie sociale tout en offrant aux aidants le soutien nécessaire par l'organisation de temps de répit.

« Permettre l'accueil en établissements adaptés des personnes âgées et handicapées dans le respect de leur projet de vie : favoriser la prise en charge et l'accompagnement personnalisés du vieillissement et du handicap à l'échelle des territoires »

L'offre d'accueil en structures à destination des personnes âgées ou en situation de handicap vivant à leur domicile doit évoluer et permettre de proposer des prises en charge favorisant des modes d'accueil innovants. Le Conseil Général souhaite engager une réflexion avec tous les acteurs du secteur afin d'accueillir dans les meilleures conditions ces publics sous des formes alternatives à l'hébergement permanent.

AUTONOMIE DES PERSONNES

L'ACTION DEPARTEMENTALE

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE RENDU EN MATIERE D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET D'ACCES AUX DROITS

Le Conseil Général a, parmi ses missions, celles d'informer et d'organiser une information accessible auprès des publics, sur les territoires.

1) Développer et améliorer l'information pour les personnes âgées et leurs aidants sur les territoires

Garants de l'équité et de l'actualisation de l'information, les services de la Direction de l'Autonomie s'engagent à organiser des rencontres régulières avec les CLIC et les CCAS pour mettre à jour l'information dispensée aux personnes âgées, et à leurs aidants.

Création d'un réseau de coordination des professionnels par des réunions régulières avec les partenaires, les CCAS et les CLIC sur les territoires

2) Renforcer des réseaux de coordination gérontologique avec les partenaires du secteur social, médico-social et sanitaire

Le Service territorialisé d'accompagnement et de coordination gérontologique de la Direction de l'Autonomie s'engage à renforcer et à développer la coordination gérontologique à deux niveaux :

- au niveau des secteurs d'intervention des travailleurs sociaux en développant et formalisant les partenariats territorialisés,
- au niveau départemental et institutionnel.

Cette action vise à favoriser la mise en place de référentiels, d'outils communs, de procédures et d'une culture commune entre les partenaires du secteur social, médico-social et sanitaire afin d'améliorer la prise en charge des personnes âgées et notamment des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

3) Développer les Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades Alzheimer (MAIA plan Alzheimer 2008-2012) en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Les MAIA sont des dispositifs d'intégration des services de soins et d'aides qui visent à créer un partenariat co-responsable sur un territoire donné en faveur des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés. Elles contribuent au développement de parcours de prise en charge coordonnés et simplifiés.

Elles participent à l'organisation des ressources du territoire, en mettant en place des mécanismes et outils de coordination. Elles nécessitent la création d'un partenariat dans une approche populationnelle et territoriale.

Le Conseil Général participe aux plateformes stratégiques prévues dans le dispositif des Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades Alzheimer. Suite à un appel à projets de l'ARS, deux MAIA sont créées en 2013 sur les territoires du Grand Hyères et de Provence Méditerranée. Des rencontres régulières avec l'ARS permettent une mise place de ce dispositif en fonction des besoins des territoires.

L'ARS lancera d'autres appels à projets pour étendre ce dispositif à d'autres territoires, le Conseil Général co-instruira à nouveau les candidatures et participera à la commission d'attribution.

4) Améliorer l'information relative aux dispositifs et aux actions en faveur des personnes handicapées et l'accessibilité des points d'accueil

Afin de faciliter l'accès aux droits pour les personnes handicapées, la MDPH a mis en place des points d'accueil dans les Unités territoriales et sociales (Saint- Maximin, Fréjus, Brignoles, Cogolin, Cuers, Draguignan). L'évaluation de la fréquentation permettra de mesurer leur pertinence et de les adapter à la demande.

De plus, suite à de nombreuses demandes des professionnels sur les territoires, des actions de formation seront mises en place et assurées par les agents de la MDPH auprès des partenaires CLIC, CCAS et des UTS.

Organisation de formations pour les partenaires et les UTS assurées par les professionnels de la MDPH

Une réflexion est à mener sur les modalités d'accueils adaptés aux personnes déficientes sensorielles, grâce notamment aux innovations des techniques d'information et de communication.

Mise en place d'une réflexion sur l'équipement technologique pour garantir un accueil adapté à la MDPH

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : FAVORISER LE MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES

Aujourd'hui, il est essentiel de sortir des catégories qui enferment les « publics » dans des dispositifs spécialisés.

Les réponses sont à ajuster à des besoins multiples, variables selon les territoires et mouvants.

Le maintien à domicile est favorisé par les Services à Domicile, les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), les Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH).

L'émergence de nouveaux modes de prise en charge dans les établissements médico-sociaux contribue également au maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées et à la prise en compte de moments de répit pour leurs aidants.

1) Faire évoluer les services d'accompagnement à domicile pour les personnes handicapées

Concernant les services à domicile autorisés SAVS et SAMSAH, le Conseil général poursuit, en partenariat avec les Services existants, le maillage du territoire départemental engagé en 2010.

En lien avec la MDPH, les besoins sont évalués au sein de chaque territoire et à partir des demandes formulées par les SAVS. L'évolution des autorisations administratives délivrées aux SAVS sont étudiées en conséquence : extension du périmètre d'intervention, évolution peu importante des capacités autorisées, évaluation du dispositif de file active permettant le suivi séquentiel.

Un appel à projets conjoint avec l'Agence régionale de santé pour la création de 40 places de SAMSAH en 2014

Concernant les SAMSAH, le **PR**ogramme Interdépartemental d'**AC**compagnement des handicaps et de la perte d'autonomie 2012-2016 devrait permettre de créer, au regard des besoins recensés, 40 places sur le Département par le biais d'un Appel à Projets conjoint (ARS/Conseil Général).

2) Développer les solutions d'accueil temporaire et des actions en faveur des aidants sur les territoires

La réflexion sur la répartition territoriale des places d'accueil temporaire et d'accueil de jour vise à rapprocher l'offre des besoins des usagers, au plus près des territoires.

Des actions auprès des aidants telles que la formation, les plateformes de répit, les groupes de parole sont à développer en lien avec l'ARS et les partenaires sur les territoires.

Une réflexion est engagée dans le cadre du schéma départemental 2013-2017 pour les personnes âgées et personnes handicapées.

↳ Notre Département développe un projet sur le territoire de Cœur du Var pour créer un espace d'accueil et de répit pour les aidants des personnes âgées et des personnes handicapées, à partir des ressources du territoire :

	Contrat d'objectif territorial « Maison Ouverte Multi-générationnelle » (M.O.M)	
<p>Le territoire Cœur du Var est doté d'équipements à destination des personnes âgées et handicapées qui ne couvrent pas la totalité des besoins du public visé.</p> <p>Aussi, le Conseil Général souhaite mettre en place une Maison Ouverte Multigénérationnelle qui remplirait une double fonction :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Accueil en journée de personnes en perte d'autonomie➤ Aide, soutien, accompagnement, formation en faveur des aidants, loisirs. <p>Ce contrat d'objectif partenarial réunissant : Conseil Général, Hôpital du Luc, Associations caritatives, culturelles, sportives, Services à Domicile, Associations de Personnes Agées et handicapées, Communes..., propose des pistes d'actions pour :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ <u>l'accueil des personnes dépendantes</u> :<ul style="list-style-type: none">- Recenser la capacité d'accueil des structures existantes pour la réception du public, en journée, dans des locaux adaptés.- Développer des solutions alternatives à l'accueil permanent.- Proposer des modes de fonctionnement adaptés (accueil, prise en charge des repas, personnels..) pour la future Maison Ouverte Multi-générationnelle.➤ <u>le soutien aux aidants</u> :<ul style="list-style-type: none">- Recenser les activités existantes en capacité d'accueillir ce public dans des locaux adaptés.- Structurer avec les partenaires une offre d'activités adaptées aux objectifs du projet (sorties culturelles, activités de détente et de loisirs, soutien psychologique, groupes de paroles, soutien administratif, formation...) dans un esprit de collaboration sociale et solidaire.		

3) Créer une solution innovante d'accueil des seniors dans la ville

↳ Notre Département pilote un projet d'accueil intermédiaire entre le domicile et l'EHPAD.

 <p>VAR ESTEREL Dynamisme économique • Patrimoine vivant</p>	Contrat d'objectif territorial « Accueil des seniors dans la ville »	 <p>Développement durable COMITE GENERAL DU VAR</p>
<p>Avec près du tiers de leur population âgée de plus de 60 ans, les acteurs du territoire de Var Esterel se sont mobilisés pour réfléchir à des solutions mieux adaptées à la perte d'autonomie.</p> <p>Dans ce contexte, le Contrat d'objectif territorial « Accueil des seniors dépendants » a vu le jour. Il s'agit de promouvoir un accueil innovant, dans la ville, pour des personnes âgées en perte d'autonomie, sous forme de logements sociaux individuels adaptés, regroupés sur un site avec un accompagnement sécurisant et proposant des activités en lien avec la ville.</p> <p>A terme, ce projet a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none">↳ De prévenir la perte d'autonomie en apportant des réponses adaptées aux problématiques sociales et de santé en créant, via un bailleur social, des logements sociaux adaptés destinés à des seniors à faibles ressources, dont la perte d'autonomie permet de vivre en appartements individuels. Un accompagnement, par une association porteuse du projet permettra de sécuriser le projet et d'offrir un lien avec l'insertion dans la ville.↳ De faciliter l'accès aux soins, aux transports et à une vie sociale via des activités de proximité↳ De soutenir les aidants par une amélioration de la qualité de vie de la personne âgée dépendante.		

4) Impulser la recherche et la structuration d'une filière économique de gérontechnologies

↳ Notre Département pilote un projet de contrat de territoire relatif à l'amélioration de la qualité de vie à domicile par la recherche de modes d'innovations technologiques.

Une étude est menée :

- **auprès les acteurs du maintien à domicile** des personnes âgées et handicapées pour connaître les problématiques et les besoins liés à la perte d'autonomie,
- **pour rechercher des solutions et recenser les entreprises du secteur des innovations technologiques** qui pourraient intervenir.

➤ **Les technologies permettent d'améliorer la qualité de vie** et de renforcer la **sécurité** des personnes âgées et handicapées à domicile, sans pour autant se substituer à l'aide humaine.

➤ Celles-ci, **mieux installées dans leur logement**, pourraient y vivre mieux et plus longtemps.

➤ **La domotique** permet de proposer plus de bien-être à chacun en développant l'automatisation et la programmation de certains éléments du logement.

Il s'agira d'impulser la structuration de nouvelles filières de développement économique prenant appui sur les potentialités endogènes autour du maintien à domicile.

5) Intervenir en urgence lors des sorties d'hospitalisation pour assurer un retour à domicile dans de bonnes conditions

Des liens de coordination ont été mis en place entre les médecins responsables de la coordination de l'A.P.A. et des partenaires externes : hôpitaux et cliniques, services de convalescence, services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et services d'hospitalisation à domicile (HAD), CLIC et réseaux spécialisés (soins palliatifs, SLA-PACA). Cela permet l'intervention de services à domicile dans les meilleurs délais dans le cas d'urgences médicales ou médico-sociales.

Le maintien de la politique d'attribution de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en urgence garantit la prise en charge rapide des personnes âgées lors de leur retour à domicile après hospitalisation

Ces liens sont concrétisés à la suite de rencontres initiales avec les intervenants de ces structures (médecins, infirmiers, travailleurs sociaux). Ils fixent un cadre de travail, permettant de réagir rapidement (entre 24 h et 5 jours) à toute demande relative aux aides à mettre en place ou à modifier dans le cadre de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie.

Ce travail de collaboration, au service des personnes âgées dépendantes, devra être étendu à d'autres partenaires.

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : PERMETTRE L'ACCUEIL EN ETABLISSEMENTS ADAPTES DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES DANS LE RESPECT DE LEUR PROJET DE VIE

Le Conseil Général poursuit sa politique d'adaptation de l'offre d'accueil avec les établissements médico-sociaux varois.

1) Adapter les accueils aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés

La réflexion relative aux prises en charge des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer se poursuit afin d'adapter les établissements.

Le développement des Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) va se poursuivre en partenariat avec l'ARS. Ces lieux spécifiquement dédiés à la prise en charge des résidents d'un EHPAD présentant des troubles modérés du comportement (maladie d'Alzheimer ou apparentée) permettent d'adapter l'offre aux besoins recensés et au rythme de vie de la personne accueillie. A l'horizon 2013-2014, une dizaine de nouveaux PASA sont susceptibles d'être labélisés sur la base du plan « Alzheimer » 2008-2012.

2) Optimiser l'accueil des personnes handicapées dans les établissements

Le Conseil Général poursuit son objectif d'optimisation de la couverture territoriale des accueils de personnes handicapées.

Une réflexion est engagée sur l'évolution des autorisations administratives dont bénéficient les gestionnaires d'établissements afin d'adapter les agréments aux besoins identifiés sur les territoires. Sur la période 2013-2015 la poursuite de ces travaux en lien avec la mise en œuvre du schéma départemental permet :

- de moduler l'offre existante en créant au sein des établissements (Foyers Occupationnels et Foyers d'Accueil Médicalisés) des unités spécifiques liées à l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes, adaptées à leur rythme et à l'évolution de leur projet de vie,
- de définir de nouvelles modalités d'accueil et d'accompagnement pour les personnes handicapées accueillies en externat,
- de poursuivre, lors des ouvertures de places déjà programmées, l'effort engagé en faveur des jeunes adultes maintenus en structures pour enfants au titre de l'amendement CRETON.

3) Veiller à la mise en œuvre des évaluations internes et externes

La Loi du 2 janvier 2002 a introduit dans le Code de l'Action Sociale et des Familles (art 312-8 CASF) l'obligation, pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux autorisés, de réaliser une évaluation interne et externe afin d'apprécier les activités et la qualité des prestations de la structure.

Sur la période 2013-2015, le Conseil Général sera amené à :

- suivre la réalisation des évaluations en établissements et services, y compris dans les services à domicile autorisés, en veillant à la bonne réception des rapports d'évaluation interne et externe par le Conseil Général, dans les délais impartis.
- analyser les rapports d'évaluation externe au regard des enjeux qu'ils comportent pour les renouvellements d'autorisation.

Améliorer
la vie quotidienne
des Varois

Prévention
et protection
de l'enfance
et des familles

PREVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES

Les principes régissant la protection de l'enfance sont affirmés sur le plan national et international. Il s'agit de l'intérêt supérieur de l'enfant et du respect de ses droits fondamentaux.

Le Conseil général a donc mis au cœur de ses politiques sociales la prévention et la protection de l'enfance. Depuis la loi du 5 mars 2007, le Président du Conseil Général a, en effet, vu son rôle de chef de file et de coordonnateur de la Protection de l'Enfance réaffirmé pour les enfants en danger ou en risque de l'être.

Les enfants ont besoin d'une protection et d'une attention toute particulière en raison de leur vulnérabilité. C'est dans leur famille qu'ils doivent trouver prioritairement ces éléments de soins et de protection. Le Conseil général s'est ainsi engagé depuis plusieurs années dans la mise en place d'actions de soutien à la parentalité. Par ailleurs, le Conseil général veille, à travers toutes les démarches engagées, à soutenir toutes les personnes en difficultés et les familles.

Toutefois, lorsque la protection de l'enfant n'est pas possible au sein du milieu familial, d'autres moyens existent pour pallier tout ou partie des responsabilités parentales.

Dans tous les cas les parents sont associés et le plus possible impliqués dans le projet de vie de leur enfant.

Le bilan du dernier schéma de l'enfance et de la petite enfance (2008-2012) a mis en exergue une évolution des problématiques rencontrées par les familles. Depuis 5 ans, en effet, la crise économique a généré l'apparition de situations de plus en plus complexes. Les familles, aujourd'hui suivies et accompagnées par les professionnels du Conseil général, rencontrent des problématiques de différentes natures : santé, logement, emploi, difficultés financières et éducatives ..., qui tendent à fragiliser davantage la relation parent-enfant.

L'année 2013 sera consacrée à l'élaboration du Schéma de l'Enfance.

Les enjeux de ce schéma sont liés à :

- ▶ la territorialisation des politiques de solidarité,
- ▶ l'instauration d'un nouveau mode de gouvernance des politiques sociales et médico-sociales qui intégrera la représentation et la participation des usagers à la définition des politiques qui les concernent,
- ▶ la prise en compte des situations de manière globale en travaillant notamment sur les parcours des publics,
- ▶ l'impulsion d'actions de prévention,
- ▶ la création de passerelles entre les deux schémas (enfance et autonomie) pour permettre une meilleure prise en charge des situations des enfants rencontrant des problématiques spécifiques,
- ▶ le développement des articulations entre les intervenants médico-sociaux et les partenaires locaux dans la prise en charge des enfants accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Confronté à des situations familiales de plus en plus complexes liées au contexte socio-économique et à l'évolution du profil des enfants pris en charge dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, le Conseil général du Var fait le choix de renforcer la dimension prévention et d'adapter l'offre d'accueil et les projets éducatifs aux besoins des enfants accueillis. Ces politiques constituent un champ partagé qui favorise le renforcement des actions de prévention.

Les services sociaux et médico-sociaux, en relation directe avec la population, sont au cœur des actions de prévention en faveur des enfants et de leur famille.

LES PISTES STRATEGIQUES

Renforcer la dimension prévention dans le cadre de la protection de l'enfance et de la famille

Par le renforcement de la prévention, le Conseil général réaffirme son positionnement sur les champs de l'action sociale et de la protection de l'enfance, notamment dans le domaine éducatif afin de valoriser les compétences des familles, et à terme la construction des citoyens de demain.

Le Conseil général s'appuiera sur les potentialités des familles et sur leur adhésion pour renforcer les actions de prévention afin d'éviter les ruptures familiales et d'intervenir prioritairement en amont des dysfonctionnements de la relation parents-enfants.

Le Conseil général prendra appui sur le maillage local pour accompagner les familles en difficultés, notamment en favorisant le développement des réseaux partenariaux territoriaux. Ainsi, le département entend poursuivre et développer les actions de prévention par une approche globale des situations en favorisant la mise en réseau de l'ensemble des acteurs de l'enfance et petite enfance sur chaque territoire.

Les actions de la Protection Maternelle et Infantile seront valorisées.

Adapter l'offre d'accueil et les projets éducatifs aux besoins du public reçu

Depuis 2011 le Département a connu une augmentation du nombre d'enfants confiés liée notamment à :

- une augmentation du nombre d'accueils administratifs, avec consentement des parents,
- une augmentation du nombre de mineurs isolés,

Prenant en compte les transformations de la société et les évolutions des profils des enfants accueillis, le Conseil Général du Var s'engage à :

- à adapter l'offre d'accueil aux besoins spécifiques des enfants accueillis,
- à développer un partenariat spécifique avec l'Agence Régionale de Santé,
- à développer des partenariats favorisant la continuité des parcours des enfants, le passage du statut de mineur protégé à celui d'adulte autonome demeurant une étape décisive et cruciale du parcours des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

La prévention par un renforcement de l'accompagnement social des personnes en situation de précarité

L'accentuation de la crise économique ces dernières années a un impact renforcé sur la population en situation de précarité. En 2011, 49 182 Varois ont sollicité une aide financière (ALM, FAJ, FSL, FSE, hébergement..), soit 15,7% de plus qu'en 2010

L'accueil et l'accompagnement social mis en œuvre par les services sociaux départementaux permettent l'accès aux droits de ces publics fragilisés.

Cependant, le seul accès à ces dispositifs d'aide sociale, légaux et extra-légaux, visant à apporter aides et secours aux personnes en difficulté ne peut résumer l'accompagnement mené par les équipes sociales.

Sens premier du travail social, au-delà de l'accès aux droits, l'accompagnement vise à restaurer la capacité des personnes en difficulté à retrouver leur place et à s'intégrer dans la société.

La constitution d'outils de connaissance partagée et d'analyse de l'action devra permettre d'adapter la réponse aux besoins, de définir les priorités et la relecture des pratiques.

PREVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES

L'ACTION DEPARTEMENTALE

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : PREPARER ET ACCOMPAGNER L'EXERCICE DE LA COMPETENCE PARENTALE

Le Conseil général s'engage dans le développement d'actions de prévention en faveur des générations futures.

Objectif opérationnel 1.1 : Informer et conseiller les familles

Le conseil général valorise les compétences parentales et apporte information, conseil, soutien, accompagnement à toutes les familles.

➤ ***Appréhender la famille dans sa globalité.***

Les équipes sociales et médico-sociales rencontrent les familles à leur demande et développent ainsi au quotidien des actions de prévention, en lien avec les partenaires du territoire.

➤ ***Développer les actions de périnatalité***

Les sages femmes et les puéricultrices du Conseil général rencontrent les familles à la maternité, à domicile ou lors de permanences. Il s'agit pour le Conseil général, au travers de ces interventions, de valoriser la compétence des parents, de s'assurer du bon développement de l'enfant et de créer un lien social. Parallèlement, le Conseil général veillera à développer des actions collectives en faveur des futurs parents et des nouveaux parents.

Par ailleurs, le Conseil général, engagé dans le repérage précoce des situations susceptibles de conduire à des troubles de la relation parents-enfants, poursuivra son implication dans les staffs pluridisciplinaires des maternités.

Un outil singulier : le R3P

Le R3P (réseau de prévention en parentologie périnatale) permet le repérage des dysfonctionnements relationnels parents-enfants, dès le stade prénatal, pouvant conduire à des situations à risque. Ce repérage s'effectue dans le respect des règles relatives au secret professionnel et dans un contexte pluridisciplinaire et poly-institutionnel. A ce titre, une convention a été signée en 2001 entre le Conseil général et le centre hospitalier de Draguignan.

A la naissance de l'enfant, si nécessaire, un accompagnement des parents et du bébé se met ensuite en place (avec la psychologue du R3P, la participation des travailleurs médico-psycho-sociaux et la Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale du Conseil général).

➤ ***S'appuyer sur le maillage local pour favoriser l'émergence d'actions de prévention***

Le Conseil général fait le choix de privilégier la prévention et d'intervenir en amont des dysfonctionnements de la relation parent-enfant. En s'appuyant sur les ressources locales (établissements d'accueil du jeune enfant, assistants maternels, accueils de loisirs, écoles maternelles et primaires...), notre collectivité développera de nouveaux partenariats pour permettre aux parents de favoriser un développement harmonieux de leur enfant.

Objectif opérationnel 1.2 : Soutenir la fonction parentale



➤ ***Développer les Lieux d'Accueil Parents-Enfants sur l'ensemble du territoire départemental***

Le Conseil Général met à disposition des lieux de rencontre, de paroles et d'échanges, lieux de socialisation qui offrent un moment de détente et de convivialité aux enfants de moins de 4 ans accompagnés de leur maman mais aussi de leur père ou de leur grand parent, en présence de professionnels spécialisés de la petite enfance.

Dans les trois prochaines années, le Conseil général veillera à développer ces espaces sur l'ensemble des territoires.

➤ ***Elaborer des protocoles avec les maternités publiques du Var sur les accouchements anonymes***

Pour toutes les femmes qui souhaitent accoucher dans l'anonymat, le Conseil général s'engage à établir des protocoles, en collaboration avec les chargées de Mission du Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP), auprès des 6 maternités publiques : Toulon, Hyères, Brignoles, Fréjus/Saint-Raphaël, Draguignan et Gassin afin d'organiser au mieux le recueil des enfants nés sous le secret et d'accompagner les mères qui accouchent anonymement comme le prévoit la loi du 22 janvier 2002.

Un accompagnement de qualité au plus près des mères de naissance sera mis en place et permettra d'harmoniser les pratiques des maternités sur le département.

Ce protocole favorisera, en outre, le repérage des différents intervenants et leurs rôles dans ce dispositif : Maison de l'Adoption, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la pouponnière du Centre départemental de l'Enfance et le Service Départemental de Placement Familial, et les professionnels des UTS et des UPS.

➤ ***Mettre en place le parrainage d'enfants***

Le Conseil général favorisera la mise en place du parrainage pour les enfants pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance, et notamment les enfants confiés, et pour les familles monoparentales sans relais.

Le Conseil général s'appuiera sur un public de bénévoles s'inscrivant sur la durée, dans le cadre de la Charte nationale du parrainage, en association avec les partenaires extérieurs tels que le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DE L'ENFANT

Le développement harmonieux des enfants demeure un axe prioritaire des actions médico-sociales en faveur des jeunes enfants.

Objectif opérationnel 2.1 : Organiser des consultations infantiles

➤ *Développer des consultations infantiles*

Les consultations infantiles, destinées aux enfants de 0 à 6 ans, ont pour objectif d'assurer la surveillance de la croissance staturo-pondérale et du développement physique, psychomoteur et affectif de l'enfant ainsi que le dépistage précoce des anomalies, déficiences, et la pratique des vaccinations.

Les consultations infantiles sont pour de nombreux parents, notamment dans le Haut Var, où la densité médicale est plus faible, le lieu ressources de proximité permettant le suivi du développement harmonieux de l'enfant. Ainsi, le Conseil général veillera à maintenir ces consultations dans l'ensemble du département, en portant une attention particulière aux zones les moins médicalisées.

Objectif opérationnel 2.2: Dépister, dès le plus jeune âge, les handicaps et des troubles des enfants

➤ *S'appuyer sur les bilans de santé à l'école maternelle pour prévenir les handicaps*

Le Conseil général effectue, avec l'accord des parents, dans les écoles maternelles, un bilan de santé à caractère préventif afin d'assurer la surveillance du développement de l'enfant et de dépister précocement les déficiences en particulier sensorielles, du langage et du comportement.

Chaque année, le Var réalise cet examen sur la quasi-totalité d'une classe d'âge.

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : AMELIORER LES POSSIBILITES D'ACCUEIL DIVERSIFIEES DE LA PETITE ENFANCE

Objectif opérationnel 3.1 : Proposer aux parents des possibilités d'accueil diversifié et de qualité pour les enfants de moins de 6 ans

 <p>FAYENCE TERRITOIRE DE VAR Villages perchés • Tourisme vert</p>	« La Maison de l'enfance de Fayence » Contrat d'objectif territorial	 <p>Conseil Général du Var Développement durable</p>
<p>Afin de mener une politique de prévention et de protection de l'enfance et de la petite enfance, le Conseil Général du Var soutient le développement d'une structure alternative dédiée à l'enfance sur la commune de Fayence : la Maison de l'Enfance.</p> <p>Au-delà de ses compétences obligatoires, la collectivité favorise le développement de places d'accueil de la petite enfance.</p> <p>Ce contrat d'objectif territorial est réalisé en partenariat avec : la communauté de communes du Pays de Fayence et les maires du territoire de Fayence .</p> <p>Ce lieu permettra :</p> <ul style="list-style-type: none">* La mise en place d'un guichet d'accueil de la petite enfance unique sur le territoire (localisation géographique, accueil en structure, nombre de place) ;* Un travail sur la diversification des modes d'accueils de la petite enfance de façon à les rendre mieux adaptés aux besoins du territoire, en regard des contraintes géographiques et d'accessibilité de certaines communes ;* La mise en place de groupes de parole, d'actions collectives (lieu de soutien à la parentalité, de type Maison verte) afin de favoriser l'épanouissement des enfants et de leur famille ;* Une intégration des professionnels médico-psycho-sociaux du territoire afin d'assurer une meilleure lisibilité des actions du Conseil général sur le territoire ;* De favoriser l'émergence d'un Relais d'Assistantes Maternelles sur le territoire en mettant à la disposition de ces professionnelles un local adapté à leurs besoins, <p>Les vocations de l'établissement seront donc à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none">● Un accompagnement à l'éveil et le développement harmonieux de l'enfant ;● Les échanges et les solidarités avec les parents ;● L'accueil social des familles ;● L'information locale dans les domaines de l'enfance et de la petite enfance.		

➤ **Favoriser la création de places d'accueil de la petite enfance**

Le département s'engage à soutenir le fonctionnement des micro-crèches et des structures d'accueil associatives dans les communes de moins de 10 000 habitants.

Il veille à la qualité de l'accueil des enfants en assurant, notamment, la formation des assistants maternels.

OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : REPERER LES SITUATIONS D'ENFANTS A RISQUES

Le Conseil général, pour veiller à l'intérêt supérieur des enfants et au respect des droits des familles, a mis en place, depuis 1992, une Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes, anticipant ainsi la loi réformant la Protection de l'Enfance de 2007. Cette Cellule s'est structurée en 2012 en un véritable service chargé de recueillir, de traiter les informations préoccupantes, d'informer les familles et de décider des suites à donner.

Objectif opérationnel 4.1 : Améliorer la qualité du traitement des informations préoccupantes

➤ ***Développer des actions d'information en faveur des partenaires impliqués dans le domaine de l'enfance***

Les actions d'information auprès des acteurs du champ de la protection de l'enfance participent à l'amélioration des interventions auprès d'enfants en situation de danger.

Le Conseil général va intensifier cette démarche.

➤ ***Informers les familles dans le cadre des Informations préoccupantes afin d'obtenir leur adhésion à l'accompagnement proposé***

L'information préventive mise en place auprès des partenaires est aussi destinée aux familles ainsi qu'à leurs enfants.

Ce type d'information permet de sensibiliser et d'informer le public sur les conséquences liées aux situations à risque et sur le soutien qui leur est proposé.

La présence du Conseil Général lors de réunions avec les familles, notamment celles organisées par le Réseau d'Ecoute d'appui et d'Accompagnement à la Parentalité, facilite le lien avec les parents et permet la diffusion d'information à titre préventif.

L'adhésion des familles conditionne la réalisation et l'efficacité des mesures administratives de prévention et de protection.

➤ ***Analyser les informations préoccupantes classées sans suite***

Pour favoriser la prévention de la maltraitance, le Conseil général mènera une réflexion sur les informations préoccupantes classées sans suite.

Objectif opérationnel 4.2 : Améliorer la coordination entre les différents partenaires concourant à la protection de l'enfance.

➤ ***Réécrire le protocole relatif aux informations préoccupantes***

Le protocole départemental du recueil et du traitement des informations préoccupantes signé en 2008 sera adapté et élargi pour favoriser une meilleure coordination des acteurs de la protection de l'enfance et pour prendre en compte l'évolution de la réglementation et les nouvelles pratiques.

A cet effet, seront associés les hôpitaux, l'Ordre des Médecins et celui des Avocats.

➤ **Dynamiser l'Observatoire départemental de l'enfance en danger**

Les missions de l'Observatoire sont les suivantes :

- Recueil et expertise des données départementales relatives à l'enfance en danger,
- Recueil de toute évaluation des services et établissements intervenant au titre de la protection de l'enfance
- Formulation des avis et suivi de la mise en œuvre du schéma départemental de l'enfance pour ce qui concerne les services et établissements visés par la loi
- Propositions et avis en matière de politique de protection de l'enfance dans le département
- Elaboration de statistiques portées à la connaissance de l'Assemblée départementale, des représentants de l'Etat et de l'autorité judiciaire.

Pour favoriser une démarche participative et un partage de l'information liée à la protection de l'enfance, l'Observatoire sera réorganisé et dynamisé en concertation et en collaboration avec les représentants de l'ensemble des Institutions concourant à la Protection de l'Enfance du Var.

OBJECTIF STRATEGIQUE 5 : VALORISER ET RESTAURER LES COMPETENCES PARENTALES

Objectif opérationnel 5.1 : Développer des actions de soutien au domicile des familles

Lorsque les parents se trouvent confrontés à d'importantes difficultés sur le plan éducatif, une action éducative à domicile est mise en place, par décision du Président du Conseil général ou par décision du juge des enfants.

➤ **Extension des actions Alternatives Enfance et petite enfance**

S'agissant des enfants pour lesquels une séparation du milieu familial s'avère inadaptée, le Département, à la demande de la famille ou avec son accord, peut mettre en place une mesure alternative à l'accueil. Il s'agit d'une mesure d'aide éducative qui a pour objectif, outre d'éviter la rupture familiale, d'accompagner et de soutenir la famille dans ses responsabilités parentales.

Elle s'inscrit dans la diversification des modes de prise en charge posée par la loi du 5 mars 2007 et concerne des enfants âgés de 0 à 6 ans (Alternative Petite Enfance) et de 6 à 18 ans (Alternative).

Après une phase expérimentale, le Conseil général, soucieux d'apporter des réponses de proximité à l'ensemble des familles qu'il accompagne, engagera une réflexion sur l'extension de ces actions à partir d'une analyse des besoins.

Cette réflexion portera ultérieurement sur leur extension au domaine judiciaire.

Par ailleurs, le Conseil général, conscient de l'intérêt du maintien des liens des enfants avec leurs parents et soucieux de valoriser les compétences parentales, envisagera, dès 2013, en lien étroit avec ses partenaires, la mise en place de plusieurs solutions. Alternatives au placement, dont :

- les mesures de placement à domicile
- une aide à la parentalité à domicile (APAD) proposée par l'Association Vivre en Famille.

➤ **Coordonner les interventions pluridisciplinaires à domicile**

Dans ce cadre, le Conseil général souhaite notamment :

- renforcer la coordination des interventions des professionnels auprès des familles
- favoriser la complémentarité d'action des différents intervenants départementaux et des partenaires :

Une analyse des besoins, des ressources et des acteurs présents et mobilisables sur chaque territoire sera menée en vue d'une complémentarité en matière d'aide éducative à domicile, notamment au travers d'une éventuelle extension de l'action du service des interventions éducatives en milieu familial (IEMF) du Conseil général.

Objectif opérationnel 5.2 : Travailler le lien parents-enfants en médiatisant la relation

➤ **Développer les points rencontres parents-enfants**

Pour les enfants et les adolescents protégés par une mesure d'accueil, il est parfois nécessaire de travailler la relation parents/enfants en médiatisant la rencontre dans un lieu spécifique.

Dès 2013, un état des lieux des besoins et des pratiques sera dressé afin de bénéficier, à terme, d'une meilleure réponse aux besoins des territoires.

En outre, une réflexion sera engagée en vue du développement de modèles diversifiés de rencontres médiatisées : création d'équipes mobile de point rencontre et développement des rencontres « hors les murs ».

OBJECTIF STRATEGIQUE 6 : AMELIORER LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT PROTEGES

Objectif opérationnel 6.1 : Poursuivre le développement de modalités d'accueil diversifiées pour répondre aux besoins des enfants accueillis et à l'évolution des situations

Le Département souhaite développer différents modes de prise en charge afin d'adapter son offre aux besoins des enfants et des familles. Dans ce cadre, il veillera à prendre en compte les besoins des territoires en apportant des réponses de proximité.

➤ **Promouvoir divers modes de prise en charge**

Face à l'augmentation du nombre d'enfants rencontrant des problématiques complexes et confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), le Conseil général s'engage, dans les trois prochaines années à mettre en place des solutions innovantes permettant la prise en charge de ces enfants.

Aujourd'hui certains jeunes confiés à l'ASE présentent, en effet, des troubles psychologiques voire psychiatriques, ou certains handicaps et ne trouvent pas de structure susceptible de les accueillir de façon adaptée et pérenne. Afin de favoriser la prise en charge de ces enfants, le Conseil général :

- développera des articulations et des partenariats avec le secteur médico-social,
- favorisera le travail en réseau avec la psychiatrie et la pédopsychiatrie, notamment en favorisant le développement d'équipes mobiles.

De plus, le Conseil général, conscient de la nécessité d'accompagner les jeunes vers l'autonomie, engagera des partenariats avec les foyers de jeunes travailleurs en vue de l'accueil de grands mineurs et jeunes majeurs.

Les foyers de jeunes travailleurs réalisent un accompagnement social auprès des jeunes qu'ils hébergent. Le Conseil général expérimentera à Brignoles un partenariat étroit avec le foyer de jeunes travailleurs pour l'accueil des grands mineurs et des jeunes majeurs dans une dynamique d'insertion professionnelle.

➤ **Impulser la révision des projets des établissements**

Pour adapter l'offre existante aux besoins des enfants accueillis et favoriser un accueil de qualité, le Conseil général impulsera une révision des projets d'établissements

➤ **Prendre en charge les mineurs isolés**

Proposer aux grands mineurs et aux jeunes majeurs un accompagnement global et une offre de services complémentaires

Ce projet, qui démarrera en 2013, sous l'égide du Conseil Général du Var et en partenariat avec la Commune de Six-Fours, et deux associations du territoire s'adresse aux publics suivants

- *les mineurs et jeunes majeurs*
- *les jeunes en rupture et en difficulté*
- *les mineurs isolés dans une phase d'évaluation et d'orientation*
- *les familles et adultes en accompagnement social et santé dans le cadre de l'insertion*

Les objectifs visent à améliorer et développer :

- l'offre sociale par le renforcement des coordinations de terrain entre la mission de prévention spécialisée de l'APEA et la Maison d'enfants d'Aiguebelle concernant la vie des jeunes hébergés par Plein Soleil dans le milieu ouvert Six-Fours – La Seyne
- une offre de studios-passerelles pour l'accès des jeunes à l'autonomie (logement-travail)
- le renforcement des ressources pédagogiques offertes aux enfants de la structure d'Aiguebelle à travers le regroupement de l'Espace Pédagogique pour l'insertion géré par l'association de Prévention Spécialisée

- les activités pédagogiques et d'insertion à destination des jeunes, des allocataires du RSA et des personnes vulnérables suivies par l'APEA et le Conseil général, par l'exploitation du terrain extérieur à la maison (comme par exemple les jardins d'insertion)
- la création d'un pôle évaluation/orientation pour les mineurs isolés co-animé et coordonné en travail de jour et d'hébergement éventuel par l'APEA et Plein Soleil
- la mise en place d'une coordination des parcours par l'accès à l'autonomie en prévenant des ruptures par la mobilisation des dispositifs d'hébergement et d'accès au logement autonome assurés par l'APEA.

➤ **Favoriser l'accueil des fratries**

Afin de remédier en partie à la carence de places d'hébergement sur le Département et pourvoir à l'accueil des fratries, le Conseil général veillera à favoriser leur accueil en évitant les séparations.

Ainsi, dès 2013, le Conseil général réalisera une étude de faisabilité sur la transformation d'un bâtiment, situé à Solliès-Pont afin de créer 11 places d'accueil pour des fratries composées d'enfants âgés de 2 à 16 ans.

Il mènera également une étude prospective sur l'éventualité d'une implantation d'un village SOS Enfants dans le Département du Var.

Objectif opérationnel 6.2 : Optimiser et développer l'accueil familial

➤ **Promouvoir le métier d'assistant familial par une action de communication adaptée et ciblée**

Le département emploie 260 assistants familiaux qui accueillent à leur domicile des mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. Plus de 23% d'entre eux seront susceptibles de faire valoir leur droit de départ en retraite en 2013. A ce jour, l'information sur le métier et l'agrément qu'il nécessite, s'effectue par le « bouche à oreille ». Le recrutement d'assistants familiaux, résultant de candidatures spontanées, ne permettra pas de compenser la vague des départs. Aux départs en retraite prévisibles, s'ajustent des cessations d'activité totale ou partielle, conséquence souvent directe de l'usure professionnelle.

Le recrutement suppose au préalable l'agrément des personnes susceptibles d'être intéressées par ce métier et d'être embauchées. Une campagne de communication sera donc menée pour promouvoir le métier d'assistant familial et la condition de son exercice : l'agrément.

Le Conseil général accordera une attention toute particulière aux territoires les plus concernés par les départs en retraite (Six-Fours, La Seyne, Toulon, Hyères) Le territoire Var Esterel est quant à lui dépourvu d'assistants familiaux, le Conseil général veillera donc à cibler la population résidente de ces territoires.

➤ **Soutenir les assistants familiaux**

Dès 2013, le Conseil général élaborera un référentiel d'accompagnement des assistants familiaux destiné aux différents professionnels. Il précisera les modalités d'accompagnement de l'assistant familial et celles du suivi de l'enfant.

Il distinguera la phase préparatoire à l'accueil, du suivi proprement dit de la situation d'accueil et favorisera l'harmonisation des pratiques sur l'ensemble du territoire départemental.

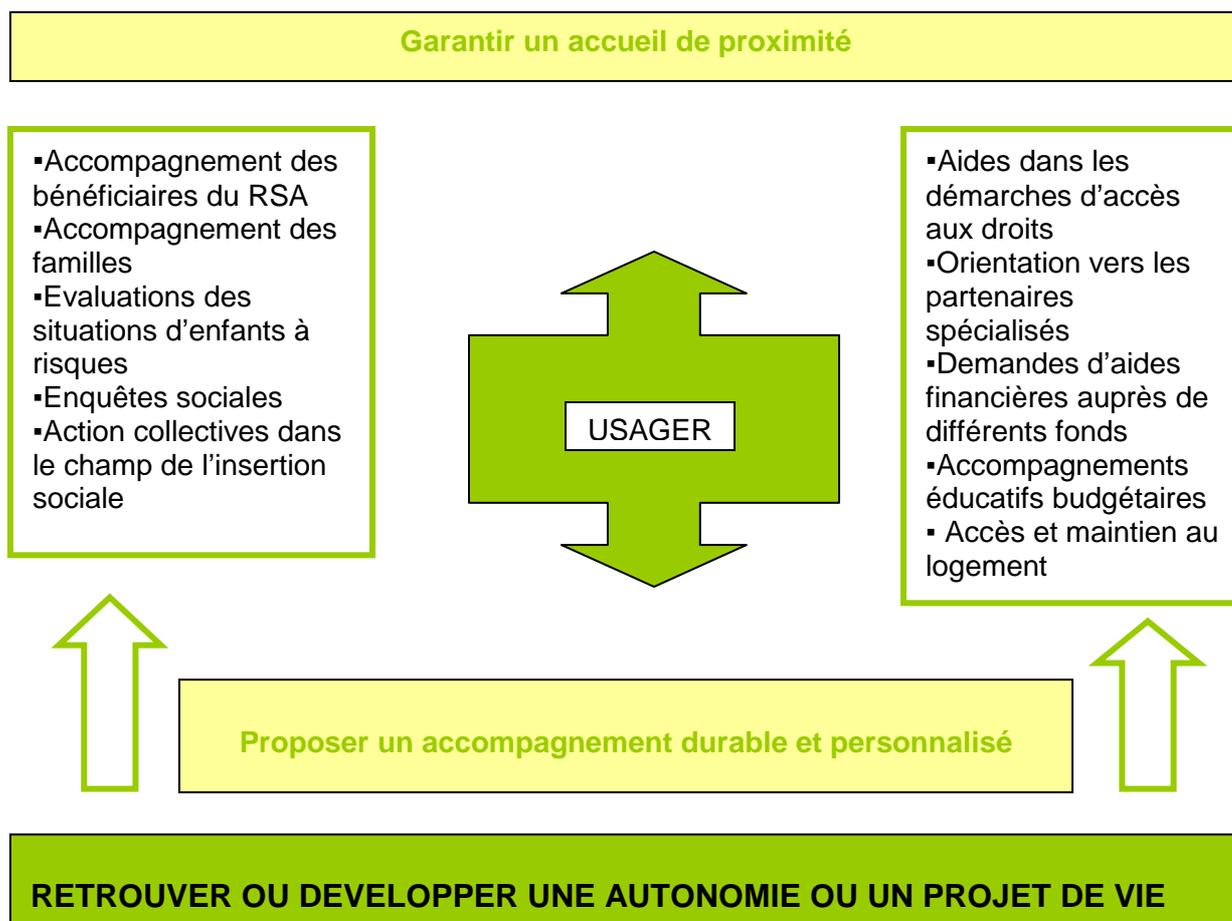
OBJECTIF STRATEGIQUE 7 : PREVENIR LES SITUATIONS DE PRECARITE ET D'EXCLUSIONS SOCIALES

▪ Accueillir et accompagner les personnes en difficulté

Sur l'ensemble des territoires, le Conseil général assure dans les unités territoriales sociales (UTS), l'accueil et l'accompagnement social des Varois rencontrant des difficultés sociales ou en situation de précarité et d'exclusion.

Ainsi, au travers de l'action quotidienne des UTS, le Département contribue au plus près des besoins de la population et des territoires, à la lutte contre les facteurs d'exclusion et au maintien de la cohésion.

Les UTS assurent des missions d'accueil social dans des lieux de proximité, l'information, l'évaluation des problématiques, l'aide à l'accès aux droits et l'orientation vers les interlocuteurs spécialisés.



En cohérence avec les valeurs de solidarité portées par notre collectivité, et dans un contexte économique difficile, le Conseil général veillera à faire évoluer sa politique d'accueil et d'accompagnement des publics en difficulté.

❖ **Renforcer l'accompagnement social dans une perspective d'autonomisation des personnes en difficulté**

L'**accueil** assuré par les services sociaux permet l'accès aux droits des publics fragiles, dans le cadre des dispositifs d'aide sociale, légaux et extra-légaux, pour apporter aides et secours aux personnes en difficulté.

L'aide financière, réponse à une nécessité absolue, n'est qu'un aspect de toutes les actions d'accompagnement mises en œuvre au quotidien par les UTS pour lever les difficultés.

Aussi, la collectivité s'attachera à renforcer la prévention des exclusions par un accompagnement de proximité favorisant l'autonomie des personnes, qui est le sens premier du travail social.

L'objectif est de développer un accompagnement durable et personnalisé aux personnes, aux familles, aux groupes d'habitants qui rencontrent des difficultés du fait de leur âge, de leur handicap, de leur situation économique et sociale précaire, de leurs relations familiales et-ou éducatives.

Le Var s'engage à mieux orienter l'action sociale d'accueil et d'accompagnement

La réponse en termes d'accompagnement social prend des formes variables en fonction des besoins des publics et des ressources disponibles sur les territoires, tant au plan interne qu'en termes de partenariats.

Pour orienter l'action, il est nécessaire d'identifier les besoins sociaux, de mieux appréhender les résultats et les effets des actions menées ainsi que de partager les expériences acquises sur chacun des territoires.

La création d'outils de connaissance partagée et d'analyse, sur les territoires et au niveau départemental, permettra de nourrir la réflexion sur l'adaptation de la réponse aux besoins, sur la définition des priorités et la relecture des pratiques.

❖ **Favoriser la dynamique de territoire et développer les partenariats**

La prévention et la lutte contre les exclusions sous toutes ses formes nécessite de développer et d'amplifier les partenariats locaux.

Dans une démarche de territorialisation de l'action sociale, le Département souhaite agir en proximité avec la population et les acteurs sociaux porteurs de projets et de partenariats.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la volonté du Département d'élargir à l'ensemble des territoires l'action menée dans 15 « quartiers solidaires » de certains territoires.

L'objectif est de développer des projets de développement social local, dans une logique d'accompagnement, en partenariat étroit avec le monde associatif, qu'il accompagne.

A ce titre, une extension de cette action et un enrichissement du lien avec les UTS, selon une logique de complémentarité d'action sont recherchés.

Elle s'inscrit dans le cadre d'un renforcement de l'accompagnement social au travers d'actions collectives et de projets locaux de développement social.

Un exemple d'actions partenariales sur les territoires

Provence méditerranée : Le réseau d'appui adultes vulnérables

Ce réseau d'appui est constitué de professionnels issus d'institutions et d'associations et permet d'apporter une dimension pluri - partenariale à l'analyse de situations de blocage rencontrées par des professionnels médico-sociaux dans le suivi des situations d'adultes vulnérables.

Des exemples d'actions partenariales sur les territoires

« Les Ateliers d'Auto Réhabilitation Accompagnée » des Compagnons Bâtitisseurs sur le territoire de Provence Verte:

Cette action d'insertion par le logement ; permet sur *prescription sociale* d'accompagner les publics les plus précaires et les familles vers l'autonomie, de faciliter l'appropriation du logement et du cadre de vie, et ainsi re mobiliser leurs capacités et ressources et les réutiliser dans leur vie quotidienne. Elle s'inscrit dans une démarche d'Auto Réhabilitation Accompagnée (le « faire avec ») et permet a l'accompagnement des propriétaires occupants impécunieux.

OBJECTIF STRATEGIQUE 8 : PROTEGER LES ADULTES VULNERABLES

Au-delà de ses compétences obligatoires, le Conseil général a renforcé son rôle dans la protection des adultes vulnérables en recueillant et en traitant les signalements relatifs aux adultes vulnérables.

La Cellule Ecoute et Vigilance (CEV), à l'échelon départemental, assure le recueil et le traitement des signalements concernant ce public et participe, aux côtés des services de l'Etat, à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Son action est principalement relayée, sur le terrain, par les travailleurs sociaux des 11 Unités Territoriales Sociales du Département aux fins d'évaluer, de rechercher et de mettre en œuvre les réponses adaptées aux situations des personnes signalées.

Elle évalue le danger encouru par ces personnes et veille à apporter une réponse aux difficultés repérées en termes de protection sociale, familiale, médicale ou juridique.

La CEV conseille, soutient et accompagne les familles et les professionnels dans leurs démarches notamment en matière de protection juridique des adultes.

Objectif opérationnel 8.1 : Recueillir et traiter les signalements

Le Conseil général souhaite valoriser cette expertise pour améliorer le service rendu aux publics vulnérables et aux familles, particulièrement au travers du développement du recueil et de l'évaluation des situations, en articulation avec les services sociaux concernés.

- La Cellule Ecoute et Vigilance poursuivra son travail en réseau auprès des différents partenaires, afin que les professionnels et la population la repèrent comme « lieu ressource » pour le recueil et le traitement des signalements des personnes adultes vulnérables.
- Près de 10% des signalements aboutissent à une transmission à l'autorité judiciaire, dans la plupart des cas pour une demande de protection juridique.

Afin de garantir la prise en compte des demandes de protection juridique, la Cellule Ecoute et Vigilance renforcera ses relations avec les tribunaux (tribunal de grande instance et tribunal d'instance). Cet engagement doit permettre de réduire les délais de traitement des demandes et de renforcer la place de la Cellule comme interlocuteur privilégié des tribunaux d'Instance et de Grande Instance.

Les relations de proximité déjà mises en place dans le domaine de la protection civile des usagers seront développées en 2013, plus particulièrement en direction du parquet pénal du Tribunal de Grande Instance de Toulon.

Le travail engagé en 2012 avec l'autorité judiciaire en vue d'améliorer le circuit de transmission des signalements pour les personnes susceptibles d'être victimes d'une infraction pénale devrait trouver sa concrétisation en 2013 avec la mise en œuvre d'un outil de liaison inter-services visant à gagner en efficacité et en réactivité en matière de protection pénale.

Objectif opérationnel 8.2 : Participer à la lutte contre les violences faites aux personnes, et spécifiquement aux femmes

La lutte contre les violences faites aux personnes et spécifiquement aux femmes relève principalement de la compétence des services de l'Etat.

Le Conseil général s'associe aux services de l'Etat pour poursuivre son action dans ce domaine et répondre aux objectifs de la loi du 9 juillet 2010. A ce titre, il maintiendra ses liens avec ces services et relayera l'information et les propositions de formations auprès de ses personnels sociaux et médico-sociaux en charge de l'accompagnement de ce public.

Le Département est aux côtés des personnes victimes de violence en mobilisant ses personnels sociaux et médico-sociaux qui proposent un accompagnement en vue d'une orientation ou d'une prise en charge adaptée.

Le conseil général initie et participe à des actions innovantes au sein des territoires départementaux (création de réseaux d'aide aux victimes, logement d'urgence...).

OBJECTIF STRATEGIQUE 9 : AMELIORER LA SANTE PUBLIQUE PAR LA PREVENTION ET LE DEPISTAGE DE CERTAINES MALADIES

		
<p><i>Le Var s'engage à favoriser la permanence des soins dans le cadre de Contrats d'Objectif Territoriaux sur les territoires Haut Var Verdon et Aire dracénoise</i></p> <p><i>Le Nord du territoire de l'Aire Dracénoise, et le territoire Haut Var Verdon sont confrontés depuis plusieurs années à une problématique majeure dans la permanence des soins.</i></p> <p><i>Ce constat partagé par les élus locaux et l'Agence Régionale de Santé, conduit le Conseil Général, à initier, au-delà de ses compétences obligatoires et dans le cadre des contrats d'objectifs, un projet innovant adapté aux attentes des habitants de ces territoires.</i></p> <p><i>L'installation d'une Unité Médicale Autonome (UMA) dans une commune du Nord du territoire a pour objectif :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>. D'apporter des réponses adaptées aux problématiques de santé.</i><i>. D'améliorer l'offre de soins par des nouvelles technologies,</i><i>. De pallier la carence de veille médicale.</i> <p><i>Véritable outil de Santé, ces unités permettront de réaliser deux types d'actes médicaux :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>- Des actes de téléconsultation, qui correspondent à une véritable consultation à distance avec un médecin où le dialogue Médecin-Patient est assuré</i><i>- Des actes de télésurveillance, qui correspondent à la mesure puis à la transmission de paramètres cliniques pour être ensuite interprétés par un médecin.</i> <p><i>Un médiateur sera chargé d'accompagner les usagers souhaitant accéder à ce nouveau service.</i></p>		

Le contrat d'objectif territorial « Pôle Santé / Solidarité » ou la création d'un point ressource facilitant l'accès aux services de santé et de solidarité

Dans un contexte de faible densité médicale, paramédicale et de fortes contraintes géographiques, la maison médicale communautaire située à Comps-sur-Artuby est le lieu idéal pour la création d'un tel espace.

Il s'agit de travailler au développement de services publics d'initiatives territoriales dans le domaine social en y intégrant le sanitaire, par la mise en place d'un point ressource conciliant le sanitaire et le social.

Ce projet est actuellement en cours sur le territoire avec la **Communauté de Communes Artuby-Verdon** (maître d'ouvrage de l'actuelle maison médicale). Par ce contrat, la collectivité souhaite développer une réelle maison de santé pluri-professionnelle (M.S.P) rurale. Ce changement se traduira concrètement par un agrandissement de l'actuelle maison médicale, la présence de deux médecins et d'un ou plusieurs paramédicaux acteurs de soins (infirmiers / kinésithérapeute).

Cet espace permettra d'assurer une liaison avec les professionnels de santé et d'offrir aux usagers un service complet adapté à leurs besoins dans les domaines de :

- la Petite Enfance ;
- du Handicap ;
- de l'Autonomie ;
- de l'Insertion...

Ainsi, ce Contrat d'Objectif Territorial aura pour finalités :

- * de renforcer le service à la population en terme de soins et de solidarité ;
- * de permettre au territoire de résorber les zones déficitaires dans le cadre de la santé ;
- * d'améliorer le service public sur le canton de Comps-sur-Artuby

Objectif opérationnel 9.1 : Prévenir les maladies infectieuses évitables par la vaccination

Il s'agit d'améliorer la couverture vaccinale à tous les âges de la vie et d'étendre le rattrapage vaccinal sur tous les territoires notamment les plus déficitaires en matière de santé.

➤ **La vaccination en milieu scolaire**

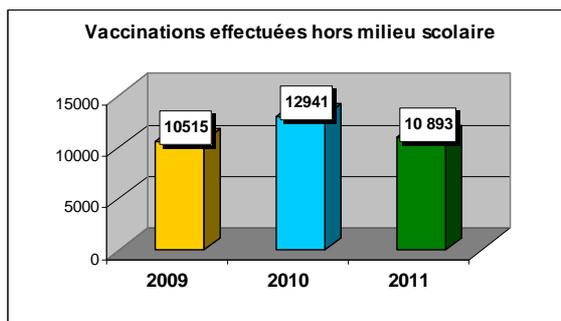
Afin de garantir une protection vaccinale à tous les élèves varois de CE1, de 5^{ème} et de Terminales, le département propose d'organiser la vérification de leur carnet de santé.

A l'issue de ce contrôle, une mise à jour de leur statut vaccinal peut être conseillée et donner lieu à l'organisation de séances de rattrapage des vaccinations.

Des demandes peuvent être formulées par les lycées professionnels et les établissements spécialisés.

➤ **La vaccination hors milieu scolaire**

Le Conseil général assure la facilité d'accès au rattrapage vaccinal et sa gratuité à tous les publics qui le souhaitent dans les centres de vaccination en interne ainsi que dans les Services communaux d'hygiène et de santé et dans certaines communes qui le demandent.

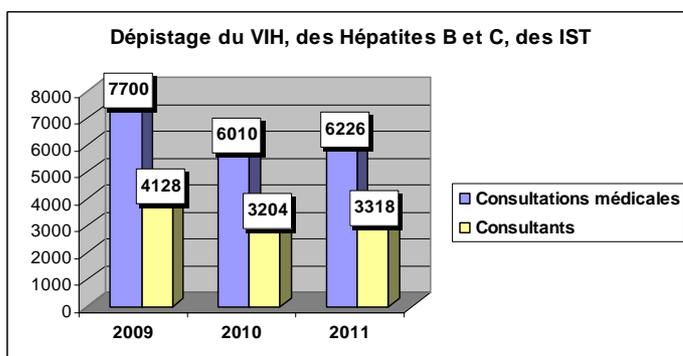


Objectif opérationnel 9.2 : Améliorer la prévention et le dépistage du VIH, des IST, des hépatites et des addictions

➤ **Faciliter l'accès au dépistage des Infections Sexuellement Transmissibles.**

Le Département du Var s'engage à créer de nouvelles antennes du Centre d'Information et de Dépistage Des Infections Sexuellement Transmissibles (CIDDIST) en complément des Centres de Dépistage Anonymes et Gratuits déjà existants afin d'offrir une accessibilité plus grande à tous les publics sur l'ensemble des Territoires.

Grâce à l'utilisation de tests rapides et simplifiés mis au point récemment, le fonctionnement des C.I.D.D.I.S.T. sera facilité. Réalisés de manière anonyme, ces tests s'adressent à tous et peuvent donner lieu à un traitement gratuit pour certaines pathologies.



Au cours de chaque consultation, des messages de prévention et des informations sont délivrés ainsi qu'un soutien psychologique si nécessaire en toute confidentialité

➤ **Apporter une meilleure connaissance des Infections Sexuellement Transmissibles (IST)**

Le Conseil Général élaborera une plaquette d'information sur les I.S.T., simplifiée et ludique, s'adressant à tous les publics.

➤ **Prévenir les méfaits induits par les conduites addictives**

Le Département poursuivra les consultations d'aide au sevrage tabagique assurées gratuitement au Centre de Lutte Antituberculeuse de Toulon.

Ces consultations répondent à la demande des personnes souhaitant engager un sevrage tabagique.

Les consultations d'écoute en direction de tous les publics présentant des conduites addictives se déroulent dans le cadre de la Consultation de Dépistage Anonyme et Gratuit de Toulon et s'adressent à toutes les tranches d'âge notamment les plus jeunes.

Objectif opérationnel 9.3 : Favoriser le dépistage actif des infections tuberculeuses

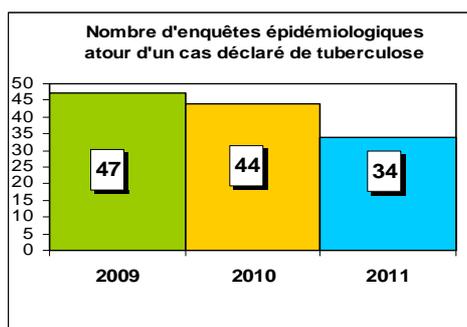
➤ **Dépister, prendre en charge et suivre les pathologies de nature tuberculeuse**

Le Conseil Général propose des consultations gratuites à Toulon. Lors de ces consultations, des radiographies et des tests tuberculiques peuvent être effectués et donner lieu en tant que de besoin à la délivrance de traitements anti-tuberculeux.

Une antenne mobile de radiographie répond aux besoins sur l'ensemble du territoire.

Le département souhaite développer son action en proposant un dépistage systématique dans les foyers d'hébergement et chez les personnes à risques.

➤ **Réaliser des enquêtes épidémiologiques systématiques**



Le Département effectue des enquêtes épidémiologiques systématiques dans l'environnement plus ou moins élargi d'un cas de tuberculose déclaré, d'une éventuelle source de contamination et/ou d'éventuels sujets contacts contaminés.

➤ **Réaliser des actions de communication en direction des professionnels de santé et du grand public**

Cet objectif préside à la création de deux types de plaquettes d'information sur les actions du Service de Lutte Antituberculeuse : une en direction des professionnels de Santé, une autre en direction du grand public.

Dès 2013, des séances d'information collectives seront réalisées par le personnel du Service de Lutte Antituberculeuse (S.L.A.T.) sur les lieux de vie (foyers d'hébergement, associations, lycées...)

Objectif opérationnel 9.4 : Garantir aux varois l'accès au dépistage des cancers du sein et colorectal

Le Conseil Général maintient son engagement dans une démarche partenariale portant sur le dépistage organisé du cancer du sein et sur celui du cancer colo-rectal.

Le département donne la possibilité à l'ensemble de la population varoise de bénéficier en proximité et de manière gratuite, d'activités de dépistage et de suivi dans le domaine des cancers.

➤ *Le dépistage du cancer du sein*

Dans le cadre d'une campagne, il s'agit de dépister le plus précocement possible, chez les varoises de 50 à 74 ans, les cancers du sein et de contribuer à la diminution de plus de 30% de la mortalité liée à cette affection

➤ *Le dépistage du cancer colorectal*

Depuis 2008, le dépistage organisé du cancer colo-rectal concerne tous les deux ans, tous les varois, hommes et femmes, de 50 à 74 ans.

PLAN D'ENGAGEMENT

Améliorer
la vie quotidienne
des Varois

**Habitat
et Logement**

LES PISTES STRATEGIQUES

Le Département du Var a connu ces dernières années une progression démographique importante qui ne devrait pas faiblir dans les années à venir.

L'étude prospective départementale « Le Var à l'horizon 2030 » met en exergue une augmentation de la population Varoise d'ici 2030 de près de 250 000 habitants supplémentaires, ce qui nécessiterait 163 000 logements neufs à bâtir soit 110 000 résidences principales et environ 53 000 résidences secondaires.

Les objectifs quantitatifs de construction pour les années à venir sont importants, à cela il faut ajouter le caractère transversal de la thématique « Habitat et Logement » qui en fait un élément majeur de l'évolution harmonieuse et équilibrée d'un territoire en termes économique et social.

Une politique de « L'Habitat et du Logement » c'est la garantie :

- d'un aménagement solidaire et équilibré du territoire qui favorise l'attractivité et le dynamisme économique,
- d'une aide à l'intégration des populations les plus défavorisées grâce à la prise en compte de la variable logement/hébergement.

L'habitat est également un domaine porteur de forts enjeux en matière de développement durable sur lequel il est nécessaire d'exercer une action dynamique.

En matière « d'Habitat et de Logement » le Conseil général à un rôle moteur à jouer, il se doit de faire évoluer ses objectifs grâce à **une politique de qualité, harmonieuse et solidaire sur les territoires** par une mise en cohérence des différentes initiatives dans le cadre d'une concertation dynamique de l'ensemble des acteurs.

Mais également , dans les années à venir, en l'incitant à la production d'un **habitat durable répondant aux enjeux d'un urbanisme économe en foncier et garant d'une qualité environnementale globale** afin de proposer une offre nouvelle de logement adapté aux besoins des populations.

Les chiffres clés en matière d'Habitat dans le Var

EN QUANTITE

648 029 Logements dans le Var dont :

- 441 549 (68%) résidences principales,
- 171 457 (26%) résidences secondaires,
- 35 024 (5%) logements vacants.

SELON L'ANNEE DE CONSTRUCTION :

- 123 256 logements ont été construits avant 1949,
- 68 909 logements ont été construits depuis 1999,

SELON LE STATUT D'OCCUPATION :

- 260 080 (59 %) de propriétaires,
- 118 873 (27 %) de locataire (non HLM),
- 35 104 (8 %) de locataire (HLM).

SELON LE TYPE DE LOGEMENT :

- 307 378 (47 %) en maison individuelle,
- 327 161 (50 %) en collectif.

Source : INSEE - RP 2008

ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE L'HABITAT HARMONIEUSE ET SOLIDAIRE SUR LES TERRITOIRES

Un outil instauré par la loi du 13 Juillet 2006 portant engagement national pour le logement permet aux Conseils généraux d'élaborer, en partenariat avec l'Etat, un **Plan Départemental de l'Habitat** (PDH).

Ce plan permettra notamment :

- **d'établir des orientations par territoire** sur la base d'un diagnostic partagé sur le fonctionnement des marchés du logement et sur la situation de l'hébergement,

- **d'assurer une cohérence** :

 - ❖ territoriale dans la mise en œuvre des différentes politiques de l'habitat.

LE PDH assurera une cohérence entre les politiques de l'habitat conduites sur les territoires couverts par les PLH et celles qui sont menées sur le reste du département afin de permettre ainsi de lutter contre les déséquilibres et les inégalités territoriales, il favorisera la mise en cohérence des interventions des différentes collectivités publiques et établira la complémentarité des différentes orientations.

 - ❖ entre politique de l'Habitat et politique sociale de l'Habitat avec la prise en compte des besoins en logement définis dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes défavorisées.

Il s'agira :

- **de définir une stratégie concertée par territoire** afin de rendre plus pertinentes et complémentaires les différentes actions publiques.

- **de faciliter la prise en compte des besoins en logement** dans les documents d'urbanisme,

- **de pérenniser l'observatoire départemental de l'Habitat** mis en place en partenariat avec les EPCI et l'Etat afin d'améliorer les connaissances globales en matière d'habitat et de logement en partageant les réflexions et analyses avec les acteurs présents dans les territoires.

FAVORISER LA PRODUCTION D'UN HABITAT DURABLE REpondant AUX ENJEUX D'UN URBANISME ECONOMe EN FONCIER ET GARANT D'UNE QUALITE ENVIRONNEMENTALE GLOBALE

Le Département du Var est un territoire, soumis à une très forte tension du marché du logement.

Depuis 2005, la production de logements est en nette augmentation. Cependant, elle demeure très insuffisante pour répondre aux différents besoins qui s'expriment et qui sont en constante progression.

Les enjeux sont fondamentaux :

- la nécessité de répondre à une demande de logement de plus en plus importante par une augmentation du nombre des constructions neuves,

- l'obligation de maîtriser l'urbanisation de notre territoire qui risque à terme, si elle n'est pas correctement encadrée, d'être préjudiciable à la qualité de vie des varois et à l'image du Département,

- les obligations nouvelles issues du Grenelle de l'Environnement qui nécessitent un effort de la part des constructeurs,

Assurer le logement des populations locales et migrantes est une préoccupation inscrite dans les enjeux thématiques et priorités de l'étude « le Var à l'horizon 2030 » en relation avec les actifs et le logement des personnes les plus défavorisées.

La qualité des constructions, leur localisation sont également mises en exergue dans les exigences départementales : il s'agit de promouvoir les opérations de logements neufs garants d'un urbanisme économe en foncier et d'une qualité environnementale dans les méthodes de construction mais également toute initiative susceptible de favoriser la qualité environnementale des programmes d'habitat.

La lutte contre la précarité énergétique dans le parc privé de logement en lien avec le Plan de Sécurisation électrique, la promotion de la filière bois au travers de réunions de sensibilisation et actions de formation, les économies d'eau, l'exigence de clause sociale d'insertion dans les marchés de construction, la qualité architecturale sont des impératifs incontournables pour les opérations éligibles aux aides départementales.

De même, des principes innovants de construction comme la modularité des logements permettant une évolution des surfaces en fonction des besoins, les modes de logements insolites susceptibles d'apporter une solution supplémentaire en terme d'offre, toute opération favorisant de nouvelles méthodes d'appréhension de son habitat comme « l'habitat participatif » sont d'autant d'expériences qui pourront être valorisées.

Les deux pistes stratégiques, décrites ci dessus, au travers desquelles l'action du département évoluera s'appliqueront de manière transversale sur la mise en œuvre des 5 axes stratégiques suivants :

- la promotion d'une politique de l'habitat coordonnée,
- le développement d'une offre locative nouvelle,
- l'amélioration de l'habitat,
- la lutte contre l'exclusion par le logement,
- le renouvellement urbain des quartiers en difficulté

Logements financés par le Département du Var

2009 : 614 logements sociaux financés,

2010 : 684 logements sociaux financés,

**2011 : 713 logements sociaux financés
dont 132 labellisés Bâtiments Basse
Consommation,
216 certifiés « Habitat et Environnement »
ayant une très haute performance énergétique,
258 certifiés Qualitel RT 2005 ou HPE 005**

L'ACTION DEPARTEMENTALE

« ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET QUALITATIF DE L'HABITAT DANS LES TERRITOIRES »

OBJECTIF STRATEGIQUE 1: PROMOUVOIR UNE POLITIQUE DE L'HABITAT COORDONNEE

La **mobilisation générale** de l'ensemble des acteurs œuvrant dans le domaine de l'Habitat est nécessaire pour **d'impulser une offre nouvelle de logements** dans le cadre d'un développement urbain maîtrisé, et non plus subi et qui réponde aux besoins des populations, en tirant les enseignements des résultats de l'étude « Le Var à l'horizon 2030 ».

Il s'agit pour le Département de proposer aux collectivités et professionnels de construire collectivement une connaissance partagée de la situation de l'habitat dans le Var qui facilite le passage à l'action, par le biais d'études, d'échanges, d'animations.

Le Département parce qu'il est :

- Garant des solidarités avec les plus fragiles, dans le cadre de ses compétences,
- Capable d'animer la dynamique locale et de mettre ses capacités de coordination, de conseils et d'aides au service des territoires,

a une réelle légitimité pour intervenir et générer une synergie par des actions de communication, de coordination ou la production de documents stratégiques (Charte de l'Habitat, Plan Départemental de l'Habitat).

Pérennisation de l'observatoire de l'Habitat

Après les phases de définition, puis de lancement de l'Observatoire Départemental de l'Habitat, l'objectif est de pérenniser cet outil partagé pour les années à venir. Pour ce faire, il sera question de conforter les partenariats initiés par la mise en place d'une convention, de sécuriser la fourniture des données et la production des supports de l'observatoire avec une charte de bon usage, et de favoriser la participation et les échanges auprès des acteurs professionnels.

2013 sera également l'occasion de produire la première photographie de l'habitat du Var et d'en assurer largement la promotion par l'organisation d'une conférence de l'habitat. En amont, une analyse partagée des résultats permettra de contribuer à la création d'un réseau d'acteurs autour de la thématique.

Pour 2014 et 2015, des déclinaisons territoriales des productions de l'observatoire pourront être réalisées et diffusées dans les territoires.

Cet engagement se mesurera par la réalisation d'une première photographie de l'Habitat dans le Var déclinée par territoire et bénéficiera aux élus locaux, aux bailleurs sociaux, et aux professionnels de l'habitat.

Elaboration d'un Plan Départemental de l'Habitat

- La loi Engagement National pour le Logement (ENL) impose l'élaboration d'un Plan Départemental de l'Habitat (PDH) en partenariat avec l'Etat, le Département et les EPCI ayant adopté un programme local de l'habitat ou ayant délibéré pour élaborer un tel programme.

- La carte sur le futur paysage intercommunal nous amène à prévoir pour les années à venir qu'au moins 7 intercommunalités sur 13 devraient élaborer un Plan Local de l'Habitat.

Dans ces conditions et compte tenu des objectifs fixés au PDH, l'intérêt d'un tel document stratégique est avéré.

Le PDH est un document stratégique en matière d'habitat. Il doit favoriser la mise en cohérence des interventions des différentes collectivités publiques selon leurs compétences pour apporter une réponse efficace et adaptée aux demandeurs de logement et d'hébergement.

Le PDH doit notamment :

- Assurer la cohérence territoriale,
- Assurer la cohérence entre politique de l'habitat et politique sociale,
- Faciliter la prise en compte des besoins en logement dans les documents d'urbanisme,
- Définir les conditions de mise en place d'un dispositif d'observation.

Cet engagement se mesurera au vu du nombre de réunions de concertation qui auront été organisées, et au taux de réalisation pour l'élaboration du Plan Départemental de l'habitat.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2: DEVELOPPER UNE OFFRE LOCATIVE NOUVELLE

L'objectif est de participer au rétablissement du parcours résidentiel de la population en permettant à chaque varois de se loger quel que soit le niveau de ses revenus, en fonction de ses besoins et d'avoir une démarche évolutive (location, accession, construction etc...).

Il s'agit d'apporter à la population varoise (actifs, jeunes, personnes en difficultés, retraités, personnes en situation de handicap...) une offre nouvelle de logements adaptée à ses besoins, notamment en termes de niveau de loyer et de localisation (transports).

Notre intervention, basée sur des critères de qualité des constructions, respecte les grands principes de la Charte de l'Habitat approuvée en 2009.

Afin de développer une offre locative nouvelle, le Conseil général intervient à la fois :

- Sur les acquisitions foncières génératrices d'opérations d'habitat,
- Sur les programmes d'habitat mixte nouveaux,
- Sur l'optimisation du parc de logements existants (logements vacants).

Objectif opérationnel 2.1 : Aider à la maîtrise foncière

Il s'agit d'aider les communes et les EPCI dans leurs opérations d'acquisitions de foncier bâti ou non bâti en vue de réaliser du logement.

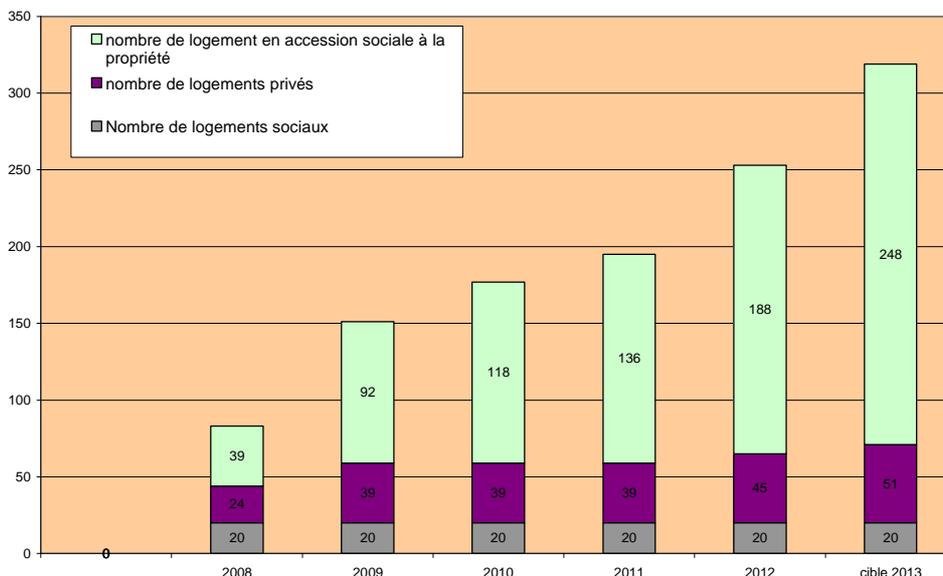
Deux aides peuvent être identifiées :

- les aides dans le cadre du dispositif de droit commun en faveur des communes et des EPCI,
- l'aide spécifique à l'acquisition foncière qui porte sur le projet global (acquisition et construction future). Une étude de faisabilité doit être réalisée afin de s'assurer que l'opération est viable financièrement et édicte certaines préconisations notamment en matière de développement durable, de programmation

Le Département a mis en place un dispositif spécifique d'aide aux acquisitions foncières en faveur des communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale en vue de la réalisation d'opérations d'habitat. Ce dispositif, qui entre dans le cadre des grandes orientations fixées par la Charte de l'Habitat, vise à produire, à moyen ou court terme, une offre nouvelle adaptée de logements mixtes proches des commerces et des équipements publics de proximité.

En 2012, 8 communes ont bénéficié d'un accompagnement en ingénierie dans le cadre de projets d'acquisition ou de création d'opérations de logements sociaux, et 12 fonciers ont été acquis grâce à l'intervention départementale.

Depuis la mise en œuvre de ce dispositif en 2007, 21 acquisitions ont été soutenues, qui pourront permettre la réalisation d'un peu plus de 300 logements, dont la majorité à loyer modéré.



Il s'agit d'initier une démarche vertueuse en matière d'habitat durable sur le territoire de l'Aire Dracénoise.

Deux axes d'intervention seront privilégiés :

- ⇒ **Accompagnement de projets urbanistiques vertueux en matière d'habitat durable** : recenser et aider à l'émergence d'éco quartier sur le territoire de l'Aire Dracénoise,
- ⇒ **Mise en place sur le territoire d'une « culture éco construction » grâce à :**
 - La création d'un partenariat avec le BTP pour aider à l'émergence d'une filière de formation spécifique à l'éco construction,
 - Création d'un label « ECO CONSTRUCTION 83 »,
 - Elaboration d'un « porté à connaissance » à transmettre dans le cadre de la participation du Conseil général à l'élaboration des documents de planification communaux et intercommunaux afin d'intégrer les objectifs départementaux en matière de lutte contre l'étalement urbain,
 - Mise en place d'outil de communication et de promotion sur les opérations exemplaires.
 -

Objectif opérationnel 2.2 : Favoriser des programmes d'habitat mixte nouveaux

Le Département apporte son soutien financier à la production de logements locatifs neufs pour des opérations de construction par les bailleurs sociaux publics et privés dans le cadre d'une politique territorialisée.

Ce dispositif a pour objectif de favoriser la production de logements de qualité pour faire face au déficit de logements à loyers modérés.

Cette aide financière s'adresse aux Offices Publics de l'Habitat, aux Entreprises Sociales de l'Habitat et aux Sociétés d'Economie Mixte.

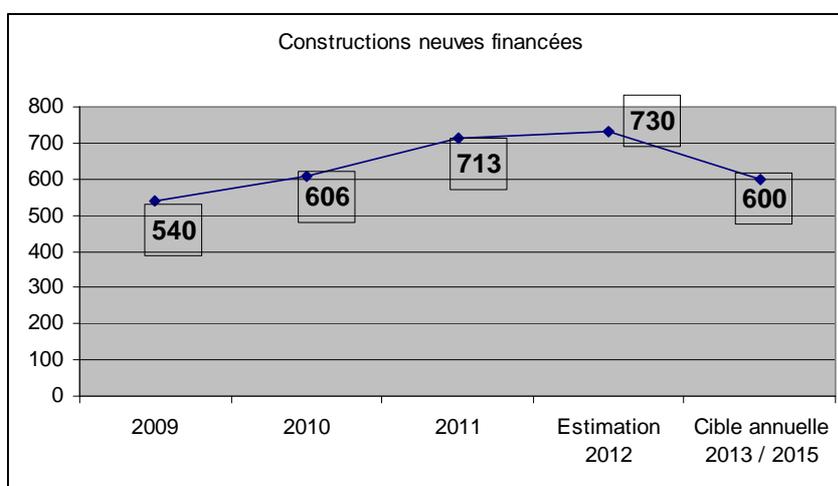
Le nombre de logements locatifs neufs financés par le Conseil Général a fortement augmenté ces dernières années. Cette augmentation de la production par les bailleurs sociaux dans le Var est liée à la mobilisation de l'ensemble des acteurs sur le problème du logement.

Des opérations comme celles des Programmes de Rénovation Urbaine, les nombreuses résidences acquises en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) induites par le Plan de relance du gouvernement ont favorisé cette production.

A partir de 2013, la qualité des opérations sera renforcée en conditionnant l'attribution de l'aide départementale à l'obtention de la certification Qualitel ou équivalent ayant une performance énergétique Bâtiment Basse Consommation (BBC) conformément à la réglementation thermique 2012, et en éco-bonifiant les projets certifiés Habitat et Environnement ou équivalent, ou ayant des compétences optionnelles Habitat et Environnement supérieures à la réglementation thermique 2012.

Des opérations de communication seront entreprises afin de promouvoir cette démarche :

- Le calcul de l'aide financière octroyée aux opérations financées en logement social et intermédiaire sera harmonisé pour l'ensemble du département,
- Dans le cadre de cette certification, un suivi de certains indicateurs sur des opérations sera renforcé, notamment sur des paramètres impactant sur les charges des locataires (consommation d'électricité et d'eau) afin de vérifier la pertinence de la démarche,
- Une majoration sera octroyée aux opérations de construction neuve de bâtiment passif ou à énergie positive financées en logement social et intermédiaire,
- La programmation de logements labellisés adaptés au vieillissement et au handicap sera valorisée dans le cadre des opérations financées en logement social et intermédiaire.



Contrat d'objectif « PASS Formation / Emploi / Logement »



Ce projet vise à aborder globalement la problématique de la formation, de l'emploi et du **logement** des actifs locaux sur le territoire du Golfe de Saint Tropez.

Il s'agit, en lien avec les problématiques de formation et d'emploi, d'apporter des solutions adaptées en matière de logement sur un territoire qui connaît une des plus importantes tensions du marché de l'habitat en favorisant l'émergence d'opérations de logements adaptés aux besoins des populations locales

Le département s'attachera à accompagner les projets de logements déjà initiés par les communes (accompagnement en ingénierie ou financier) mais également à favoriser l'émergence de projets nouveaux par de la communication (organisation de réunion technique avec les acteurs qui œuvrent dans ce domaine) ou un apport en ingénierie (réalisation études) ou financier (aide à l'équilibre des opérations).

Objectif opérationnel 2.3 : Contribuer à la résorption de logements et locaux vacants

Le parc privé est un élément important en matière d'habitat. En effet, chaque année de nombreux ménages trouvent à se loger dans des appartements rénovés et mis aux normes avec des loyers modérés grâce aux actions de mobilisation du parc vacant. Qu'il soit conventionné ou intermédiaire, le niveau des loyers est toujours en deçà de ceux du marché.

L'action du Conseil général vise à inciter les bailleurs privés et les communes à remettre sur le marché de la location des logements vacants ou locaux transformés en logements et à offrir à la population un habitat rénové, le plus souvent en zone urbaine.

Afin de faciliter cet objectif, un N° unique (04 94 22 65 82) a été mis en place par le Conseil général et l'Etat pour renseigner les bailleurs sur des questions techniques ou juridiques pour la location, la gestion ou la réhabilitation de leurs biens.

Ce type d'action offre également l'opportunité d'optimiser les opérations de rénovation urbaine et d'amélioration des centres villes.

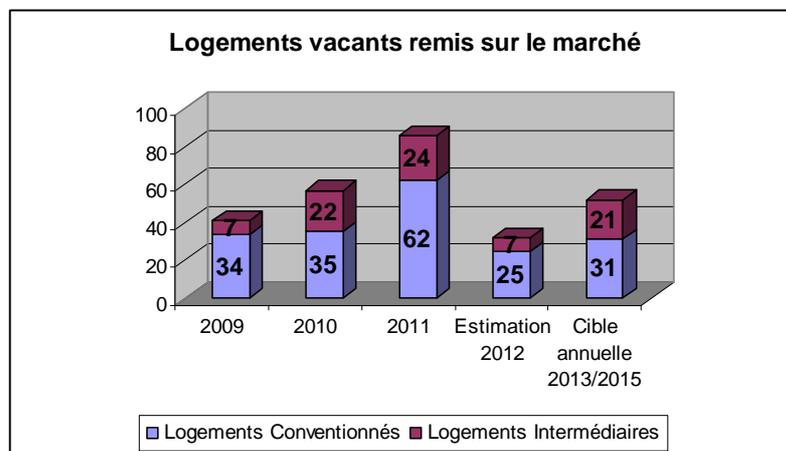
L'intervention départementale vient en complément des aides de l'ANAH uniquement dans les périmètres des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et dans le cadre de Programme d'Intérêt Généraux.

Le nombre de logements remis sur le marché en 2009 est de 41. En 2010, le nombre de logements remis sur le marché est de 57, il est de 86 en 2011 et de 32 en 2012.

Concernant les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et les Programmes d'Intérêts Généraux (PIG), 2011 et 2012 ont été des années de renouvellement.

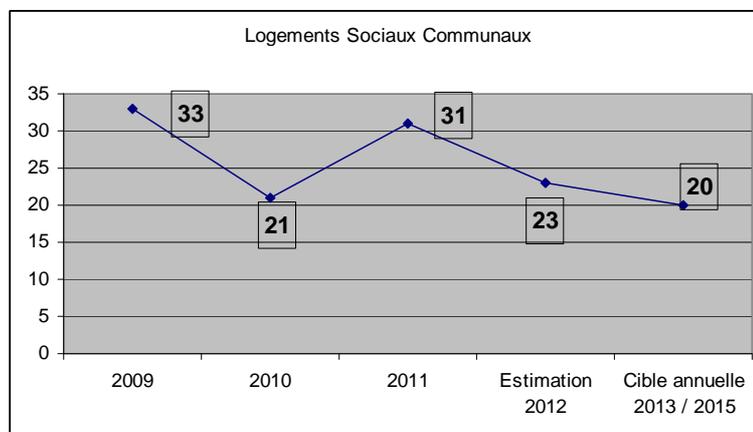
Pour les OPAH RU, ont été signées : les conventions avec les Communes de Brignoles et d'Hyères. Sont en préparation les conventions avec les Communes de Toulon, la Seyne et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (pour la commune de Saint Zacharie).

Pour les PIG, a été signée la convention avec la Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien. Sont en cours de préparation les conventions avec la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée et la Communauté d'Agglomération de Fréjus Saint Raphaël.



Les communes ont également la possibilité de remettre sur le marché des logements et locaux vacants. En 2009, ont été financés 33 logements sociaux communaux en 2010 le nombre de logement est passé à 21.

En 2011, le nombre de logements réhabilités est de 25. Pour l'année 2012, environ 22 logements sont ou seront réhabilités.



Contrat d'objectif « Accueil des saisonniers »



Ce contrat d'objectif vise à apporter une réponse adaptée à une problématique bien particulière celle du logement « des saisonniers » sur le territoire du Golfe de Saint Tropez. Ce territoire étant tout particulièrement concerné par la saisonnalité de son économie.

La création de logements à destination des saisonniers devra se réaliser en priorité dans le cadre d'une optimisation de l'utilisation du patrimoine public vacant du territoire. La recherche de solutions innovantes notamment en matière de modularité de logement sera aussi étudiée.

- Un diagnostic concernant les problématiques rencontrées par les saisonniers sera réalisé à l'aide d'une enquête et d'études déjà produites sur cette question,
- Divers projets de logements pour saisonniers seront initiés sur le territoire,
- Une étude de modes originaux d'hébergement pour ces publics sera proposée notamment en terme de modularité des constructions.

Contrat d'objectif « Accompagner l'accueil du projet ITER par des logements adaptés et évolutifs »

Le Conseil Général accompagne, dans le cadre d'un contrat d'objectif spécifique, les communes situées dans l'isochrone 30 minutes du projet ITER à développer des hébergements et des logements à destination des salariés qui vont intervenir sur le chantier d'ITER entre 2013 et 2017 compte tenu de la pénurie de l'offre exploitable. Ces logements devront pouvoir faire l'objet d'une transformation ultérieure afin de bénéficier dans un second temps aux populations locales.

Il s'agit d'intervenir à la fois sur l'offre existante vacante en soutenant les projets de rénovation, dans le patrimoine de logements privés voire dans le foncier public disponible (centre de vacances de Montmeyan), mais également de développer une offre nouvelle et pour ce faire d'étudier les projets de logements nouveaux évolutifs (logements modulables) qui pourraient accueillir dans un second temps les populations locales.

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : AMELIORER LA QUALITE DES LOGEMENTS

Les actions départementales s'inscrivant dans ce cadre visent à :

- aider la partie de la population la plus fragile à « mieux vivre son habitat »,
- améliorer la qualité du bâti privé et public dans le département.

Le Conseil général intervient sur trois axes :

- éviter que les propriétaires les plus démunis ne soient obligés de quitter leur domicile car ils n'ont pas les moyens de réaliser des travaux indispensables grâce à la subvention pour l'amélioration de l'habitat en complément des aides de l'ANAH,
- favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées en partenariat avec certaines caisses de retraite,
- aider les Offices Publics de l'Habitat à réhabiliter leurs logements dans le cadre d'un plan de redressement ou d'un Programme de Rénovation Urbaine.

Objectif opérationnel 3.1 : Aider les propriétaires occupants ou les locataires à améliorer ou à adapter leur logement

Le département intervient en complément des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), en octroyant des subventions à l'amélioration de l'habitat pour les propriétaires occupants sous conditions de ressources et en finançant des travaux d'adaptation du logement des personnes âgées pour leur maintien au domicile.

La subvention à l'amélioration de l'Habitat :

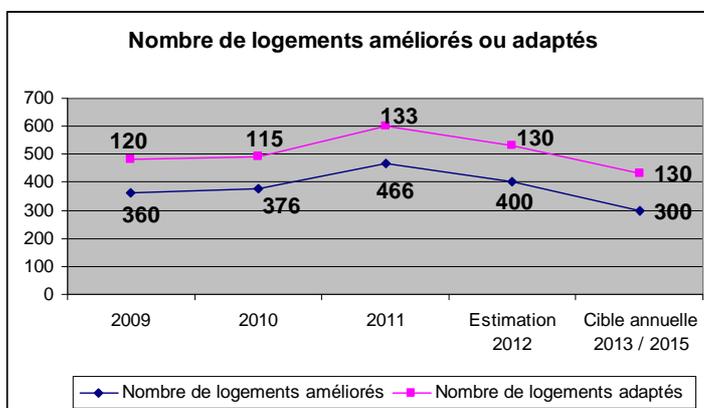
Le but de cette aide est d'aider les propriétaires occupants à améliorer leur logement et conserver un patrimoine en bon état sanitaire. Seuls les travaux listés par l'ANAH peuvent bénéficier d'une aide.

Les travaux d'adaptation du logement des personnes âgées

Les travaux lors de l'élaboration du schéma départemental en faveur des personnes âgées ont identifiés une forte demande des personnes pour demeurer à domicile.

Au regard des délais de mise en œuvre de certains dispositifs de droit commun, le Département, en partenariat avec les caisses de retraite volontaires, a mis en place une aide en direction des personnes âgées bénéficiaires de l'APA pour le financement des travaux d'adaptation de leur logement

Le taux de satisfaction des bénéficiaires auprès de l'ensemble des partenaires est supérieur à 95 %.



Objectif opérationnel 3.2 : Réhabiliter les logements sociaux dans le cadre de démarches contractualisées

Les logements sociaux appartenant à Toulon Habitat Méditerranée sur le quartier de la Beaucaire ont fait l'objet d'un projet de réhabilitation. Le Conseil général est engagé financièrement à hauteur de 1 354 000 €.

Durant l'année 2010, une première phase de travaux de 5 509 000 € a été engagée concernant 345 logements. En 2011, la deuxième phase de réhabilitation des 1412 logements restant devrait être entreprise.

OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : LUTTER CONTRE L'EXCLUSION PAR LE LOGEMENT



Le nouveau Plan 2011- 2013 « Le logement accessible pour tous » pérennise des actions et dispositifs ayant démontré leur efficacité : appui juridique aux personnes en difficulté, appui technique dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, aide au relogement,...

Des démarches nouvelles qui se caractérisent par leur territorialisation et l'implication des communes ont été initiées en 2011 par le Conseil Général et qui couvriront la période 2012 / 2013 avec une éventuelle prolongation sur 2014 :

- lutte contre la précarité énergétique avec un Programme d'Intérêt Général « Amélioration Energétique des logements » ;
- mobilisation de logements privés très sociaux dans le cadre d'un Programme d'Intérêt Général « Programme Social Thématique » appelé « Optimisation du parc locatif vacant ».

D'autres actions visant à améliorer la communication du plan (document d'information : Actualité Logement 83) et à contribuer à des projets territoriaux (participation au réseau « Habiter en Cœur du Var ») ont été menées dans le cadre d'un large partenariat et seront prolongé en 2013 / 2015.

Par ailleurs, le département maintient son soutien à la réalisation de programmes de logements sociaux adaptés dit « pensions de famille », répondant aux besoins spécifiques de personnes en grandes difficultés sociales ou psychiques.

En 2011, il a ainsi contribué au financement d'une pension de famille réservée aux personnes en difficultés psychiques à Saint Maximin (18 logements).

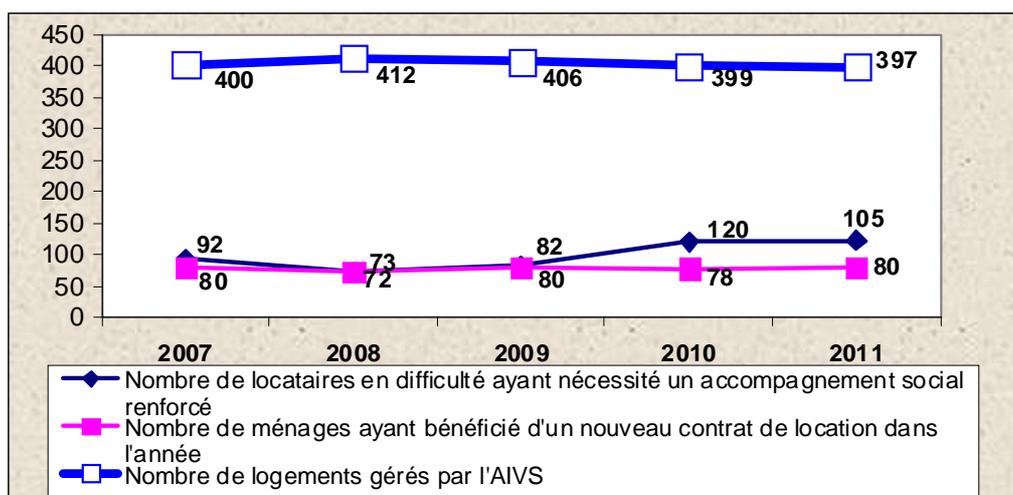
Enfin, le Conseil général a participé aux cotés de l'Etat à la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Après avis des communes et E.P.C.I. concernés et de la commission consultative départementale des gens du voyage, ce schéma va être adopté avant la fin de l'année 2012.

Objectif opérationnel 4.1 : Développer une offre de logements pour les personnes en difficulté

➤ Aide au relogement des personnes en difficulté dans le parc privé (AIVS)

A travers son soutien à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale « Le Toit », le département contribue au relogement des personnes en difficulté dans le parc privé notamment

- par la recherche de logements privés aux loyers accessibles,
- en sécurisant les rapports locatifs par de la gestion locative adaptée
- et en confortant le maintien dans le logement par un accompagnement renforcé effectué par un travailleur social de l'association.



En 2011, l'AIVS, maintient un parc de 397 logements ce qui lui permet de garder une stabilité du nombre de logements offerts annuellement à la location aux ménages en difficultés (80). Il a assuré un suivi social de 105 ménages dont plus de 60% pour des problèmes d'impayé de loyer.

➤ Mobilisation de logements privés très sociaux dans le cadre d'un Programme d'Intérêt Général « Programme Social Thématique ».

Le Programme Social Thématique a pour objet de remettre sur le marché des logements vacants à réhabiliter avec des loyers privés très sociaux permettant aux bénéficiaires d'y accéder et de s'y maintenir dans de bonnes conditions.

Ce dispositif est fondé sur un contrat négocié avec les propriétaires privés, qui, en contrepartie d'une aide financière pour réaliser des travaux de réhabilitation du logement, s'engagent :

- à loger des ménages défavorisés qui font l'objet d'un accompagnement social à l'entrée dans le logement ;
- à respecter un loyer réglementé et conventionné très social durant 9 ans.

Ce programme dénommé « Optimisation du parc locatif vacant » a donné lieu en 2011 à une convention de partenariat avec l'Etat et l'ANAH. Il est fixé un objectif de 20 logements sur les territoires de Cœur du Var, Provence Verte, Haut Var Verdon et Provence Méditerranée.

Sa mise en œuvre est effective depuis le 2 janvier 2012 avec le choix d'un opérateur.

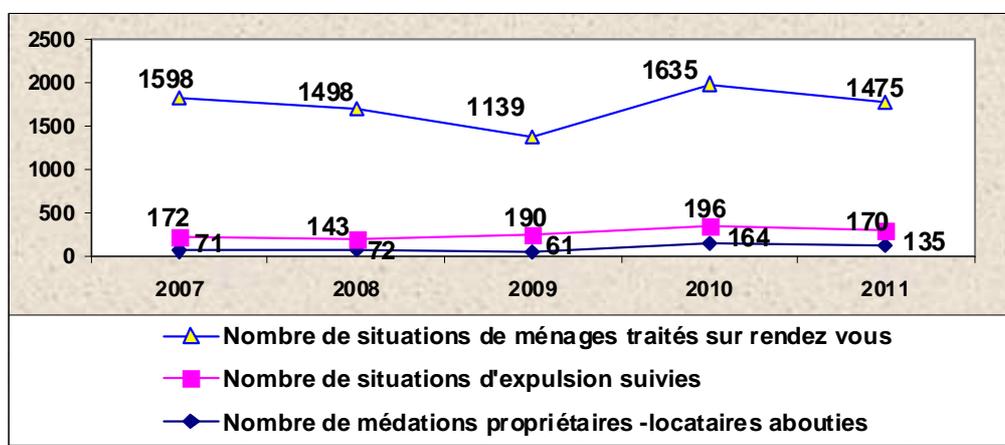
A ce jour, il est relevé :

- la tenue de 9 réunions d'information auprès des communes et EPCI ;
- la réalisation et une large diffusion d'affiches et de plaquettes sur ce programme ;
- et 6 projets en cours d'étude.

Objectif opérationnel 4.2 : Appui juridique aux personnes en difficultés pour permettre l'accès et le maintien dans le logement et limiter les expulsions

Les publics en difficultés sont souvent confrontés à des problèmes juridiques lorsqu'ils doivent faire face aux problématiques d'accès et du maintien dans le logement. L'objectif commun est d'apporter un soutien juridique à ces personnes en garantissant des conditions de sécurité statutaire (compatibilité des ressources avec le coût du logement ...), juridiques (bail ...) et techniques (respect des prescriptions légales quant à la décence ...) acceptables.

Le Conseil général et l'Etat ont confié cette mission de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) à l'ADIL avec plusieurs types d'intervention : permanence téléphonique pour les travailleurs sociaux, consultations des ménages adressés par ceux ci sur rendez vous, analyses en droit au bénéfice des professionnels, médiations propriétaire - locataire, préparations aux audiences d'expulsion, relais juridique pour mise aux normes de décence, plate forme d'information pour les bailleurs privés, etc.



La MOUS « Lutte contre les exclusions » a reçu en 2011, 1475 ménages dont 68% habitant le territoire de Provence Méditerranée. Les consultations ont porté pour 40% sur des problèmes d'impayés et 20% l'état du logement. Elle a accompagné juridiquement 170 ménages assignés devant le juge pour une procédure d'expulsion. D'après les résultats d'audience connus en 2011, 56% des expulsions ont été évitées

Objectif opérationnel 4.3 : Lutter contre la précarité énergétique

Pour agir contre la précarité énergétique dans le Var, le Conseil général intervient à deux niveaux :

- un volet communication mené en partenariat avec l'ANAH, l'Etat, l'ADEME, les Espaces Info Energie, EDF, GDF et Primagaz pour les huit territoires varois afin de mobiliser les élus, les travailleurs sociaux, mais aussi le milieu professionnel sur la question de la précarité énergétique par le biais de réunions d'information et de sensibilisation et la réalisation de guides ; .

- un volet Programme d'Intérêt Général « Précarité Energétique » expérimental pour les trois territoires Provence Verte, Cœur de Var et Provence Méditerranée en vue :

- d'un repérage précis des logements en situation de précarité énergétique,
- d'un accompagnement des occupants : pour agir sur leur comportement dans un souci d'optimisation de leur consommation d'énergie mais aussi pour intervenir sur le bâti en apportant une assistance au propriétaire tout au long de son projet de travaux d'amélioration des performances énergétiques du logement.

Cette action a donné lieu à une convention de partenariat avec l'Etat et l'ANAH. Il est fixé pour les trois territoires bénéficiant d'une équipe de suivi-animation un objectif de :

- **180 évaluations** de situation du ménage et de l'état du logement ;
- **100 logements dont 60% au moins** de logements de propriétaires occupants améliorés par des travaux contribuant à la performance énergétique ;
- **50 ménages** faisant l'objet d'un accompagnement sur les usages et le suivi des consommations et du budget énergie et eau.

Sa mise en œuvre est effective depuis le 2 janvier 2012 avec le choix d'un opérateur.

A ce jour, le PIG expérimental et territorial est bien avancé avec :

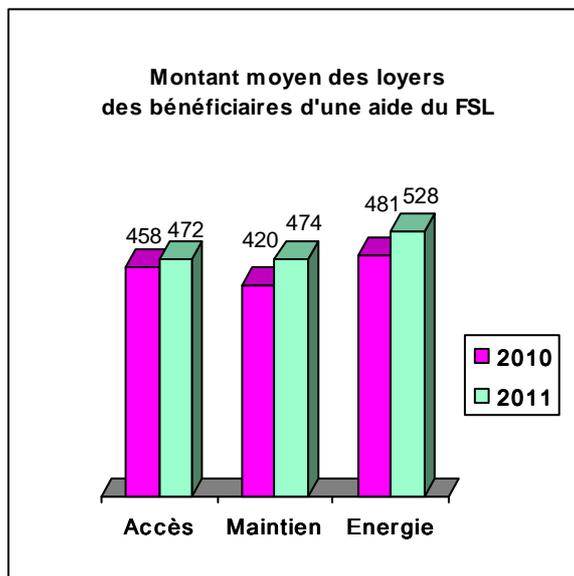
- la tenue de 6 réunions d'information auprès des communes et EPCI et 4 réunions de sensibilisation des professionnels de l'action sociale (travailleurs sociaux du Conseil Général, de la CARSAT, de la MSA, des associations de maintien à domicile,..) ;
- la réalisation et une large diffusion d'affiches et de plaquettes sur ce programme ;
- la réalisation et la diffusion d'un guide sur la précarité énergétique pour les professionnels de l'action sociale et d'une plaquette « Economiser les énergies et l'eau » à remettre aux ménages concernés ;
- et 28 évaluations de situations de ménage et 12 projets en cours d'étude.

Objectif opérationnel 4.4 : Accompagner les personnes en difficultés vers l'accès et le maintien dans un logement (FSL)

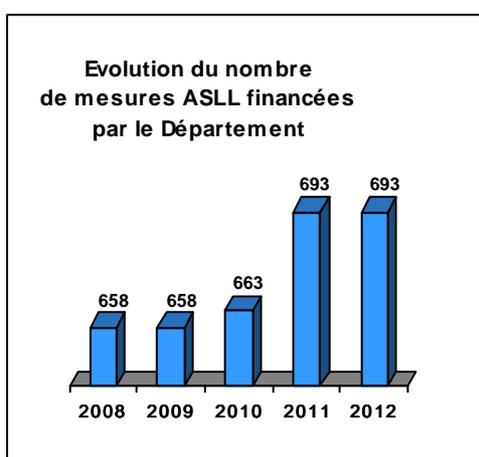
Depuis janvier 2005, chaque Département s'est vu confier la responsabilité du financement et de la gestion du Fonds départemental de Solidarité pour le Logement (FSL).

Ce fonds permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement indépendant et décent. Il leur accorde, par exemple, des aides financières lorsqu'elles se trouvent dans l'impossibilité d'assumer le paiement des loyers, des charges et des frais d'assurance locative.

Dans un contexte d'augmentation des situations de précarité assorti d'un secteur immobilier tendu et d'une augmentation des frais liés au logement, il est nécessaire de favoriser le maintien des personnes dans leur domicile, dès lors que celui-ci est adapté.



En 2012, la révision du règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement a traduit une volonté Départementale de **mobiliser le dispositif FSL autour de la thématique des aides au «Maintien dans le logement»** afin de prévenir les situations d'expulsions locatives.



Au-delà des aides financières apportées aux personnes, **le Département décline cette orientation en renouvelant chaque année son concours financier aux associations conventionnées** qui œuvrent dans ce domaine.

Ainsi, ce sont près de **2248 mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL)** qui ont été activées en 2011 par 12 associations.

Aussi, une nouvelle action de prévention des impayés de loyer, menée sur trois territoires en 2011, peut depuis Janvier 2012 être mobilisée sur l'ensemble du département.

Au-delà de l'engagement constant du Conseil Général du Var face aux difficultés sociales que rencontrent les Varois, il s'agira pour la période 2013-2015 de participer à l'amélioration de la coordination des acteurs œuvrant dans le domaine de la prévention des expulsions locatives.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement est un outil central dans la prévention des expulsions locatives, cependant une coordination globale de l'ensemble des acteurs est nécessaire afin d'améliorer la prévention des expulsions.

Ce Fonds s'inscrit plus largement dans l'action d'un Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées sous la responsabilité conjointe du Préfet et du Président du Conseil Général du Var. De nombreux partenaires concourent à la mise en œuvre de ce plan : l'Etat, le Conseil Général, les Caisses d'allocations familiales, les bailleurs privés et publics, les associations...

Ainsi, le Département s'engage à participer à la démarche d'amélioration de la prévention des expulsions locatives en participant :

- **A la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX)**
- **A la réécriture de la charte départementale de prévention des expulsions locatives**
- **A l'actualisation du référentiel départemental d'accompagnement social lié au logement**
- **Au soutien des associations œuvrant dans le domaine de l'accompagnement social en lien avec la thématique du logement.**

Pour la période 2013-2015, le Département poursuivra son engagement dans le domaine de l'action sociale liée au logement et plus particulièrement en matière de prévention des expulsions locatives.

OBJECTIF STRATEGIQUE 5 : FAVORISER LE RENOUVELLEMENT URBAIN DES QUARTIERS EN DIFFICULTE

Objectif opérationnel 5.1 : Participer à la mise en œuvre du Projet Rénovation Urbaine (PRU) du centre ancien de Toulon

Le Conseil général intervient dans le cadre des projets de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) ou dans les opérations inscrites dans les contrats de territoires pour appuyer le renouvellement urbain des quartiers en difficultés. Ces programmes permettent de diversifier l'offre de logements et d'améliorer le cadre de vie des habitants par la réalisation d'aménagements urbains et d'équipements publics de proximité.

Ce projet de Rénovation Urbaine a pour enjeu de permettre au Centre Ancien de retrouver son attractivité et de redevenir le véritable cœur de ville de Toulon et de son agglomération.

A cet effet, les opérations prévues doivent permettre de :

- Diversifier l'offre de logements pour retrouver la diversité sociale,
- Réaliser des aménagements urbains avec deux niveaux d'intervention, celui de la vie quotidienne dans le quartier et celui de l'intégration au fonctionnement urbain du grand centre ville,
- Mettre à disposition des habitants du quartier les équipements nécessaires et développer et rechercher une offre de services,
- Favoriser la dynamisation commerciale.

Le Conseil Général a signé l'avenant d'étape de la convention du PRU Centre Ancien de Toulon le 23 septembre 2011 ce qui a eu pour effet de prolonger la durée du PRU jusqu'en 2013 et de fixer l'intervention du département à 17 020 846 €.

- Il a participé en 2011 au financement de 5 opérations de logements sociaux (90 logements) et en 2012, il contribuera financièrement à plusieurs opérations de logements sociaux.

Fin 2011, la contribution du département s'élevait à un total de 5 317 506 €.

En 2013, la mobilisation financière du département devrait porter sur la réalisation de logements locatifs sociaux, la requalification d'îlots anciens dégradés, des aménagements urbains et des équipements publics de proximité.

Objectif opérationnel 5.2 : Participer au renouvellement urbain des quartiers en difficulté

Comme prévu dans le contrat de territoire Provence Méditerranée, le Conseil général prolonge ses participations prévus dans le PRU « Berthe », en contribuant sur son programme de droit commun à des opérations de construction et de réhabilitation de logements sociaux portés par l'Office Public de l'Habitat de la Seyne sur Mer dans ce quartier jusqu'à fin 2013, date d'achèvement du PRU

En 2011, le financement à porté sur 6 opérations de logements sociaux soit 173 nouveaux logements neufs financés et précédemment en 2010, sur 4 opérations de réhabilitation de logements sociaux représentant 1800 logements.

En 2012, il devrait financer une nouvelle opération de réhabilitation de 279 logements et en 2013, les dernières opérations de constructions neuves et de réhabilitations.

Le Département intervient également pour appuyer des aménagements et des équipements publics dans le cadre du projet urbain du centre ancien de la Seyne sur Mer et d'autres quartiers en difficultés.

Améliorer
la vie quotidienne
des Varois

Éducation

LES PISTES STRATEGIQUES

« DEVELOPPER L'ACCUEIL ET FAVORISER LA REUSSITE SCOLAIRE DES COLLEGIENS VAROIS DANS UN ENVIRONNEMENT DURABLE ET UNE TECHNOLOGIE NUMERIQUE »

Les jeunes constituent un public privilégié des politiques départementales pour le Conseil Général du Var.

Soucieux d'accueillir les collégiens varois dans les meilleures conditions possibles, le Département du Var s'engage à poursuivre sa politique d'investissement pour favoriser la réussite scolaire dans un environnement durable et une technologie numérique.

Quelques chiffres clés :

- ⇒ 43 410 élèves dans les collèges publics
- ⇒ 6 250 élèves dans les collèges privés
- ⇒ 70 collèges publics
- ⇒ 14 collèges privés
- ⇒ 850 agents techniques des collèges

➤ Développer l'accueil dans un environnement durable

Soucieux d'adapter ses collèges aux problématiques de ses territoires, le Département du Var a conduit en 2010 une étude prospective sur l'évolution des effectifs scolaires pour les années 2010 à 2020. Cette étude territorialisée a permis de programmer d'une part la construction et l'extension de certains collèges et d'autre part d'adapter la répartition des élèves en fonction des évolutions démographiques. Cette étude territorialisée est mise à jour chaque année et permet au Département d'accueillir les jeunes varois dans des conditions d'enseignement optimales.

De plus, qu'il s'agisse de mettre à niveau le patrimoine existant ou de construire et d'agrandir les bâtiments scolaires, le Département s'engage à poursuivre sa politique en faveur de la qualité environnementale. Le développement des énergies renouvelables, le schéma de performance énergétique, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sont autant de chantiers que le Département poursuivra ces prochaines années.

➤ **L'éducation au développement durable : l'Agenda 21 des collèges**

Au-delà des politiques départementales visant à mettre en œuvre différentes actions permettant de développer la qualité environnementale d'un point de vue technique, le Département entend agir sur les comportements et les usages.



L'un des objectifs du Département en matière d'éducation est d'engager une démarche de développement durable dans les collèges. L'agenda 21 scolaire apparaît comme l'outil idéal pour engager cette démarche et la pérenniser dans le temps. Il permet à la collectivité, à travers ses différentes politiques et en cohérence avec l'agenda 21 départemental, d'assurer une cohérence et une coordination de ses actions dans les collèges qu'elles soient obligatoires ou facultatives. Cette démarche globale et participative permettra de rassembler l'ensemble des politiques départementales autour d'un objectif commun : le développement durable du collège.

➤ **Favoriser la réussite scolaire : le projet éducatif territorial**

En matière d'éducation, le Département va au-delà de ses compétences obligatoires et contribue à des titres variés, aux activités scolaires et à l'action éducative sur tous ses territoires. Ces actions concourent à faire progresser l'enjeu de la réussite scolaire, à favoriser les projets artistiques, culturels, scientifiques et sportifs et à renforcer les aides à l'orientation et à l'insertion professionnelle. De plus, la maîtrise des langues étrangères, véritable enjeu sociétal pour la jeunesse, est un objectif prioritaire qu'entend poursuivre le Département pour la réussite de ses collégiens.

L'élaboration d'un projet éducatif territorial, qui comporte une phase diagnostic, permet d'établir une liste exhaustive des actions participant au même objectif. Le projet éducatif permet dans un second temps de coordonner, d'harmoniser et d'assurer la cohérence éducative de l'ensemble des actions réalisées ou financées par le Département en lien avec les spécificités de chaque territoire.

Ce travail, mené en mode projet, associe les différents services de la collectivité et les partenaires externes.

De plus, ce projet prend en compte le lien entre la construction des collèges et l'action éducative (salles de classes, Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education (TICE), gymnases...)

➤ **La technologie numérique au service du collège**

Les espaces numériques de travail font partie intégrante du collège du 21^{ème} siècle. Ils permettent d'offrir des conditions d'enseignement et de suivi pédagogique modernes et attractifs aux élèves, aux enseignants et à leur famille.

Ce service en ligne, accessible depuis n'importe quel navigateur connecté à l'Internet offre la possibilité aux élèves de s'informer, d'organiser leur travail, de communiquer et de travailler seul ou en groupe, et représente pour les familles un outil moderne d'accompagnement à la scolarité de leurs enfants.

Concrètement, il s'agit pour les élèves d'utiliser les technologies numériques à l'école ou depuis tout ordinateur connecté, en retrouvant leurs cours et des ressources éducatives. Il s'agit également pour les parents de mieux communiquer avec les enseignants qui disposent de moyens modernes pour diffuser les cours et suivre les élèves dans un espace ergonomique et sécurisé.

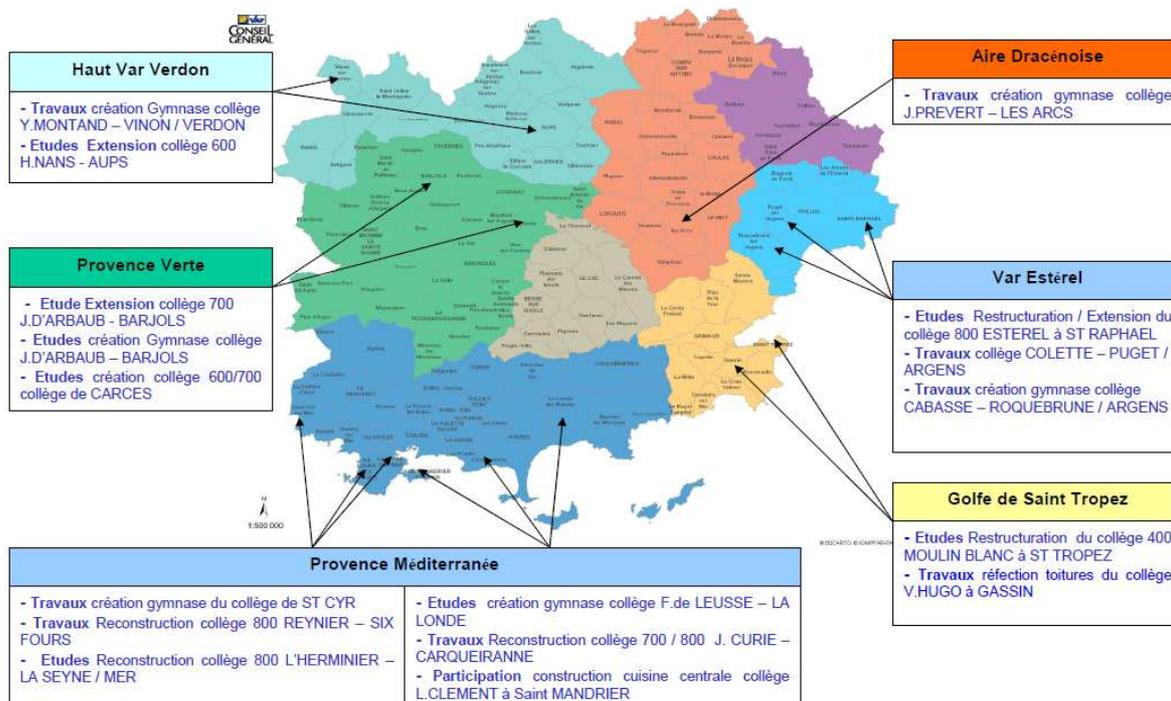
L'ACTION DEPARTEMENTALE

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : AMENAGER LE TERRITOIRE SCOLAIRE

Le Département s'engage à poursuivre et développer dans les trois prochaines années ses efforts à destination de l'accueil des collégiens et de la population éducative. Pour assurer leur avenir il modernise les 70 collèges publics qu'il a construit et qu'il entretient, et construit de nouveaux équipements, collèges et gymnases **sur l'ensemble des huit territoires**. Le Département du Var construit durablement et adapte ses collèges aux nouvelles technologies numériques et méthodes modernes d'enseignement. Il optimise les choix techniques les plus performants en faisant largement appel aux éco-matériaux, en promouvant le développement des filières locales, avec l'objectif de réduire les coûts de fonctionnement et viser à atteindre l'autonomie énergétique en démultipliant le recours aux énergies renouvelables. Enfin, il engage les collégiens aux postures éco-responsables quotidiennes au travers de l'Agenda 21 des collèges et les implique dans la démarche de réduction des consommations énergétiques, que seule la technologie ne peut garantir.

17 Opérations majeures de qualité environnementales durables ventilées sur 6 des 8 Territoires du Var concerneront 10 Collèges pour des travaux de restructurations / extension, 1 collège en création, et 6 gymnases en constructions neuves.

17 Opérations majeures de construction et réhabilitation des collèges en 2013 / 2015



Pour les collèges, parmi les 11 Opérations recensées, 3 seront en travaux dont deux livrées en 2013 (Collège REYNIER à SIX-FOURS et collège COLETTE à PUGET / ARGENS) et 1 en 2015 (collège J.CURIE à CARQUEIRANNE). 8 seront en études dont la création du nouveau collège de CARCES.

Pour les gymnases, parmi les 6 opérations recensées, 3 seront en travaux dont une livrée en 2013 (Gymnase collège Y.MONTAND à VINON) et 2 en 2015 (Gymnase collège ST CYR et gymnase collège J.PREVERT aux ARCS). Les 3 autres seront en études.

QUELQUES EXEMPLES CONCRETS DE NOS CONSTRUCTIONS DURABLES :

- *Restructuration, extension de collèges*

Joliot Curie – Carqueiranne



Reynier – Six Fours



Collège 700/800 Joliot Curie - Carqueiranne

Reconstruction totale

332 m² capteurs solaires
Photovoltaïques pour
production d'électricité verte
62 500 KWh

Equivalent CO² évité :
5 tonnes /an

Retour sur investissement : **4,5
ans**

Collège 800+SEGPA Reynier - Six Fours

Restructuration / Extension

276 m² capteurs solaires
souples Photovoltaïques pour
production d'électricité verte
17 500 KWh

Equivalent CO² évité : **1, 400
tonnes / an**

Retour sur investissement : **12
ans**

- **Création de gymnases**

**Gymnase Collège Y.Montand
Vinson/Verdon**

658 m² capteurs solaires
 Photovoltaïques pour production
 d'électricité verte **66 500 KWh**
 Equivalent CO² évité : **8,20 Tonnes /an**
 Retour sur investissement : **6,2 ans**



**Gymnase Collège Cabasse
Roquebrune / Argens**

340 m² capteurs solaires souples
 Photovoltaïques pour production
 d'électricité verte **25 700 KWh**
 Equivalent CO² évité : **1,55 Tonne/an**
 Retour sur investissement : **12,4 ans**

Gymnase Collège Saint - Cyr

495 m² capteurs solaires
 Photovoltaïques pour production
 d'électricité verte **30 000 KWh**
 Equivalent CO² évité : **2,05 Tonnes /an**
 Retour sur investissement : **14,2 ans**



**Gymnase Collège
J.Prévert – Les Arcs**

600 m² capteurs solaires
 Photovoltaïques pour production
 d'électricité verte **38 000 KWh**
 Equivalent CO² évité : **2,800 Tonne/an**
 Retour sur investissement : **11 ans**

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : AMELIORER LA PERENNITE, LA SECURITE ET LA QUALITE DES COLLEGES

Dans la continuité des précédents engagements pris par la Collectivité, la priorité du Département du Var est d'accueillir dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité les 43 410 collégiens et toute la communauté éducative dans nos 70 collèges publics. Comme depuis 2006, maintenir 100% d'avis favorables des commissions de sécurité contrôlant nos établissements alors que la moyenne nationale stagne autour de 94%, sera notre objectif pour la période 2013 / 2015.

Le partenariat avec l'équipe académique de sécurité sera poursuivi sur la base des diagnostics « sécurité » qu'ils établissent pour les 70 collèges, et dont nous hiérarchisons transversalement l'urgence des interventions, selon le plan pluriannuel 2010 / 2017, soit 10 collèges par an sécurisés. Ainsi, à la fin du plan d'engagement en 2015 ce seront 50 Collèges qui auront bénéficié d'une sécurité renforcée avec des travaux de confortement des clôtures et de vidéosurveillance, soit plus de 70% de nos établissements.

ACCESSIBILITE TOUT HANDICAP

L'**accessibilité tout handicap** est un enjeu global et transversal inscrit dans une véritable démarche de **Développement Durable**, s'impliquant dans l'enjeu de la chaîne de déplacement qui comprend outre le cadre bâti, la voirie, les espaces publics, les systèmes de transports, et leur inter modalité impliquant l'ensemble des collectivités du Var au côté du Département

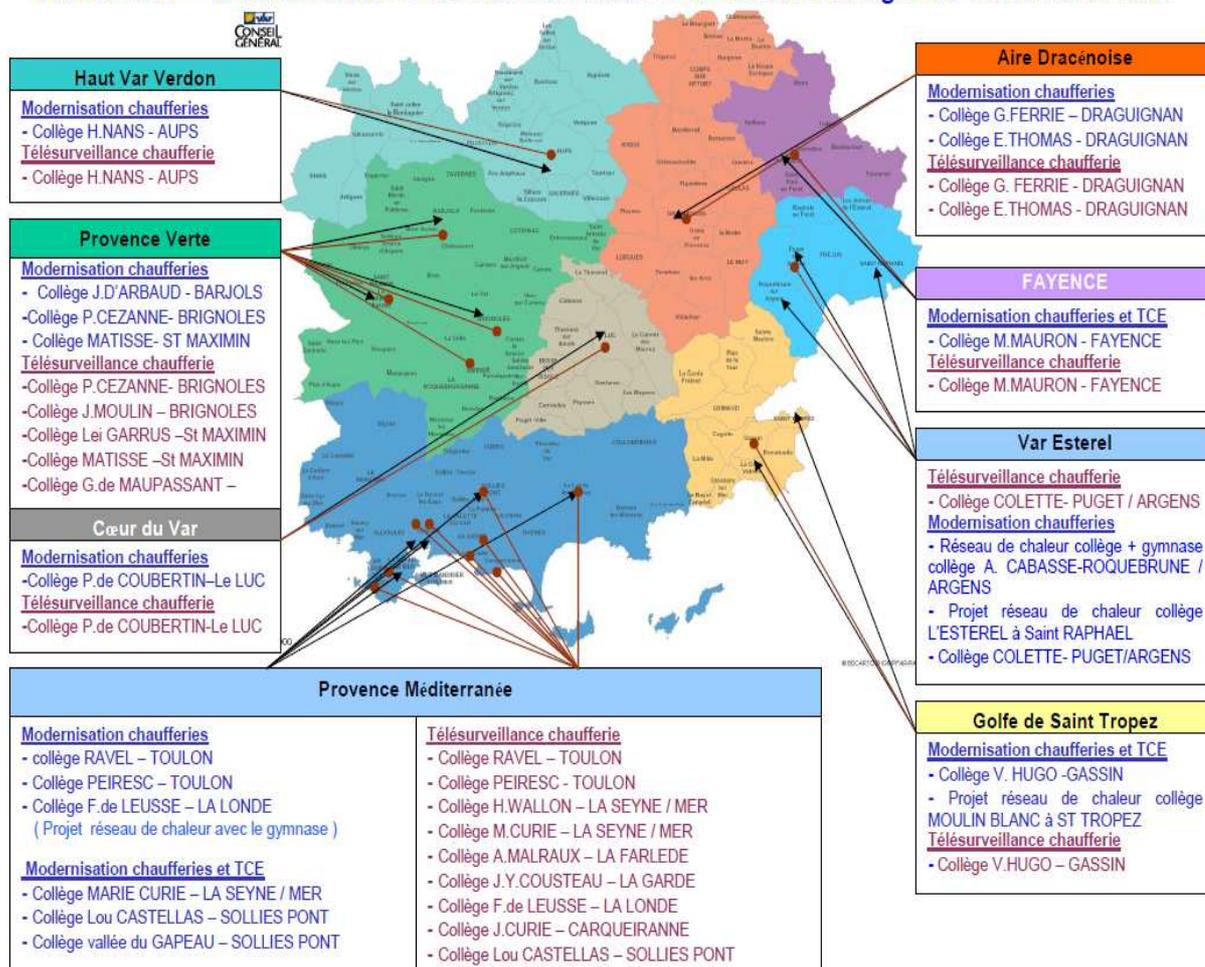
Rappel de la Loi du 11 / 02 / 2005 et décret du 30 / 04 / 2009

Rendre accessible tous les équipements publics recevant du public (ERP) avant le 1^{er} janvier 2015, et avoir réalisé le diagnostic de ce patrimoine pour les ERP de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie, et avant le 1^{er} janvier 2011 pour les autres catégories

Le Conseil Général du Var s'est engagé depuis plusieurs années dans la mise en conformité de l'accessibilité tout handicap de ses 70 collèges, des 33 gymnases et 44 auditoriums ouverts à tous les publics hors temps scolaire. Il a été l'un des premiers Départements à voter un Schéma Départemental d'accessibilité tout Handicap dès 2009. Malgré la conjoncture budgétaire contraignante pour les collectivités territoriales, le Département du Var a décidé de maintenir cet objectif capital en l'étalant jusqu'en 2020. Un point étape **en 2015**, sera l'accès pour la majorité des rez-de-chaussés de **85%** de nos établissements scolaires du second degré, soit **60 collèges** répartis sur l'ensemble des **8 Territoires du Var**, avec en priorité les 24 établissements accueillant des classes « ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) » adaptées et ouvertes aux élèves atteints d'un quelconque handicap physique et/ou sensoriel.

La pérennité et la sécurité du patrimoine scolaire va de pair avec la maintenance d'un entretien technique et de service quotidien performantiel à rendre aux usagers de nos établissements. La poursuite de la modernisation de 19 chaufferies existantes et l'extension de la télé surveillance à distance de 21 installations sur l'ensemble des 8 territoires pour 2015 témoignent de l'effort d'amélioration continue depuis 10 ans sans discontinuité dont nous commençons à récolter les fruits en modérant l'inflation continue du coût des consommations énergétiques.

ENERGIES – 19 Modernisations et 21 télésurveillances chaufferies Collèges du Var en 2013 / 2015



SCHEMAS DE PERFORMANCES ENERGETIQUES

Rappel de la Loi du 03 / 08 / 2009 du Grenelle I et II de l'environnement

Qui impose aux collectivités de construire depuis le 28 Octobre 2011 des Bâtiments Basse Consommation (BBC), avec des performances énergétiques inférieures à 50KWh ep/m²/an, et de diviser par deux d'ici 2020 les consommations énergétiques du parc existant.

En 30 ans, les Réglementations Thermiques (RT) successives ont permis de diminuer la consommation énergétique des constructions neuves. Aujourd'hui, le passage de la RT 2005 à la RT 2012 impose une obligation de résultat, celui des « Bâtiments Basse Consommations » nous obligeant à diviser par 3 les consommations des bâtiments tertiaires et passer de 150KWh/an/m² à moins de 50KWh / an/m².

Le Département du Var n'a pas attendu cette obligation pour recourir aux énergies renouvelables dans ses projets, notamment en intégrant systématiquement depuis 2005 dans ses constructions neuves et en réhabilitation :

- ⇒ **L'énergie solaire thermique et photovoltaïque**
- ⇒ **le développement de la filière bois-énergie**
- ⇒ **l'éolien et la combinaison additionnelle de ces nouvelles technologies**

Pour atteindre les exigences énergétiques imposées pour nos équipements d'enseignement, il conviendra d'agir aussi sur :

- ⇒ le renforcement des isolations thermiques et l'édulcoration des ponts thermiques
- ⇒ les menuiseries et vitrages à haute isolation et l'imperméabilité à l'air
- ⇒ le relamping avec des éclairages basse consommation et/ou à leds
- ⇒ l'optimisation des procédés de ventilation et de chauffage

Mais la technicité resterait insuffisante pour réaliser les véritables économies escomptées. Elle représente au bout du compte seulement 20% de l'enjeu. Les 80% restants concernent l'attitude citoyenne et éco-responsable quotidienne des usagers.

Pour garantir les chances de réussites de la démarche **un schéma de performances énergétiques** étalé sur la période 2013/2020 sera proposé en assemblée prochainement pour validation. Il confirmera la volonté affichée de la collectivité d'optimiser les coûts de fonctionnement liés à l'exploitation des collèges.

Il s'inscrit dans la démarche volontariste, engagée et durable du Département du Var visant à participer à la sécurisation électrique de l'Est PACA. Ce plan pluriannuel permettra de réduire l'impact des énergies fossiles au profit des énergies renouvelables, et les consommations en eau.

Il impliquera tous les agents du Conseil Général et de la communauté éducative à travers l'agenda 21 de la collectivité et l'agenda 21 des collèges, plus un programme associé de formations et de sensibilisation aux gestes éco-responsables, qui contribueront à consolider nos objectifs pour 2015 :

- ⇒ La rationalisation des consommations d'eau ramenée à - 28% par rapport à 2008 à surface de plancher constant
- ⇒ La réduction des économies de chauffage des collèges de - 4% par an, soit - 12% supplémentaire en 2015 et - 25% par rapport à la saison de chauffe 2007/2008 en continuant la modernisation des installations existantes
- ⇒ Promouvoir les éco-matériaux, continuer à développer la filière bois énergie et imposer la production d'électricité verte et le solaire thermique dans toutes les créations et réhabilitations lourdes du parc existant afin de réduire de 35% d'ici 2015 la consommation des 10 collèges les plus énergivores
- ⇒ Optimiser le relamping et réduire de 22% la consommation électrique d'ici 2015 de 12 collèges
- ⇒ Optimiser l'implication de tous les usagers dans la démarche de résultat performante de la collectivité.

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : ORGANISER LA VIE DANS LES COLLEGES

1 - Aider les collèges dans la mise en place d'une démarche globale de développement durable :



Engagement 2013/2015 : Mise en place d'un Agenda 21 dans chaque collège

L'un des objectifs du Département en matière d'éducation est d'engager une démarche de développement durable dans les collèges. L'agenda 21 scolaire apparaît comme l'outil idéal pour conduire cette démarche et la pérenniser dans le temps. Il permet à la collectivité, à travers ses différentes politiques, d'assurer une cohérence et une coordination de ses actions dans les collèges, qu'elles soient obligatoires ou facultatives. Cette démarche globale et participative rassemblera l'ensemble des politiques départementales autour d'un objectif commun : le développement durable du collège.

Au vu d'une expérimentation très concluante conduite dans un collège qui a décidé de mettre en place son agenda 21, il a été décidé de généraliser cette démarche sur l'ensemble des collèges entre 2013 et 2015.

Un appel à projet a été lancé en fin d'année 2012 auprès de tous les collèges varois désireux de s'inscrire dans cette démarche.

Un jury composé d'experts (comité 21, ARPE...) sélectionnera les meilleurs projets. Les collèges engagés en démarche Agenda 21 sélectionnés se verront dès lors attribuer une enveloppe de 1 000 € par an pour tout projet en lien avec le développement durable. De plus, toutes les économies réalisées par le collège lui seront redistribuées sous la forme d'un budget « économie durable ».

Aujourd'hui, d'un point de vue technique le Département construit des collèges Haute Qualité Environnementale (HQE) et s'est engagé dans une politique de rénovation énergétique. L'Agenda 21 permet d'aborder un autre aspect de la politique de développement durable qui n'est plus lié à la technique mais aux usages.

Il apparaît comme un outil idéal de changement des comportements et de sensibilisation.

➤ **Véhicules électriques**

Les collèges varois possèdent tous un véhicule de service pour effectuer des déplacements liés à leur activité à l'échelle de leur territoire. La collectivité a décidé de renouveler le parc des véhicules vieillissants par des véhicules électriques, adaptés aux missions des établissements et respectueux de l'environnement. Dès 2013, 8 collèges se verront équiper d'un véhicule électrique.

➤ **Concours classes environnement**

Dans le cadre de la concertation autour de l'Agenda 21 départemental, un concours de l'action de sensibilisation la plus innovante et la plus originale sera lancé à l'automne auprès des classes de collégiens inscrites dans la démarche « Environnement et Territoires ».

L'objectif est de récompenser, parmi les projets « Environnement et Territoires », les plus innovants et originaux en matière de sensibilisation au développement durable, et touchant tous les publics (élèves des classes participant au concours, autres élèves de l'établissement, équipe pédagogique, équipe administrative, agents des collèges, parents d'élèves, riverains).

A l'issue des actions de sensibilisation qui seront menées par les classes candidates, un jury récompensera les 3 meilleurs projets au regard de la sensibilisation qu'ils auront mise en œuvre.

➤ **Le Var au menu du restaurant scolaire**

Fortement engagé dans une politique de développement durable, le Conseil général, logiquement, développe... les circuits courts.

Introduit dans le code des marchés publics sous forme d'un critère de sélection jugeant « les performances en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture », le circuit court était déjà prôné depuis deux ans par le Département parce que répondant aux enjeux fondamentaux du développement durable : dynamisme économique agricole des territoires, préservation des paysages et limitation des transports, éducation au goût et à la citoyenneté. A partir de janvier 2011, le Département est allé plus loin, finançant l'introduction de produits agricoles varois ou de produits bio dans les restaurants scolaires. Un an plus tard (février 2012), il a lancé une enquête auprès des collèges varois pour connaître le niveau d'intégration des produits locaux et/ou bio.

Les circuits courts sont aujourd'hui pratiqués à petite échelle et ponctuellement par les collèges varois. Ainsi, plus de quarante établissements déclarent intégrer des produits agricoles varois dans leurs menus. Mais les volumes mis en œuvre restent faibles : dans la plupart des cas, ils représentent moins de 6 % des achats totaux. Seuls 17,8 % des collèges ayant répondu à l'enquête introduisent des produits agricoles locaux « plusieurs fois par semaine » ; 44,4 % se contentent de « quelques fois dans l'année ».

Pour sensibiliser davantage les gestionnaires et chefs de cuisine à la pratique des circuits courts, des réunions animées fin 2011 ont mis en présence prescripteurs et producteurs. Ces rencontres Collèges/agriculteurs varois ont été prolongées au printemps 2012 par des visites d'exploitation, organisées en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et AgribioVar.

Les achats ont certes été dynamisés par ces actions mais les freins (la livraison, les quantités, le prix) demeurent. **La sensibilisation en partenariat avec les organisations professionnelles agricoles** doit donc être maintenue, la mobilisation développée. **L'objectif est qu'en 2015, tous les collèges proposent un produit agricole varois ou un produit bio à chaque repas.**

L'assiette varoise sera alors définitivement inscrite au menu du restaurant scolaire.

Engagement 2013/2015 : Mettre à disposition des élèves, des enseignants et des familles des outils numériques

Afin de s'adapter à son environnement socioculturel, le Département du Var a programmé un plan pluriannuel de généralisation du numérique dans tous les collèges. Ainsi, tous les collèges varois seront bientôt équipés de matériels performants et innovants (ordinateurs, rétroprojecteurs, tableaux interactifs, etc.....), des travaux de câblage seront réalisés afin d'accueillir ces nouveaux outils, et des ressources numériques adaptées à ce mode d'apprentissage innovant seront mises à disposition des collègues.

La mise en place du numérique dans les collèges garantira la mise en cohérence des politiques du Département au sein des établissements varois. Que ce soit dans le cadre du développement durable du collège ou de la réussite scolaire des élèves, le numérique apparaît comme un outil idéal de mise en œuvre des différentes stratégies départementales plébiscité tant par la population varoise que par la communauté éducative.

Pour la réalisation de cet objectif, un schéma départemental du développement du numérique a été mis en place sur 3 ans. Il s'agit de développer les infrastructures techniques dans les 70 établissements d'ici 2014 et de maintenir un parc informatique moderne. Une enveloppe pluriannuelle de 13 millions d'euros a été votée par la collectivité.

Cette architecture informatique cible a été construite en concertation avec l'Education Nationale et définit pour chaque typologie d'utilisation (salle de langue, salle banalisée, salle de technologie...) le type et le nombre de matériels nécessaires afin de répondre aux objectifs pédagogiques. Ces architectures peuvent être adaptées en fonction des spécificités des collèges.

Une organisation territoriale de proximité, avec la présence de 26 techniciens informatiques implantés sur les territoires, permet une gestion technique du parc informatique optimale et garantit la continuité et la fiabilisation du système informatique.

3 - Ouverture des collèges : Cyber base

Depuis plus de 5 ans le Conseil Général du Var en partenariat avec l'Education Nationale a développé l'ouverture des collèges hors temps scolaire et durant le temps scolaire. Ce dispositif est quasiment généralisé sur tous les collèges. Le déploiement du numérique sur l'ensemble des établissements est un atout pour ouvrir les collèges sur l'extérieur et permettre au milieu associatif local d'utiliser ces technologies et ces ressources.

OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : FAVORISER LA REUSSITE SCOLAIRE

Aller plus loin que le fonctionnement courant des collèges :

Bien au-delà des dotations qui permettent aux établissements d'accueillir chaque jour les élèves dans de bonnes conditions, le Conseil Général du Var mène une politique volontariste d'actions facultatives.

La mondialisation des échanges, l'ouverture des frontières, l'union des pays européens font de la connaissance des langues un enjeu essentiel, professionnel et culturel pour les citoyens de demain.

Partant de ce constat et conscient de l'importance de cet enjeu, le Département entend généraliser dans ses collèges l'apprentissage des langues étrangères.

Compte tenu des technologies marines dont les répercussions peuvent être internationales et de sa forte activité touristique, une expérimentation sera lancée durant l'année scolaire 2012/2013 sur le territoire de Provence Méditerranée. Il s'agira de développer et favoriser les pratiques pédagogiques et les modes d'apprentissage innovants dans le cadre d'un accompagnement éducatif basé sur des ateliers, des mises en situation, des échanges, des projets artistiques et culturels et sur l'organisation de semaines internationales dans les collèges.

Différentes actions seront conduites durant cette expérimentation

Afin de faire prendre conscience aux collégiens de l'importance de la maîtrise des langues étrangères, des mises en situation avec le monde industriel et professionnel seront organisées sur l'usage des langues étrangères dans un cadre professionnel.

Pour les sensibiliser à la culture et la cuisine des pays européens et mondiaux, des semaines culturelles et culinaires seront organisées avec l'appui du personnel des collèges, notamment les chefs cuisiniers.

Un appel à projet sera également lancé dans les collèges afin que 2 établissements puissent bénéficier de journées de sensibilisation sur l'Europe

Enfin, afin de favoriser les rencontres internationales, les ressources des espaces numériques de travail (visioconférences, abonnement à des revues étrangères...) seront utilisées et parallèlement l'accueil de jeunes volontaires européens au sein des collèges permettra d'organiser des rencontres entre les jeunes de différents pays, rencontres basées sur des témoignages et des échanges avec les collégiens et l'organisation d'actions d'animation.

➤ **Accompagnement social**

Le Département du Var a souhaité aller au-delà de ses obligations en matière d'éducation en offrant aux jeunes une série d'aides et de dispositifs.

La bourse départementale :

En matière d'action sociale, dans le but d'alléger la charge des familles pour la scolarisation de leurs enfants, le Département attribue des bourses départementales aux collégiens.

Ces bourses sont octroyées aux seuls collégiens externes bénéficiant déjà d'une bourse de l'Education nationale de taux 2 ou 3. Les familles concernées doivent constituer un dossier qui est à remettre au chef d'établissement avant la date limite fixée par celui-ci. Le montant de la bourse départementale s'établit à 130 €.

Bourse d'enseignement supérieur :

Permettre aux jeunes diplômés de s'insérer naturellement dans le monde professionnel, voici l'objectif du Conseil général avec la mise en place de ce dispositif pour les étudiants.

Chaque année, le Département lance un appel à candidature pour l'attribution de bourses d'études d'enseignement supérieur.

D'une valeur de 3 600 €, cette bourse soutient les projets d'étude en lien avec les priorités et les politiques départementales. L'octroi de cette bourse d'étude ouvre droit à un stage de trois mois minimum au sein du Conseil général.

L'aide à la restauration :

Plus de 31 000 demi-pensionnaires déjeunent chaque jour dans les collèges publics du Département du Var. La restauration scolaire est un service social à vocation éducative qui participe à l'éducation du goût et à l'apprentissage d'une alimentation équilibrée.

Pour faciliter l'accès au plus grand nombre d'élèves à cette restauration, le Conseil Général du Var a décidé d'accorder à partir de la rentrée 2012, une aide à la restauration à tous les élèves demi-pensionnaires bénéficiaires d'une bourse nationale aux taux 1, 2 et 3. Cette aide représente une charge de plus de 900 000 euros pour la Collectivité.

Le prêt d'honneur :

Les étudiants peuvent bénéficier dès la seconde année d'études supérieures et jusqu'à la cinquième année d'un prêt sans intérêt de 1 525 € ou de 2288 € en cas de stage ou d'études supérieures à l'étranger.

Il est possible de contracter un prêt d'honneur durant 4 années consécutives. Ce prêt est remboursable deux ans après la fin des études.

Dispositif relais :

Afin d'aider les élèves entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire, des ateliers et classes relais sont mis en place par l'Inspection Académique. Ces structures sont aidées par le Département pour les frais de loyer et de fonctionnement.

Ecole ouverte :

L'opération « École ouverte » permet aux établissements volontaires des quartiers défavorisés ou des zones rurales d'ouvrir pendant les vacances scolaires ainsi que les mercredis et samedis afin d'offrir à des jeunes un programme riche d'activités organisé par des professionnels de l'éducation. Le Département du Var a noué un partenariat avec les services du Rectorat de l'Académie de Nice et à ce titre subventionne ce dispositif dans une quinzaine d'établissements.

Améliorer
la vie quotidienne
des Varois

Culture

LES PISTES STRATEGIQUES

Le dynamisme du Var en matière culturelle s'est incarné dans l'ouverture ces 3 dernières années de 4 nouveaux lieux dédiés au spectacle vivant, le Forum à Fréjus et le Carré à Ste Maxime en 2010, le Théâtre Liberté à Toulon en 2011 et la Croisée des arts à Saint Maximin en 2012.

De nouveaux festivals d'envergure nationale sont apparus et ont trouvé leur public tel Photomed à Sanary dédié à la photographie dans lequel le Conseil Général s'est fortement investi dès le début.

La fête du Livre à Toulon, manifestation phare de l'action culturelle départementale, a trouvé un nouveau souffle en proposant en marge de la partie littéraire une programmation dense de concerts, spectacles, lectures et expositions.

Cette vitalité culturelle se traduit par une hausse de la fréquentation des manifestations tout au long de l'année (+ 10% pour les salles de spectacles, la fréquentation des festivals hors saison a été multipliée par 2,5 en 3 ans) et une élévation considérable de la qualité de l'offre culturelle proposée aux varois.

Facteur d'attractivité pour l'implantation des populations nouvelles et d'entreprises, la culture est un outil privilégié de développement économique, urbain et de rayonnement de notre département. Il n'y a en effet pas de territoire économique dynamique qui ne s'appuie sur une politique culturelle ambitieuse.

Le Conseil Général participe à ce dynamisme par le soutien financier qu'il accorde aux structures culturelles varoises, par son implication dans les partenariats mais également à travers l'activité des équipements culturels qu'il gère et les manifestations et actions organisées directement par ses services.

Depuis 2006, la collectivité a fait le choix de développer ses actions propres pour rééquilibrer l'offre selon les territoires et les disciplines, développer des dispositifs ciblés permettant de toucher de nouveaux publics. En prenant en charge progressivement une part importante de l'offre culturelle varoise, le Conseil Général, collectivité d'équilibre, est devenu un acteur majeur de la Culture dans le Var.

Ceci s'incarne dans les différents équipements culturels portés par la collectivité : l'Hôtel des Arts, centre d'art du Conseil général, la Croisée des Arts co animée avec la ville de Saint Maximin et l'Abbaye de la Celle dont la valeur patrimoniale et la fréquentation des visiteurs ont été augmentées de façon déterminante. Cette offre en matière d'arts visuels, de conservation du patrimoine et de spectacle vivant est complétée par les archives départementales et la médiathèque départementale.

A présent que l'offre culturelle dans le département est structurée et relativement complète, deux axes de travail sont à conduire en parallèle : d'une part, la coordination de cette offre afin de toujours rechercher la cohérence dans la diversité ; d'autre part l'ouverture vers la population afin de constamment rechercher de nouveaux publics.

Le travail en direction des publics est une donnée essentielle pour le développement d'une offre culturelle accessible à chacun. Il n'y a pas de société dynamique qui ne s'appuie sur une culture solide et bien comprise. En ce sens la politique culturelle conduite par le Conseil général au travers de ses équipements et actions se doit d'être exemplaire en matière de démocratisation et de recherche de cohésion sociale.

Pour les années 2013 à 2015, le conseil général développera une réflexion spécifique pour ses équipements autour de la médiation, l'accueil et l'ouverture à des publics diversifiés.

L'accueil, l'ouverture, la proximité des équipements avec les populations environnantes sont des clés de la démocratisation culturelle.

En ce qui concerne l'Hôtel des arts, un important travail a été conduit pour renouveler le projet culturel et artistique du lieu. Il s'agit aujourd'hui, plus de 12 ans après l'ouverture du centre d'art et alors que sa notoriété auprès des galeristes est établie, de permettre aux varois de se l'approprier pleinement. Pour cela, la ligne artistique a été réorientée vers les problématiques plus contemporaines, principalement autour de la ville et de la méditerranée. D'ores et déjà l'année 2012 a vu la fréquentation du centre d'arts augmenter de près de 30 % en particulier grâce aux expositions reflétant la nouvelle ligne artistique (l'architecture, Meyerowitz, l'automobile).

Pour conforter la notoriété et le rayonnement du lieu, des partenariats autour de la production seront développés.

De plus en plus les structures culturelles s'associent pour produire de grandes expositions monographiques ou thématiques. Cette stratégie permet tout à la fois de contenir les dépenses et de renforcer la notoriété. Après des premiers partenariats avec PhotoMed puis le FRAC, une coproduction avec le festival madrilène Photoespana sera lancée en 2013 et avec la maison Européenne de la Photographie en 2014.

Ces expositions seront ensuite présentées dans différentes institutions européennes. Le rythme d'expositions, plus intense, fera alterner grandes monographies d'artistes méditerranéens (Niki de Saint Phalle en 2013, Miro en 2014), expositions thématiques (les artistes et la cartographie en 2013, l'architecture en Méditerranée, les artistes et l'Histoire en 2014), des commandes passées à des artistes (Céline Boyer en 2013, Stéphane Couturier en 2014) des photographes majeurs de la ville (Gabriele Basilico en 2013, George Rousse en 2014).

Par le développement de la notoriété du lieu et des artistes exposés, le rayonnement des expositions participe au rayonnement et à l'attractivité du Département. Au même titre que les festivals ou le patrimoine, les expositions participent de l'offre touristique

L'offre de médiation a été renforcée en 2012 et des partenariats seront recherchés en 2013 avec les associations, les écoles et commerces alentour. L'objectif poursuivi est de faire de l'Hôtel des arts, à l'image des grands centres d'art, tout à la fois un équipement utile aux habitants et un centre d'art à la réputation nationale. Ainsi l'exposition sur l'architecture a doublé le nombre de personnes reçues dans les différentes actions de médiation.

La convivialité de l'accueil passe également par la proposition d'évènements (concerts, performances), d'actions complémentaires aux expositions (ateliers arts plastiques, découvertes de jeux vidéo en lien avec l'exposition, sélection d'ouvrages) ainsi que le développement de nouveaux espaces, notamment un lieu ressources et un espace café.

Cette offre élaborée et proposée dès 2013 pourra être pleinement déployée lorsque l'hôtel des arts disposera de surfaces supplémentaires après une période de travaux d'aménagement, prévus en 2015.

En partenariat avec les deux organismes culturels de la communauté d'agglomération dracénoise présents sur le même site, et en particulier avec la médiathèque d'agglomération, les Archives départementales, s'installeront en 2013 dans le nouveau pôle culturel de Chabran, à Draguignan. Elles organiseront pour cela diverses manifestations telles qu'expositions valorisant leurs fonds et cycles de conférences historiques, tout en développant leur action éducative en accueillant des scolaires. Par ailleurs, une refonte du site internet rendra plus accessibles encore leurs ressources.

Enfin, le département poursuivra pour les années 2013 à 2015 le travail entrepris à la Croisée des arts en partenariat avec la commune de Saint Maximin. Dans cet équipement culturel, le Département assure une programmation d'une quarantaine de spectacles par an.

En complément de l'offre portée par la commune, la programmation proposée par la collectivité se doit de répondre aux attentes de la population de la Provence verte et des territoires limitrophes. L'ouverture de cette salle de spectacle vient en effet combler une lacune importante dans la partie nord ouest du Var.

Le Conseil général a ainsi sollicité et coordonné l'action des grandes structures culturelles de l'aire toulonnaise (Châteauvallon, le théâtre Liberté, Le Pôle jeune public) et élaboré une programmation mixant musique, théâtre, cirque, danse et propositions jeune public.

Ces partenariats permettent de proposer aux habitants de Provence Verte des spectacles par ailleurs présentés dans l'aire toulonnaise ou de grandes scènes nationales. Cette politique contribue à l'équilibre territorial de l'offre culturelle tant en matière de diversité que de qualité.

En complément de la programmation, des actions spécifiques en direction des publics seront conduites afin de développer la convivialité du lieu, son accessibilité et sa fréquentation. Il est en effet primordial, qu'en matière de spectacle vivant comme d'arts plastiques, les varois s'approprient cet équipement.

La politique culturelle de la collectivité s'appuiera donc sur les trois objectifs politiques suivants :

- **Faire de la culture un outil de développement des territoires et de rayonnement**
- **Mettre la culture à la portée du plus grand nombre**
- **Protéger, mettre en valeur et ouvrir l'accès au patrimoine et à la mémoire du département**

L'ACTION DEPARTEMENTALE

« FAIRE DE LA CULTURE UN OUTIL DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET DE RAYONNEMENT »

OBJECTIF STRATEGIQUE 1: DEVELOPPER DES ACTIONS ARTISTIQUES DE QUALITE ET TERRITORIALEMENT EQUILIBREES

L'aide aux structures de diffusion a permis une évolution importante, en quantité comme en qualité, du réseau de salles de spectacles dans le département. La dernière née, la Croisée des Arts à Saint Maximin, rayonne sur tout le centre Var et jusqu'aux Bouches du Rhône et vient compléter les deux autres équipements qui ont ouvert fin 2010 à Fréjus et à Sainte Maxime. La labellisation « scène nationale de territoire » de Châteauvallon et du Théâtre Liberté induira à court terme une notable amélioration de l'offre culturelle tant en qualité qu'en quantité. Les spectacles créés au Théâtre Liberté, ou qui y sont programmés sont présentés partout en France, ce qui contribue au rayonnement de la structure mais aussi du Var.

La collectivité, afin de rationaliser ses modes de fonctionnement et ses actions en menant une politique culturelle coordonnée entre les professionnels et les représentants institutionnels de la région, s'est dotée fin 2011 d'un observatoire de la culture. Cet outil partagé, accessible via une plateforme internet à l'accès réglementé, constitue une démarche simple et pérenne. Il s'agit de recueillir auprès des acteurs culturels des données économiques (emploi, budget, fréquentation...) pour favoriser une prise de décision en matière d'action culturelle en phase avec le contexte économique.

Le soutien aux artistes varois sera poursuivi. Il s'agit de favoriser l'implantation dans le Var d'équipes artistiques de renommée qui contribuent au rayonnement du département.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2: ORGANISER ET SOUTENIR DES MANIFESTATIONS A FORT RAYONNEMENT

La Fête Départementale du Livre est un événement désormais bien identifié et reconnu. La lisibilité accrue de sa thématique ainsi que son articulation avec des spectacles méditerranéens ont permis de faire de Toulon un lieu de rencontres et d'échanges culturels et artistiques reconnu.

Afin de renforcer encore la présence à l'échelle de la ville et son influence tout en contenant les budgets, des nouveaux partenariats sont prévus, notamment le développement de lectures au théâtre Liberté.

La Croisée des arts, nouvelle structure inaugurée à Saint Maximin début 2012, regroupe une salle de spectacles, une salle de cinéma, une école de musique et une médiathèque. Cet équipement a rencontré un succès immédiat et sa fréquentation est très satisfaisante. Le Conseil général, en plus de sa programmation, a établi, dans le cadre du contrat d'objectifs « Réseau Culture Var » tout juste mis en place, des partenariats avec les autres grandes structures varoises labellisées (Théâtre Liberté, Châteauvallon, Tandem et Pôle Jeune Public) afin de faire profiter la Provence verte de spectacles de grande qualité en musique, danse, théâtre et jeune public.

 <p>PROVENCE MÉDITERRANÉE Métropole et Comptoirs à l'Est</p>	Contrat d'objectif territorial « Réseau Culture Var »	 <p>Développement durable CONSEIL GÉNÉRAL DU VAR</p>
<p>Le but du contrat d'objectifs est de profiter des structures de grande qualité installées sur Provence Méditerranée et de développer leur rayonnement sur tout le département. Il s'agit ainsi soit de rapprocher l'offre de l'utilisateur par l'externalisation de certaines propositions artistiques, soit de rapprocher l'utilisateur de l'offre en développant les possibilités de transport ou en négociant des aménagements d'horaires permettant de répondre aux contraintes d'éloignement.</p>		

L'Hôtel des arts va subir de profonds bouleversements, aussi bien en termes de réorganisation des espaces d'accueil et d'exposition que de la ligne artistique. Les modifications envisagées permettront d'améliorer la visibilité de cette structure au sein de la ville, de renforcer son attractivité et son dynamisme. Il s'agit véritablement d'ouvrir cette structure sur la vie urbaine et d'attirer de nouveaux types de visiteurs.

Par ailleurs, des transports seront facilités pour améliorer son accessibilité aux varois éloignés de Toulon. Dès le milieu de l'année 2012, les nouvelles orientations ont déjà permis d'augmenter la fréquentation de près de 30 %.

Le Var s'engage à faire de l'Hôtel des arts un centre d'arts au rayonnement national, ouvert aux habitants et organisé autour des partenariats et de la recherche de nouveaux publics.

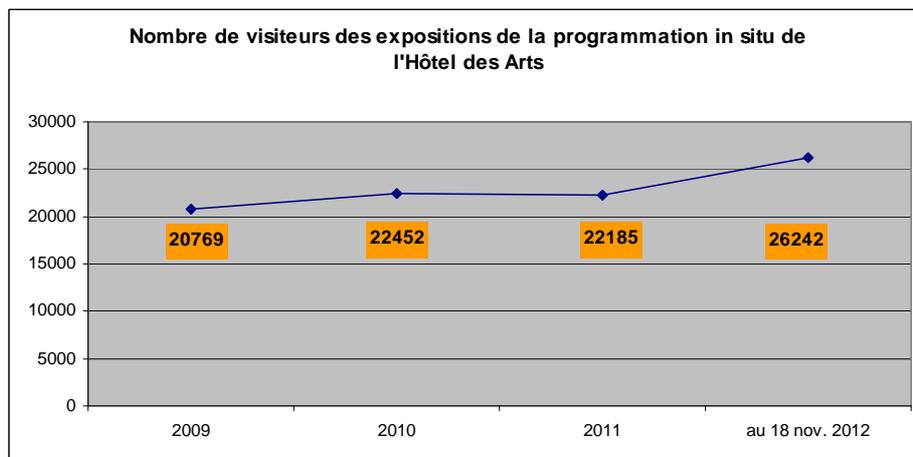
La nouvelle ligne artistique, est orientée vers les problématiques plus contemporaines les questions de la ville notamment. Les expositions thématiques seront développées et une exposition monographique d'un grand artiste méditerranéen sera proposée chaque été.

La production d'expositions de grande ampleur repose sur la conclusion de partenariats avec d'autres opérateurs culturels au plan national ou international.

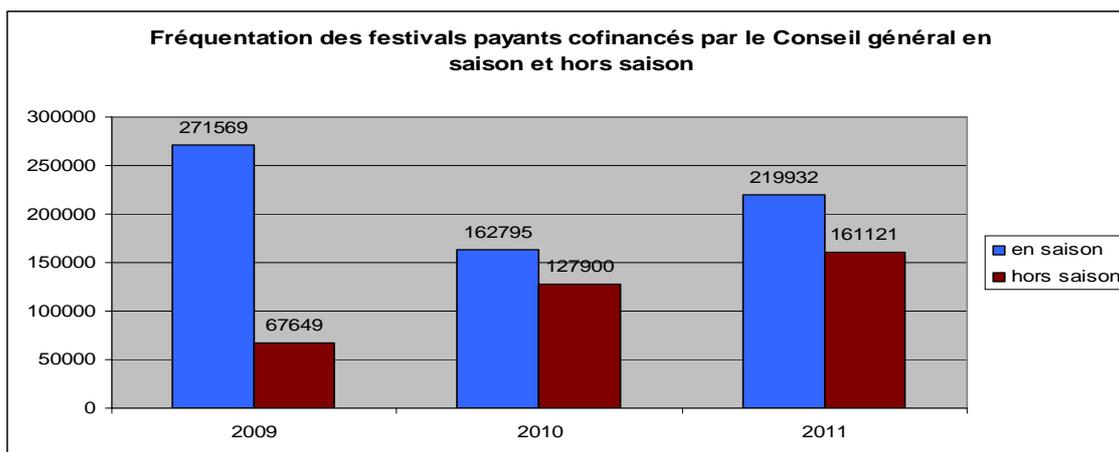
Par ailleurs, des commandes seront passées à des artistes contemporains pour la réalisation d'expositions (Céline Boyer en 2013 et Stéphane Couturier en 2014).

L'ouverture à de nouveaux publics passe par le renouvellement de l'offre de médiation, et l'organisation régulière d'évènements conviviaux (concerts, performances).

Un travail spécifique avec les associations du centre ville de Toulon sera entrepris, notamment les centres sociaux, les associations culturelles ou jeunesse.



La collectivité continuera son soutien aux festivals de qualité, forte de la réussite de son entreprise de rééquilibrage des festivals hors saison estivale par rapport aux festivals organisés en période estivale. Cette démarche entamée il y a plusieurs années porte maintenant ses fruits.



OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : CONSTRUIRE ET AMELIORER LES EQUIPEMENTS CULTURELS

Le développement des territoires passe par la construction et la rénovation des équipements culturels. Le fait marquant de l'année 2013 sera la livraison du pôle culturel Chabran à Draguignan, équipement d'ampleur communautaire visant à satisfaire les besoins actuels et futurs d'une population de 150 000 habitants en matière de lecture publique et multimédia (médiathèque) d'enseignement artistique (conservatoire) et de préservation de la mémoire (Archives départementales). 2013 verra également la poursuite des travaux du nouveau complexe cinématographique de Six Fours, qui viendra combler l'absence de cinéma permanent à l'ouest de Toulon.



Contrat objectif territorial



Dans le cadre d'un contrat d'objectif territorial, il sera lancé une étude sur l'opportunité de la mise en place d'un centre ou espace artistique consacré aux arts plastiques de niveau international sur le site industriel de la DCNS dans le golfe de Saint Tropez. Ce projet vise à développer sur le territoire du Golfe de Saint Tropez et dans le département un site d'exception pouvant être une référence artistique mondiale.

Le Conseil général développe depuis plusieurs années une politique d'amélioration des équipements culturels publics et privés. Il participera ces prochaines années encore à la rénovation, l'amélioration des structures à vocation culturelle ainsi que le soutien à l'équipement notamment en matière de numérisation des salles de cinéma.

« METTRE LA CULTURE A LA PORTEE DU PLUS GRAND NOMBRE »

OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : DEVELOPPER LA LECTURE PUBLIQUE



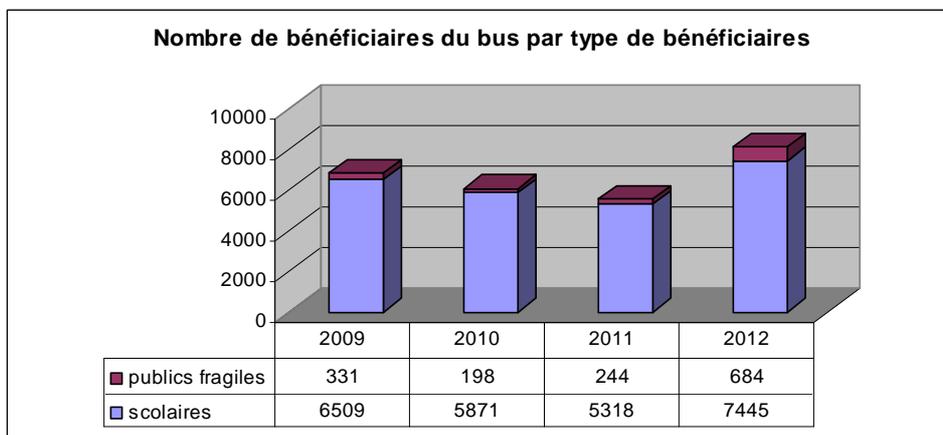
Le Conseil Général est un acteur essentiel du développement de la lecture publique. La mise en place d'une véritable politique de développement de cette activité est impérative afin de pallier les manques au sein du département du Var. L'établissement du Schéma de développement de la lecture publique va permettre de renforcer l'offre en la matière en accompagnant l'émergence des équipements existants. L'activité de desserte auprès des petites communes sera poursuivie et modernisée. Il conviendra cependant de rééquilibrer l'intervention de la Médiathèque départementale, aujourd'hui quasi uniquement orientée vers le monde rural, pour lui donner une place plus départementale. Elle devra également considérablement améliorer ses activités numériques et s'impliquer beaucoup plus fortement dans la formation des personnels professionnels et bénévoles des médiathèques des communes ainsi que dans l'action culturelle territoriale.

OBJECTIF STRATEGIQUE 5 : AMELIORER L'ACCES A L'OFFRE CULTURELLE

Afin de garantir l'accès à la culture pour tous, le Département continue de proposer des actions de sensibilisation et de médiation gratuites. Des ateliers et animations à buts éducatifs sont mis en place à l'attention des publics au sein des équipements départementaux comme l'Hôtel des Arts, les Archives Départementales et des grands événements culturels tel la Fête du Livre et plus particulièrement à l'attention des scolaires.

En vue de réduire certains obstacles freinant l'accès à la culture, l'opération « Bus culture » se poursuit ainsi que le dispositif « Achats de places ». Il est proposé aux scolaires d'en bénéficier sous la condition de projets pédagogiques culturels des enseignants, concrets et soutenus. Il s'adresse également aux publics fragiles. Afin d'améliorer leur efficacité et adéquation au territoire, leur développement et mise en œuvre sur les territoires seront délégués aux agents culturels présents dans les maisons des territoires.

Il est en particulier important d'ouvrir ces dispositifs à de nouveaux publics éloignés de la culture. De nouvelles collaborations avec les structures territoriales devront donc être développées par nos agents des maisons des territoires.



OBJECTIF STRATEGIQUE 6 : SOUTENIR L'ENSEIGNEMENT ET LES PRATIQUES ARTISTIQUES

La réactualisation du schéma d'enseignement artistique lancé en 2004 doit participer à améliorer le soutien de l'enseignement et l'accompagnement des pratiques artistiques. La mise en place de ce Schéma a permis de nombreuses évolutions, notamment l'élargissement au sein de certaines structures à l'enseignement de l'art dramatique et de la danse ainsi qu'une meilleure qualification des enseignants en général. Il s'agit aujourd'hui de renforcer ces évolutions et d'établir une coordination des actions d'une école à l'autre. L'objectif est de proposer un maillage géographiquement équilibré d'écoles agréées à l'échelle du département autour de plusieurs structures majeures.

**« PROTEGER, METTRE EN VALEUR ET OUVRIR L'ACCES AU PATRIMOINE ET
A LA MEMOIRE DU DEPARTEMENT »**

**OBJECTIF STRATEGIQUE 7 : PRESERVER LA MEMOIRE ET LE PATRIMOINE
DU DEPARTEMENT**

Le service départemental d'archéologie intervient dans le cadre de diagnostics ou de fouilles en archéologie préventive afin de préserver notre histoire tout en garantissant aux aménageurs publics des délais raisonnables et ainsi ne pas retarder les travaux prévus. Ses missions seront poursuivies et renforcées, notamment en élargissant son rôle à la préservation du patrimoine encore bâti.

**Objectif opérationnel 7.1 : Collecter et préserver les documents qui font
l'histoire du Var**

La mise en service du nouveau bâtiment du Pôle culturel Chabran permettra la collecte et le classement des minutes des années 1880-1935 des 72 études notariales du département ainsi que les fonds de l'Equipement antérieurs à 1940 et l'état civil de 1913 à 1935. En parallèle une politique de collecte des archives privées sera développée.

Pour les archives contemporaines, l'installation d'un nouveau bâtiment d'archivage à La Valette permettra de recevoir les versements des services de l'Etat et du Département.

Le Var s'engage, dans le cadre du nouveau bâtiment des Archives départementales au sein du Pôle culturel Chabran, à relancer les travaux de collecte et de classement des fonds publics qui n'ont pu être reçus ces dernières années faute de place (archives notariales et de l'Equipement) tout en menant une politique volontariste en direction des archives privées (caves coopératives, mouvement sportif, souvenirs de la Grande Guerre, archives sonores).

**OBJECTIF STRATEGIQUE 8 : METTRE A DISPOSITION DU PUBLIC LE
PATRIMOINE ET LA MEMOIRE DU VAR**

La promotion de l'Abbaye de La Celle, dont la valeur patrimoniale a été considérablement affirmée grâce aux découvertes archéologiques effectuées par le service départemental d'archéologie, sera renforcée grâce à la présence d'un nouveau médiateur et la mise en place d'une organisation professionnelle des visites et de sa conservation. Par ailleurs une politique éditoriale portant sur le patrimoine historique et archéologique du Var sera entamée. Vont être établis en ce sens des guides, livrets grand public, ouvrages, publications à caractère scientifique ou monographique.

Contrat objectif territorial « Structuration du patrimoine sacré »

Il a été signé en juin 2012. Le territoire de Provence Verte possède un patrimoine immobilier sacré d'exception : l'Abbaye de La Celle, la Basilique Sainte Marie Madeleine à St Maximin, la Grotte Sainte Marie Madeleine, le Sanctuaire de Cotignac et à proximité, l'Abbaye du Thoronet.

Plusieurs circuits culturels thématiques complémentaires regroupant l'ensemble des différents sites patrimoniaux sélectionnés vont être proposés afin de répondre à la nécessité de maillage du territoire ainsi qu'à la mutualisation des actions de valorisation des différents partenaires. L'objectif est de permettre une meilleure valorisation du patrimoine sacré et offrir un programme de circuits répondant aux attentes de l'ensemble des publics, tant dans le domaine des loisirs que du pèlerinage. La mise en œuvre de ce dispositif contribuera à développer l'attractivité du territoire et la pérennité touristique.

Le schéma des musées, adopté en 2012 pour une durée de 6 ans permettra de faire émerger plusieurs musées d'envergure départementale. Pour cela les années 2013 à 2015 seront consacrées à créer les réseaux thématiques et organiser les premières actions communes visant à donner vie à ces réseaux.

Grâce à l'installation des Archives Départementales dans le pôle de Chabran, les lecteurs auront accès à une salle de lecture moderne et confortable, adaptée au public handicapé, dans laquelle ils pourront consulter, outre les documents traditionnels sur support papier, des enregistrements multimédia. Une vaste salle d'exposition permettra de présenter au grand public les richesses de nos archives que les scolaires auront aussi la possibilité de découvrir dans des locaux spécialement équipés. L'accès au patrimoine écrit du département continuera à pouvoir se faire sur le site internet, dont l'ergonomie renouvelée permettra une consultation sur tablette.

PLAN D'ENGAGEMENT

**Améliorer
la vie quotidienne
des Varois**

Sport

LES PISTES STRATEGIQUES

« LE SPORT - ACTEUR TERRITORIAL »

« Terre de sportifs », où plus de 1 habitant sur 4 détient une licence sportive, le Var dispose de potentiels de développement majeurs grâce à une grande diversité des sites de pleine nature, à son tissu associatif fort et à son parc d'infrastructures sportives. Ce qui lui permet de s'affirmer dans le paysage sportif régional et national.

Vecteur d'unité de nos territoires, support d'éducation à la citoyenneté et d'animation, la pratique sportive est un outil de cohésion aux multiples facettes qui touche tous les publics. Pour la période 2013/2015, au titre de chaque contrat de territoire, notre collectivité a déterminé ses interventions prioritaires en termes de politique sportive.

Le Conseil général a la volonté de mener une politique sportive de projet fondée sur le partenariat et l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive en fonction des attentes et des spécificités territoriales.

Afin de proposer une offre de pratiques sportives la plus riche possible à l'échelle de notre département, notre collectivité souhaite développer les spécificités sportives de chacun des territoires. Une telle approche nécessite un travail concerté avec l'ensemble des partenaires du Département intervenant dans ce secteur d'activité notamment :

- les Commissions de l'Agence de Développement Touristique ;
- la Commission des Sports de Pleine Nature du Comité Départemental Olympique et Sportif ;
- les organisateurs d'évènements de renom sur le Département (Roc d'Azur/ Sailing World Cup).

Par ailleurs, un rapprochement avec la politique sociale pourrait être favorisé au terme de missions d'intérêt général qui seraient développées par les clubs de haut niveau vers nos publics les plus précarisés (ex : enfants du CDE). Une telle approche permettrait le cas échéant de capter des financements européens sur la programmation d'aides 2014-2020, alors que la première politique européenne en matière de sport est actuellement en cours d'élaboration, visant notamment à soutenir l'inclusion sociale par le sport.

La politique sportive menée par le Département est orientée autour de deux objectifs :

- Faire du sport un vecteur de développement des territoires,
- Structurer l'offre sportive territoriale.

Le Département entend encourager les clubs et les collectivités locales à véhiculer les bienfaits de la pratique sportive, pour transmettre des valeurs éducatives, renforcer le lien social et la mixité, soutenir l'engagement bénévole, affirmer l'image sportive du Var.

Repères
Le Département du Var c'est :

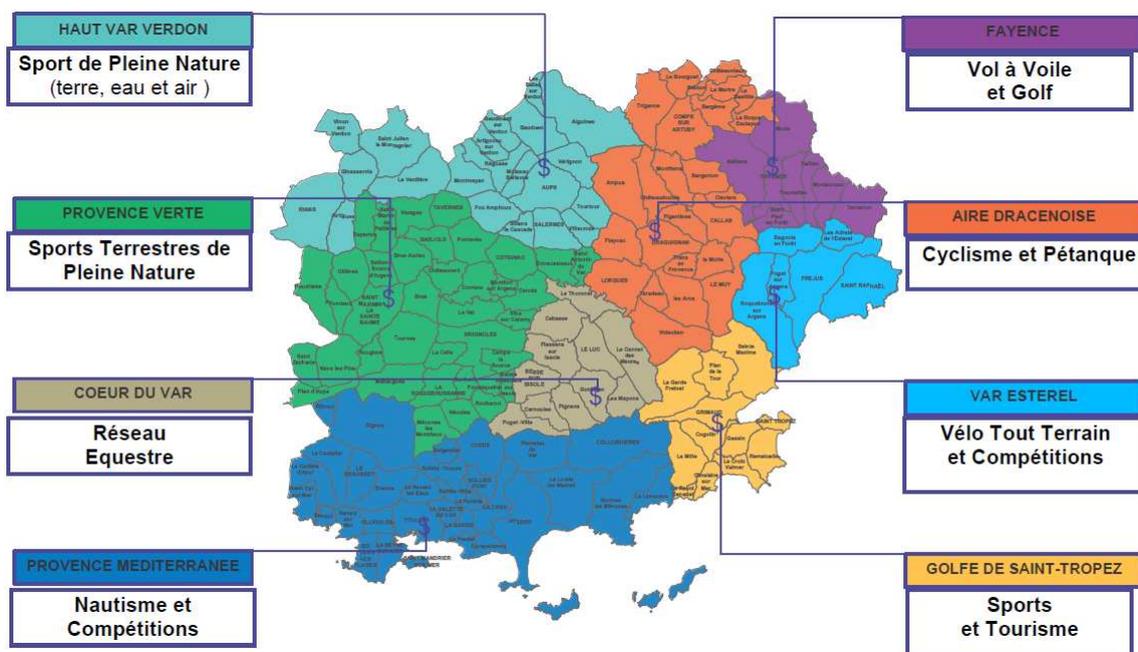
- ✓ *Plus de 230 000 licenciés sportifs dans le Var*
- ✓ *Plus de 2 000 clubs sportifs*
- ✓ *Plus de 250 athlètes de haut niveau*
- ✓ *432 km de littoral sécurisé pour les activités nautiques*
- ✓ *plus de 700 embarcations financées au profit de l'équipement nautique*
- ✓ *Le plus boisé de France avec 65% du territoire en forêt et espaces naturels pour le développement des activités de pleine nature.*
- ✓ *Une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires de pleine Nature*
- ✓ *Plus de 3500 équipements sportifs inscrits au Recensement ministériel des Equipements Sportifs avec 50 équipements nouveaux depuis l'an passé.*
- ✓ *Plus de 10 000 places offertes aux jeunes varois pour des manifestations sportives*

La politique sportive doit optimiser les moyens mis à sa disposition en favorisant notamment les pratiques mutualisées.

Dans le cadre de sa politique de territorialisation, le Conseil général du Var s'engage à renforcer l'attractivité de chaque territoire par un soutien aux pratiques existantes et par l'affirmation de l'identité sportive de chacun. Cette attractivité devra être réfléchie en concertation avec les partenaires économiques et touristiques afin de fidéliser notamment le public non varois.

Par ailleurs, des dispositifs territoriaux favorisant l'accessibilité seront impulsés pour renforcer et diversifier l'offre sportive départementale au travers des contrats de territoires et des contrats d'objectifs.

Cette démarche se fondera notamment sur l'intervention des référents territoriaux sport-jeunesse mobilisables à la demande au sein des équipes pluridisciplinaires afin de renforcer le lien avec les communes, les intercommunalités et les partenaires associatifs.



L'ACTION DEPARTEMENTALE

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : FAIRE DU SPORT UN VECTEUR DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Parce qu'il est un facteur **d'équilibre pour l'individu**, le sport contribue à l'épanouissement personnel, à **l'apprentissage des règles** de vie sociale, au **dynamisme du tissu associatif**.

L'attachement de la population varoise à la vie sportive est un élément socio culturel fort notamment en tant que **vecteur d'éducation et de cohésion sociale**.

Cette vocation initiale doit non seulement être développée, mais aussi servir de base à une approche plus large consistant à favoriser l'attractivité des territoires.

Des projets spécifiques liés à l'image sportive propre à chaque territoire

Par une identification sportive fondée sur ses caractères naturels, chaque territoire dispose d'une image sportive attractive.

**Soutien à la conception de packages territoriaux « sport-tourisme »,
« sport-environnement »,
« sport-jeunesse »,
en relation directe avec les spécificités sportives du territoire.**

L'impact social, médiatique, éducatif et touristique généré par cette identité sportive doit contribuer au rayonnement du territoire.

Le développement d'offres complémentaires de pratiques étendues dans le temps et sur la diversité des publics est attendu de la part des partenaires d'événements sportifs.

Objectif opérationnel 1.1 : Promouvoir les projets sportifs des territoires

Représentatifs de 75 disciplines, les projets sportifs des territoires assurent la pluralité de l'offre départementale en la matière.

Faisant l'objet d'un accompagnement dans les Maisons de territoires par les équipes pluridisciplinaires départementales, ils sont destinés à répondre aux attentes des publics tout en s'engageant sur la voie du développement durable.

Concernant les plus jeunes licenciés, le Département restera aux côtés des écoles de sport pour le soutien à l'organisation de rencontres sportives et l'encouragement aux démarches de labellisation.

Objectif opérationnel 1.2 : Promouvoir l'image sportive du Var

L'accueil de **manifestations de haut niveau** pérennes et la présence de clubs sportifs engagés au plus haut niveau national sont un facteur d'attractivité et de valorisation de **l'image sportive départementale**.

Parmi les manifestations sportives de haut niveau on peut citer:

- le Tour Cycliste du Haut-Var,
- la Sailing World Cup,
- le Roc d'Azur (VTT),
- le festival international espoirs de football
- le Verdon Canyon Challenge (Trail) ,
- le Verdon Natureman (Triathlon),

Haut Var Verdon : Théâtre naturel de 2 compétitions d'endurance majeures

Au cours du mois de juin, le trail « **Verdon Canyon Challenge** » au départ des communes d'Aiguines et des Salles sur Verdon permet aux coureurs de pleine nature de découvrir des parcours d'exception au sein du Parc Naturel Régional du Verdon.

Au cours du mois d'octobre, le triathlon « **Natureman** » au départ des Salles sur Verdon, dont la première édition en 2012 a connu un énorme succès, devrait sans aucun doute s'inscrire parmi les références nationales du triathlon.

Ces 2 manifestations de renom offrent des formules à difficulté croissante permettant aux pratiquants de s'inscrire à une épreuve adaptée à leur niveau tout en côtoyant des athlètes d'exception engagés sur l'ultratrail de 100 km ou le triathlon longue distance.

En outre, des stages de reconnaissance sont organisés en amont des épreuves pour permettre aux athlètes de se familiariser avec les parcours et à l'ensemble des accompagnants de découvrir les attraits touristiques du territoire.

Parmi les clubs varois engagés au plus haut niveau, on peut citer :

- Toulon Saint-Cyr Var Handball Féminin – D1 et Champion's League
- Saint Raphaël Var Handball Masculin – D1 et Champion's League
- Rugby Club Toulonnais Masculin - Top 14 et H Cup

La participation régulière de ces clubs aux plus importantes compétitions européennes, avec le soutien du Département, est un atout majeur pour l'image d'excellence sportive et l'attractivité du Var à l'échelle nationale et internationale.

Objectif opérationnel 1.3 : Promouvoir les Missions d'Intérêt Général

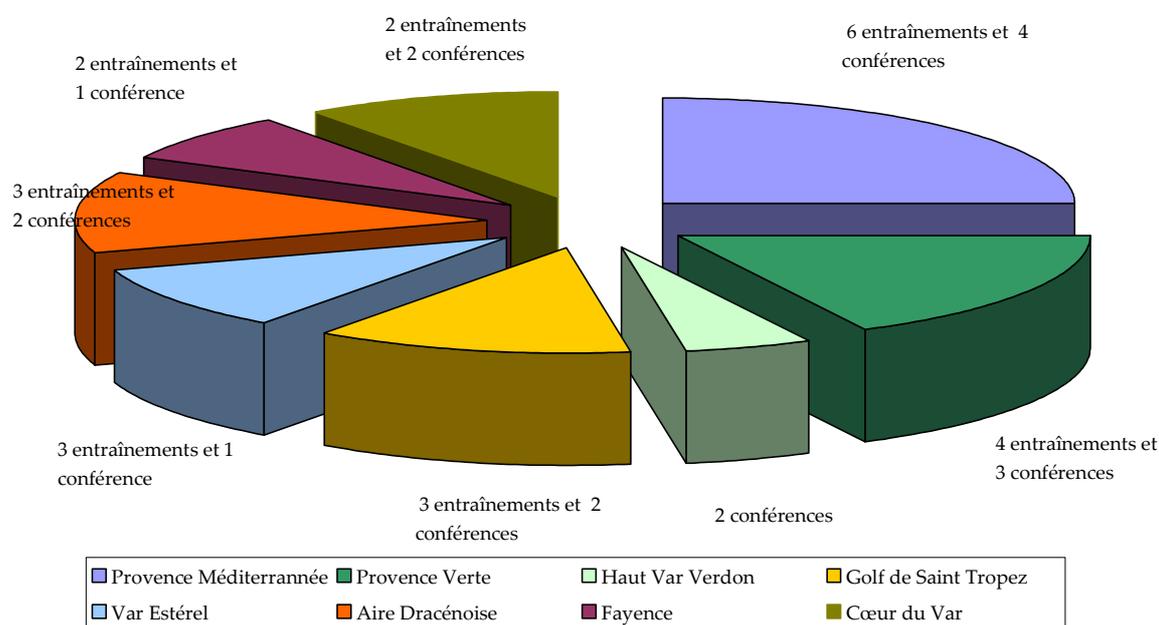
Le Département souhaite faire bénéficier l'ensemble des territoires des actions éducatives et sociales menées au titre des Missions d'Intérêt Général (MIG), qui raffermissent le lien entre le monde sportif professionnel et le monde amateur.

En complément des dispositifs lancés depuis 2008 que sont les entraînements délocalisés, les conférences-débats et le soutien aux centres de formation, le Département renforcera la proximité des clubs élites avec le jeune public par des modules complets d'initiation.

Il s'appuiera en cela sur l'engagement des joueurs et joueuses professionnels, qui permet d'inculquer à ces jeunes publics les valeurs éducatives du sport et leur application dans la vie quotidienne.

Depuis la mise en place de ce programme, le nombre de clubs partenaires est passé de 3 à 7, et le nombre d'actions réalisées de 3 à 40. Plus d'un tiers du budget alloué aux clubs élites est destiné à la réalisation de ces missions.

REPARTITION TERRITORIALE DES MISSIONS D'INTERET GENERAL - SAISON 2010/2011



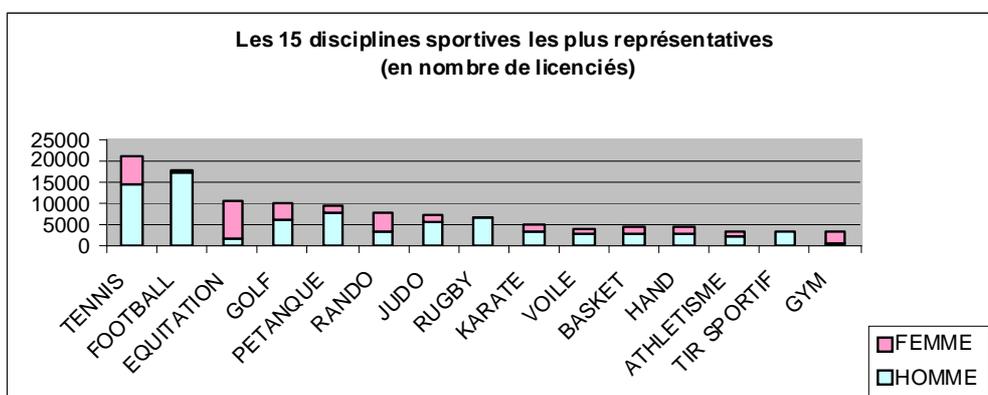
Pour les saisons à venir et dans un souci d'adaptation des Missions d'Intérêt Général aux besoins de ses publics prioritaires, le Département s'engage à poursuivre et étoffer ce champ d'action pour offrir aux territoires davantage d'interventions socio-éducatives notamment en direction des publics les plus précarisés (ex : enfants du Centre Départemental de l'Enfance (CDE), structure d'accueil d'urgence de mineurs placés notamment par décision judiciaire) au moyen de modules d'initiation développés pour partie au sein de la structure de résidence du jeune, pour partie hors structure de résidence.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : STRUCTURER L'OFFRE SPORTIVE TERRITORIALE

Le Conseil général a le souci d'une offre adaptée aux attentes de tous les publics afin de proposer un panel très important en terme de variété de pratique en relation d'une part avec la disponibilité des pratiquants, d'autre part avec l'impact physique de l'activité concernée.

Cet objectif entend en outre assurer une accessibilité de proximité égale sur chaque territoire.

Objectif opérationnel 2.1 : Développer les pratiques sportives



Le département entend améliorer le quotidien sportif d'une moyenne stabilisée de 235000 licenciés inscrits dans les 75 disciplines fédérales référencées dans le Var.

Dans le cadre de leurs missions fédérales, les comités départementaux oeuvrent en termes d'information, de formation, de recherche de qualité par la labellisation des clubs, de développement des pratiques, de gestion des sélections de jeunes et de détection des athlètes en devenir.

L'accès à la pratique pour les publics porteurs de handicaps est mené en étroite collaboration avec les comités départementaux spécialisés, ceci afin d'ouvrir les possibilités de pratique dès la scolarité. La constante augmentation du nombre de licenciés handisport et sport adapté témoigne de l'atteinte de cet objectif de développement.

➤ **Les sports de pleine nature**

A travers son soutien au développement des sports de pleine nature, le Conseil général souhaite :



- **permettre la découverte et la valorisation de l'environnement** et de la biodiversité des sites, espaces ou itinéraires où se pratiquent activités ou sports de nature et d'en garantir la pérennité, la qualité et l'accessibilité ;

- **valoriser la pratique et l'offre sportive de pleine nature**, riche de par sa diversité dans notre département et de contribuer aussi, à renforcer l'attractivité touristique de ce dernier tout en soutenant l'action de l'ensemble des acteurs concernés ;

Le **développement maîtrisé des sports et activités de pleine nature** est une compétence légale des Conseils généraux. A ce titre, le Conseil général du Var a mis en place une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires de pleine nature (**CDESI**) depuis 2011.

Placée sous l'autorité du Président du Conseil général, cette commission réunit l'ensemble des acteurs concernés et agit selon 4 axes de développement :

- L'aménagement sportif de la réserve naturelle nationale de la Plaine des Maures sous gestion départementale ;
- La structuration de l'activité escalade ;
- La labellisation des manifestations sportives de pleine nature ;
- La création de mouillages écologiques.

 <p>CŒUR DU VAR NATURE ET DÉVELOPPEMENT</p>	L'Aménagement Sportif de la « Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures »	 <p>Développement durable CONSEIL GÉNÉRAL DU VAR</p>
<p><i>Au titre d'un contrat d'objectif spécifique, la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) s'engage à développer, au cœur de la réserve, des pratiques sportives respectueuses de l'environnement à destination du public sportif et des collégiens.</i></p> <p><i>Des circuits à répertorier sur des guides éducatifs et touristiques seront à concevoir. En s'appuyant sur des cartographies existantes notamment en matière équestre, ces sentiers de qualité labellisés seront également destinés à la randonnée pédestre et/ou VTT.</i></p>		

Une vocation nautique naturelle

La situation géographique privilégiée du département permet la mise en place d'une politique nautique ambitieuse et durable. Les territoires littoraux disposent de plans d'eau d'exception, de compétitions nautiques de niveau international, du bateau TPM/COYCH Vainqueur du Tour de France à la voile en 2012, de la tenue de la Sailing World Cup à Hyères, ...

Les lacs varois tels que Saint Cassien à l'est ou bien Sainte Croix et Esparron à l'ouest permettent de développer des activités nautiques à l'intérieur des terres en plus de celles mises en œuvre sur la bande littorale.

En complément, le Conseil général s'engage à :

⇒ Soutenir le secours maritime avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer pour ses actions en faveur de tous les plaisanciers,

⇒ Dynamiser la pratique sportive de haut niveau chez les jeunes par la vie du Centre d'Entraînement Départemental (CED),

➤ **Le sport scolaire**

Par le soutien aux structures académiques en charge du développement du sport scolaire, le Département est partenaire des projets des associations sportives scolaires des secteurs primaire et secondaire.

Evènements phares pour les enfants et les jeunes, deux grandes manifestations constituent un rendez-vous incontournable pour les collèves varois :

- Les jeux des collèves en avril ;
- Le cross départemental du Conseil général sur le site de l'hippodrome d'Hyères en novembre ;

		
<h2>Le Trophée Inter-Collèges Sport & Culture</h2> <p><i>Sur les territoires de Fayence et de Var Estérel, un contrat d'objectif spécifique a été lancé à destination des collégiens. En lien avec le calendrier scolaire et les projets pédagogiques des enseignants, des modules d'initiation seront réalisés sur chaque collège volontaire pour aboutir à des rencontres « sport-culture » à même de renforcer le lien entre les jeunes de ces deux territoires autant que la relation inter-établissements. Ce projet pilote sur ces deux territoires servira de test pour une ouverture sur l'ensemble du Département.</i></p>		

Objectif opérationnel 2.2 : Aménager les sites sportifs par le soutien aux équipements territoriaux

Le Conseil général s'engage en partenariat avec les communes et leurs groupements à participer, dans une perspective de développement durable, à la réalisation de nouvelles infrastructures sportives, à la rénovation et à la mise aux normes des installations existantes.

Leo Lagrange : complexe sportif d'exception

La construction du complexe sportif Leo Lagrange à Toulon constitue un maillon fort en termes de mutualisation des équipements sur le territoire Provence Méditerranée. Avec le site du Vallon du Soleil sur la commune de La Crau, ce complexe est à l'Est de l'agglomération toulonnaise le complément indispensable à la Ferme des Romarins et du Palais des Sports à l'Ouest.

Il constitue un socle majeur pour le soutien aux pratiques sportives scolaires et associatives et contribue largement à structurer et encourager les pratiques sportives.

Objectif opérationnel 2.3 : Doter les associations sportives de matériel performant

Le développement de cette politique d'aide à l'acquisition de matériel sportif est fondée sur :

- l'adaptation à la spécificité du territoire,
- l'encouragement aux pratiques mutualisées,
- le soutien renforcé aux zones rurales,
- la prise en compte des principes de développement durable.

Un pilotage sur les territoires au moyen des référents territoriaux sport/jeunesse permettra de conseiller et d'orienter les partenaires associatifs dans leur démarche et d'optimiser l'intérêt territorial.

Dans le même sens, un plan pluriannuel d'investissement sera élaboré pour soutenir les projets sportifs des clubs afin d'améliorer les conditions de pratique et de développer des nouvelles activités autour de notions telles que :

- le sport loisirs (sport pour tous, sport de masse, ...)
- le sport santé (seniors, famille, acteurs éducatifs, ...)
- le sport de compétition (rénovation, mise aux normes, projets sportifs, ..)

La Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) : Un acteur de la sauvegarde de la vie

L'antenne varoise de la SNSM assure les secours maritimes sur l'ensemble du littoral du département le plus touristique de France, notamment par l'intermédiaire de son centre de formation de nageurs sauveteurs à Toulon, permettant d'assurer la surveillance des plages.

Au travers d'un plan pluriannuel d'investissement, le Conseil Général du Var soutient la modernisation des moyens de secours de la SNSM.

Sur les trois années à venir, l'aide Départementale se répartira chronologiquement sur trois stations :

- La station de Hyères : achat d'un semi rigide et modernisation du carénage d'une vedette
- La station de Bandol : modernisation du carénage d'une vedette
- La station de Fréjus : achat d'une vedette

La SNSM effectue plus de 200 interventions de sauvetage en mer par an.

PLAN D'ENGAGEMENT

Améliorer
la vie quotidienne
des Varois

Jeunesse

LES PISTES STRATEGIQUES

En impulsant une politique volontariste en faveur des jeunes varois, le Conseil général souhaite créer les conditions d'un environnement porteur dans lequel l'ensemble de la jeunesse peut trouver place et reconnaissance.

Ainsi le Département accorde **une importance particulière aux jeunes dans toutes les politiques qu'il initie et les dispositifs qui sont mis en œuvre.**

Le Conseil général agit au quotidien dans les temps essentiels qui rythment la vie des jeunes varois à travers notamment :

- des incitations aux activités sportives ;
- une offre territoriale de loisirs et d'animation ;
- des actions facilitant l'accès aux pratiques et aux lieux culturels ;
- l'éducation à environnement.

Afin de renforcer sa politique, le Conseil général entend à l'avenir aller au-delà d'une vision sectorielle afin de construire **un véritable projet d'avenir pour la jeunesse varoise**, autour de 3 enjeux majeurs :

- accompagner chaque varois vers **l'apprentissage de l'autonomie** et une **citoyenneté active**,
- offrir des loisirs et activités favorisant leur **ouverture sur le monde et sur les autres**
- faciliter leur **intégration sociale** et favoriser **leurs choix professionnels**

Le Département entend favoriser l'optimisation de l'offre de loisirs en direction de la jeunesse par une mutualisation des moyens entre acteurs locaux via les intercommunalités ou au terme de projets de territoires.

A ce titre, un grand nombre d'actions sont susceptibles de s'inscrire dans les objectifs spécifiques nationaux ou régionaux de l'Union européenne au titre par exemple de projets favorisant la citoyenneté européenne auprès de la jeunesse, dans le cadre de l'organisation du temps de l'enfant.

Ceci nécessitera à l'évidence un travail en commun entre les partenaires de l'éducation et les partenaires des activités jeunesse ainsi que le matérialise le contrat d'objectif « Pass Temps Libre » mis en œuvre sur le territoire de la Provence Verte.

Dans notre département où les jeunes de moins de 30 ans constituent aujourd'hui 1/3 de la population totale, il est nécessaire de bâtir une politique concertée, partenariale et participative en faveur de la jeunesse.

Ainsi, plus encore à partir de 2013, le Conseil général renforcera ses actions pour faire des jeunes varois, **les citoyens européens** de demain.

Pour les trois années qui viennent, le Conseil général veillera à fédérer les énergies des associations, des acteurs de la jeunesse pour mettre en cohérence l'offre territoriale et contribuer au mieux vivre ensemble, à la prévention des inégalités et au développement de la vie associative.

Repères

- ✓ *Plus de 30 000 jeunes bénéficiaires des « projets d'animations et de loisirs territoriaux »*
- ✓ *278 562 varois de moins de 25 ans*
- ✓ *27,4% de la population du Var*

L'ACTION DEPARTEMENTALE

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : FACILITER L'ACCES DE TOUS LES JEUNES VARIOIS A DES SEJOURS DE VACANCES ET A DES ANIMATIONS

En concertation avec ses partenaires majeurs ODEL et FOL, le Département s'engage à soutenir les actions autour du développement durable

Le Département s'efforcera de sensibiliser les jeunes varois au développement durable au sein de ses politiques sportives de jeunesse et d'animation par le soutien à des projets innovants. Cette action se déclinera dans les dispositifs suivants :

- *au sein des projets d'animation et de loisirs territoriaux : soutenir les actions proposées par les associations s'inscrivant dans la thématique développement durable ;*
- *au sein des dispositifs visant à rendre accessibles aux familles les plus modestes des séjours à moindre prix dans le cadre d'un dispositif concerté avec ses partenaires.*

Objectif opérationnel 1.1 : Développer une offre d'animation et de loisirs adaptée aux besoins de chaque territoire



Le Contrat d'objectif « Pass Temps Libre Jeunes » en Provence Verte



Eu égard à la forte croissance de la population jeune sur le territoire de Provence Verte conjuguée à la proportion importante de parents travaillant hors département, le Conseil Général souhaite créer un Pass' Temps libre pour les jeunes du territoire. Ceci afin de générer et rendre accessible une offre de loisirs culturelle, sportive et d'animation en direction de la jeunesse sur les segments horaires de 17 heures à 19 heures en semaine, du mercredi après-midi, du samedi et en vacances scolaires.

A la suite d'un diagnostic identifiant à la fois le besoin des jeunes en termes d'activités et l'offre existante sur le territoire, des solutions seront développées permettant d'améliorer la visibilité, l'accessibilité et les conditions de pratique de ces activités sur le territoire.

➤ **Projets Territoriaux Jeunesse**

Le Conseil général encourage les actions mises en place par les associations en faveur des jeunes. Il s'agit de soutenir des projets en direction des jeunes varois de 6 à 25 ans dans les domaines suivants :

- activités de pleine nature,
- actions de préventions diverses ou animations éducatives,
- sensibilisation à des activités culturelles,
- sensibilisation au développement durable,
- apprentissage de la solidarité, de la citoyenneté, de la vie collective au travers de projets,
- camps d'été et d'hiver pour les adolescents à dominante sportive ou découverte,
- organisation de manifestations pour les enfants.

Plus généralement, les actions soutenues doivent permettre aux jeunes de développer leur esprit de citoyenneté et favoriser leur autonomie.

Objectif opérationnel 1.2 : Aménager les structures jeunesse par le soutien aux équipements territoriaux

Le Conseil général s'engage en partenariat avec les communes et leurs groupements à participer à la réalisation de nouvelles infrastructures sportives de jeunesse, à la rénovation et à la mise aux normes des installations existantes.

Cet aménagement s'inscrit dans une démarche de développement durable où la priorité est donnée aux populations en fonction des spécificités du territoire.

Doter les associations jeunesse de matériel performant

Le développement de cette politique d'aide à l'acquisition de matériel éducatif et pédagogique est fondée sur :

- l'adaptation à la spécificité du territoire,
- l'encouragement aux pratiques mutualisées,
- le soutien renforcé aux zones rurales
- la prise en compte des principes de développement durable

Un pilotage sur les territoires au moyen des référents territoriaux sport/jeunesse permettra de conseiller et d'orienter les partenaires associatifs dans leur démarche et d'optimiser l'intérêt territorial.

Dans le même sens, un plan pluriannuel d'investissement sera élaboré pour soutenir les projets sportifs des associations afin d'améliorer les conditions de pratique des activités jeunesse.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : ACCOMPAGNER L'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETE POUR LES JEUNES VAROIS

Objectif opérationnel 2.1 : Permettre aux jeunes de s'ouvrir sur l'Europe

Le Conseil général encourage l'ouverture sur l'Europe des jeunes varois en promouvant et initiant des actions qui favorisent la mobilité des jeunes, qui leur donnent l'occasion de découvrir leurs voisins européens, et les font participer ainsi à la construction d'une Europe unie.

Il s'agit pour chaque jeune varois, que l'Europe devienne une réalité concrète et pas seulement une «entité administrative abstraite» ; qu'elle soit un espace géographique dans lequel les jeunes puissent construire leurs parcours, leur sentiment d'appartenance à un espace commun

Le Conseil général accompagne les jeunes qui souhaitent s'inscrire dans le programme européen "**Jeunesse en action**" (2007 - 2013) qui vise à développer le sens de la citoyenneté européenne active et de la tolérance chez les jeunes Européens et à leur faire jouer un rôle actif dans la création de l'avenir de l'Union en les faisant participer à la vie démocratique. Il promeut l'apprentissage non formel, le dialogue interculturel entre les jeunes Européens ainsi que leur intégration, en particulier s'ils sont issus d'un milieu moins privilégié, et la mobilité des jeunes à l'intérieur et à l'extérieur des frontières de l'Union européenne

La mise en place d'apprentissage des langues dans les séjours de vacances soutenus par la collectivité participe à cette volonté de faciliter l'ouverture des jeunes sur l'Europe

Objectif opérationnel 2.2 : Donner aux jeunes les clés pour devenir les citoyens responsables de demain

Les actions soutenues permettent de favoriser l'autonomie des jeunes de 12 à 17 ans inscrits dans des associations ou des structures jeunesse communales au terme d'actions visant à informer, sensibiliser et aider les jeunes varois dans un premier temps du territoire de Provence Verte à titre expérimental, avant développement appliqué à d'autres territoires.

Actions de prévention

L'adolescence est considérée comme une période à risques, pendant laquelle les jeunes peuvent avoir des comportements dangereux, surtout envers eux-mêmes. Le Conseil général participe à la prévention en responsabilisant le jeune par rapport à des thématiques telles que les risques d'internet, les addictions alimentaires, les accidents domestiques,...

Sécurité routière

Les jeunes sont les premières victimes des dangers liés à la route, surtout lorsqu'ils conduisent un deux-roues.

Pour les sensibiliser aux règles de conduite des deux-roues et aux fondamentaux sécuritaires du Code de la route, le Conseil général s'associe à des professionnels de la sécurité des deux-roues dans une démarche pédagogique et préventive. Cette action s'articule autour de deux étapes :

- ✓ une formation pédagogique sur piste éducative ;
- ✓ le passage du Brevet de Sécurité Routière.

Objectif opérationnel 2.3 : Améliorer la prévention sur les maladies et les addictions

Le Conseil général organise des séances d'information auprès des jeunes et des personnes vulnérables

Ces séances interactives et ludiques sensibilisent les publics sur leurs lieux de vie (établissements scolaires, instituts médico-éducatifs, centres d'hébergement et de réinsertion sociale...)

➤ **Organiser des séances d'information sur les conduites addictives**

En partenariat avec les associations, le Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit /Point Ecoute Toxicomanie coordonne des actions de sensibilisation et de prévention dans les lycées professionnels et d'enseignement général, les missions locales, les maisons d'enfant à caractère spécialisé ...

➤ **Assurer des entretiens de suivi des toxicomanes et de leurs familles**

Le Département du Var accompagne les toxicomanes et leurs familles en collaboration avec les associations et les partenaires institutionnels dans le cadre du « Point Ecoute Toxicomanie ».

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : ACCOMPAGNER LES JEUNES VAROIS VERS L'AUTONOMIE ET PREVENIR LEUR MARGINALISATION

Objectif opérationnel 3.1 : Favoriser l'insertion et la promotion sociale



La Prévention Spécialisée est une politique d'action socio-éducative s'adressant aux jeunes et aux familles en difficulté sociale ou en rupture avec leur milieu dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale et visant à prévenir la marginalisation sociale des jeunes et des familles sur l'ensemble du territoire.

La Prévention Spécialisée est un élément constitutif du projet social départemental qui suppose, au regard des moyens publics nécessaires, une volonté partagée entre le Département et l'échelon local (Commune ou Inter-Communalité) afin de vérifier si la Prévention Spécialisée peut être une réponse adaptée aux problématiques constatées.

Le Département du Var va s'engager aux côtés des Communes du Muy et de Sanary dans le cadre du développement de sa politique de Prévention Spécialisée au bénéfice des jeunes et des familles sur ces nouveaux territoires.

Mais au delà de l'extension de son intervention en matière de Prévention Spécialisée, le Département entend, dès 2013, poursuivre cette politique de prévention des risques physique, moral et social qui peuvent toucher la jeunesse varoise.

Pour l'accomplissement de ses missions, des éducateurs vont au devant du public, dans les rues de la ville, du village, dans les quartiers dits sensibles, du centre ville ou de la périphérie en fonction des besoins identifiés.

La qualité de leur travail est déterminée par la relation de confiance qui s'établit lors de ces contacts directs.

Ils offrent une écoute, un espace de parole qui conduiront les jeunes à se déplacer pour les rencontrer dans des lieux, des temps plus propices à la confidentialité qu'exigent certaines situations.

C'est cette démarche qui consiste à aller à la rencontre des jeunes sur leurs lieux de vie et au moment les plus favorables qui permet bien souvent de développer des relations éducatives pour atteindre les jeunes les plus fragiles et les plus en difficultés, et développer avec eux des actions qui vont correspondre à leurs besoins.

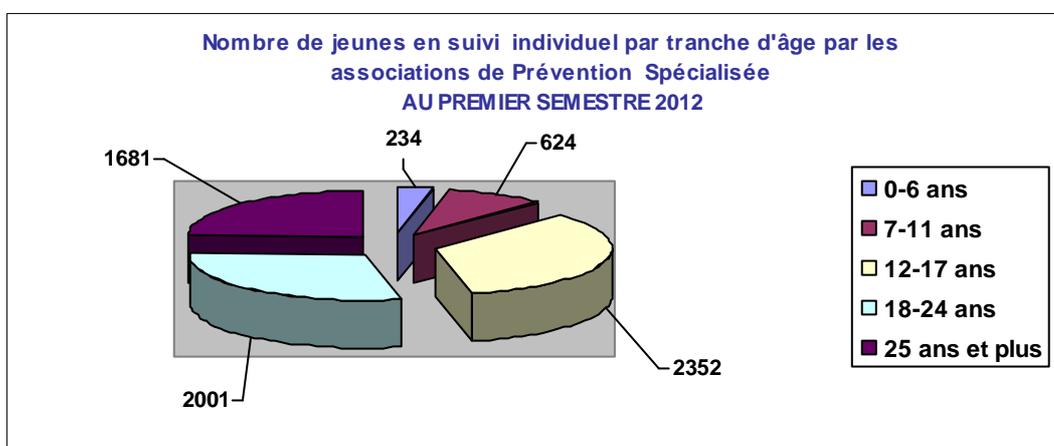
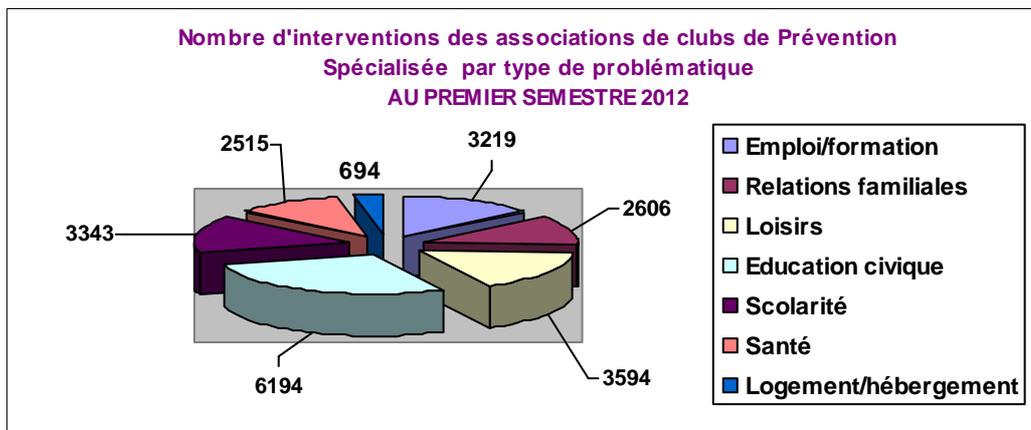
Ces actions peuvent prendre plusieurs formes :

- Actions tendant à permettre aux intéressés d'assurer leur propre prise en charge et leur insertion sociale ;
- Actions dites de Prévention Spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficultés ou en rupture avec leur milieu ;
- Actions d'animation socio-éducatives.

Pour ce faire, les éducateurs en Prévention Spécialisée sont les vecteurs d'équipes pluridisciplinaires et s'inscrivent avec les jeunes dans les ressources propres des territoires au sein d'un partenariat largement développé permettant de mobiliser l'ensemble des réponses et des solutions existantes.

Il s'agit de considérer les jeunes dans leur globalité et de réaliser des actions dans des domaines très diversifiés :

- Emploi/Formation
- Relations Familiales
- Loisirs
- Education Civique
- Scolarité
- Santé
- Logement/Hébergement



➤ **Accompagner le passage de la minorité à la majorité en favorisant l'autonomie**

Conscient de la nécessité d'accompagner les jeunes vers l'autonomie, à leur sortie du dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance, le Conseil général s'engage à anticiper les conséquences de la majorité et à repenser les modalités d'accompagnement et d'hébergement des majeurs de moins de 21 ans.

➤ **Accompagner les jeunes vers une démarche d'insertion sociale et professionnelle**

Les aides proposées dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes peuvent prendre la forme d'un accompagnement social afin de favoriser les démarches d'insertion et/ou d'aides financières à la fois ponctuelles pour faire face à des besoins urgents et mensuels pour la réalisation d'un projet d'insertion.

A l'instar de l'engagement pris dans le cadre de l'objectif stratégique visant à accueillir et accompagner les personnes en difficulté, une attention particulière sera accordée à la dimension accompagnement social de l'aide aux jeunes.

➤ **Vacances Loisirs Jeunes**

Soucieux de répondre aux besoins des familles en difficulté, le Conseil général a mis en place un dispositif d'accès aux loisirs et aux séjours. Il poursuivra cette aide en direction des jeunes issus de familles en difficulté à participer à des :

- ✓ activités de proximité en période scolaire dans le cadre d'activités culturelles, sportives (foot, arts martiaux, danse ...)
- ✓ séjours ou des chantiers organisés pendant les vacances scolaires par des associations, des collectivités ou des organismes divers choisis par les familles.

“Le Var s’engage”

Préserver et développer les territoires de notre Département

- . Déplacements, Communications et Réseaux**
- . Développement agricole, économique,
et touristique**
- . Valorisation et préservation du cadre de vie**
- . Soutien aux services publics
et aménagement du territoire**

PLAN D'ENGAGEMENT

Préserver et développer
les territoires
de notre Département

Déplacements, Communications et Réseaux

DEPLACEMENTS, COMMUNICATIONS ET RESEAUX

« SE PREPARER A BOUGER AUTREMENT »

LES PISTES STRATEGIQUES

Permettre à tous de se déplacer reste un objectif fort du Département. La mobilité est, en effet, une préoccupation constante de tous les varois et des acteurs économiques. La politique des déplacements doit répondre conjointement à de nombreux enjeux :

- enjeu économique
- enjeu de solidarité
- enjeu de préservation de l'environnement
- enjeu de sécurité

Un schéma de déplacements (routes et transports en commun) a été adopté par l'Assemblée en 2007 et a permis notamment de mettre en place le réseau de transports Var'lib, et de mettre à niveau le réseau routier départemental.

Conscient de la nécessité de penser les déplacements et l'offre de mobilité de la manière la plus transversale possible pour concilier au mieux les différents enjeux, et leur évolution depuis 2007, le Conseil Général s'engage « **à réviser et actualiser le schéma de déplacements** ». Cette démarche s'appuie sur une double volonté :

- **une nécessaire prise en compte des nouveaux enjeux de déplacements auxquels est confrontée la société dans son ensemble**
- **une réflexion aux besoins et aux moyens d'adaptation du système de déplacements actuel dans un contexte où les marges de manœuvre financières sont de plus en plus contraintes.**

A travers l'élaboration de ce schéma, notre département souhaite, sur la base de constats partagés, construire un nouveau plan d'actions à court, moyen et long terme en lien avec les autres acteurs de la mobilité et les usagers.

Un nouveau Schéma Départemental des Déplacements : une volonté politique de prise en compte de l'évolution des besoins en matière de mobilité à l'aune des principes de développement durable, solidaire et des nouvelles technologies.



Ce plan d'actions va s'articuler **autour des 5 axes** suivants :

1) Définir les grandes orientations de l'avenir des déplacements dans le Var en intégrant l'ensemble des déplacements, dans le respect des enjeux de développement durable et d'aménagement du territoire.

Les conditions générales de circulation dans le Var continuent à se dégrader sur l'ensemble du réseau autoroutier, avec un réseau routier congestionné, notamment à l'approche de l'agglomération toulonnaise et dans le golfe de Saint Tropez.

Le niveau de pollution de l'air, notamment sur l'agglomération toulonnaise, est particulièrement élevé.

Il est nécessaire de s'engager sur l'avenir des enjeux de mobilité dans le Var en prenant en compte l'ensemble des réseaux : transport autoroutier, transport ferroviaire, transport maritime, transport routier, ...

Afin de répondre aux besoins de mobilité des résidents, en constante hausse, ainsi qu'aux objectifs de développement touristique et économique, **le Département du Var aura besoin d'un développement de liaisons aériennes à l'avenir**. L'Autorisation d'Occupation Temporaire accordée à la Chambre de Commerce d'Industrie du Var arrivant à son terme fin 2013, la Direction Générale de l'Aviation Civile et les services de l'Etat travaillent actuellement à la mise en place d'une concession de service public de longue durée pour l'exploitation de la zone civile de l'aéroport de Toulon Hyères. Conscient du rôle structurant que joue cet équipement pour l'aménagement du territoire, **le Conseil général et la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée ont souhaité être associés à la préparation de l'appel d'offre lancé en novembre 2012** afin que soit pris en compte les intérêts départementaux et territoriaux dans la future stratégie de développement de l'aéroport.

Réfléchir à la création d'un transport public maritime représente une des alternatives à la décongestion des flux routiers sur le Golfe de Saint Tropez. Les conditions décrites d'un transport public maritime dans le Golfe de Saint Tropez seront donc étudiées **dans l'objectif d'un lancement d'une Délégation de Service Public**.

2°) Bouger et se déplacer mieux et autrement : Le Département poursuivra à travers le réseau Var'lib la revalorisation du bus comme mode performant de transport collectif et poursuivra l'effort en faveur de la mobilité des publics et des personnes à besoins spécifiques (Personnes à Mobilité Réduite, enfants, scolaires, personnes en difficulté, personnes âgées, actifs, ...).

Le réseau Var'lib créé en 2009 avec ses 110 lignes régulières, 138 lignes scolaires, 3,6 millions d'euros de recettes voyageurs en constante augmentation, avec une tarification unique à 2 euros, une billettique embarquée unique et performante, une centrale de mobilité, est maintenant connu de tous avec une moyenne de 200 appels par jour (avec un pic en valeur estivale à 400 appels par jour) pour de l'information sur les transports et montre son efficacité. On compte également 40 000 connexions par mois en moyenne sur le site internet et 80 000 connexions pour chaque mois d'été.

Les évolutions à prévoir en matière de transport collectif dans le cadre de l'actualisation du schéma de déplacements, sont les suivantes :

a) Optimisation et adaptation du réseau Var'lib

La réalisation d'un diagnostic sur les transports dans notre département permettra de préparer la **réactualisation du schéma, optimiser les lignes et les fréquences, réorienter certaines lignes ou services vers du transport à la demande, ...**

Il s'agit également d'améliorer la qualité de service en revalorisant ses performances (critère commercial, fréquence, régularité, fiabilité, confort).

Dans le souci de mieux répondre à l'attente des varois et du monde économique local, **seront créés des comités locaux de la mobilité** comprenant les différents acteurs territoriaux et les représentants des usagers.

b) Construire une offre intermodale pertinente

Les déplacements des citoyens font fi des frontières institutionnelles et administratives alors qu'opérateurs de transport et Autorités Organisatrices de Transports restent dans une logique de pré-carrés territoriaux. Il faut placer le voyageur au-dessus de toutes les réflexions sur l'inter-modalité et construire une offre de transport pertinente en prenant en compte les nouvelles exigences des voyageurs en termes d'informations, de continuité de déplacement, de billettique. Nous nous devons d'inventer une **coordination efficace**, clef de la réussite de l'inter-modalité : il s'agit bien de diminuer la pénibilité de la rupture de charge afin de permettre aux voyageurs de passer aisément d'un mode de transport à un autre.

S'impose donc la **nécessaire coordination entre les différents acteurs dans le département du Var par des actions concrètes visant les correspondances, la billettique, la tarification, les fréquences, ...**

➤ **La création et l'amélioration des espaces d'accueil de voyageurs** dans des locaux fonctionnels offrant les services d'informations, de vente de titres, sont indispensables pour le développement des transports publics.

Les gares routières de Draguignan, Le Lavandou, Saint Raphaël, Saint Tropez et Toulon répondent à cette attente et font l'objet d'engagement entre les collectivités et les gestionnaires de ces établissements pour l'information des voyageurs et la vente de titres dans les meilleures conditions.

De la même manière, les pôles d'échanges ferroviaires peuvent offrir des services d'information sur les différents modes de déplacements existants à proximité.

➤ **Le système d'information multimodale (SIM)** doit permettre de décrire l'offre de transport existante de façon exhaustive et facilement accessible et inciter à une meilleure coordination des actions, des correspondances et des moyens.

➤ **La billettique unique doit permettre à l'utilisateur de pouvoir emprunter une pluralité de modes de transport** dans ses déplacements (bus, cars, trains, vélo libre-service, covoiturage, ...).

➤ l'explosion des **nouvelles technologies** de l'information et de la communication dans le domaine des transports est d'autre part une **opportunité unique pour améliorer l'offre de transports publics** collectifs dans nos territoires, assurer l'inter-modalité, et apporter un meilleur service à l'utilisateur.

➤ **Le développement de l'information multimodale** commune dans les gares routières et pôles d'échanges ainsi qu'une billettique intermodale sont essentielles de façon à ce que l'utilisateur du transport public puisse en permanence adapter son comportement. **Pour cela, les différents systèmes doivent être interopérables et donc coordonnés entre les différentes autorités organisatrices.** Le Conseil des Transports, au sein du Conseil des Territoires, pourrait jouer ce rôle.

c) Accessibilité au réseau

Enfin, il faut **poursuivre la sécurisation des points d'arrêt et l'accessibilité du réseau aux Personnes à Mobilité Réduite**

3°) Se déplacer en toute sécurité et maintenir à niveau le réseau routier :

Un schéma Var'Routes à l'échéance 2020 sur le réseau routier départemental orienté sur la sécurité et l'entretien.

La route demeure et demeurera un élément de l'aménagement équilibré du territoire, un mode de transport essentiel dont nous pouvons difficilement nous passer.

Si l'existence des routes n'est pas une condition suffisante pour qu'un territoire vive et se développe, elle en est une condition nécessaire. Aussi, il est important de s'inscrire dans une démarche d'adaptation, de poursuite de la modernisation de notre réseau routier.

L'ossature routière départementale étant elle-même aboutie, il n'y a pas de nouveaux travaux considérables à envisager hormis sur l'agglomération toulonnaise et le golfe de Saint Tropez où il faut éviter la paralysie.

Aussi, au regard de l'ensemble de ces éléments et du **contexte budgétaire actuel**, **le département doit réviser sa politique routière**, notamment en matière d'investissements et repenser ses aménagements eux-mêmes.

Les orientations à privilégier et à préciser dans le cadre du nouveau schéma sont les suivantes :

En matière d'investissement :

- une diminution des opérations d'envergure
- un recentrage des investissements sur les **opérations de sécurité routière**, notamment les carrefours dangereux
- les **renforcements de réseau**
- l'appui aux activités économiques

En matière de fonctionnement :

- la **nécessité de conserver en état un patrimoine routier commun** indispensable et de qualité que nous devons transmettre aux générations futures.

Pour préserver un réseau routier de qualité, nous devons l'entretenir. Par défaut, cela conduit à un vieillissement accéléré de la chaussée et de ses équipements (signalisation, marquage, glissières, etc...). En corollaire, la sécurité des usagers et la performance économique seraient immanquablement dégradées.

Trop d'attente conduit obligatoirement à multiplier le coût de sa rénovation, voire de sa reconstruction à moyen terme.

Dans ce domaine aussi, la recherche de techniques plus économiques et de rationalisation de l'organisation sera réalisée afin de maîtriser les dépenses, tout en maintenant l'indispensable qualité de service.

4) Amplifier l'effort en matière de développement durable : le nouveau schéma prendra en compte une stratégie plus ambitieuse pour une mobilité durable



Il s'agit de :

- **Aider à faire évoluer les comportements vers une mobilité plus responsable.** Le Département a réalisé (ou a participé à la réalisation) d'aires de covoiturage (Les Adrets, Cuers, La Castille). **Etablissement d'un schéma directeur des aires de covoiturage** pour inciter encore plus aux déplacements alternatifs.

- **Aider à réduire notre dépendance à la voiture** par la meilleure adéquation possible entre les besoins des usagers et le réseau de transport en commun, A cet égard, la création de points d'arrêts dans les aires de covoiturage favorisera l'utilisation **des transports en commun.**

- **Promouvoir une politique routière d'entretien et d'exploitation plus respectueuse de l'environnement**, en tirant parti de l'expérience acquise en la matière sur la Réserve Naturelle des Maures.

- **Promouvoir les techniques et les mesures à prendre** (déchets du BTP, préservation de la faune et de la flore, etc...) **respectueuses de l'environnement** en actualisant et en poursuivant le suivi de la « convention d'engagement volontaire » passée le 2 juillet 2010 avec la profession des Travaux Publics.

- **Réactualiser le schéma deux roues** (développement et maintenance) dans le contexte actuel pour favoriser l'usage du vélo.

- **Définir un plan d'actions pour encore mieux faire face aux éventuelles crises**, qui affectent le réseau routier et les transports, en tenant compte des expériences acquises lors des inondations de juin 2010, novembre 2011 et hiver 2012.

5) Amplifier l'interconnexion numérique des territoires dans les usages et les infrastructures

Le numérique prend une place croissante dans l'ensemble des politiques publiques. Il contribue au développement social, économique et culturel de nos territoires. L'accès aux réseaux haut et très haut débit fixes et mobiles, dans les lieux où les usages du numérique ont vocation à se développer, conditionne la faisabilité technique et économique d'un nombre toujours plus grand de projets publics et privés.

Ce développement numérique doit être maîtrisé et replacé dans une logique d'aménagement de nos territoires, avec pour principe d'éviter toute fracture numérique d'un territoire par rapport à un autre. Le département s'engage à accompagner les innovations technologiques dans le domaine de l'aménagement numérique.

La politique départementale « déplacements, communication et réseaux » prend en compte ces enjeux et a pour ambition de travailler sur les usages et les infrastructures nécessaires à l'interconnexion de nos territoires de développement, dans le cadre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique du Var (SDTAN).

DEPLACEMENTS, COMMUNICATIONS ET RESEAUX

L'ACTION DEPARTEMENTALE

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : OFFRIR UN RESEAU ROUTIER ADAPTE A LA REALITE DE NOS TERRITOIRES ET SECURISE

Le réseau routier départemental est composé de **2019 km** de routes.

Les grandes orientations de l'avenir des déplacements du territoire internes et externes au département, **seront définies dans le cadre du futur schéma Départemental des Déplacements** et permettront d'établir **un schéma Var'Routes à échéance 2020** orienté sur la sécurité et l'entretien.

Objectif opérationnel 1.1 : Développer, aménager et sécuriser le réseau routier départemental

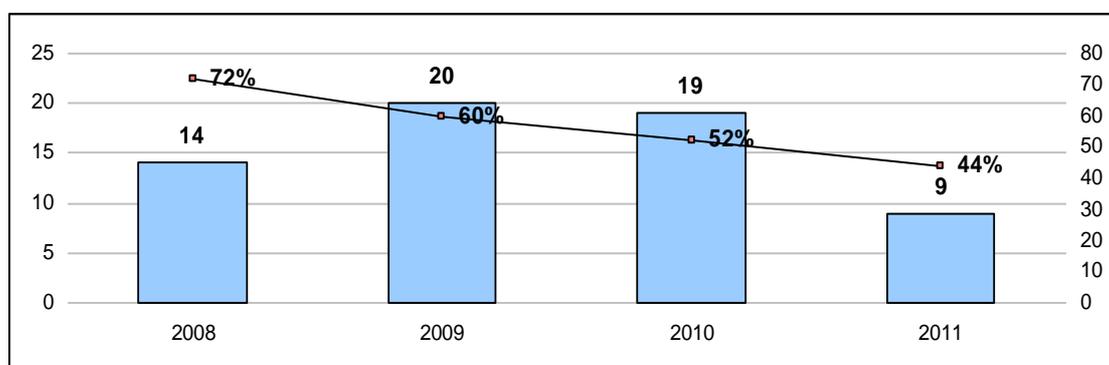
Le Département mène **une politique de mise en réseau des territoires** du Var par des opérations d'aménagement visant la sécurité, la fluidité du trafic et la prise en compte des modes de déplacements doux : transports collectifs, piétons, cycles.

La sécurité est intégrée dans toutes les phases de planification, de conception, de réalisation, d'entretien et d'exploitation des infrastructures. Il s'agit, par exemple pour les projets neufs, de s'assurer que les exigences de sécurité les plus récentes sont bien prises en compte au stade du projet et de sa réalisation, pour les aménagements existants d'améliorer la sécurité sur les sites identifiés comme dangereux à l'issue des diagnostic de sécurité.

Les enjeux sont importants et répondent à des attentes fortes de la société. Même si des progrès substantiels ont déjà été réalisés dans ce domaine au cours des dernières années, la poursuite des efforts est impérative.

Dans ce contexte, des diagnostics de sécurité seront réalisés sur chaque section ou carrefour identifiés comme accidentogènes.

**Identification et traitement des lieux accidentogènes (en nombre)
Et Traitement des lieux accidentogènes (en %)**



L'objectif de traitement de 10% des zones accidentogènes par an a été atteint en 2012 et sera poursuivi sur la période 2013-2015.

L'engagement du Département porte donc sur la **réalisation de programmes annuels d'études et de travaux** visant la suppression des zones accidentogènes et des zones identifiées comme à risques par les diagnostics ou par les interventions des usagers ou des élus locaux et qualifiées comme telles par le Département.

Les principales orientations du programme de travaux :

1) **en matière d'investissement** seront définies avec une ligne de conduite axée sur la diminution des opérations d'envergure, un recentrage sur les opérations de sécurité routière, l'appui aux activités économiques, et la poursuite de la remise en état du patrimoine routier endommagé lors des inondations de juin 2010.

⇒ **Pour les opérations d'investissements d'envergure :**

Le Département du Var assure dans chaque territoire un maillage équilibré du réseau routier départemental par la réalisation de travaux neufs principalement sur le réseau non structurant avec, le cas échéant, des participations éventuelles des communes ou d'aménageurs privés.

En 2013- 2015, le Département poursuivra entre autres les études des projets de contournement du Beausset, de Pierrefeu, Carnoules, ainsi que les études d'amélioration de la desserte du Golfe de Saint-Tropez et du Territoire de Fayence, des déviations de Cogolin et de la Môle.

Sur la période 2013/2015, Le Département engagera sous réserve de l'aboutissement des procédures règlementaires, la réalisation des opérations suivantes :

- Aménagement d'une section sur la RD 46 à Toulon,
- Aménagement du carrefour de Baudouvin sur la RD 46 à La Valette,
- Doublement du pont de la RD 26 franchissant la voie SNCF à Ollioules.
- Achèvement de la rocade sud de Draguignan par l'aménagement de l'avenue des Vignerons,
- Déviation de la Garde-Freinet.

⇒ **Pour les opérations d'investissement de sécurité routière, notamment les carrefours dangereux :**

L'amélioration des infrastructures et de leurs équipements offre aussi une potentialité de réduction des risques d'accidents ou de leur gravité.

Les accidents de la route et leur bilan sont souvent le résultat d'une chaîne causale très vaste : comportement du ou des automobilistes impliqués, conditions météorologiques, conditions de circulation, nature de l'infrastructure, état des véhicules, temps d'intervention des secours, ...

Le Département s'est fixé depuis toujours comme objectif principal l'amélioration des conditions de sécurité sur son réseau routier afin de limiter le nombre d'accidents et la gravité de ceux qui n'auront pu être évités.

Sur la période 2013/2015, Le Département engagera sous réserve de l'aboutissement des procédures règlementaires, la réalisation des opérations de sécurité routière suivantes :

- Mise en sécurité de l'échangeur RD N7/RD 1555 au Muy par la réalisation de deux giratoires et la suppression des cisaillements,
- Mise en giratoire du carrefour RD N7/RD 91 aux Arcs,
- Mise en giratoire du carrefour RD 560/RD 557 dit des Esparus à Villecroze,
- Sécurisation du carrefour RD 562/RD 17 à Lorgues,
- Mise en giratoire des carrefours RD 14/RD 559 et RD 14/RD 61 à Grimaud,
- Mise en giratoire du carrefour RD 98/RD 76 au lieu-dit Gavary à la Crau

- Mise en giratoire du carrefour RD 560/RD 1/RD 80 à Nans les Pins
- Mise en giratoire des carrefours de la Villette et de Nano sur la RD 559 à Hyères.

⇒ **Pour les opérations d'investissement pour la remise en état du patrimoine routier endommagé par les inondations de juin 2010 :**

En 2013-2015, le Département poursuivra les remises en état du patrimoine routier endommagé lors des inondations de 2010 à travers :

- La reconstruction du pont de Taradeau sur la RD 10,
- La poursuite des études de faisabilité de la réouverture de la RD 955, dans les Gorges de Chateaudouble, emportée lors de ces intempéries.

⇒ **Pour l'appui aux activités économiques :**

Au delà de l'amélioration des conditions de sécurité sur son réseau routier le Département souhaite également orienter le développement et l'adaptation de son réseau autour de l'évolution des flux logistiques liés au développement des activités économiques.

Sur la période 2013/2015, Le Département engagera sous réserve de l'aboutissement des procédures règlementaires, la réalisation d'opérations principalement sur l'agglomération Toulonnaise :

- Réalisation du Giratoire d'accès à la zone industrielle portuaire de Brégaillon sur la RD 559 sur la commune de la Seyne sur Mer
- L'aménagement du carrefour Brun au niveau de la Zone Industrielle Toulon Ouest sur la RD 67 sur la commune de la Garde.

2) En matière de fonctionnement sont définies autour de la préservation du patrimoine routier et de son entretien.

Le Département **s'engage à mener des actions d'amélioration de la sécurité de l'infrastructure** telles que :

- des actions immédiates portant sur la signalisation (ex: balisage des virages accidentogènes, mise en cohérence de la signalisation verticale et horizontale,), sur les équipements de la route (ex: suppression ou protection des obstacles latéraux), sur les dispositifs de réduction de la vitesse des véhicule ou sur l'aménagement de carrefours provisoires dans l'attente de la réalisation de conception d'aménagements définitifs,
- des actions programmables portant sur le traitement du profil en travers (séparation physique des sens de circulation, reconquêtes d'accotements permettant notamment la mise en sécurité des cyclistes, mise en place de refuges ou d'aires de croisement sur les routes étroites, ...),
- des actions de réaménagement et modernisation du réseau routier telles que la réalisation de carrefours aménagés, de suppression de passages à niveau (Ex: PN27 au Cagnet des Maures), ou de rectifications ponctuelles de virages avec recalibrage de la plateforme.

Mais la sécurité c'est aussi **des actions continues et récurrentes** de :

- protection des usagers contre le risque de chutes de blocs et de mouvements de terrains,
- la mise en sécurité des points d'arrêts
- le renouvellement périodique de la signalisation horizontale (tous les 2 à 4 ans suivant la nature du trafic)
- la surveillance active du réseau pour détecter rapidement les incidents ou anomalies pouvant engager la sécurité des biens et des personnes

- les interventions d'urgence sur accidents ou incidents touchant le réseau routier
Sur ces derniers points, le Département réactualisera son plan de surveillance active du réseau, en intégrant à la fois l'aspect sécurité des usagers en mobilité, le niveau de service des infrastructures et des transports Var'lib et la qualité des équipements de guidage et d'information des usagers.

Objectif opérationnel 1.2 : Participer à l'aménagement des autres réseaux

Dans le cadre de ses missions, le Département passe des conventions avec des partenaires publics ou privés pour la réalisation d'aménagements d'intérêt départemental.

Les conventions concernent notamment les aménagements suivants :

Traversée souterraine de Toulon :

Le Département cofinance à hauteur de 22,5% du total HT de l'opération la réalisation sous maîtrise d'ouvrage Etat du tunnel de Toulon, ouvrage qui bénéficiera à l'ensemble des varois.

A terme la continuité de cet itinéraire autoroutier littoral entre les autoroutes A.50 à l'Ouest et A.57 à l'Est, par 2 tubes de 3 km de longueur chacun, déchargera le centre-ville du trafic de transit améliorant, ainsi les conditions de circulation et de vie dans l'agglomération toulonnaise.

Les avances du Département versées à l'Etat en 2012 et 2013 pour la prise en charge du surcoût d'achèvement du tunnel seront restituées par la société Escota dans le cadre de l'adossement, à la convention initiale de concession d'entretien et d'exploitation des autoroutes A50 et A57, de l'exploitation du tunnel et d'aménagement à 3 voies de l'autoroute A57 entre le tunnel et l'échangeur de la Pierre Ronde. L'aboutissement de cette démarche devrait permettre au Département de réaliser une économie de 25 millions d'€uros sur les travaux du second tube et 279 millions d'€uros sur les travaux d'aménagement à 3 voies de l'autoroute A57 entre le tunnel et l'échangeur de la Pierre Ronde.

Ce projet prévoit notamment l'utilisation des bandes d'arrêt d'urgence par les cars et permet de faciliter l'usage du réseau routier par les transports collectifs.

Aménagements des échangeurs autoroutiers :

En partenariat avec la société Escota, le Département améliore les interfaces entre le réseau départemental et les autoroutes.

Le Département cofinancera la réalisation en 2012/2013 par la société ESCOTA de deux giratoires ainsi qu'un parking-relais et des arrêts de transport en commun au droit de l'échangeur des Adrets-de-l'Estérel (A8- RD 37 et 837). Ces opérations contribuent également à « faciliter l'usage du réseau routier par les transports collectifs ».

Le Département soutient le projet en étude par la société ESCOTA du complément ouest du demi-échangeur de Pourrières sur l'A8, et il co-financera la réalisation de l'échangeur d'Ollioules- Sanary dont l'enquête publique sera lancée en 2013.

Objectif opérationnel 1.3 : Renforcer les actions de prévention et de sensibilisation des usagers à la sécurité routière

Le Département poursuivra son engagement volontaire auprès des acteurs départementaux de la prévention routière et de la Préfecture à travers la Maison de la Sécurité Routière (MSR) qu'il co-pilote et anime avec la Préfecture du Var, et par le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) qu'il co-finance avec l'Etat.

Le Var enregistre un faible taux d'accidents des plus jeunes par rapport au niveau national et le Département est convaincu que ce résultat encourageant pour l'avenir n'est pas étranger aux actions menées en milieu scolaire depuis la primaire, jusqu'à l'université et sans oublier les CFA.

Le Département s'engage donc à :

- Accompagner l'Education Nationale dans ses actions de prévention et d'éducation à la sécurité et notamment dans l'organisation du Challenge inter-collège qui a dépassé les 10 ans d'existence et qui a été rénové en 2012. Dans le cadre de ce challenge sera renforcée la prévention de la sécurité dans les transports scolaires,
 - Travailler avec les entreprises de transports pour sensibiliser les usagers de Var Lib, scolaires compris, à une attitude citoyenne vis à vis de leur propre comportement (attache de la ceinture de sécurité dans les cars, règles de sécurité lors de l'attente aux arrêts bus ou de la descente des cars,...),
 - Prendre l'initiative d'actions spécifiques à destination des 2 roues motorisés, le principal fléau en terme d'insécurité sur les routes du Var, financées dans le cadre du PDASR,
 - Poursuivre les actions de formation interne de ses agents dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Routiers car la collectivité doit être force d'exemple vis à vis du monde professionnel, lequel doit aussi prendre sa part dans l'action de lutte contre l'insécurité routière. A cet effet la Maison de la Sécurité Routière continuera à mettre à disposition ses moyens et son expertise pour que les entreprises développent leur propre politique de prévention.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : CONSERVER UN PATRIMOINE ROUTIER ADAPTE AUX BESOINS DE MOBILITE

Le Var bénéficie aujourd'hui d'un réseau routier maillé et structuré qui répond aux besoins de déplacements inter-territoires et qu'il convient de conserver dans le meilleur état.

En 2004, l'âge moyen des chaussées hors routes nationales était de 7.5 ans et en 2011 de 10,7 ans.

Malgré des efforts financiers du Département concentrés de 2004 à 2008, soit en moyenne 16,8 millions d'€uros par an, l'âge moyen actuel des couches de roulement a reculé à 8,5 ans en 2008. Ce vieillissement est dû notamment au transfert des 310 km de Routes Nationales.

Age moyen (en année) des couches de roulement des routes départementales

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
7,15	7,10	7,40	7,90	8,50	9,30	10,20	10,70

La priorité est donnée à l'optimisation et à une meilleure utilisation de ce réseau avant d'envisager son développement, hormis sur l'agglomération toulonnaise et le golfe de Saint Tropez, siège de congestions encore trop fréquentes.

Pour ce faire une nouvelle politique d'entretien, de maintenance et d'adaptation des réseaux aux besoins des populations, et à l'économie des territoires doit être définie, axée sur le service rendu à l'utilisateur, la prise en compte des impératifs de préservation de l'environnement et en terme de niveau de service ; le Département doit renforcer la sécurité de tous les usagers de la route.

Sa politique d'entretien du patrimoine peut largement y contribuer en évitant un vieillissement excessif et accéléré des infrastructures, qui serait préjudiciable à la sécurité, et qui générerait des dépenses lourdes de grosses réparations que le budget de la collectivité ne pourrait pas assumer à l'avenir.

Dans cet esprit le Département interviendra sur le renforcement de la route militaire entre Figanières et Monteferrat (RD 54).

Au plan environnemental, la route est souvent perçue comme une menace écologique, alors que, contrairement aux idées reçues, elle peut aussi assurer les continuités écologiques et les transitions des diverses identités paysagères.

Il convient donc, dans nos actions quotidiennes de gestion et d'entretien (élagage, salage, réparation des murs, curage des fossés, fauchage raisonné,...), d'intégrer systématiquement les enjeux environnementaux :

- en respectant les spécificités des paysages,
- en appréhendant le fonctionnement des écosystèmes et de la faune qui les habite,
- en optimisant nos moyens d'intervention,
- en formant tous les acteurs.

Les travaux d'entretien seront donc planifiés dans le temps et l'espace en fonction d'objectifs définis permettant un équilibre entre, d'une part les enjeux de sécurité des biens et des personnes, de préservation du patrimoine et de qualité environnementale, et d'autre part les moyens humains, financiers et matériels dont dispose le Département dans un contexte économique contraint.

Ainsi sa politique d'entretien et de maintenance des infrastructures s'articulera selon 3 grands axes :

- passer d'une logique de maintenance curative à une logique préventive à moindre coût garantissant la pérennité, la fiabilité et la sécurité des infrastructures routières existantes,
- maintenir un niveau de service des infrastructures répondant aux besoins de mobilité des usagers de la route en optimisant les moyens et en diversifiant les techniques ,
- réduire l'empreinte environnementale des travaux d'entretien et de maintenance des infrastructures afin de contribuer à maintenir ou recréer un environnement respectueux de la santé et de la biodiversité.

Suivant ces 3 axes les engagements du Département se déclineront comme suit :

- Adapter les pratiques d'entretien des dépendances vertes afin de mieux concilier le maintien de la végétation et de la biodiversité avec les contraintes de l'exploitation des infrastructures (une étude expérimentale est en cours dans le périmètre de la Réserve Nationale Naturelle de La Plaine des Maures),
- Mettre en place dans les zones à enjeu des opérations de surveillance et de suivi des mesures des niveaux d'écoulements des eaux - entretenir ou moderniser en fonction des résultats obtenus (notamment dans le cadre du PAPI du bassin de l'Argens),
- Veiller à la qualité environnementale des chantiers d'infrastructures,
- Améliorer la gestion des déchets,
- Réduire les risques auxquels sont soumis les services exploitants des infrastructures en mettant l'accent sur la formation des agents et sur la communication vers les usagers de la route (Dans le cadre de la convention d'engagement volontaire passée avec la FBTP),

- Garantir, à coût optimal et avec des techniques durables, un niveau satisfaisant de l'état général des chaussées et de leur sécurité. La surface de chaussée sera renouvelée à une fréquence suffisante permettant de limiter les interventions sur la structure et garantir un bon niveau d'adhérence,
- Concilier les stratégies et moyens de viabilités hivernales des infrastructures avec la qualité environnementale des espaces traversés.

Objectif opérationnel 2.1 : Réaliser un entretien de qualité des routes départementales

Après avoir optimisé en 2012 sa politique de renouvellement de la signalisation horizontale, le Département poursuivra :

- ✓ ses orientations stratégiques en matière d'entretien des chaussées, basées sur les enjeux de développement durable : sécurité des usagers, limitation de l'usage des matières premières et des déchets en favorisant le recyclage des matériaux, réduction des impacts sur l'environnement en développant les techniques à froid et les enrobés à basse température.
- ✓ son organisation de la gestion des déchets liés aux activités en régie d'entretien du réseau.

Objectif opérationnel 2.2 : Pérenniser le patrimoine pour maintenir le niveau service à l'utilisateur

Si les actions d'entretien contribuent largement à pérenniser le patrimoine en permettant de limiter les opérations coûteuses de grosses réparations et de renforcements, le vieillissement des infrastructures et des ouvrages, la sollicitation grandissante du trafic poids lourds sur certains réseaux et l'exposition à des risques naturels plus violents nécessitent de développer la programmation sur la base de données d'évaluation et de recensement des besoins.

C'est sur cette base qu'en 2013, sera poursuivie la mise en œuvre :

- ✓ du programme triennal de grosses réparations d'ouvrages d'art adopté en 2010,
- ✓ du programme triennal d'intervention pour la sécurisation de secteurs soumis aux risques naturels de chutes de blocs.
- ✓ La programmation de la réhabilitation et du renforcement de la signalisation directionnelle basée sur le schéma directeur.

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : AGIR POUR UN RESEAU DE QUALITE AU SERVICE DE L'USAGER

Le Département du Var a dû faire face au cours des dernières années à plusieurs crises, liées notamment à des catastrophes naturelles, qui sont venues par la force des choses renforcer son expérience en matière de gestion des risques et de gestion de crise.

La territorialisation des politiques publiques et de l'organisation du Conseil Général, ainsi que la mutualisation des moyens à l'intérieur des structures opérationnelles, sont en partie le fruit des retours d'expérience que le Département a su mettre à profit pour renforcer son action dans les domaines de la prévention des risques sanitaires, technologiques et naturels (inondations, DFCI, tempêtes, neige,...) et de la gestion des crises exceptionnelles.



Le Département s'engage donc à définir et mettre en œuvre un plan d'actions permettant de développer d'une part la résilience face aux risques touchant les routes et les conditions de circulation et d'autre part de faire face encore mieux aux inévitables crises à venir.

Dans tous les événements au cours desquels le Département a été amené, depuis 2007, à intégrer les centres décisionnels et les moyens engagés au titre de la sécurité civile (inondations de 2008,2009,2010 et 2011, événements hivernaux, incendies de forêts dans l'est-Var, ...), il est apparu que :

- la qualité de gestion du trafic routier,
- la capacité à maintenir, si nécessaire en mode dégradé, la circulation des biens, des personnes et des secours,
- la rapidité de rétablissement des voies de communication,
- la capacité à déployer des moyens opérationnels pour assister les services de secours, les opérateurs de réseaux (énergie et télécommunications) et les communes,

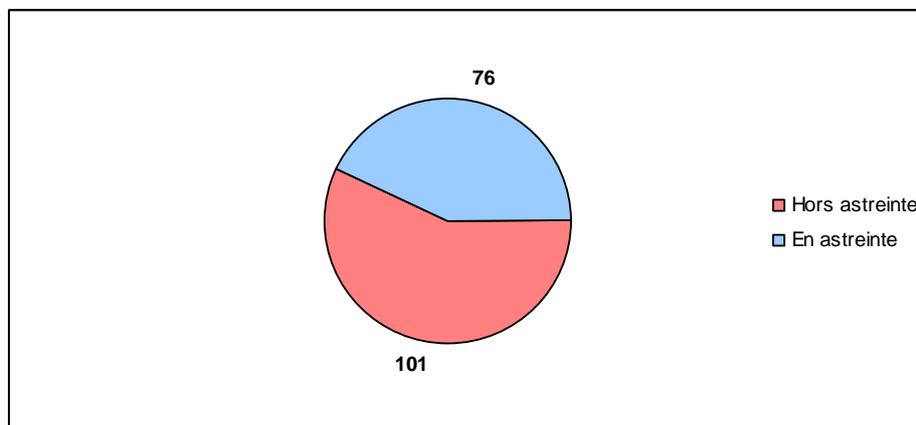
ont contribué à limiter les conséquences des catastrophes sur les populations et sur l'activité économique.

Les retours d'expérience sur les 5 années passées ont mis en exergue les conditions et les axes d'amélioration nécessaires au dispositif d'intervention du Département dans les situations courantes et exceptionnelles :

- anticiper et donc disposer de moyens d'alerte (événements prévisibles),
- disposer de moyens en régie territorialisés mais aussi mutualisés en capacité d'intervenir rapidement et efficacement
- connaître la situation à chaque instant (déroulement et conséquences des événements, localisation des moyens d'action, résultats des interventions,..)
- échanger avec les acteurs de la crise
- communiquer des informations aux acteurs précités, à la population ou à nos usagers
- disposer de données pouvant servir au retour d'expériences.

Objectif opérationnel 3.1 : Assurer la viabilité du réseau en toutes circonstances

Nombre d'interventions d'urgence sur les Routes Départementales pour l'année 2011



Assurer la viabilité du réseau, c'est :

- Moderniser les moyens internes de transmission et de communication pour la gestion des interventions de maintien de la viabilité du réseau et les interventions d'urgence. Ces moyens devront être optimisés et sécurisés pour répondre aux situations exceptionnelles de gestion de crises.
- Moderniser les moyens matériels nécessaires aux services en régie et indispensables aux travaux d'entretien, de déneigement et aux interventions d'urgence. Une répartition rationnelle des interventions entre la régie et les entreprises sera toujours recherchée dans l'intérêt économique du département et dans le but d'assurer le service au public lié aux compétences obligatoires du Conseil Général (Routes et Transports).
- Mettre en place, dans les zones à risques de submersion du réseau routier et notamment dans le périmètre du PAPI du bassin de l'Argens, des actions de surveillance et de suivi des mesures et des niveaux d'écoulements des eaux afin de fermer préventivement les sections de routes concernées.

Le Département s'engage à élaborer un plan de gestion de crises, sur la base d'une part de l'organisation existante du dispositif de veille et de gestion des crises dans les domaines de compétence routes, transports et DFCL et d'autre part des retours des expériences passées.

Objectif opérationnel 3.2 : Informer les usagers sur les conditions de circulation

Pour atteindre cet objectif le Département s'engage à :

- Développer un outil d'information des usagers en mobilité et des acteurs de la route sur l'ensemble des événements pouvant toucher les conditions de circulation sur le réseau routier départemental.

- Elaborer des plans de gestion de trafic pour les axes routiers stratégiques du Département en liaison avec les gestionnaires des réseaux autoroutiers.

OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : AMENAGER LE RESEAU EN FAVEUR DES MODES DE DEPLACEMENT ALTERNATIFS AU VEHICULE PARTICULIER

Dans une préoccupation de développement durable, la politique du Département vise à encourager la pratique de modes de déplacement alternatifs au véhicule particulier. Il comprend notamment la poursuite de la réalisation du Parcours Cyclable du Littoral, la desserte des établissements scolaires, et l'aménagement du réseau départemental en faveur des transports collectifs.

Objectif opérationnel 4.1 : Accroître l'offre de réseau cyclable

Le Département engagera l'actualisation du Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables adopté en 1997.



Ce plan s'attachera à définir et programmer les solutions favorisant un usage sécurisé du vélo tant pour les déplacements quotidiens domicile-travail que pour les déplacements touristiques et de loisir, que pour l'usage sportif.

Il se fondera sur le développement du réseau des pistes cyclables et l'aménagement des accotements revêtus ou « multifonctionnels » sous maîtrise d'ouvrage départementale.

Le développement du réseau cyclable communal sera encouragé par le subventionnement des opérations communales de rabattement sur le réseau cyclable départemental dans le cadre de l'aide aux communes.

Le Département poursuivra les études opérationnelles permettant une définition de l'aménagement et des modalités d'exécution de la voie verte d'intérêt européen sur l'ancienne voie ferrée reliant RIANS et MONTAUROUX. Ce projet intégrera la dimension de valorisation touristique du moyen-Var, dans le cadre d'un développement durable du territoire.

Le département poursuivra les actions engagées de sensibilisation des jeunes aux bienfaits de la pratique du vélo. Il s'agit d'inciter les collégiens à l'usage du vélo pour les trajets domicile-collège, par une offre d'itinéraires de desserte 2 roues adaptés et sécurisés, et l'équipement des établissements scolaires en garage à vélos. Une étude de sécurisation d'itinéraire a débuté en 2008 dans six collèges pilotes.

Ces opérations sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage départementale ou communale.

Objectif opérationnel 4.2 : Faciliter l'usage du réseau routier par les transports collectifs

Concernant cet objectif opérationnel, les engagements du Département en matière d'infrastructures portent sur l'aménagement et la sécurisation des points d'arrêt, et sur la création de haltes routières, de parcs relais et d'aires de covoiturage.

La nouvelle organisation territoriale des services du Département favorisera le développement d'actions de terrains d'aménagement du réseau Var'lib en phase avec les besoins des usagers.

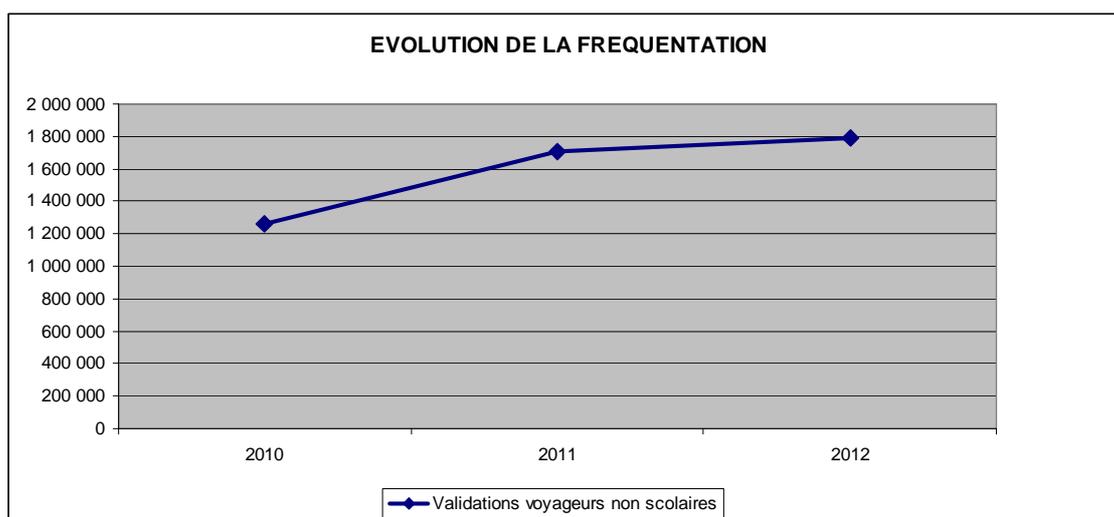
Le Département se dotera d'un plan global, pluri-annuel d'aménagement des infrastructures en faveur des transports collectifs et du co-voiturage, intégrant :

- l'aménagement, l'accessibilité du réseau aux personnes à mobilité réduite et la sécurisation des points d'arrêts de transport collectif scolaires et de voyageurs,
- la réalisation de haltes routières, en relation avec les communes,
- la construction de parcs relais et d'aires de co-voiturages à proximité des grands itinéraires de déplacement, dans le cadre de la réalisation d'un schéma directeur des aires de covoiturage.

OBJECTIF STRATEGIQUE 5 : PROPOSER UNE OFFRE DE TRANSPORT ADAPTEE AUX BESOINS DES USAGERS ET AUX SPECIFICITES DU TERRITOIRE

Objectif opérationnel 5.1 : Renforcer le maillage des territoires

Le réseau Var'lib créé en 2009 avec ses **109 lignes régulières** et **142 lignes scolaires**, connaît une fréquentation en constante augmentation. A ce jour plus de **1 800 000 voyages/an** ont été relevés sur le système billettique et près de **27 000 élèves** sont inscrits pour les transports scolaires.



L'objectif pour la période 2013- 2015 est d'augmenter la fréquentation de 5 à 7% par an.

L'attractivité du réseau s'est développée avec **la tarification unique mise en place** sur toutes les lignes dans les limites du département, la billettique embarquée unique et performante, la centrale de mobilité très sollicitée avec une moyenne de 200 appels par jour pour de l'information sur les transports montre son efficacité. Enfin, le site internet diffuse toutes les fiches horaires et informations ponctuelles est très sollicité avec 40 000 connexions internet par mois.



Dans la logique d'optimisation du réseau le Département s'engage à travailler sur deux thématiques :

- 1) Evaluation du réseau interurbain « Var'lib » et propositions des points d'amélioration, afin,**
- De vérifier la pertinence des lignes (circuits, horaires, fréquentation),
 - D'apprécier la qualité du service rendu à l'utilisateur,
 - De mettre en avant les nécessaires réajustements du réseau (lignes, moyens de transports, fréquences, nouveaux services),
 - D'évaluer la tarification en vigueur et d'adapter la gamme tarifaire.

2) Investigations sur le transport maritime interurbain à travers la réalisation d'une étude de développement des « Transports maritime dans le golfe de saint Tropez ».



Objectif opérationnel 5.2 : Développer l'intermodalité des réseaux

Nous nous devons d'inventer une coordination efficace, clef de la réussite de l'intermodalité : il s'agit bien de diminuer la pénibilité de la rupture de charge afin de permettre aux voyageurs de passer aisément d'un mode de transport à un autre.

S'impose donc la nécessaire coordination entre les différents acteurs dans le département du Var par des actions concrètes visant les correspondances, la billettique, la tarification, les fréquences.

Les actions seront menées sur les 3 axes majeurs retenus :

- L'appui au développement d'infrastructures (Pôle d'échanges) permettant d'améliorer les liaisons entre transport.
- Le développement de l'interopérabilité des réseaux avec les différentes autorités organisatrices de Transports
- L'adaptation des réseaux urbains et interurbains à l'évolution des créations ou extensions des intercommunalités génératrices de périmètres de transports urbains.

Dans l'immédiat, le rattachement de la commune de Vinon à la communauté d'agglomération de Manosque, celles de Salerne, Sillans la Cascade et Saint Antonin à la communauté d'agglomération de Draguignan, et celle des Adrets à la communauté d'agglomération de Fréjus Saint Raphaël vont impacter l'organisation du réseau de transport départemental mais ne doit pas pénaliser l'usager dans ses déplacements. Conjointement les lignes régulières devront assurer la continuité des dessertes des territoires et des réseaux de transports publics.

Le Conseil Général continue son engagement auprès des intercommunalités dans le cadre des transferts de compétence par le versement de la dotation financière sur les dépenses scolaires correspondantes.

Sur l'intermodalité des réseaux de transports, le nouveau schéma départemental des déplacements prendra en compte une stratégie plus ambitieuse pour une mobilité durable et travaillera notamment sur les comportements vers une mobilité plus responsable.

Objectif opérationnel 5.3 : Participer au développement des infrastructures ferroviaires

Le Conseil Général contribue dans le cadre du Contrat de Projet ETAT REGION (2007-2013), au financement des programmes de modernisation des gares SNCF pour l'accessibilité des quais, les bâtiments voyageurs et de leurs abords.

Les travaux sont entrepris pour les gares de Toulon, Ollioules-Sanary, la Garde, les Arcs et les études d'aménagements des voies pour les dessertes locales sont engagées, sur les axes Hyères-Toulon et les Arcs- Draguignan.

S'agissant des travaux sur l'axe Toulon – Hyères, l'opération consiste à moderniser la voie unique et la caténaire afin de tripler le trafic (8 trains par jour en 2012 à 23 allers-retours quotidiens à l'horizon 2015). Les études projet débuteront en 2013 et les travaux interviendront entre mi-2014 et mi-2015 pour un montant total de 39,75 M€ dont un concours financier du Département du Var de 7,915 M€.

Le Département participera aux nouvelles négociations relatives à l'élaboration du nouveau contrat de projet Etat- Région 2014-2020.

Objectif opérationnel 5.4 : Mettre en place des points d'information et d'accès aux transports collectifs

Le point d'accueil des usagers pour l'accès aux transports publics est fondamental. La matérialisation du réseau de transport résulte des équipements réalisés aux points d'arrêt sur les routes départementales et communales, sur les aires de covoiturages et pôles d'échanges.

Tous ces sites doivent être pourvus de panneaux d'information pour l'affichage des horaires des services et des informations diverses relatives au fonctionnement du réseau.

Ainsi, les actions relatives à l'implantation des balises sur les 3500 points d'arrêt seront poursuivies selon un programme d'aménagement qui intégrera la mise en sécurité des sites, et la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Au regard du nombre important d'opération à exécuter, une programmation pluriannuelle sera proposée afin de poursuivre la sécurisation des points d'arrêt et l'accessibilité du réseau aux personnes à mobilité réduite.

Le marché d'acquisition, d'installation et d'entretien des abris voyageurs opérationnel en 2013 permettra de compléter ces aménagements de points d'arrêt tant sur le plan de qualité d'accueil que sur celui de l'information des usagers.

OBJECTIF STRATEGIQUE 6 : FAVORISER L'USAGE DES TRANSPORTS COLLECTIFS

Objectif opérationnel 6.1 : Veiller à un service de qualité offert aux usagers

Il s'agit d'améliorer la qualité de service en revalorisant ses performances en agissant sur les critères d'accueil des usagers à savoir, la régularité, la fiabilité, et le confort.

Dans ce cadre d'actions, des enquêtes de satisfaction auprès de la clientèle seront réalisées dans les cars des lignes départementales et aux abords des pôles d'échanges. Ces enquêtes seront confiées à des entreprises spécialisées et seront effectuées régulièrement.

Ces enquêtes seront complétées par des contrôles qui permettront d'apprécier la qualité des prestations assurées par les transporteurs notamment en matière d'équipement des véhicules et de contrôler le respect des horaires, la fiabilité des services, les lieux de prise en charge ou de dépose, et la fréquentation des lignes.

Dans le cadre de ses engagements formulés dans le schéma d'accessibilité adopté en 2008, le Département a pour objectif d'améliorer l'accessibilité des transports publics aux personnes à mobilité réduite.

Les actions sont conduites conjointement sur deux axes:

- Imposer aux entreprises de transport mandatées par le Département avec les marchés d'exploitation des lignes une politique de renouvellement de leur parc de véhicules afin de disposer de véhicules accessibles, plus de 50% du parc en 2012 et 100% d'ici 2015.
- Inciter les entreprises à sensibiliser le personnel de conduite par des actions de formation dans les entreprises, conjointement des concertations seront menées avec les associations représentatives.

Objectif opérationnel 6.2 : Améliorer l'information des usagers

La communication et l'information sont deux éléments essentiels pour fidéliser la clientèle. Pour cela, il est nécessaire de transmettre régulièrement et en différents lieux des informations précises sur l'organisation du réseau et l'exploitation des lignes.

Les réseaux de transports se dotent de plus en plus de système d'information multimodale (SIM) pour diffuser toutes les données de transports publics sur les horaires, correspondances d'un territoire le plus large possible, de façon exhaustive et facilement accessible pour l'utilisateur. Ces systèmes d'information impliquent le recueil et l'exploitation des données des différentes Autorités Organisatrices de transport public.

Afin de mieux répondre à l'attente des varois et du monde économique local, seront créés des « comités locaux de la mobilité » comprenant les différents acteurs territoriaux et les représentants des usagers afin de disposer d'une meilleure connaissance de l'attente des habitants et d'ajuster au plus près des territoires l'information en matière de transport.

Pour répondre aux objectifs d'intermodalité, le nouveau site Internet d'information sur le réseau du Conseil Général doit permettre d'une part une communication permanente sur les horaires, les événements ponctuels du réseau Var'Lib ainsi que les modifications de services, et d'autre part, un lien avec le projet du système d'information multimodal de la Région PACA disposant d'un moteur de recherche partagé afin d'obtenir les informations sur tous les horaires de tous les réseaux partenaires avec les correspondances possibles.

Concernant l'accès aux transports publics, la création et l'amélioration des espaces d'accueil de voyageurs dans des locaux fonctionnels offrant les services d'informations, de vente de titres contribuent au développement de la fréquentation. Les gares routières de Draguignan, Le Lavandou, Saint Raphaël, Saint Tropez et Toulon répondent à cette attente.

Objectif opérationnel 6.3 : Simplifier et sécuriser l'acquisition des titres de transports

Outil indispensable pour le suivi des recettes et pour la connaissance détaillée de la fréquentation des lignes, la billettique départementale installée sur tous les véhicules est interopérable. Elle doit permettre à l'utilisateur de pouvoir, sans distinction de support de titre de transport, emprunter une pluralité de modes dans ses déplacements (bus, cars, trains, vélo libre-service, covoiturage, etc....).

Pour autant, cette technologie performante doit être accompagnée par des actions de cohérences avec les autorités organisatrices de transport concernées par la définition des titres de transport intermodaux (tarif combiné ou tarif universel).

L'explosion des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le domaine des transports est une opportunité unique pour améliorer l'offre de transports publics collectifs dans nos territoires, assurer l'intermodalité, et apporter un meilleur service à l'utilisateur est devenu à ce jour essentiel.

Le Conseil Général s'est engagé dans le cadre d'un appel à projet lancé par l'ETAT avec la Caisse des Dépôts et Consignation, en partenariat avec la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, la communauté d'agglomération de l'Aire Dracénoise, sur la réalisation d'un dispositif de ventes et contrôles des titres de transport par téléphonie mobile, selon le principe de la technologie Near Field Communication « NFC ».

Cette nouvelle technologie permettra également de renseigner l'utilisateur par son téléphone sur les horaires des lignes et le fonctionnement du réseau en temps réel.

Le Département travaillera également sur la refonte du traitement informatique des demandes de transport des élèves qui à terme pourront être traitées par internet. Conjointement, le processus de ventes par correspondance sur site internet instauré en 2011 pour les voyageurs doit se développer afin de donner la possibilité aux élèves de renouveler directement leur titre de transport sur le web.

OBJECTIF STRATEGIQUE 7 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DES TERRITOIRES

Objectif opérationnel 7.1 : Développer le Très Haut Débit et résorber la fracture numérique des territoires

Le département s'engage à travailler sur deux axes :

- La poursuite de la **résorption de la fracture numérique** territoriale,
- La réalisation du **Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique** du Var.

⇒ **La résorption de la fracture numérique territoriale**

La résorption de la fracture numérique territoriale passe par des projets d'infrastructures pour lesquels le Département poursuivra son action en 2013–2015 :

- **A travers les infrastructures**, par le soutien aux projets de collectivités territoriales :
 - Sainte Maxime,
 - la Communauté de commune Verdon Mont Major,
 - Très Haut Débit de Toulon Provence Méditerranée.
- **A travers les usages**, par la réalisation de projets innovants sous maîtrise d'ouvrage départementale favorisant le développement des réseaux :



❖ **Contrats d'objectifs territoriaux :**

- « Technologie de l'information et de la Communication & Transport à la Demande ayant pour ambition de développer les usages (e-administration) en rapprochant l'usagers des services publics (par le développement de réseau ou par le développement de moyens transports adaptés),
- « Plate-forme télétravail » ayant pour ambition le développement du télétravail au sein d'une plateforme dédiée,
- « e-sante », à travers la mise en place d'unité médicale avancée dans le nord du Département.

❖ **Rapprochement de la mobilité et du numérique :**

- Télévente de titres de transports, Billettique et NFC
- Information usagers sur les conditions de circulation

- **A travers une gestion dynamique du patrimoine public** au profit de l'aménagement numérique.

⇒ **La réalisation du SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Var) et le mise en place des actions qui seront retenues**

Le déploiement du très haut débit fixe et mobile est un enjeu national majeur. Le choix du programme national très haut débit donne la priorité à l'investissement privé par les opérateurs de télécommunication et confie dans un deuxième temps aux collectivités le soin de compléter la couverture territoriale.

La décision d'intervention des collectivités et la détermination du niveau d'implication de ces dernières nécessitent des études préalables importantes à mener en parfaite collaboration avec les opérateurs privés. Ces études doivent déboucher sur un schéma directeur territorial d'aménagement numérique déterminant la cible à atteindre pour le Var et la trajectoire qui sera prise conjointement par les opérateurs privés et les collectivités pour atteindre cette cible.

Le Département a révisé son ambition pour le SDTAN du Var. Il a décidé d'ouvrir largement la « Réalisation du premier SDTAN du Var » aux partenaires publics afin de sensibiliser les élus et décideurs locaux du Var aux enjeux du numérique. Pour cela il a mis en place en 2012 un partenariat regroupant l'Etat, la Région, la Caisse des Dépôts et les EPCI, syndicats porteurs de SCOT, syndicats de télévision et télécommunication, syndicats d'électricité volontaires (voté en juin 2012). Cette approche travaillée permettra d'avoir une réelle vision concertée du développement numérique de nos territoires.

Une fois ces partenariats finalisés le Département a lancé fin 2012 la consultation permettant de réaliser cette étude. L'étude démarrera au cours du 1^{er} semestre 2013 pour une durée minimale de 1 an.

Les objectifs de cette étude sont :

- de recenser et territorialiser les usages actuels et prévisibles du numérique, d'identifier les besoins en débits et leur évolution,
- de recenser les infrastructures existantes et les projets de déploiements ainsi que les offres en débit actuelles et prévisionnelles,
- d'identifier ainsi les zones actuelles et prévisionnelles où la fracture numérique territoriale se développera si rien n'est fait,

- de définir une cible d'aménagement numérique pour le Var et d'identifier les moyens à mobiliser pour atteindre cette cible selon une trajectoire réaliste pour l'ensemble des partenaires.

A l'issue de cette étude des actions retenues seront mises en place pour concrétiser le SDTAN et suivre sa réalisation.

Objectif opérationnel 7.2 : Contribuer au développement et à la diffusion de la connaissance du Var par l'information géographique numérique

Après l'action de 2005 sur le Cadastre du XXI^{ème} siècle et la mise en place du Comité Départemental d'Information Géographique qui ont permis d'impulser la dynamique du développement de la numérisation des territoires dans le Var, le Département poursuit une politique volontariste de numérisation du territoire dans ses champs de compétence et soutient les projets de tiers .

Il finance par ailleurs l'Association des Maires du Var pour ses actions de promotion de la numérisation du territoire (diffusion de données, référentiel adresse, dématérialisation des PLU...)

Le Département souhaite développer plusieurs actions :

- Développer la mise à disposition des données géographiques (la directive INSPIRE) sur plusieurs de ces domaines de compétences (Routes Départementales, Transports, aménagement numérique) en s'appuyant sur l'expérience réalisée sur le pilote du réseau Equestre « Equi découverte » et en ouvrant le débat sur l'ouverture des données publiques (open data) au sein du Conseil Général.
- Poursuivre le déploiement de l'observatoire Système d'Information Géographique (SIG) des communes en partenariat avec l'Association des Maires du Var.
- Développer le Système d'Information Géographique (SIG) départemental pour l'aménagement numérique du territoire
- Participation à des projets de mutualisation de plate formes techniques dans le cadre de partenariats étendus tels que le financement du Centre régional d'information géographique PACA dans le cadre du Contrat de Projet Etat Région.

Préserver et développer
les territoires
de notre Département

**Développement
agricole,
économique,
et touristique**

DEVELOPPEMENT AGRICOLE, ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Le Var est un des rares départements du pourtour méditerranéen à avoir su conserver intact ses richesses naturelles et paysagères, ses espaces de production agricole et d'accueil d'entreprises, son authenticité, son cadre de vie, tous ces éléments qui constituent les rouages d'un développement de qualité.

Le Var est un département qui a su se développer harmonieusement. Premier département touristique de France, la qualité de son vin rosé est mondialement reconnue, le fruité de son huile d'olive est valorisée par une appellation d'origine contrôlée, les horticulteurs varois produisent 40 % de la production nationale en fleurs coupées. En matière économique, le Var sait aussi faire naître les vocations et attirer les investisseurs.

Cette position favorable ne doit pas faire oublier le contexte économique actuel. C'est aujourd'hui **qu'il faut être innovant, entreprenant, audacieux**. Il en est ainsi pour les acteurs économiques privés mais aussi pour le secteur public, alors qu'une concurrence nouvelle voit le jour entre les territoires et les collectivités pour conserver leurs emplois, leur richesse, voire pour accueillir de nouveaux investisseurs.

Ceci impose aux collectivités de disposer de stratégies de développement au bénéfice de la création d'activités, d'emplois, mais aussi producteurs de liens avec les habitants et les patrimoines qui les accueillent.

C'est pour cela que, pour la période 2013-2015, le Conseil général fait le choix de définir une stratégie dynamique et concertée pour l'élaboration de sa politique de « Développement agricole, économique et touristique » d'excellence fondée sur trois principes : **la structuration des acteurs et des territoires ; la qualité** (des productions, des prestations, des paysages...) comme fil rouge des politiques menées ; **une politique publique de proximité**, fondée sur la **territorialisation**.

LES PISTES STRATEGIQUES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Avec 5 200 exploitations agricoles, l'agriculture varoise génère 8 330 emplois directs et un chiffre d'affaires globalisé de 620 millions d'euros environ pour l'année 2010. Ce sont des productions de très grande qualité¹, à forte valeur ajoutée qui donnent au département une véritable image de marque « haut de gamme ».

Le département recèle des systèmes de productions contrastés en faisant cohabiter des systèmes extensifs (élevage) et intensifs, des gammes de productions très étendues. L'agriculture varoise a su se diversifier en se tournant vers des marchés de consommation en circuits très porteurs. Cette image a de très fortes retombées sur la renommée du Var en matière touristique.

L'agriculture varoise a aussi une fonction environnementale très forte puisqu'elle contribue à l'ouverture des milieux naturels, au maintien de la biodiversité, à l'équilibre écologique des territoires et à la gestion des risques naturels tels que les incendies et les inondations.

L'agriculture varoise est donc un acteur économique direct et indirect emblématique qui contribue aussi au renforcement du patrimoine paysager du Var.

Or, depuis plusieurs décennies, l'artificialisation des sols s'opère, au niveau national, aux dépens des terres agricoles. Le Var n'a pas échappé à ce phénomène. L'accroissement régulier de la population du Var a provoqué une très forte pression foncière avec une double conséquence pour l'agriculture:

- une consommation des terres agricoles au profit de l'urbanisation,
- un développement de friches spéculatives

De fait, le maintien et le redéploiement des terres agricoles productives sont les enjeux majeurs que le Département aura à cœur de relever pour que se poursuive un développement équilibré de tous les territoires varois, pour que le Var puisse promouvoir la qualité des productions agricoles.

Les problématiques liées au foncier agricole

L'agriculture génère des richesses et des emplois mais pour exister, elle a absolument besoin de terres. Le foncier agricole est le principal outil de travail de l'agriculteur et doit être considéré comme tel.

Or, on a pu constater sur une grande partie du département, comme dans le reste de la France, une utilisation massive des terres agricoles comme « réservoir » de terres en vue d'une urbanisation future.

Cette pratique, au delà de la régression des surfaces disponibles, entraîne d'une part l'augmentation du prix du foncier, la limitation des installations agricoles et d'autre part favorise le développement de friches spéculatives qui, à terme, sont à l'origine de la disparition des exploitations agricoles.

¹ 4 Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) et 1 Indication Géographique Protégée (IGP) de renom en viticulture, 1 AOC en oléiculture et en figues, une apiculture sous IGP, des fleurs coupées sous charte qualité notamment

Or, l'agriculture structure et organise les territoires, elle façonne des paysages identitaires, en étant source d'attractivité et de développement économique et en répondant à un besoin social (besoin de nature de la part des urbains). Cet équilibre est aujourd'hui menacé par un enchevêtrement entre la ville et la campagne, par l'extension de la ville en périurbain et l'étalement des villages ruraux en zones résidentielles.

Toute la problématique réside donc dans l'équilibre à trouver, en termes d'occupation spatiale, entre la présence de l'agriculture (donc la préservation de terres) et le développement des territoires. Pour répondre à cela, il convient d'appréhender l'agriculture dans toutes ses dimensions (économique, environnementale, patrimoniale et sociale).

Il s'agit de faire évoluer les modèles d'urbanisme pour repenser la question du maintien du foncier agricole dans le cadre plus large de l'aménagement du territoire. C'est ce à quoi s'attachera le plan d'engagement 2013-2015.

Il faut que les agriculteurs participent à la construction d'un projet agricole adapté aux vocations et aux capacités du territoire pour passer de la dimension urbanistique au développement territorial.

La question du foncier agricole et donc de l'aménagement du territoire doivent faire l'objet d'une approche partagée. Pour cela, **l'étape fondatrice et primordiale est celle de la co-construction de la gouvernance entre tous les acteurs du territoire.** Cette étape est essentielle, elle doit sensibiliser, mobiliser et fédérer les acteurs politiques et professionnels.

C'est tout l'enjeu du Plan d'Engagement 2013-2015 du Département en la matière : préserver le foncier agricole pour que perdure une agriculture de qualité.

Pour répondre à ces enjeux, le Département met en œuvre, au travers de son plan d'engagement, les orientations permettant de répondre aux besoins identifiés des territoires par l'élaboration des contrats de territoires et des contrats d'objectifs.

Les contrats d'objectifs sont une réponse adaptée aux besoins identifiés des territoires : la préservation du foncier agricole et la promotion des produits agricoles.

En parallèle, des partenariats très forts se sont mis en place avec les organismes professionnels (Chambres consulaires notamment). Le Conseil Economique Varois a montré l'intérêt et l'efficacité à agir en concertation. Enfin, en réunissant les collectivités mais aussi les acteurs économiques, en associant les représentations de l'Etat et de la Région, le Conseil des Territoires devient une véritable instance de concertation pour la validation des grandes orientations en tenant compte des spécificités des territoires varois.

Le Département du Var dispose donc de tous les outils pour mener à bien une véritable politique d'aménagement du territoire plaçant l'agriculture comme élément majeur de celle-ci.

LES PISTES STRATEGIQUES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Dans un contexte économique morose, le Var a su conserver intactes ses potentialités de développement et bénéficie d'un tissu économique dynamique.

Département attractif de par la qualité de ses paysages, de ses espaces naturels et patrimoniaux, il dispose aujourd'hui des facteurs de compétitivité en matière de parcs d'activités, d'offres de services, de structures d'accueil et d'accompagnement, d'acteurs de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Le Var peut également compter sur un tissu, composé de près de 55 000 entreprises, aux secteurs d'activités diversifiés (économie maritime, aéronautique, tourisme, santé, construction, commerce, services), fortement réactif (induit la majorité de petites et moyennes entreprises) et particulièrement innovant (forte implication des entreprises varoises dans les huit pôles de compétitivité présents dans le Var). Cette vitalité repose enfin sur la très forte attractivité qu'exerce le Var auprès de nouveaux investisseurs (près de 6 000 entreprises créées par an).

Afin de structurer cette dynamique, le Conseil général poursuivra, pour la période 2013-2015, sa politique volontariste auprès de l'ensemble des acteurs publics et privés du développement économique, en portant une attention particulière à la structuration des acteurs.

Garant de l'équilibre départemental et soucieux d'un développement de qualité, ancré dans les réalités territoriales, le Conseil général portera une politique à l'échelle départementale et territoriale.

Au niveau départemental cela se traduira par la poursuite de trois grands objectifs stratégiques, à savoir :

- **Créer les conditions favorables à l'accueil et au maintien des entreprises sur les territoires varois,**
- **Etre aux côtés des entreprises pour les accompagner dans leurs projets de développement,**
- **Investir sur l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur pour accroître la compétitivité des entreprises.**

Chiffres Clés :

- ✓ Population totale: 995 929
- ✓ Nombre de ménages: 436 917
- ✓ Nombre total de logements : 640 920
- ✓ Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) : 26,7 %
- ✓ Revenu net imposable moyen par foyer fiscal : 22 017 €
- ✓ Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail : 343 535
- ✓ Nombre de demandeurs d'emploi (cat ABC) : 65 896
- ✓ Taux de chômage : 11,7 %
- ✓ Nombre d'entreprises: 96 116
- ✓ Part des entreprises de 1 à 9 salariés : 28,4 %

Source Insee 2009

Au niveau territorial, le Conseil général interviendra, d'une part, dans l'accompagnement des projets de développement inscrits dans les Contrats de Territoire, et, d'autre part, en initiant des projets d'innovations territoriales sur des filières économiques émergentes (entreprises liées à la dépendance, aux filières vertes, à l'éco-construction, au télé-travail).

LES PISTES STRATEGIQUES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Conscient de la nécessité de disposer d'une politique touristique à la hauteur de la notoriété du Var, le Conseil général a souhaité lancer en 2012 une large concertation des acteurs publics et privés du tourisme varois.

Cette démarche s'est appuyée sur le bilan du précédent Schéma Départemental de Développement Touristique, l'enquête Clients réalisée au niveau régional, départemental et territorial, ainsi que le diagnostic du tourisme varois.

Fort de ces éléments et des échanges avec les partenaires, le Conseil général souhaite, pour la période 2013-2015, « **Créer des destinations d'excellence à l'échelle des territoires** ».

Cette ambition veillera à respecter les principes transversaux suivants: aider les acteurs touristiques à **s'organiser**, à structurer leur offre touristique ; poursuivre les démarches permettant d'améliorer la **qualité** sur l'ensemble de la « chaîne de l'offre touristique » (transport, hébergement, restauration, prestations de services) et enfin permettre à chaque **territoire** d'exister dans la destination Var.

Ainsi notre nouvelle stratégie repose sur les **trois temps** qui composent un séjour dans le Var : le temps du choix de la destination, de sa préparation ; le temps du voyage, de l'arrivée sur la destination et enfin le temps du séjour, de l'expérience touristique.

Ceci se traduit par les axes stratégiques suivants :

1. **Consolider et développer la destination Var**
2. **Offrir des conditions d'accès et d'accueil optimales**
3. **Poursuivre la diversification et la qualification de l'offre touristique**

Repères

Le tourisme varois, en 2011, c'est...

- ✓ 9 millions de touristes
- ✓ 67 millions de nuitées (dont 2/3 l'été)
- ✓ 3,4 Milliards d'euros de recette
Une dépense moyenne de 79 € /pers/j
- ✓ Un séjour moyen de 7,7 jours
- ✓ 85% de touristes français
- ✓ 15% de touristes étrangers
- ✓ 45% des séjours dans un hébergement marchand
Source (Enquête clients 2011 -)
.....
- ✓ 10% des emplois varois sont en 2010 des emplois liés au secteur touristique (35 000 emplois)
- ✓ La valeur ajoutée des entreprises directement et indirectement liés à l'activité touristique représente 10,3% de la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises varoises, soit 2,4 milliards d'euros
Source (IGN géofia/ADTvar Tourisme)

DEVELOPPEMENT AGRICOLE, ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

L'ACTION DEPARTEMENTALE

« VALORISER L'AGRICULTURE ET LA PECHE VAROISE »

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : VALORISER ET PERENNISER LE FONCIER AGRICOLE ET LES PAYSAGES DU VAR

La volonté départementale de conservation des espaces agricoles se concrétise, à la fois pour garantir une activité agricole pérenne dans les zones à forte valeur agronomique et économique, mais aussi pour garantir, à travers le foncier agricole et l'exploitation qu'il permet, une gestion équilibrée des paysages, des activités économiques, et du tissu social sur chaque territoire.

A partir des résultats territorialisés de l'étude menée en 2011, préalable à la mise en place d'actions en faveur de la préservation et de la mise en valeur des espaces agricoles départementaux, le Conseil Général élabore une stratégie foncière pérenne pour l'agriculture des territoires en trois phases : court, moyen et long terme, à la demande et avec les communes concernées.

Dynamiser les espaces agricoles et forestiers

Plusieurs projets phares seront engagés ou poursuivis dans les trois ans à venir:

Un projet ambitieux sur la basse vallée de l'Argens

L'enjeu est de pérenniser la vocation agricole de cette plaine reconnue comme l'une des plus fertiles d'Europe, en agissant pour limiter la vulnérabilité de l'agriculture aux inondations, lutter contre les friches spéculatives et lutter contre l'utilisation illicite du foncier agricole.

La procédure d'aménagement foncier est placée par la loi, sous la responsabilité du Département qui garantit à la fois le respect du code rural et de la pêche maritime, et la proximité du terrain.

Les conditions de réussite sont l'implication et la forte contribution de chaque acteur concerné, tout au long de la procédure : communes, Etat, exploitants agricoles, propriétaires fonciers, associations, habitants

Une zone horticole sur le bassin hiérois

La filière horticole varoise, bien que leader national de la production de fleur coupée, a vu sa situation économique fragilisée ces dernières années : la Société d'Intérêt Collectif Agricole (SICA) Marché aux Fleurs installé à Hyères voit le volume des approvisionnements régresser et compromettre ainsi son positionnement sur le marché national.

La profession horticole a mobilisé l'ensemble des acteurs, afin d'élaborer un projet innovant visant à développer un ou plusieurs espaces d'excellence pour la production horticole, permettant une pérennisation du foncier agricole et le développement économique de la filière.

Le Conseil Général a apporté un appui en ingénierie durant toute la phase d'étude de faisabilité et soutiendra financièrement l'acquisition des terres agricoles sur lesquelles se développera le premier site de production.

La phase opérationnelle va donc désormais s'engager et le Conseil Général continuera à travailler pour que ce projet ambitieux mais nécessaire à la pérennité et à la renommée de la filière horticole varoise, aboutisse favorablement.

Anticiper l'évolution foncière des terres agricoles

L'ensemble du travail et des actions entreprises par et avec le Conseil Général s'appuie sur la « **Charte pour une reconnaissance et une gestion durable des territoires départementaux à vocation agricole** ».

Le groupe de travail de la Commission de Suivi et d'accompagnement de la Charte œuvre actuellement à l'élaboration d'une méthodologie pour le maintien d'un potentiel de production agricole sur un territoire lorsqu'il y a implantation d'un projet de bâti (ex principe de compensation).

L'objectif est d'apporter un appui aux communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. Pour chaque projet potentiellement consommateur d'espace agricole, il s'agira d'étudier les alternatives possibles pour d'abord Eviter, sinon Réduire cette consommation, et en cas d'absolue nécessité de consommer du foncier agricole, Compenser les conséquences par un projet concomitant de maintien du potentiel de production agricole.

L'élaboration d'un projet agricole dans les documents d'urbanisme est en outre essentielle pour valoriser le foncier au même titre que les autres activités économiques. Le Conseil général est règlementairement associé aux procédures d'urbanisme, concertées et partagées, menées par les communes. Il participe ainsi activement au développement de projets agricoles pérennes, et à une planification stratégique d'économie du foncier agricole.

Ainsi, l'accompagnement des communes volontaires pour définir une **Zone Agricole Protégée**, et les travaux pour la mise en œuvre du **principe de compensation**, dans le cadre de la Charte pour une reconnaissance et une gestion durable des territoires départementaux à vocation agricole, sont les 2 chantiers prioritaires sur lequel le Conseil général s'engage pour ces prochaines années.

Zone Agricole Protégée et Hameaux Agricoles : Des contrats d'objectifs pour les territoires agricoles de Provence Verte

Le Département maintient son engagement dans les projets de préservation et de mise en valeur des espaces agricoles. Ainsi, après avoir soutenu la mise en place de la 1^{ère} Zone Agricole Protégée (ZAP) du Var, le **Département initie, dans le cadre de Contrats d'Objectifs territoriaux, de nouvelles démarches tests sur la mise en place d'une ZAP¹** sur les territoires de développement. Ces projets seront élaborés en partenariat étroit avec les communes et la profession agricole.

Toutefois, ces projets ne se limitent pas au cadre réglementaire d'une ZAP. Ils reposent avant tout sur le fait que la préservation durable de la vocation agricole des terres dans les documents d'urbanisme est le fondement de tout développement économique durable des activités agricoles. Pour cela, en parallèle du projet de périmètre de la ZAP, un projet agricole communal sera élaboré, visant à soutenir et pérenniser les exploitations par la mise en œuvre d'un programme d'actions d'ordre économique, foncier, environnemental et paysager.

Le Département met ainsi à disposition des collectivités, qui souhaiteraient s'engager dans des démarches similaires, son appui ingénierie.

La finalité est de pouvoir disposer au sein du territoire départemental d'exemples réussis de ZAP assurant le développement économique des exploitations agricoles, afin de sensibiliser les acteurs locaux et les inciter à mener des réflexions toujours plus poussées sur le devenir du foncier agricole.

¹ L'objet de la ZAP est d'ériger la « vocation agricole » d'une zone en « servitude d'utilité publique » et donc de la soustraire aux aléas des fluctuations du droit des sols. La ZAP permet ainsi à une commune d'affirmer son zonage agricole. La ZAP (art. L 112-2 du Code Rural) délimitée par arrêté préfectoral, repose donc sur une réflexion d'urbanisme, un partenariat entre une collectivité locale et le monde agricole, et vise à pérenniser les activités agricoles.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : PROMOUVOIR ET DIVERSIFIER LES PRODUCTIONS AGRICOLES VAROISES

Le Département est fortement engagé auprès des agriculteurs varois en faveur de la diversification des activités agricoles. Ainsi, le Département innove chaque année afin de développer la consommation locale des produits alimentaires issus de l'agriculture locale et soutenir les entreprises agricoles dans leur démarche de diversification. Ces actions visent à améliorer la compétitivité du secteur agricole et pérenniser les exploitations sur le département.

En 2013, le Département poursuivra ses actions en matière d'organisation des productions, de mobilisation des acheteurs de la restauration collective en collège ou encore d'information et de valorisation des produits issus de l'agriculture locale auprès des consommateurs.



Le contrat d'objectif territorial « Vitrine des produits agro-alimentaires et Terres du Var » sur le territoire Cœur du Var vise à :



- Préserver le caractère agricole du territoire ;
- Faire du territoire une vitrine des produits agricoles et artisanaux sous la bannière « Terres du Var » ;
- Améliorer la compétitivité du secteur agricole

Ce contrat porte sur la création d' une vitrine en développant un ou des outil(s) de valorisation et de promotion des produits agro-alimentaires et Terres du Var dans le cadre d'une méthodologie de projet basée sur un travail partenarial avec les institutionnels locaux et les professionnels des filières, du type :

- points de vente labellisés Terres du Var ;
- vitrines en caves coopératives,
- maisons de terroir,
- marchés de producteurs de pays
- ...

*La notion de vitrine peut revêtir différentes formes : ce n'est pas seulement un lieu de vente des produits du terroir, elle doit avant tout être envisagée comme un **lieu de promotion et de valorisation des produits et des savoirs faire varois.***

LA ROUTE DES VINS ET DES PRODUITS DU TERROIR

Il s'agit de développer une offre touristique plus riche et diversifiée qu'elle ne l'est aujourd'hui par la création de routes à thème favorisant l'itinérance. Ainsi, il est prévu d'optimiser la Route des vins et corrélativement d'en créer de nouvelles, telles que la route des produits du terroir alliant le vin aux autres productions emblématiques de Provence telles l'huile d'olive ou le miel.



La route des vins et des produits du terroir a été conçue comme un véritable outil de développement territorial, conduisant les habitants et les touristes de passage à découvrir la diversité de nos produits et activités de découverte, s'appuyant tant sur une signalétique routière, qu'une signalisation virtuelle (site internet : <http://routedesvinsdeprovence.com/>) et des caveaux de vente qui remplissent des conditions d'accueil de qualité.

Elle a pour objectif de rendre les productions plus lisibles, basée sur une offre de découverte spécifique à notre terroir intégrant les traditions, contribuant à améliorer l'esthétique des espaces et lieux susceptibles d'accueillir des visiteurs.

Pour la réalisation de cet objectif, le Département a développé un partenariat très fort avec la Chambre d'Agriculture qui a mobilisé les représentants des professionnels de l'agriculture, ainsi que du tourisme afin qu'ils s'organisent et définissent ensemble un projet respectant les attentes des producteurs comme celles des consommateurs.



Le soutien financier apporté par l'Europe sur ce projet, permettra de finaliser le programme d'installation des panneaux de signalisation en élargissant la Route des vins et des terroirs aux moulins oléicoles. Cette action permettra d'assurer une meilleure circulation et un meilleur accueil du public.



TERRES DU VAR

Sur la période 2013-2015, le Conseil Général poursuivra son engagement en faveur du programme de valorisation des produits Varois initié par le Conseil Economique Varois.



Le contrat d'objectif territorial « Création d'une maison des Terres du Var »



sur le territoire de l'Aire Draénoise :

Ce contrat d'objectif porte sur la création d'une maison des Terres du Var, **véritable ambassade des produits du terroir et des produits touristiques.**

Pour la réalisation de ce projet, l'aménagement d'un parking relais au niveau de l'échangeur de l'autoroute A8 au Muy, porte d'entrée des territoires, constitue une réelle opportunité compte tenu notamment des flux touristiques et résidents susceptibles de transiter par le parc relais.

Une surface de 150 à 200 m² au sol est potentiellement mobilisable sur le site pour la création de cet espace avec l'aménagement de 30 à 50 places de stationnement dédiées.

Ce programme s'articule autour d'une démarche d'identification et de promotion des producteurs, des lieux de vente et des lieux de « découverte » des produits du terroir varois. La création de la marque Terres du Var animée par la Chambre d'Agriculture du Var en partenariat avec le Conseil Général du Var entre dans le cadre de ce programme. Elle poursuit plusieurs objectifs :

- 🌾 Promouvoir les produits agricoles et artisanaux varois de qualité
- 🌾 Dynamiser les circuits courts de commercialisation de produits varois de qualité
- 🌾 Renforcer l'identité départementale.

Terres du Var est un réseau de producteurs et de points de vente qui s'engagent à commercialiser en circuit court des produits varois de qualité. A partir de 2013, la marque continuera son expansion notamment via :

- une montée en gamme de l'offre ;
- un règlement d'usage de la marque Terres du Var ;
- la mise en œuvre de la charte scénographique sur les marchés de plein air ;
- l'ouverture du site internet <http://www.terresduvar.com/> ;
- la poursuite du référencement des producteurs et de la labellisation des points de vente et manifestations.

Le Département sera présent au Salon International de l'Agriculture et à la foire de Brignoles sous la bannière Terres du Var et il continuera à distinguer les produits Varois de qualité par la remise du prix Terres du Var et la cuvée sélectionnée.

Les actions de communication sur la marque Terres du Var seront poursuivies lors des diverses manifestations locales.

 <p>VAR ESTEREL Dynamisme économique • Patrimoine vivant</p>	Le contrat d'objectif territorial	 <p>Développement durable Conseil Général du Var</p>
« Mise en circuit des productions locales et marché paysan sur le net » sur le territoire Var Estérel :		
<p>Ce contrat d'objectif est le reflet d'une demande nouvelle et en forte progression : l'intérêt pour l'environnement et la santé conduisent les citoyens à s'interroger sur leurs modes de consommation alimentaire. Cette tendance est désormais confirmée et notre collectivité est à l'écoute de ces attentes sociétales profondes.</p>		
<p>La finalité de ce contrat consiste en :</p>		
<ul style="list-style-type: none">▪ une étude de marché sur le territoire permettant d'identifier avec précisions :<ul style="list-style-type: none">- les producteurs souhaitant développer leurs débouchés en circuits courts ;- les consommateurs « établissements scolaires » souhaitant développer la consommation de produits locaux ;- le cadre réglementaire permettant de favoriser l'achat de produit locaux.▪ la création et la mise en place d'un outil de promotion dédié à la mise en réseau des producteurs et consommateurs, à travers notamment la création d'un site internet ou d'un module technique dédié sur les sites existants (Terres du Var, Collèges...).		

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : ASSURER LA QUALITE DES PRODUCTIONS AGRICOLES ET LA VEILLE SANITAIRE SUR LES TERRITOIRES VAROIS

Attentif aux enjeux sociétaux (veille sanitaire, sécurité alimentaire, santé des populations), le Conseil général du Var considère qu'il est essentiel de conforter un véritable service public en faveur des varois et de leur environnement.

Les varois comme tous les citoyens veulent consommer des produits de qualité, une eau de qualité, respirer un air de qualité. Ils sont en droit d'attendre des territoires propres, des territoires au développement maîtrisé, réfléchi tout en bénéficiant d'une croissance économique.

Le Laboratoire Départemental, par ses compétences scientifiques et son savoir-faire éprouvé est un appui aux politiques de la collectivité et plus particulièrement à la politique agricole et de développement rural des territoires.

Veiller à la sécurité sanitaire dans les différentes filières

La filière élevage,

Le Département **participe à l'accompagnement et au soutien des éleveurs** par les actions sur le terrain du Service d'Aide Sanitaire à l'Elevage, afin d'éviter la propagation des maladies animales contagieuses au sein des troupeaux du Département :

- actions de prophylaxie et de vaccination sur les cheptels ovins, bovins et caprins,
- actions de désinfection et désinsectisation des bâtiments d'élevage.

Le Département prend également en charge une partie des actes vétérinaires pour accompagner la filière.

A travers l'action du Laboratoire Départemental, il **veille à la sécurité sanitaire des élevages du Département**:

- analyses de prophylaxie sur les troupeaux du Département,
- recherches et analyses pour la prévention des zoonoses par une épidémiologie-surveillance,
- études sur les maladies abortives émergentes.

Les travaux sont menés en partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire du Var (GDS).

La Filière apicole

Le Laboratoire est compétent en recherches parasitaires sur les abeilles au profit des apiculteurs (Nosémosse, acariose, loques forcément incriminés dans la pathologie des abeilles et dans tout ou partie des pertes de ruches).

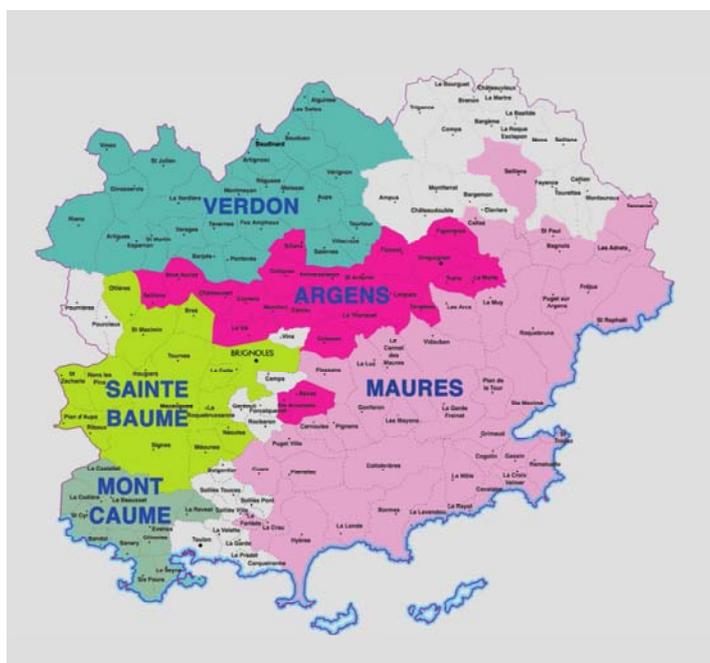
La filière viticole

Le Département garantit la qualité des productions agricoles varoises au travers de l'Organisme d'Inspection IGP Vins du Var.

L'Organisme d'Inspection, filiale du Laboratoire, réalise le contrôle des productions sous signe officiel de qualité et notamment sur les vins de pays du Var devenus IGP Var (Indication géographique Protégée) depuis le 1^{er} Août 2009.

Il concourt à la fois au maintien d'une alimentation de qualité et aussi à la lisibilité des produits alimentaires.

Cette mission porte sur les IGP Vins de Pays suivantes : Var, Maures et Mont Caume et mentions géographiques complémentaires : Var/Sainte Baume, Var/Argens et Var/Verdon.



Veiller à la sécurité alimentaire

Le Laboratoire veille aussi à **assurer la qualité des productions varoises** et répondre ainsi aux missions de service public pour la sécurité alimentaire des consommateurs par :

- des analyses sur les productions laitières pour satisfaire aux impératifs exigés par les consommateurs (respect du règlement sanitaire départemental) avec la réalisation d'analyses microbiologiques de la qualité des laits et fromages fermiers, produits par les exploitations varoises,
- des analyses sur différentes productions alimentaires (EHPAD, restaurants, artisans alimentaires, conserveries, ...)

La sécurité alimentaire dans la restauration collective des collèges du Département

Un des engagements du Département sur la restauration scolaire est d'assurer et de garantir la sécurité alimentaire et le suivi des plans de maîtrise sanitaire. Cette démarche vise à améliorer la qualité des prestations dans les cantines scolaires des collèges.

En partenariat avec la Direction des Collèges et de l'Education, le Laboratoire Départemental réalise sur une vingtaine de collèges du Département en 2012 :

- *Des prélèvements et des analyses microbiologiques alimentaires et analyses de surfaces (personnel et matériel) systématiques,*
- *Un accompagnement de ces établissements à travers des prestations de conseils et d'expertises sur la méthodologie des contrôles, l'interprétation des résultats analytiques et des éventuelles actions correctives à mener.*

D'ici 2014, l'ensemble des collèges du Département seront suivis par le Laboratoire.

Le Laboratoire Départemental est un outil d'analyse et d'expertise pour le Conseil Général du Var et un **partenaire actif** au service d'actions transversales au profit des consommateurs, par :

✚ La maîtrise du risque Legionelles dans les réseaux d'eaux chaudes sanitaires des collèges

L'évolution du cadre réglementaire relatif à la surveillance des Légionelles dans les installations d'eau chaude sanitaire prévoit en particulier dans les collèges du Département comportant des douches à usage public, la mise en œuvre d'une prévention.

Le Laboratoire, spécialisé dans ce domaine depuis plusieurs années, intervient auprès des collèges du Département pour la mise en place du Plan de Maîtrise Sanitaire.

✚ La mise en œuvre d'études en vue de lutter contre la pollution de l'air intérieur

Nous passons 80 % de notre temps en espace clos : logement, bureau, salle de sport, école, transports, ...L'air que nous y respirons est bien souvent plus pollué que l'air extérieur et peut avoir des effets nocifs sur la santé.

La lutte contre la pollution de l'air est donc une priorité à l'échelle de la planète, notamment du fait de son impact sur la santé, ce qui a entraîné une nouvelle réglementation.

Certains établissements recevant du public accueillant des populations dites sensibles ou exposés sur de longues périodes comme les crèches, les écoles, les établissements d'accueil des personnes handicapées sont donc concernés par la surveillance périodique de la qualité de l'air intérieur.

Afin de mettre en place cette nouvelle réglementation, le Laboratoire Départemental se spécialise dans les prélèvements en vue d'analyses microbiologiques et chimiques de la qualité de l'air dans les collèges dans un premier temps puis extension à tous types de locaux d'éducation.

Des analyses d'air dans les locaux de travail ont déjà été réalisés dans plusieurs services du Département (Archives, Bâtiments, Centres Médicaux sociaux).

 **Une surveillance de la qualité des différentes catégories d'eaux fournies aux consommateurs** (eaux destinées à la consommation humaine, eaux de loisirs, eaux environnementales) pour les collectivités, les autorités sanitaires, les particuliers.

Limiter les nuisances occasionnées par les moustiques

En matière de démoustication et conformément aux dispositifs législatif et réglementaire, deux types de lutte contre les moustiques sont à distinguer :

- la lutte anti-vectorielle contre le moustique Aedes Albopictus plus communément appelé le « moustique-tigre » vecteur de la dengue et du chikungunya. Le Département a une compétence obligatoire en la matière.

- la lutte dite de confort contre les moustiques nuisants sans impact sur la santé des populations mais fortement dérangeants. Le Département n'a pas de compétence obligatoire en la matière, les communes demeurent responsables de leurs opérations de démoustication.

Engagé dans une véritable stratégie de lutte intégrée contre les moustiques afin de limiter les nuisances occasionnées, le Conseil général sollicitera les collectivités pour une prise en charge partagée des actions de prévention et de sensibilisation auprès des propriétaires privés

L'Entente Interdépartementale de Démoustication (EID Méditerranée), dont le Conseil général est adhérent depuis 2012, réalise des traitements efficaces et respectueux de la biodiversité et des écosystèmes.

**« POSITIONNER L'ÉCONOMIE AGRICOLE ET MARITIME COMME LEVIER
ESSENTIEL AU DÉVELOPPEMENT DU VAR »**

**OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : DEVELOPPER L'INSTALLATION, LA FORMATION
ET L'INNOVATION AGRICOLE ET MARITIME**

Pleinement conscient que l'agriculture et la pêche varoise jouent un rôle majeur dans l'économie du Var, le département poursuivra en 2013 et 2014, une politique agricole et de la pêche conduisant au développement et à la valorisation de ces ressources plurielles, en mettant en avant d'une part l'installation/formation, la recherche, l'innovation et d'autre part le développement de la performance des moyens de production.

Développer l'installation des jeunes agriculteurs

Le renouvellement des générations d'agriculteurs au profit des jeunes qualifiés ayant une bonne maîtrise des techniques agricoles représente un défi économique.

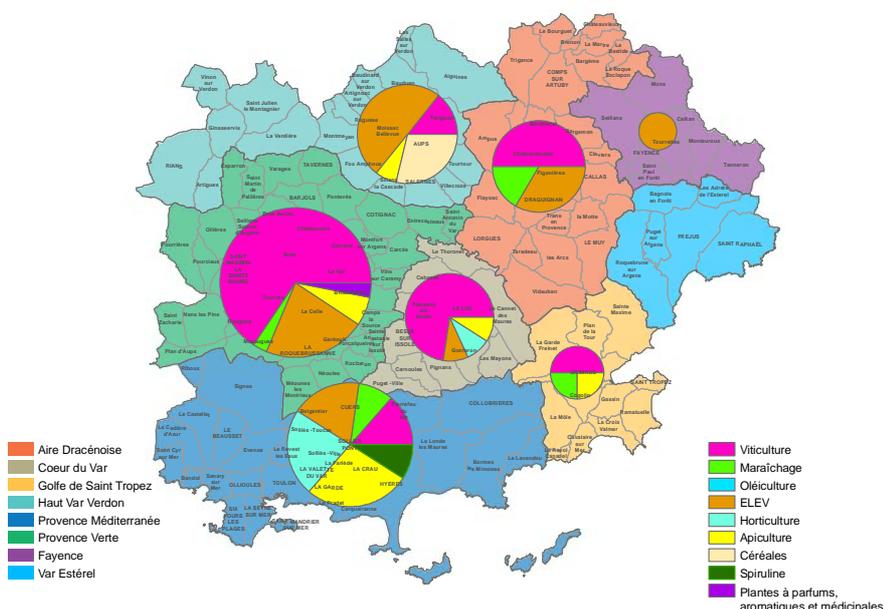
Pour répondre aux attentes des consommateurs, le Conseil général accompagne la formation et l'installation des jeunes agriculteurs.

Son action permet de :

- Soutenir des établissements d'enseignement et des centres de formation agricoles varois dans leurs projets pédagogiques
- Accompagner le futur exploitant dans toutes les phases de son installation, (élaboration du projet, démarrage de l'activité...)

Les jeunes agriculteurs aidés sont représentatifs de toutes les filières présentes dans les territoires Varois : viticulture, maraîchage, horticulture, élevage, culture de céréales et apiculture.

**Depuis 5 ans, 97 jeunes agriculteurs aidés se sont installés dans le Var,
principalement en viticulture et en élevage**



Développer la performance des moyens de production des exploitations agricoles et maritimes varoises

Parce que la pérennité des exploitations agricoles et maritimes repose à la fois sur la compétitivité et l'adaptabilité des moyens de production, le Département du Var poursuivra en 2013-2015, son encouragement vis à vis des investissements privilégiant le respect de l'environnement et la performance des exploitations agricoles en soutenant les investissements collectifs et individuels.

Soutien aux investissements collectifs

L'industrie agroalimentaire occupe une place prépondérante dans le tissu économique départemental, tant par la création de richesses et d'emplois qu'elle génère que par sa participation à l'attractivité de notre territoire.

A ce titre, le Conseil général a pour objectif de poursuivre son soutien aux entreprises de transformation de produits agricoles et notamment **les coopératives viticoles et oléicoles**, qui permettent un développement économique du territoire varois afin d'améliorer la valorisation de l'agriculture départementale, de renforcer la structuration des filières et de développer l'adaptation et la compétitivité des entreprises départementales. L'intervention du département (qui peut aller jusqu'à 15 % du montant des investissements éligibles) s'effectue notamment sur les axes prioritaires suivants :

- de démarches d'amélioration de la qualité, à travers la valorisation des produits sous signes officiels de qualité, et
- de renforcement de l'organisation économique et la structuration des filières (notamment dans le cadre des démarches de regroupement et de restructuration d'entreprises),

Chaque année en moyenne, 5 coopératives sont aidées sur l'ensemble du territoire départemental. Le Conseil général poursuivra dans les 3 ans à venir son appui aux coopératives.

Les projets collectifs étant souvent plus structurant pour une filière, le Conseil général du Var soutient aussi les investissements réalisés par les **coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA)** à hauteur de 10 à 15 % du montant des investissements éligibles.

 <p>HAUT VAR VERDON TERritoire du VAL Nature évasion • Compétitivité</p>	<p>Le contrat d'objectif territorial « Promotion des produits identitaires issus des filières agro-alimentaires et artisanales » sur le territoire du Haut Var Verdon :</p>	 <p>Développement durable CONSEIL GÉNÉRAL DU VAR</p>
<p>⇒ Valoriser l'image les produits agricoles et artisanaux de qualité qui forgent l'image du territoire</p> <p>⇒ Développer les liens sociaux et économiques entre producteurs et consommateurs</p> <p>⇒ Améliorer la compétitivité des productions locales</p> <p>⇒ Pérenniser le caractère agricole du territoire</p> <p>En développant des outils de valorisation des productions locales, agricoles et artisanales, garants de l'authenticité territoriale.</p>		

Soutien des investissements dans les exploitations agricoles

Le soutien départemental s'inscrit toujours dans le cadre plus général du développement des productions de qualité, respectueuses de l'environnement. A ce titre, le Département aide les investissements participant à :

- la rénovation des exploitations d'élevage afin de maintenir les activités ovines, caprines, bovines et avicoles à la fois durables et respectueuses de l'environnement dans le cadre du **Plan de Modernisation des Bâtiments d'élevage (PMBE)**,

- limiter les impacts des pratiques culturales sur l'environnement (gestion de la ressource en eau, économie d'énergie dans les serres, évitement des pollutions diffuses) dans le cadre du **Plan Végétal Environnement (PVE)**,

au positionnement des productions et des exploitations varoises sur des critères de certification et d'excellence dans le cadre des **investissements de transformation à la ferme**.



	Le contrat d'objectif territorial « Pôle économique Plantes et Bien-être » sur le territoire de Fayence	
<p>Le territoire de Fayence avec son climat caractéristique, son relief, ses forêts, sa plaine, constitue une entité géographique bien définie, bénéficiant d'une situation géologique privilégiée propice au développement de cultures caractéristiques. Par ailleurs ce territoire présente de nombreux équipements touristiques et notamment une offre tourisme et bien-être haut de gamme importante.</p> <p>Aussi le projet de création d'un pôle économique liée aux Plantes et au bien-être est porteur d'opportunités permettant :</p> <ul style="list-style-type: none">- de valoriser le caractère identitaire des productions du territoire,- de valoriser des variétés locales,- d'encourager le maintien et le développement d'une agriculture et de modes de production respectueux de l'environnement, dans un contexte équitable pour les producteurs et de traçabilité pour les consommateurs. <p style="text-align: center;">Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none">- une amélioration de la connaissance des marchés et des entreprises utilisant actuellement des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM), qui permettrait d'identifier la nature des demandes actuelles et de se projeter dans les demandes futures.- une amélioration de la connaissance de la filière Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales dans le département du Var et plus particulièrement sur le territoire de Fayence permettant d'appréhender et de quantifier la nature de l'offre.- une mise en relation des connaissances concernant les demandes actuelles et à venir des marchés, avec l'offre disponible permettant d'Identifier les conditions nécessaires à l'émergence d'un pôle économique lié aux Plantes et/ou aux Plantes et Bien-être.		

L'émergence, la réalisation et le soutien de ces projets s'effectuent dans un contexte de modification des politiques publiques européennes et nationales.

Or, le développement des territoires Varois passe par la captation des fonds européens notamment ceux dédiés au développement rural.

Aussi le Plan d'engagement devra nécessairement être en phase avec le calendrier et les préconisations inhérentes d'une part à la fin de la programmation des fonds européens 2007-2013 et d'autre part avec la mise en place des nouveaux fonds structurels européens 2014-2020. Cette nouvelle programmation fixera le cadre réglementaire et financier disponible pour mettre en œuvre les différentes actions de ce Plan d'engagement 2013-2015.

Le contrat d'objectif « Design, marque du Var »	
	
<p>visé à valoriser la présence sur le territoire Provence Méditerranée de f de qualité dans le domaine du design et à s'appuyer sur leur savoir-faire pour contribuer à la promotion de produits traditionnels locaux.</p> <p>Deux axes de travail ont d'ores et déjà été définis à l'issue d'une concertation avec les organisations professionnelles concernées :</p> <p>Axe 1 – le soutien et la promotion des productions horticoles locales Dans ce domaine, il est prévu de confier des projets d'études aux élèves designers autour de la valorisation des fleurs emblématiques du Var et la recherche d'une meilleure identification de l'origine locale des productions.</p> <p>Axe 2 – l'aide à la commercialisation sur place des produits de la pêche Il s'agira de proposer de nouveaux concepts d'aménagement des étals de pêcheurs ou de points de vente visant à mieux valoriser les produits de la pêche et à renforcer l'identité du Var en tant que département tourné vers la mer.</p>	

OBJECTIF STRATEGIQUE 5 : CREER LES CONDITIONS FAVORABLES A L'ACCUEIL ET AU MAINTIEN DES ENTREPRISES SUR LES TERRITOIRES VAROIS

Dans un contexte concurrentiel accru et face aux exigences de plus en plus importantes des entreprises, le Département du Var s'est engagé depuis plusieurs années dans des démarches permettant de proposer aux porteurs de projets, des conditions d'accueil optimales.

L'intervention de la collectivité s'adressera aux entreprises varoises existantes souhaitant se développer ainsi qu'aux créateurs d'entreprises. Elle permettra également de détecter puis d'implanter, sur les territoires, des compétences économiques manquantes ou à structurer.

Cette politique d'accompagnement se traduira par :

- **la prospection et le démarchage d'entreprises** s'inscrivant dans les filières prioritaires. Toutefois, il sera effectué un recentrage de ces missions en direction des entreprises exogènes au Département, positionnées sur les filières prioritaires présentes dans les territoires varois : Défense, Sécurité & Aéronautique, Energies renouvelables, Economie Maritime et Santé afin d'adapter les actions à l'économie des territoires et à leur développement. Sur l'année il est prévu l'accompagnement d'une quarantaine de projets. En ce qui concerne le développement de filières le Département initie deux contrats d'objectifs : « pôles économiques plantes et bien être » et « autonomie des personnes dépendantes ».

- **l'amélioration de l'employabilité des varois.** Les interventions de la collectivité dans ce domaine pourront prendre différentes formes (soutien à la mise en place de formations adaptées, à des actions de revalorisation de certains métiers, des forums pour l'emploi destinés à faire rencontrer l'offre et la demande....). Les actions engagées devront toutefois répondre aux besoins des entreprises identifiées dans le cadre du schéma départemental de la formation porté par le Conseil Economique Varois.

- **le développement d'une offre de Parcs d'Activités Economiques de qualité.** Initiée en 2010, cette démarche présente un double intérêt pour les parcs d'activités : garantir une gestion environnementale de leurs aménagements et gagner en compétitivité. En deux ans, 6 parcs d'activités ont été labellisés par le Conseil général et une dizaine d'autres sont engagés dans la démarche. Sur la période, le Département poursuivra son soutien aux associations de zones pour leur permettre la finalisation de différents projets (plan de déplacement inter entreprises, gestion mutualisée des achats, mise en œuvre du système de management environnemental,...) et lancera une expérimentation sur le territoire de Provence Verte visant au développement et à la valorisation d'une économie verte.



Contrat d'objectif :
« Signal économie verte sur les parcs d'activités »
en Provence Verte



L'objectif est de mettre en place un marketing territorial fort autour du développement d'une économie verte sur le territoire.

A cet effet, les actions poursuivies s'organiseront autour de trois axes :

Axe 1 volet économie verte : il est envisagé l'élaboration d'un état des lieux des entreprises vertes, la prospection d'entreprises vertes.

Axe 2 volet aménagement : à ce titre il est prévu l'inscription des parcs en création ou en extension, dans une démarche d'approche environnementale de l'urbanisme (AEU).

Axe 3 volet communication : les actions prévues concernent l'élaboration et la mise en place d'un marketing territorial et l'installation d'un signal matérialisant l'engagement des parcs d'activités dans l'économie verte.

OBJECTIF STRATEGIQUE 6 : ETRE AUX COTES DES ENTREPRISES POUR LES ACCOMPAGNER DANS LEURS PROJETS DE DEVELOPPEMENT

L'économie varoise est une économie résidentielle issue des retraites, des flux touristiques et des revenus des actifs. Ce tissu économique est actuellement fragilisé par la zone de turbulences que traverse l'économie.

Dans le contexte de crise économique, il est important de poursuivre l'effort consenti par le Département du Var depuis plusieurs années pour assurer la pérennité des entreprises artisanales, commerciales et industrielles.

A cet effet, les mesures d'accompagnements techniques et financiers seront poursuivies avec pour objectif de favoriser l'adaptation des entreprises varoises aux évolutions des marchés.

Le plan d'action structurant identifié en direction des entreprises de l'aire dracénoise, dans le cadre d'un contrat d'objectif, prendra sa pleine mesure sur la période 2013-2015.

	Contrat d'objectif : « Structuration de filières privées en soutien à la défense »	
<p>L'objectif est d'accompagner les petites et moyennes entreprises afin de leur permettre de bénéficier de nouveaux marchés au profit de la Défense, suite à l'externalisation de certaines fonctions gérées jusqu'à présent en interne par la Base de Défense.</p> <p>Après un diagnostic des besoins de l'armée, il sera proposé aux entreprises de les accompagner en :</p> <ul style="list-style-type: none">- les informant sur les différents besoins à couvrir par la Défense, les exigences des métiers et sites militaires,- les formant au montage des réponses aux marchés publics lancés par la Défense.		

Par ailleurs, afin de maintenir et dynamiser le tissu économique, le Conseil général :

- poursuivra d'une part l'accompagnement et la sensibilisation des porteurs de projet à la création et à la reprise d'entreprise
- soutiendra, d'autre part, les entrepreneurs varois dans la mise en œuvre de leurs projets de développement.

Les différents outils mis en place ou soutenus par la collectivité permettront d'accompagner les porteurs de projets dans chaque étape de création ou de développement : « *de l'émergence à l'évaluation* ». Une expérimentation en partenariat avec les différents acteurs économiques de la Provence Verte sera lancée dès le début de l'année 2013.

OBJECTIF STRATEGIQUE 7 : INVESTIR SUR L'INNOVATION, LA RECHERCHE ET L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR ACCROITRE LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES

La croissance économique du Var ne peut pas être uniquement basée sur l'économie résidentielle. Pour assurer sa pérennité et son dynamisme, l'économie varoise doit également disposer de filières productives à plus haute valeur ajoutée.

En ce sens, l'action départementale sur les trois prochaines années visera au développement d'un potentiel d'innovation et de recherche technologique s'appuyant sur les domaines d'activités marquants, développés et permettant de renforcer la compétitivité des territoires varois.

La présence à Toulon du pôle de compétitivité « Mer PACA » constitue une opportunité pour assurer le développement et l'accueil d'activités technologiques de pointes au même titre que d'autres domaines d'activités économiques présents dans le Var (filiale militaire-défense, santé, énergies renouvelables, sécurité et aéronautique)

Ainsi le Département accompagnera les réseaux d'entreprises varoises dans leurs projets collectifs qu'il s'agisse de manifestations, de projets de recherche et développement ou de conquête de marchés internationaux.

Il soutiendra ainsi des politiques, programmes et projets d'excellence visant à :

- fédérer les entreprises pour affronter les marchés, La redéfinition de la feuille de route stratégique 2013/2016 des pôles de compétitivité permettra d'adapter nos interventions aux orientations nouvellement définies. Par ailleurs l'arrivée à terme des premiers projets collaboratifs soutenus par la collectivité, devrait offrir des perspectives de pré-industrialisation de certains projets. Le soutien de la collectivité visera à accompagner les pôles de compétitivité pour permettre leur évolution « d'une usine à projets vers une usine à croissance » et encourager l'inter-clustering.

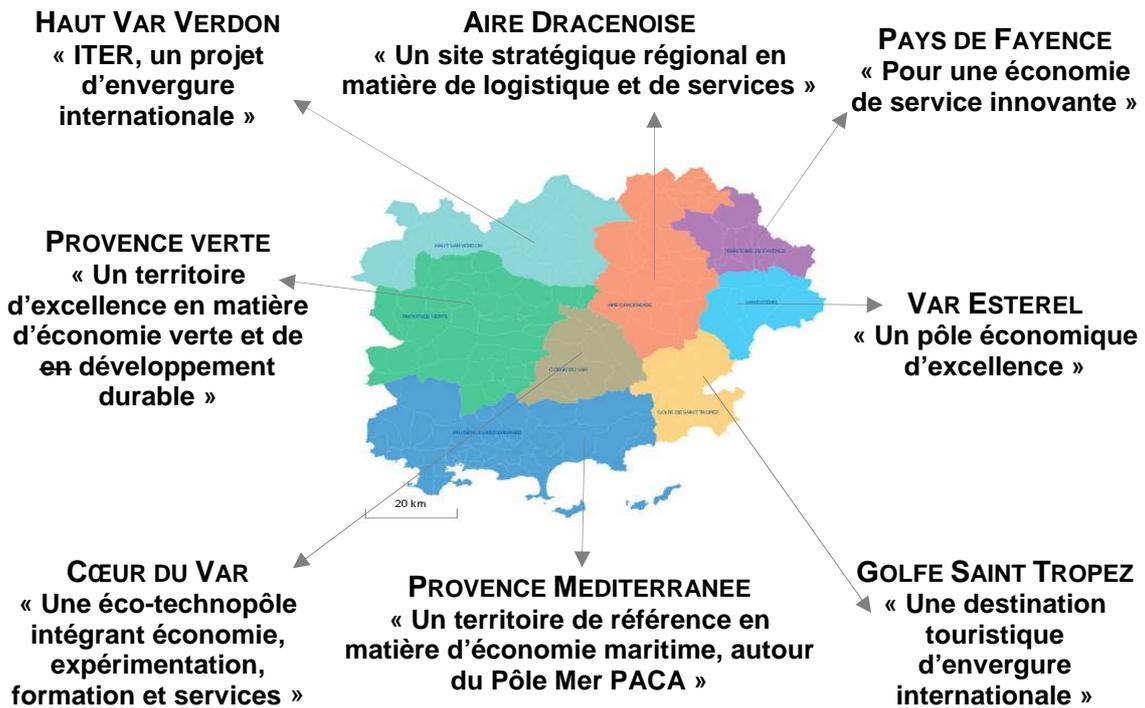
- soutenir l'enseignement supérieur et valoriser la recherche pour préparer l'avenir.

Sur la période, trois opérations emblématiques identifiées dans le contrat de projets Etat Région seront finalisées et prendront leur pleine mesure. Il s'agit de :

- regroupement des écoles d'ingénieurs sur le campus universitaire de la Garde / la Valette qui se matérialisera par la livraison du bâtiment de « Supmeca »,
- l'ouverture de la maison de la recherche Euro-méditerranéenne et de l'unité fondamentale de recherche Ingémedia,
- la création de logements étudiants sur l'îlot Baudin à Toulon.

La politique départementale se traduira également par l'accompagnement des vocations naturelles des territoires. Cette approche intégrée du développement permettra de disposer d'une politique « sur mesure », de qualité, tournée vers la satisfaction des besoins des acteurs et des publics.

LES VOCATIONS ECONOMIQUES DES TERRITOIRES



Territoire de l'Aire Dracénoise : « Un site stratégique régional en matière de logistique et de services »

Partenaire dès l'origine du projet, le Conseil général poursuivra son soutien à la Communauté d'Agglomération Dracénoise pour aménager le Parc d'activités des Bréguières. Ce Pôle de haute qualité environnementale dédié aux activités logistiques, permettra à terme de créer près de 1 000 emplois.

Cette plate-forme logistique intermodale d'intérêt régional a été conçue en intégrant des exigences de qualité environnementale et elle dispose d'un raccordement au réseau ferré.

Ce parc d'activités labellisé « **Qualité Eco Var** » en 2012 par le Conseil général fera l'objet d'un suivi dans la mise en œuvre de son plan d'actions.

Territoire de Cœur du Var : « Une éco-technopôle intégrant économie, expérimentation, formation et services »

Le projet de développement économique **Varécopole**, porté par la Communauté de Communes de Cœur du Var et suivi en tant que Contrat d'Objectif par le Conseil général, devrait à terme permettre de disposer d'un éco-technopôle innovant. Ce dernier reposera sur trois volets : **pôle économique (entreprises)**, **pôle public (centres de formations et d'expérimentations, sièges d'établissements publics)** et un **pôle service (commerces, logements)**.



Le Conseil général poursuivra son accompagnement sur ce projet pour qu'il devienne un site économique exemplaire tant sur la plan de son intégration dans l'environnement qu'en matière d'activités accueillies.

Territoire du Pays de Fayence : « Pour une économie de service innovante »

Ce territoire héberge de nombreux actifs, dont l'activité est située sur des territoires voisins. Il existe aujourd'hui de réelles opportunités pour développer des **activités de services à distance** (télétravail) permettant de limiter les nuisances liées aux flux de déplacements quotidiens et propices à améliorer la qualité de vie de ces actifs.

Le Conseil général accompagnera ainsi ce territoire au travers d'un Contrat d'Objectif dédié à la faisabilité de la **mise en place d'un centre de télétravail**.



Par ailleurs, le Département poursuivra l'accompagnement de l'ensemble des porteurs de projets du territoire, en s'appuyant sur la **Maison de l'Economie**, mise en place en 2012.

Territoire du Haut Var Verdon : « ITER, un projet d'envergure internationale »

Le **projet international ITER**, en cours de réalisation au delà de la limite Ouest du Territoire, doit constituer un vecteur de développement économique et territorial.

C'est la raison pour laquelle le Conseil général a décidé de participer au financement de la construction du réacteur, puis d'accompagner les entreprises varoises pour qu'elles puissent saisir les opportunités offertes par les nombreux marchés qui en découlent.

Le Conseil général s'engagera aux côtés du porteur de ce projet et des collectivités locales concernées d'une part pour en optimiser les retombées économiques au bénéfice des entreprises locales et des varois (formations, accès à l'emploi et d'autre part pour faciliter l'accueil des nouveaux arrivants attendus sur le territoire (production ou remise en état de logements,...)).

Le Conseil général soutiendra l'accueil à Toulon, en mars 2013, de la Rencontre nationale des entreprises engagées dans la réalisation d'ITER.

D'une façon plus immédiate, ce territoire dispose également de potentialités pour développer une économie autour des services à la personne. La présence de la **Maison de l'Economie**, basée à Aups, facilitera cette réflexion.

Territoire de Provence Verte : « Un territoire d'excellence en matière d'économie verte et de développement durable »

Le Conseil général accompagnera les parcs d'activités de Sainte-Baume/Mont Aurélien et de Nicopolis dans leur démarche pour obtenir la labellisation « Qualité Eco Var ». Il s'agira notamment de faire de ces deux parcs des **modèles en terme de réalisation** (intégration paysagère et territoriale ; offre de services et de transports ; gestion environnementale des flux et des déchets...) et de **type d'entreprises accueillies** (énergies renouvelables, éco-matériaux, centre d'expérimentations, entreprises de services...).



Par ailleurs, le Conseil général accompagnera le projet d'implantation sur le parc de Nicopolis d'une **Unité de production d'énergie** valorisant la biomasse.

Territoire de Var Estérel : «Un pôle économique d'excellence »

L'Est du Var a su développer une stratégie d'aménagement de zones d'activités économiques dynamique, basée sur la qualité des aménagements et l'excellence des entreprises accueillies.

Son positionnement géographique, sa bonne desserte, ainsi que son cadre de vie préservé, en font un territoire qui a la capacité d'accueillir des entreprises de pointe et de constituer ainsi un pôle économique majeur autour de ses zones d'activités (Pôle Jean Louis, Epsilon I et II...).

Ces zones feront l'objet d'un accompagnement au titre du dispositif de **labellisation des ZAE départementales** et participeront ainsi à l'attractivité du Var comme « terre d'accueil pour les investisseurs ».

Territoire du Golfe de Saint-Tropez : «Une destination touristique d'envergure internationale »

Ce territoire de renommée internationale doit conserver sa position de leader par le développement d'une **démarche qualité globale** portant sur les prestations touristiques, la gestion des espaces, l'offre de transport, l'hébergement, le logement des saisonniers, la formation et les équipements publics.

Cette ambition prendra corps dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de développement touristique départementale 2013-2015.

Territoire de Provence Méditerranée : « Un territoire de référence en matière d'économie maritime, autour du Pôle Mer PACA »

L'ouverture maritime du territoire de Provence Méditerranée initiée il y a près de dix ans prend corps aujourd'hui au travers de très nombreux équipements, projets et réseaux d'acteurs.

Soucieux d'accompagner l'économie productive portée par ce territoire, le Conseil général soutiendra, sur la période 2013-2015, les actions qui participent à la structuration d'une véritable filière économique d'excellence, centrée sur l'économie maritime, et notamment :

- Le Centre Européen de Technologie Sous-Marines (CETSM), destiné à la recherche océanologique,
- Le Technopôle de la Mer (base terrestre basée à Ollioules), destiné à l'accueil d'entreprises liées à l'activité maritime,
- Le Bassin de Génie Côtier BGO First, destiné à l'accueil d'essais,
- Des projets collaboratifs du Pôle de Compétitivité Mer,
- Le Centre d'Essai et d'Etudes en Mer Profonde (CEEMP).

Le Conseil général soutiendra également les réseaux d'acteurs, de laboratoires de recherche, de structures d'enseignements et d'entreprises intervenant dans le domaine de l'économie maritime :

- le pôle mer PACA,
- le Riviera Yachting Network,
- l'ISEN, SUPMECA et l'Université de Sud Toulon et du Var.

Enfin, le Conseil général soutiendra les grands événements participant à la reconnaissance du statut maritime de Toulon. Ainsi, le Conseil général accompagnera l'accueil de la *Tall Ship Regatta*, à Toulon, en septembre 2013.

OBJECTIF STRATEGIQUE 8 : CONSOLIDER ET DEVELOPPER LA DESTINATION VAR

Avec 67 millions de nuitées pour 9 millions de touristes par an, le Var reste l'une des premières destinations françaises.

Le socle de cette fréquentation est composé à 85% de clientèles françaises issues des régions Rhône-Alpes (24%), Ile-de-France (21%), Provence-Alpes-Côte d'Azur (20%) et de 15% de clientèles étrangères (Belgique, Pays Bas, Allemagne, Grande Bretagne et Italie).

Le Conseil général souhaite avant tout **fidéliser ces clientèles** en confiant à l'Agence de Développement Touristique (ADT) « Var Tourisme » la réalisation d'un plan marketing ambitieux axé sur le e-tourisme. Pour les clientèles à fidéliser outre les nouveaux outils offerts par les Technologies de l'information et de la communication (site Internet, réseaux sociaux, téléphone mobile) il sera privilégié la participation à différents salons professionnels et grand public mais également des campagnes de communication radios ciblées permettant de valoriser les différentes filières varoises sur les ailes de saison (printemps et automne).



Dans le même temps, l'ADT prospectera aussi sur des **marchés étrangers émergents** comme les pays scandinaves (Danemark, Norvège, Suède) par un plan marketing ciblé. Les actions de démarchages concerneront également de nouveaux bassins émetteurs potentiels (Hérault, ...).

Différents supports seront utilisés et notamment les accueils presse, la mise en ligne sur le site portail d'une offre adaptée aux clientèles à capter, des actions de communications spécifiques pour accompagner l'ouverture ou le développement de liaisons aériennes low cost avec les pays concernés.

La promotion et la communication touristique sont indispensables pour faire exister la destination sur les marchés, mais elles ne doivent pas pour autant occulter la nécessité de disposer d'équipements et d'infrastructures en phase avec la promesse faite aux futurs clients.

OBJECTIF STRATEGIQUE 9 : OFFRIR DES CONDITIONS D'ACCES ET D'ACCUEIL OPTIMALES

Le Var reste une destination où 77% des touristes viennent en voiture, contre 15% en train et 7% en avion. Ces modes de déplacements doivent être pris en compte par la mise en place d'équipements (signalétiques, points d'informations sur sites stratégiques, traitement paysager du principal axe routier du territoire du **Pays de Fayence** notamment ; et ils confortent le Var dans son choix de développer des modes de pré-acheminement (air et mer) propices à l'accueil de nouvelles clientèles.



Objectif opérationnel 9.1 : Améliorer les infrastructures et les services d'accès et de découvertes

Sur la période 2013-2015, le Conseil général poursuivra sa politique en matière d'infrastructures et d'offre de services de transports. Cela se traduira concrètement par la poursuite de la mise en œuvre du Schéma de signalisation routière et touristique, qui verra les 20 sites majeurs départementaux signalés.

Ceci permettra de répartir les flux touristiques sur l'ensemble des points d'intérêt des **territoires** (Massif de la Sainte Baume, Massif de l'Estérel, Villages perchés du Pays de Fayence, Gorges du Verdon, Abbaye du Thoronet, Massif des Maures, Rade de Toulon, Iles d'Or...).

Le Var poursuivra sa stratégie d'accueil de croisières au travers du Club Croisières – Var Provence Cruise Club, (230 escales pour 280 000 passagers en 2011) participant ainsi à la volonté d'étaler la saison touristique. L'arrivée à son terme du Schéma hôtelier, en 2015, permettra également de positionner le Var comme tête de ligne sur les territoires de **Provence Méditerranée**, voire de **Var Estérel**.

En matière d'infrastructure aéroportuaire, le Conseil général du Var participera, aux côtés de l'Etat et des acteurs locaux, à la désignation du nouveau gestionnaire de l'aéroport de Toulon-Hyères. La collectivité s'impliquera également pour que la stratégie de développement de l'aéroport, arrêtée en 2012, soit effectivement mise en œuvre par le futur délégataire.

Ces grandes infrastructures permettront d'améliorer les conditions d'accueil aux « portes d'entrées » du Var. L'échangeur du Muy, porte d'entrée sur les territoires de **l'Aire Dracénoise, du Golfe de Saint Tropez et de Cœur du Var** fera l'objet d'une étude dans le cadre d'un Contrat d'Objectif spécifique.



Dans le même temps, le Conseil général poursuivra son ambitieuse politique d'aménagement de sites, de développement d'itinéraires et d'implantations d'équipements dédiés à la pratique d'activités de pleine nature, propices à une découverte sensible de l'environnement.

A ce titre, le Conseil général mènera à son terme la piste équestre reliant « le Verdon à la Méditerranée », en passant par les territoires du **Haut Var Verdon, de la Provence Verte, de Cœur du Var et de Provence Méditerranée**. Cette initiative originale sera complétée sur le territoire de **Cœur du Var**, par la finalisation du projet de développement de tourisme équestre « Pôle Equidé », sur lequel une expérimentation sera lancée autour du développement de modes d'hébergements insolites.



Enfin, la collectivité poursuivra son action en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable engagée au travers de la mise en place de la Maison de la Nature des Mayons. Ce lieu poursuivra son ambitieuse programmation d'expositions, d'organisation de conférences et d'accueil de groupes permettant la découverte du Massif des Maures.

Objectif opérationnel 9.2 : Favoriser l'accès à l'information touristique

A côté de ces grandes infrastructures, le Var doit poursuivre son investissement sur l'organisation et la diffusion de l'information touristique. Cette dernière est une des conditions d'une meilleure répartition des flux touristiques sur l'ensemble du département et tout au long de l'année. De plus, elle doit donner du sens à la découverte du Var et de ses richesses.

Concrètement, cela se traduira par la poursuite du déploiement de Points d'Information Touristiques sur sites stratégiques : au sein de la nouvelle gare SNCF de Toulon, à l'aéroport de Toulon-Hyères et à l'échangeur autoroutier du Muy, dans le cadre du Contrat d'Objectif dédié à la mise en place d'une maison de produits de pays « Terre du Var » sur le territoire de l'**Aire Dracénoise**.



Dans le même temps, l'ADT accompagnera les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives Varois au travers du réseau d'information touristique ACVS (Accueil et Conseil en Visites et Séjours) et leur classement dans le cadre du Plan Qualité Tourisme.

L'ADT poursuivra également ses collaborations avec les Etablissements d'enseignement supérieur du territoire de **Provence Méditerranée** (Université Sud Toulon et du Var et ISEN de Toulon) pour lancer des expérimentations sur les nouvelles voies de diffusions de l'information touristique (téléphones mobiles, bornes interactives, réalité augmentée...).

L'ADT s'impliquera également sur le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique visant à réduire la « fracture numérique » entre les territoires et à mettre les acteurs touristiques à pied d'égalité en matière de prestations proposées (accès au haut débit).

Les conditions d'accès et d'accueil évoquées plus haut permettront de mailler et d'organiser les territoires pour faciliter la venue des millions de touristes et d'excursionnistes venant dans le Var tous les ans. Ces équipements souvent du ressort des collectivités territoriales seront accompagnés par le Conseil général. Dans le même temps, le Département soutiendra les prestataires touristiques s'engageant dans la qualité.

OBJECTIF STRATEGIQUE 10 : POURSUIVRE LA DIVERSIFICATION ET LA QUALIFICATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE

Comme nous l'avons vu au dessus le nombre de nuitées touristiques est de 66,7 millions en 2011. Cette relative stabilité du nombre global de nuitées, depuis plusieurs années, masque une évolution de la répartition des flux touristiques. En effet, on note que 56% des séjours ont lieu l'été (contre 80% en 2006) et que les « ailes de saison » progressent avec 24% au printemps et 11% à l'automne.

L'autre fait marquant est l'allongement de la durée moyenne de séjour, qui est passée de 6,6 jours en 2003 à 7,7 jours en 2010. Il traduit un appétit grandissant de découverte des richesses des territoires.

Cette tendance se retrouve également dans les activités pratiquées. Ces dernières traduisent la recherche de sens qui est associée à un séjour dans le Var. Car même si la baignade constitue la raison principale de venue, on note que les activités pratiquées s'orientent de plus en plus sur la visite de sites naturels et la pratique d'activités de pleine nature (43%) ; la découverte des villages, cités de caractère (42%) ; la découverte des villes (36%) et la visite des marchés de producteurs et d'artisans (27%).

Objectif opérationnel 10.1 : Disposer d'une offre diversifiée de loisirs et d'activités

Tous ces éléments militent pour poursuivre l'important travail de structuration d'une offre d'activités sportives, de loisirs et culturelle susceptibles de proposer une « découverte sensible » des territoires qui accueillent les touristes.

Ainsi, la démarche de labellisation des sentiers de randonnées autour des « sentiers varois de Qualité », sera poursuivie et donnera lieu à une valorisation sur le site Internet www.visitvar.fr, la plateforme du tourisme varois gérée par l'ADT.

L'agence poursuivra également le développement des Rendez-vous de la découverte, les visites des Villes et Villages, le pass-sites et l'offre Amusez-vous.

Enfin, la démarche de valorisation des produits et savoir-faire « Terre du Var – saveurs et savoir-faire » sera étendue aux artisans (produits et savoir-faire) et aux commerçants.

En complément des démarches de structuration de l'offre, le Département s'engagera dans des démarches expérimentales d'accompagnement de projets touristiques favorisant des nouveaux modes de découvertes de ses richesses (boutique séjour, Contrat d'Objectif du **Haut Var Verdon** visant à l'accompagnement des acteurs touristiques dans la commercialisation de leur offre touristique, sur l'Art sacré en **Provence Verte**...). Le soutien à l'innovation portée par les territoires constituera également pour la période 2013-2015 une voie privilégiée (appel à projets sur la dessaisonalisation de la fréquentation touristique ; soutien aux grands événements hors saison tel que la Tall Ship Regatta en septembre 2013, sur le territoire de **Provence Méditerranée** ; Equit'Azur en mai sur le territoire de **Var Estérel**).

Objectif opérationnel 10.2 : Améliorer les conditions d'accueil et les services proposés par les hébergements touristiques

Le Var dispose de 1 million de lits touristiques. Il peut potentiellement « doubler sa population en une seule nuit » au cours de la saison touristique. Cette capacité d'hébergement a la particularité de ne reposer que sur 450 000 lits touristiques marchands. Dans le Var, comme dans les autres destinations touristiques, la capacité d'hébergement est le socle de tout développement touristique et il constitue bien souvent le premier poste de dépense d'un séjour (46% de la dépense journalière dans le Var en 2011).

Dans un contexte d'érosion de l'offre marchande et de concurrence accrue entre destinations, le maintien de cette capacité d'hébergement marchand, tout comme l'amélioration de la qualité des prestations, sont les défis que doit affronter le Var dans les cinq années à venir.

Ainsi, le Conseil général lancera la réalisation d'un Schéma hôtelier sur l'ensemble des territoires varois, en expérimentant la démarche au travers du Contrat d'Objectif Territorial du territoire de **Provence Méditerranée**.



Ce schéma participera à l'amélioration de la connaissance de l'offre d'hébergements marchands, mais aussi permettra d'envisager la reprise et l'implantation d'établissements hôteliers.

Cette dynamique de développement de l'hébergement marchand sera également portée par le lancement d'un Contrat d'Objectif visant à mettre en place une offre d'hébergement insolite sur le territoire de **Cœur du Var**. Cette initiative viendra en soutien du projet de développement du tourisme équestre « Pôle équidé ».



Dans le même temps, le Var devra favoriser le classement et la labellisation des autres formes d'hébergement pour, là encore, s'assurer que les prestations proposées ne sont pas contraires à l'effort qualitatif entrepris par l'ensemble des professionnels du tourisme. Ceci se traduira par l'intervention de l'ADT en matière de classement des hébergements touristiques et l'accompagnement vers les différents labels existants.

Ces différents chantiers initiés sur l'hébergement seront complétés sur la période 2013-2015 par un plan d'actions au bénéfice des professionnels du tourisme (gérants, saisonniers).

Il apparaît en effet nécessaire que les « principaux vecteurs de communication de la destination », que sont les saisonniers, puissent bénéficier d'une politique d'accueil exemplaire (formation, logement, offre de service). Une expérimentation sera ainsi menée au travers du Contrat d'Objectif « Hébergement-Emploi-Formation » sur le territoire du Golfe de Saint-Tropez.



La professionnalisation des acteurs passera par la mise en œuvre du Schéma Départemental de la Formation pour chacun des besoins identifiés sur les territoires.

Enfin, l'action départementale sera fondée sur de grands principes directeurs (expérimentation, innovation, développement durable, coopération, transversalité) et s'appuiera largement sur l'observation, la formation, l'enseignement supérieur et les technologies de l'information et de la communication.

Sur la période 2013-2015 le Département s'attachera à la finalisation d'opérations structurantes pour chaque territoire.

La carte ci après présente pour chaque territoire les principales actions mises en œuvre par le Conseil général au titre du développement touristique.

HAUT VAR VERDON
Favoriser l'accès à l'information touristique (*réduction de la fracture numérique, COT accompagnement des acteurs touristiques dans la commercialisation de leur offre ...*)

DRACENIE
Favoriser l'accès à l'information touristique (*point d'information dématérialisé, réduction de la fracture numérique,...*)
Amélioration des conditions d'accueil et des services proposés dans les hébergements touristiques (*COT centre de formation aux métiers du tourisme...*)

PAYS DE FAYENCE
Favoriser l'accès à l'information touristique (*réduction de la fracture numérique, point d'information touristique,...*)
Amélioration des infrastructures et des services d'accès et de découverte (*COT RDN7,...*)

PROVENCE VERTE
Favoriser l'accès à l'information touristique (*point d'information dématérialisé, réduction de la fracture numérique,...*)
Développement d'une offre diversifiée de loisirs et d'activités (*COT sur l'art sacré,...*)



VAR ESTEREL
Amélioration des infrastructures et des services d'accès et de découverte (*croisière,...*)
Développement d'une offre diversifiée de loisirs et d'activités (*Equit'Azur,...*)

CŒUR DU VAR
« Un territoire propice au développement d'un tourisme de découverte »
Amélioration des conditions d'accueil et des services proposés dans les hébergements touristiques (*COT Hébergements insolites,...*)
Développement d'une offre diversifiée de loisirs et d'activités (*COT pôle équidés, village des ânes maison de la nature,...*)

PROVENCE MEDITERRANEE
Amélioration des infrastructures et des services d'accès et de découverte (*croisière, stratégie développement aéroport,...*)
Développement d'une offre diversifiée de loisirs et d'activités (*Tall ship Regatta, ..*)
Amélioration des conditions d'accueil et des services proposés dans les hébergements touristiques (*COT Schéma hôtelier, ...*)

GOLFE SAINT TROPEZ
Amélioration des conditions d'accueil et des services proposés dans les hébergements touristiques (*COT Hébergement-emploi-formation des saisonniers, schéma hôtelier...*)

Bien entendu, les actions prioritaires déployées par la collectivité sur chaque territoire seront réalisées en concertation et collaboration avec les acteurs du territoire concerné dans le respect des vocations naturelles de ces territoires.

➤ **HAUT VAR VERDON : « Une destination grandeur nature »**

Ce territoire à la renommée mondiale est naturellement tourné vers des activités de découverte, de pleine nature, de valorisation des produits du terroir. Ainsi, il convient qu'un projet de développement touristique coordonné à l'échelle du territoire puisse être porté au niveau local.

➤ **DRACENIE : « Un territoire de sens »**

La Dracénie recèle des trésors cachés, au travers de son habitat groupé, de sa gastronomie et de ses productions viticoles et artisanales. Il convient aujourd'hui d'accompagner ce territoire dans la mise en œuvre des actions prévues au titre du schéma territorial de développement touristique et répondant aux orientations stratégiques identifiées par le Département.

➤ **PAYS DE FAYENCE : « Un territoire à fort potentiel de découverte »**

Le territoire du Pays de Fayence bénéficie d'une forte notoriété compte-tenu de la présence d'établissements de renom. Néanmoins, il dispose aujourd'hui de potentiels qui nécessitent d'être mieux valorisés (Lac de Saint Cassien, espaces naturels, villages, produits du terroir).

➤ **PROVENCE VERTE : « Une destination aux quatre saisons »**

La Provence Verte dispose d'une offre touristique cohérente (chambres d'hôtes, activités de pleine nature, productions agricoles et artisanales, patrimoine culturel,...), accessible à l'année.

De plus sa proximité avec des bassins de clientèles doit lui permettre de développer un tourisme à l'année.

➤ **VAR ESTEREL : « Une destination tournée vers l'avenir »**

Destination d'exception, les acteurs de ce territoire ont su porter de nombreuses manifestations d'envergure et une politique de promotion exemplaire. Aujourd'hui, ce territoire a l'ambition de devenir une destination touristique d'excellence en matière de nouvelle technologie.

➤ **CŒUR DU VAR : « Un territoire propice au développement d'un tourisme de découverte »**

Territoire aux richesses naturelles et paysagères uniques, le territoire de Cœur du Var dispose des éléments propices au développement d'un tourisme de découverte, fondée sur le tourisme équestre. La dynamique « Pôle équidé » couplée à une action sur développement d'offre d'hébergements insolites doivent permettre une véritable mise en tourisme raisonnée de ce territoire.

➤ **PROVENCE MEDITERRANNEE : « Un territoire entre et mer »**

Ce territoire héberge des destinations touristiques d'exceptions. La présence d'infrastructures portuaire, aéroportuaire et ferroviaire doit lui permettre de jouer pleinement son rôle de moteur du développement touristique départemental (accueil de compagnies aériennes, de croisières, tourisme d'affaire). Une des clés résidera dans sa capacité à développer son offre d'hébergement hôtelier.

➤ **GOLFE DE SAINT TROPEZ : « Une destination de renommée internationale »**

Destination internationale par nature, ce territoire doit pouvoir relever le défi d'une concurrence accrue en s'engageant dans une démarche qualité territoriale portant sur l'offre touristique, les équipements publics, l'offre de transport, l'hébergement des saisonniers et la formation.

« Augmenter l'offre d'hébergements marchands pour rester compétitif », enjeu du futur Schéma Hôtelier

Comme nous l'avons vu plus tôt, l'offre de lits en hébergements marchands diminue depuis une dizaine d'années. Cette érosion conjoncturelle s'accompagne d'une perte de séjours et de nuitées dans l'hôtellerie varoise. En huit ans, la fréquentation de l'hôtellerie traditionnelle enregistre une baisse de 22%.

ANNEE	Nombre de séjours	Nombre de nuitées
2003	1 011 822	3 530 998
2011	856 863	3 128 874

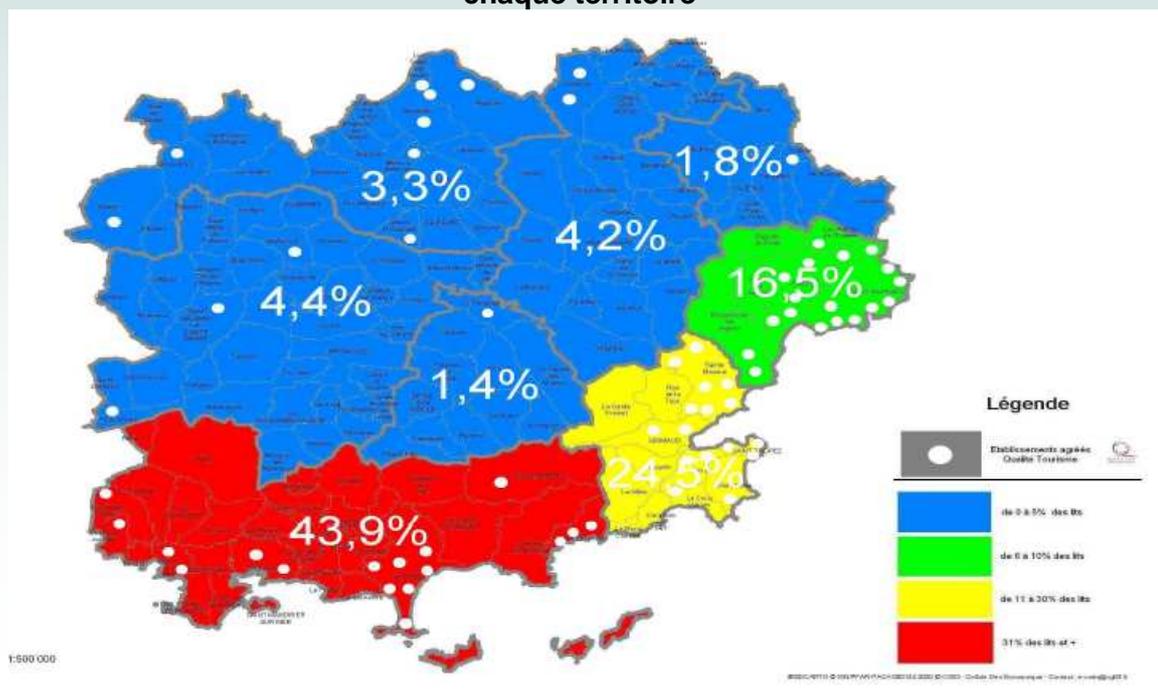
Si la conjoncture économique morose pèse sur l'activité de l'hôtellerie varoise et peut par conséquent expliquer cette baisse, d'autres facteurs peuvent être avancés notamment :

- le vieillissement du parc hôtelier dont une partie ne répond plus aux exigences de la clientèle, lié à des investissements limités faute de rentabilité satisfaisante ou à cause de contraintes techniques pénalisantes,
- la transformation d'hôtels indépendants et familiaux en hébergements pour résidents permanents,
- la concurrence accrue des autres modes d'hébergements.

Par ailleurs, le diagnostic effectué dans le cadre de la réactualisation du schéma de développement touristique a confirmé l'hétérogénéité de l'offre hôtelière en matière de répartition sur les territoires varois et de prestations proposées. Cette offre est dominée par un niveau de qualité moyen (deux et trois étoiles).

A la lumière de ces constats et du dernier diagnostic stratégique de l'hôtellerie varoise datant de 2003, il est apparu opportun de lancer une nouvelle réflexion sur ce mode d'hébergement qui représente dans le Var 540 établissements, avec une capacité totale de 29 000 lits, soit 11 % de la capacité totale d'accueil en hébergement touristique marchand.

Carte : Proportion de lits touristiques portés par l'hôtellerie traditionnelle pour chaque territoire



Le Département s'est ainsi engagé avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Var dans la réalisation de diagnostics à l'échelle départementale et territoriale permettant de dresser un état de lieux tant au plan qualitatif que quantitatif du parc hôtelier, d'appréhender son évolution sur les dix dernières années et de déterminer son poids économique.

A l'issue de chaque diagnostic et en fonction des résultats enregistrés, cette démarche pourra être complétée par une mise en perspective des possibilités de développement de ce mode d'hébergement sur les cinq années à venir.

Les recommandations issues des réflexions veilleront à :

- Favoriser le développement de l'offre tout en préservant les équilibres du marché de l'hébergement touristique,
- Encourager l'adaptation qualitative de l'offre existante,
- Garantir la cohérence du développement hôtelier avec les objectifs de développement économique et touristique de chaque territoire étudié.

Après avoir finalisé les procédures administratives et calé le projet avec le cabinet d'études retenu en mai 2012, **le Département s'engage sur les trois prochaines années (2013-2015) à adapter l'offre hôtelière par territoire** et, à cet effet, à :

- **Effectuer un diagnostic sur chacun des territoires du Var.** Toutefois, compte tenu de l'importance du parc hôtelier du territoire Provence Méditerranée et des stratégies de développement économique et touristique poursuivies, ce territoire sera divisé en trois sous territoire :

- Provence Méditerranée centre (Toulon et sa rade),
- Provence Méditerranée Est,
- Provence Méditerranée Ouest.

L'ensemble des diagnostics sera achevé à la fin de l'année 2014. Le rythme annuel sera le suivant : entre deux et quatre diagnostics en 2013 et entre six et huit diagnostics en 2014.

- **Réaliser**, en fonction des résultats des diagnostics hôteliers territoriaux et de la stratégie économique et touristique de chaque territoire constitué, **un schéma d'équipement hôtelier territorial.**

A ce sujet, **conformément au contrat d'objectif passé sur le territoire de Provence Méditerranée, le Département s'attachera à réaliser d'ici la fin de l'année 2013, un schéma d'équipement hôtelier sur ce territoire qui concentre 45% de l'offre hôtelière varoise, dont plus de la moitié sur trois communes (Hyères, Toulon, Le Lavandou).**



Ce document de cadrage, qui déterminera la capacité de développement hôtelier d'ici 2017, sera complété par :

- des dossiers de présentation des possibilités d'implantations hôtelières (présentation économique et touristique de la zone concernée, ainsi que les caractéristiques du site ou du foncier : conditions de constructibilité, règles d'urbanismes applicables...),

une feuille de route identifiant les actions à mettre en œuvre les premières actions dès 2014 (démarchage d'investisseurs, soutien à l'amélioration qualitative du parc existant et des services proposés,).

PLAN D'ENGAGEMENT

Préserver et développer
les territoires
de notre Département

**Valorisation
et préservation
du cadre de vie**

VALORISATION ET PRESERVATION DU CADRE DE VIE

« LE DEPARTEMENT ACTEUR DE LA PREVENTION DES RISQUES - INONDATIONS ET INCENDIES - ET DE LA PRESERVATION DE SON CADRE DE VIE »

LES PISTES STRATEGIQUES

Les espaces naturels et forestiers représentent plus de 70% du territoire varois. Composantes essentielles de nos paysages, ils sont le support de milieux remarquables, d'une offre d'accueil et de loisirs diversifiée et de qualité. Ces espaces doivent être protégés contre toutes les atteintes, y compris des catastrophes naturelles pouvant directement menacer les biens et les personnes.

Les enjeux actuels sont la préservation de ces espaces, la nécessité de sauvegarder la biodiversité, de s'adapter et de limiter les effets du changement climatique. Pour déployer la politique de valorisation et préservation du cadre de vie, le Département s'appuie sur un ensemble de compétences légales allant de l'acquisition et la gestion d'espaces naturels grâce à la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles, au débroussaillage le long des routes départementales en passant par la réalisation et le suivi du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée...

Aussi le Conseil général développe une politique « Valorisation et Préservation du Cadre de Vie » qui se décline en six objectifs stratégiques :

- Préserver les milieux aquatiques, participer à la prévention du risque Inondation et améliorer la gestion des ressources en eau
- Participer à la protection des forêts contre les incendies,
- Développer la valorisation des produits de la forêt ainsi que la forêt territoire de développement économique
- Mettre en œuvre une politique active et durable des Espaces Naturels Sensibles, des sentiers et des paysages
- Sensibiliser à l'environnement et au développement durable
- Prévenir et traiter les principales sources de pollutions et lutter contre les émissions de gaz à effet de serre

Au vu des événements de la dernière décennie, la prévention des risques inondation et incendie de forêt sera une orientation stratégique forte pour la période 2013-2015.

Repères

- ✓ 425 000 hectares d'espaces naturels et forestiers
- ✓ 2700 km² pour la superficie du bassin versant de l'Argens, soit presque 50% du Var
- ✓ 74 des 153 communes varoises concernées par le Programme d'Actions de Prévention des Inondations
- ✓ 53 comités de secteur réunissant les acteurs de prévention et lutte contre le risque incendie
- ✓ 100 ha/an en moyenne d'espaces naturels et forestiers incendiés contre environ 1 200 ha/an dans les années 2000
- ✓ Près de 40 000 m³ de bois exploités soit environ 20% de l'accroissement annuel des forêts
- ✓ 12 230 d'hectares d'Espaces Naturels Sensibles possédés par le Département
- ✓ 1 905 km de sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
- ✓ 18 915 élèves sensibilisés en Education. à l'Environnement. et au Développement.Durable en 2011

I) Le Département acteur de la prévention des risques...



Les dernières années ont été marquées par des calamités naturelles : aux incendies de 2003 se sont ajoutées les inondations catastrophiques de 2010 et 2011 qui ont eu un fort impact sur la vie et le cadre de vie des varois. Pendant chaque saison estivale, les risques de développement de grands incendies sont toujours présents et lors de chaque épisode pluvieux intense, des débordements majeurs sont à craindre.

Fortement impliqué dans les réflexions et dispositifs de prévention, le Conseil général intervient également pendant les phases de gestion de la crise, par d'importants moyens de travaux et d'expertise. Cela lui confère un statut d'acteur reconnu et légitime de la prévention des risques.

1) le risque inondation

Lors des graves crises de 2010 et 2011, le Conseil général a mobilisé tous ses agents et, dans le secteur de l'Environnement plus spécifiquement, ceux qui suivent au quotidien l'activité des cours d'eau, les services en charge de l'eau potable et de l'assainissement ainsi que les équipes de terrain.

Au-delà d'une réponse immédiate, indispensable, les inondations ont mis en évidence la nécessité d'une approche des problèmes à une échelle plus adaptée que celle communale ou strictement locale. Ainsi le Département a répondu aux attentes de l'Etat et des acteurs locaux en prenant l'engagement de définir **un P.A.P.I.**

Programme d'Actions de Prévention des Inondations, sur la totalité du bassin de l'Argens.

Cette stratégie, très ambitieuse, est nécessaire pour aboutir à un aménagement du territoire prenant en compte le risque majeur de l'inondation. Sa réussite repose sur une gouvernance adaptée et une appropriation effective par les différents acteurs locaux concernés : élus locaux, chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie, riverains, associations.

Un des axes forts de l'engagement du Département dans cette démarche s'appuiera sur la politique d'**éducation à l'environnement et au développement durable**, pour laquelle le Département du Var entreprend un effort particulier auprès des scolaires et du grand public, depuis de nombreuses années.

Tout en s'intéressant à **la mémoire du risque**, ce volet s'inscrit dans **une approche préventive**, par une pédagogie active auprès des jeunes générations. La connaissance et la culture du risque sont des éléments importants pour engager une prise de conscience et l'adoption de comportements adéquats en cas de crise. Des actions spécifiques seront menées avec les établissements scolaires du bassin versant de l'Argens. Ces prestations de sensibilisation s'adressent en priorité aux scolaires qui sont les citoyens de demain, mais visent aussi, à travers eux, les enseignants, parents d'élèves et plus généralement l'ensemble des riverains concernés.

Des axes d'intervention et des supports pédagogiques seront également proposés, sur le thème de la gestion des risques, à l'ensemble des collèges, plus précisément au titre de la convention « Collèges Environnement et territoires du Var » L'Education nationale est totalement associée à ces stratégies éducatives et en valide la valeur pédagogique, qu'elles soient dispensées dans les établissements scolaires ou sur les propriétés départementales d'éducation à l'environnement.

2) Le risque Incendie

Fragilisés par le climat méditerranéen, les espaces naturels et forestiers sont très sensibles à l'incendie de forêt. Aussi depuis plus de vingt ans, le Conseil général a développé une politique volontariste allant de la prévention à l'intervention en situation de crise en passant par la préparation à la lutte et à la protection des biens et des personnes.

Cependant, la protection des forêts contre les incendies n'est jamais acquise. Aussi, année après année, il faut poursuivre un effort soutenu et continu, gage de l'efficacité de l'action. En effet une fois surmontée l'émotion légitime, importante mais éphémère, soulevée par les incendies spectaculaires, destructeurs et meurtriers, il faut s'inscrire dans la durée : la gestion de la crise se prépare chaque année par la mise aux normes et l'entretien des équipements de lutte. **Une baisse de l'intensité des efforts conduirait non seulement à remettre en cause l'efficacité du dispositif, mais reviendrait à reconsidérer l'ensemble des investissements réalisés les années précédentes.** Parfaitement conscient de cet état de fait, la protection de la forêt contre l'incendie restera donc un pilier de l'intervention du Conseil général en 2013-2015 dans le domaine forestier.

L'expérience acquise au niveau du risque incendie s'appuie désormais sur une méthode de travail réunissant les acteurs de la prévention et de la lutte : **le comité de secteur.**

Permettant de pérenniser la réalisation des travaux d'autoprotection, l'éducation de la population aux comportements à adopter pour protéger les biens et les personnes, ils ont abouti à la mise en place des premiers Plans Communaux de Sauvegarde. Les derniers événements climatiques de 2010 et 2011 ont rappelé la fragilité des territoires au risque inondation. Dans le cadre de la mutualisation des actions de la collectivité, **il est proposé d'engager, dans une même synergie, efforts et compétences afin d'étendre au risque inondation cette méthode alliant mesures techniques, de prévention et d'éducation.**

II) ... la préservation de son cadre de vie

D'une manière générale, le Var, par sa géologie, sa diversité géographique, ses paysages et son climat contrasté, possède une grande variété de milieux naturels et d'espèces remarquables. Les activités humaines ont, en outre, façonné ces milieux naturels avec pour conséquence une grande diversité de paysages qui va du littoral méditerranéen aux espaces boisés et minéraux des Préalpes, en passant par les zones rurales et urbanisées.

Cependant cette richesse extraordinaire est un capital fragile qu'il faut sans cesse préserver. Ainsi, le Département, par sa politique des Espaces Naturels et sa gestion de la Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures, relève le défi de répondre à des objectifs de préservation, tout en privilégiant l'accueil du public qui vient découvrir les richesses naturelles et profiter de lieux de détente.

Dans cet objectif, le Conseil général acquiert des terrains naturels présentant de grandes richesses patrimoniales et situés dans des secteurs sensibles et convoités. Ces terrains sont ainsi soustraits à l'urbanisation et gérés dans un objectif de préservation de la biodiversité et des paysages. Destinés au public, ils sont aménagés et équipés afin d'offrir un accueil sécurisé.

Le Département mène ainsi des opérations de sécurisation des sites par le biais d'aménagements adaptés, de déconstructions d'équipements dangereux. Grâce à la remise en état et à l'entretien de ses sentiers, il offre des itinéraires de randonnée permettant à chacun de découvrir le patrimoine naturel et culturel des différents territoires en toute sécurité.

Enfin, il veille à communiquer sur les richesses et les fragilités de ses espaces, dans un souci de protéger en vue de partager.

Au delà de la diminution de l'impact direct sur les populations, pertes de vies humaines, destruction de biens, le travail de prévention du risque incendie de forêt permet aussi de préserver le cadre de vie des varois. Il évite l'amplification des phénomènes torrentiels, les cicatrices paysagères, la diminution de la qualité des eaux, l'érosion de la biodiversité et l'atteinte à la qualité économique des bois varois.

La prise de conscience de la richesse (notamment en bois énergie et matériaux) que représentent les massifs forestiers et leur fragilité face au changement climatique a conduit le Conseil général à s'investir dans les autres fonctionnalités de la forêt. Celle-ci joue un rôle majeur dans la régulation du cycle du carbone. Le développement d'une gestion durable permet en outre de renforcer l'autoprotection de la forêt contre l'incendie.

S'adossant à la mise en application des lois Grenelle de l'environnement, l'anticipation des risques - inondations et incendies – et la préservation du cadre de vie seront les orientations stratégiques prioritaires de la politique « Valorisation et préservation du cadre de vie » durant les trois prochaines années.

VALORISATION ET PRESERVATION DU CADRE DE VIE

L'ACTION DEPARTEMENTALE

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : PRESERVER LES MILIEUX AQUATIQUES, PARTICIPER A LA PREVENTION DU RISQUE INONDATION, ET AMELIORER LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU

Même si, dans la globalité de la politique départementale, la notion de risques est bien plus large, la politique « Valorisation et Préservation du Cadre de Vie » va s'intéresser plus particulièrement aux deux risques majeurs que sont l'inondation et l'incendie, piste stratégique validée pour 2013-2015.

La prévention et la lutte contre le risque inondation s'inscrivent tout naturellement dans la démarche de préservation des milieux aquatiques entreprise depuis de longues années. La gestion durable des massifs forestiers, en particulier le risque Incendie, contribue pour sa part fortement au maintien de la qualité de l'air et de l'eau. En cela, la prévention du risque incendie participe à l'amélioration de la gestion des ressources en eau. Cette dimension de la préservation de l'eau et de ses richesses naturelles se retrouve également, à un autre niveau, dans les mesures de valorisation de la mer et du littoral.

Repères

- ✓ Sur 74 communes concernées par le PAPI : 64 communes ont répondu à la sollicitation du Département et 51 ont délibéré au 30.11.2012.
- ✓ 126 millions de m³ d'eau prélevés sur les milieux en 2009 pour l'alimentation en eau potable des communes
- ✓ Une consommation moyenne de 210 litres/jour/habitant en été en 2009, en diminution depuis 2004
- ✓ Des fuites dans les réseaux pouvant aller jusqu'à la moitié des volumes prélevés dans le milieu qui sont ensuite perdus lors de leur transport jusqu'à l'abonné.

Objectif opérationnel 1.1 : Améliorer la connaissance, la qualité des cours d'eau, prévenir le risque inondation et développer l'appropriation locale sur le bassin versant de l'Argens

Le suivi de la qualité des eaux de l'Argens

L'Argens est un fleuve d'une grande qualité écologique. Il permet de multiples usages tels que le prélèvement d'eau pour l'eau potable, pour l'irrigation, de nombreux loisirs : canoë, pêche, baignade... Enfin, il contribue largement à la qualité du cadre de vie local.

La réglementation, c'est-à-dire la Directive cadre sur l'eau, exige l'atteinte d'un « bon état » de ce cours d'eau en 2015. Il convient donc de bien le connaître et d'identifier les actions d'amélioration avec les communes, les riverains ainsi que les usagers concernés. Tous les cinq ans, le Département effectue le suivi de la qualité des eaux de l'Argens. Le dernier suivi datait de 2011-2012, il est donc intéressant aujourd'hui de communiquer sur l'évolution des milieux et des investissements réalisés et financés, notamment en matière d'assainissement (constructions de nouveaux équipements, réfection de réseaux...) Cette communication auprès du grand public sera disponible courant 2013 sur le site Internet du Département.



Les travaux post-crues et le risque inondation

Le Conseil général est maître d'ouvrage des travaux d'entretien du fleuve Argens depuis les années 1990. Ce programme permet d'anticiper les crues fréquentes à moyennes en favorisant un libre écoulement des eaux. Toutefois, ces travaux d'entretien n'évitent pas les inondations rares, voire exceptionnelles, comme celles de juin 2010 et novembre 2011. En effet, dans ces cas là, l'intensité des pluies est telle que le fleuve est amené à sortir de son lit pour s'étaler dans son lit majeur, zone naturelle d'expansion des crues. L'entretien n'empêche pas, dans ces conditions, l'inondation mais réduit alors les impacts de la crue. Il est donc nécessaire de poursuivre les efforts fournis depuis plus de vingt ans. Seule une gestion raisonnée de ces zones inondables, que ce soit par débordement de cours d'eau ou par ruissellement, permettrait d'appréhender efficacement les enjeux humains et économiques.

Ces programmes d'entretien sont, au gré des événements, complétés d'actions ponctuelles. Suite aux dernières graves inondations, des travaux lourds visant à rétablir un bon écoulement des eaux ont été confiés à des entreprises spécialisées pour un peu moins d'1 million d'euros. Parallèlement à ces travaux curatifs, il est indispensable de mener des travaux préventifs afin d'anticiper certaines évolutions de la ripisylve qui pourraient être préjudiciables. Ainsi, ces entreprises réalisent, en plus de l'enlèvement d'embâcles, des abattages de gros arbres fragiles et implantés, par exemple, en amont de points sensibles.

Il est utile de rappeler que les riverains ont obligation d'entretenir leurs berges, obligation souvent oubliée... Cependant le Conseil général se substitue régulièrement à eux sur l'Argens en engageant des chantiers lourds dépassant les compétences de ces mêmes riverains.

Cette prise en charge est soumise à certaines conditions administratives. Le programme d'entretien actuel s'appuie sur un nouvel arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général, indispensable, du 27 décembre 2011.

Les années 2013, 2014 et 2015 verront la réalisation de ce programme aux objectifs multiples :

- continuer la restauration de l'Argens. Des traitements complémentaires d'embâcles devront être réalisés ainsi que le traitement de dépôts de bois et déchets divers importants sur les berges
- mettre en œuvre les travaux pointés dans l'expertise post-crue de juin 2010, en particulier un rétablissement des capacités hydrauliques, sur des secteurs sensibles, avec des chantiers de coupe de végétation
- prise en compte des objectifs Natura 2000 sur ce site Val d'Argens, avec un enjeu fort vis-à-vis d'espèces piscicoles telles que le barbeau méridional. L'entretien devra aussi répondre aux exigences de la trame verte avec un maintien des corridors écologiques indispensables pour de nombreuses espèces.

Un Programme d'Actions de Prévention des Inondations : le PAPI



Le risque inondation nécessite une démarche de prévention, à une échelle pertinente, plus globale que locale. Le Département est donc engagé, auprès des services de l'Etat, dans une définition concertée d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur la totalité du bassin de l'Argens. Pour une meilleure appropriation, tous les différents acteurs locaux sont impliqués.

Le premier objectif est l'élaboration, pour début 2015, d'un **dossier opérationnel** avec les 3 phases énoncées ci-dessous.

- un diagnostic approfondi du territoire qui comprend : la caractérisation de l'aléa inondation, le recensement des enjeux exposés aux inondations, l'état des lieux de l'appropriation des maîtres d'ouvrage potentiels sur chaque sous-bassin et territoire, l'identification des points faibles et points forts
- la définition d'une stratégie locale cohérente et adaptée aux problématiques identifiées dans le diagnostic de territoire, présentant les priorités d'action, les objectifs, les acteurs, les coûts, les financements, le bénéfice de ces actions au regard de risques.
- un programme d'actions décliné sous forme de fiches-actions précisant l'opération à mener, le maître d'ouvrage, le coût estimatif, la durée de réalisation, le calendrier prévisionnel...

Phases portées par le Département

Phase portée par le futur Syndicat mixte

Le second objectif est de lancer une dynamique de constitution du syndicat mixte du bassin de l'Argens dès le départ du projet pour qu'elle se développe pendant le déroulement du PAPI. La réussite de l'ensemble de la démarche repose sur une très grande implication des collectivités locales concernées et donc sur la mise en œuvre d'une **démarche d'animation et de concertation très forte**, largement portée politiquement.

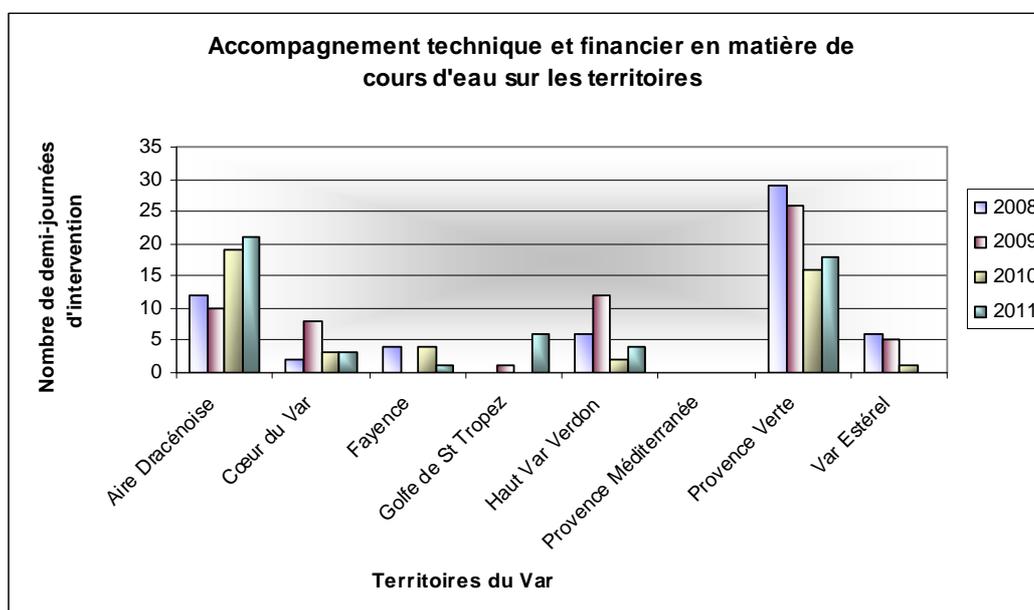
Les zones d'expansion de crues

Ces espaces, naturels ou agricoles, jouent un rôle important dans la prévention des inondations fréquentes. Ils ont été identifiés sur l'ensemble du bassin de l'Argens et ce recensement est à la disposition des élus pour les aider à élaborer leurs documents d'urbanisme. Dans les années futures, et dans le cadre Programme d'Actions de Prévention des Inondations, il sera important de communiquer sur ce sujet : plaquettes, site Internet du Département var.fr, actions de sensibilisation.

Objectif opérationnel 2.2 : Favoriser et pérenniser les démarches de gestion des cours d'eau à l'échelle des bassins versants

Les cours d'eau sont une composante essentielle de nos territoires. Ils sont le support de nombreux usages : irrigation, eau potable, hydroélectricité, pêche, loisirs... Ils présentent de gros enjeux de sécurité des biens et des personnes comme le Département a pu se le remémorer en juin 2010 et novembre 2011 lors des inondations.

Les structures de gestion des cours d'eau sont face aujourd'hui à une nécessité de « gestion globale et intégrée » Elles se doivent de poursuivre, et d'atteindre, des objectifs ambitieux en matière de prévention des inondations et de gestion des milieux aquatiques. Le Département apporte donc une assistance technique et financière à celles qui le demandent, qu'elles soient syndicat intercommunal, syndicat mixte, communauté de communes...qu'elles portent des SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) des contrats de rivière, des PAPI ou une autre démarche.



Objectif opérationnel 2.3 : Préserver le milieu marin et prévenir les pollutions en mer

Le littoral du Var constitue un atout touristique majeur. Cependant, il subit une forte fréquentation exerçant des pressions sur l'environnement. Ainsi la préservation du milieu marin et la prévention des pollutions en mer rejoignent les préoccupations nationales issues du Grenelle de la Mer.



Suite à la réalisation du schéma départemental de la mer et du littoral, les élus varois ont fait ressortir cinq engagements majeurs :

- la gestion des usages en mer en vue de protéger le patrimoine naturel littoral et marin
- la gestion et la valorisation des sites portuaires
- la réduction des pressions sur l'environnement littoral et marin par une action sur l'étalement et la qualité de l'offre touristique
- sensibiliser, développer l'éducation à l'environnement marin et plus généralement l'accès à une culture maritime.
- construire une stratégie globale de lutte contre l'érosion et la submersion marine

Sur la période 2013-2015, cette politique sera déclinée sur :

➤ **Les mesures de gestion du littoral et du milieu marin**

Il est important de créer des mouillages écologiques que ce soit pour la plongée ou la plaisance en vue de protéger les zones à coralligène et les herbiers à posidonies. Les ports sont, quant à eux, une source de pollution pour le milieu marin, le Département encourage donc à l'obtention du Label "Gestion Environnementale Portuaire". Enfin, la qualité des eaux de baignade devra être préservée par des actions sur le bassin versant des zones urbanisées (bassins d'orages par exemple...)

➤ **Le suivi et la valorisation du schéma départemental de la mer et du littoral**

Les actions transversales qui intègrent environnement, sports nautiques, pêche et filières de l'économie maritime sont à privilégier ainsi que tous les projets qui visent à réduire les pressions sur l'environnement en jouant sur l'étalement de la saison touristique.

En s'appuyant sur le Pôle Mer PACA, le Département soutiendra les projets de recherche et développement visant à faire naître des filières industrielles "vertes et bleues" : principalement la dépollution et la restauration des milieux marins (ex : SEDIPLATEFORME) le génie écologique, les énergies marines...

Un contrat d'objectif territorial très innovant : La « gestion terrestre des sédiments – développement SEDIMARD 83 »

La problématique du dragage des sédiments marins se heurte à une concentration de micropolluants importante : les sédiments ne peuvent plus être clappés en mer, ce sont des déchets. C'est une situation de blocage pour le bon fonctionnement des ports et un problème environnemental majeur. L'expertise du Conseil général du Var, précurseur dans le domaine de la gestion à terre des sédiments (SEDIMARD 83) depuis une dizaine d'années, a permis l'émergence et le dépôt d'un projet ambitieux à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME en 2011 : SEDIPLATEFORME.

Porté par un consortium d'industriels, grands groupes et PME, accompagné par une équipe de laboratoires publics, en partenariat avec les collectivités territoriales et maîtres d'ouvrages, ce projet a comme principal objectif l'amélioration de la compétitivité de la chaîne complète de gestion à terre des sédiments marins et continentaux.

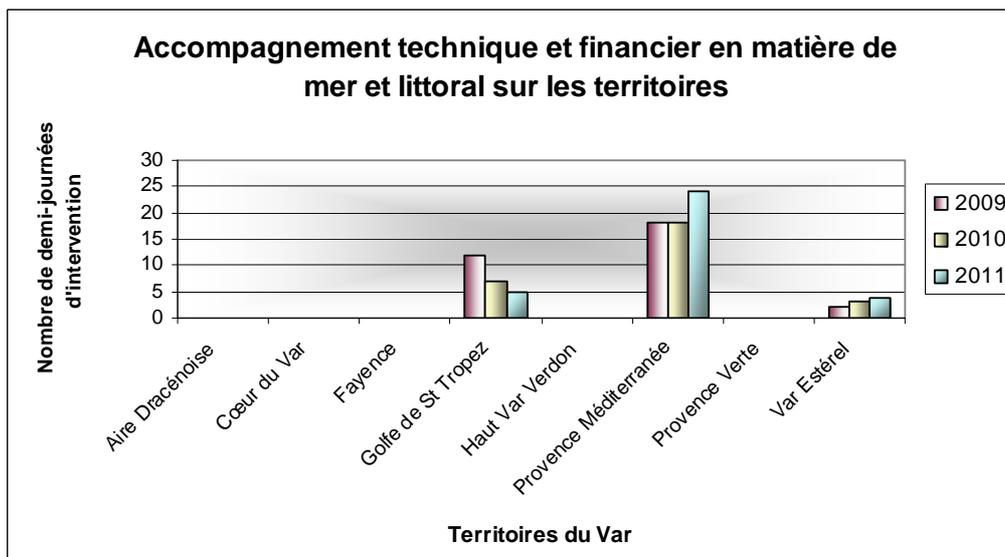
Ce projet doit permettre de :

- ❖ Préserver et restaurer l'environnement
- ❖ Améliorer la gestion des déchets
- ❖ Mettre en avant l'expertise et le savoir-faire du territoire

➤ L'accompagnement des démarches structurantes de gestion et d'aménagement de la frange littorale et marine

Le Département soutient les actions et l'animation du contrat de baie de la rade de Toulon (N°2) et du contrat de la baie des Iles d'O r. Il collabore avec les gestionnaires du milieu marin (Observatoire Marin du SIVOM du Littoral des Maures, Parc National de Port-Cros) Grâce au travail de fond issu du Schéma Départemental de la Mer et du Littoral, il contribue à la réalisation des volets maritimes du SCOT de Provence-Méditerranée, du SCOT des Cantons de Grimaud et Saint-Tropez, et incite à une telle démarche sur le territoire de Var-Estérel. Enfin, il accompagne les opérateurs et animateurs des sites Natura 2000 et Natura 2000 en mer. Il collabore avec le conservatoire du littoral sur la gestion du domaine public maritime au droit de certains sites varois : port d'Alon, Rayol, Cap Lardier.

Ces actions devront inclure des opérations de sensibilisation et d'éducation à l'environnement marin.



Une charte départementale de la mer et du littoral pour une gestion intégrée de la zone côtière varoise

Les collectivités signataires de cette charte s'engagent dans une véritable politique de développement durable de leurs territoires littoraux et maritimes. Le Département souhaite impulser une véritable dynamique et encourager les projets visant à :

- Préserver les fonds marins varois
- Préserver la qualité sanitaire des eaux côtières
- Réduire les conflits d'usages
- Maintenir les activités socio-économiques liées à la mer
- Contribuer à l'adaptation aux changements climatiques et aux risques érosion et submersion marine
- Eduquer un large public et les professionnels de la mer à la nécessité de préserver les écosystèmes littoraux terrestres et maritimes.

Il est proposé de lancer, en direction des collectivités territoriales, un **Appel à Projets dédié pour une gestion intégrée de la zone côtière varoise**.

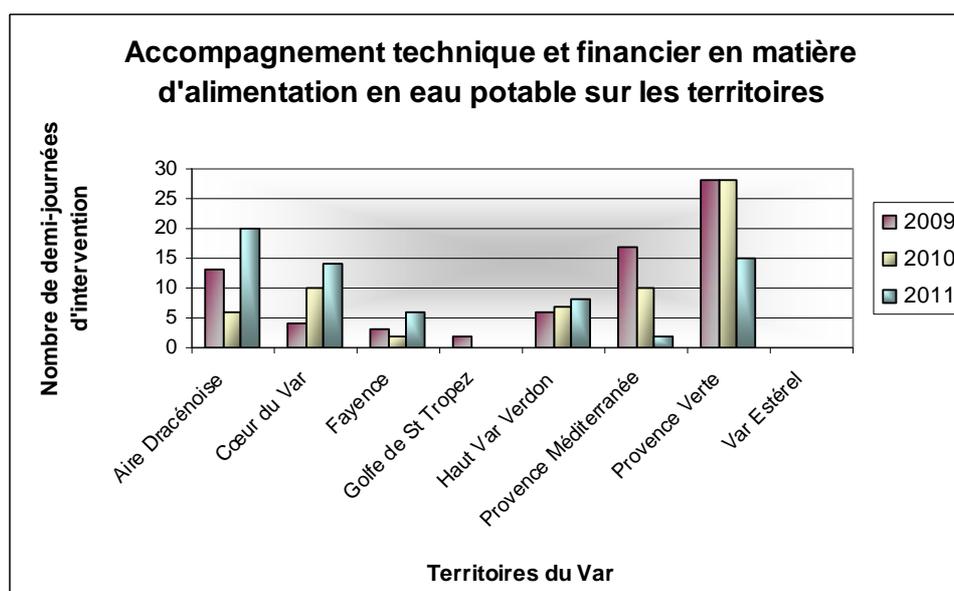
Il s'agit de montrer que la gestion du milieu marin par les collectivités territoriales est légitime, sous l'autorité de l'Etat. La dynamique de développement durable ainsi créée doit avoir un caractère d'exemplarité en vue d'être reproduite dans le Var et même au-delà.

Objectif opérationnel 1.4 : Améliorer la gestion des ressources en eau

Le but est de parvenir à fournir une eau potable de qualité, et en quantité suffisante à tous, en préservant les milieux, sans surexploitation, ni dégradation de qualité de la ressource.

L'appui technique et financier aux collectivités

Améliorer le rendement des réseaux, réduire les consommations sont les objectifs d'une bonne gestion et d'une optimisation des réseaux et des ressources souterraines locales. Le Département apportera en priorité son soutien aux collectivités dans la réalisation des schémas directeurs communaux ou syndicaux qui sont obligatoires d'ici le 1^{er} janvier 2014. Ces schémas fixent notamment le plan d'actions pour réduire les fuites sur le réseau à un niveau acceptable. Le Conseil général accompagnera également les collectivités dans la recherche et la protection de ressources en eau, dans la mise en œuvre de communication sur les économies d'eau, dans leurs travaux sur les réseaux...



L'actualisation des connaissances sur l'alimentation en eau potable des collectivités varoises et sur les stratégies de gestion de la ressource en eau

Le Conseil général dispose d'une connaissance sur la distribution de l'eau potable dans les collectivités acquise grâce à sa présence sur le terrain et à la réalisation de diagnostics mis à jour régulièrement.

Le schéma départemental des ressources et de l'alimentation en eau du Var a été actualisé en 2012. Il permet d'identifier les points forts et les points faibles en matière d'alimentation en eau potable, territoire par territoire, et de fixer les priorités en matière de distribution et en termes de gestion des ressources en eau. Ce document a permis entre autres, de lancer la liaison hydraulique Verdon-Saint Cassien-Sainte Maxime réalisée par la Société du Canal de Provence.

Les priorités affichées pour la période 2013-2015 sont essentiellement :

- la résorption de l'extrême vulnérabilité des ressources en eau des territoires Var Estérel, Golfe de Saint-Tropez et d'une partie de l'Aire Dracénoise
- l'entretien et le renouvellement des réseaux et des captages qui constituent un patrimoine de plus d'un milliard d'euros
- l'augmentation des capacités de production, tout en évitant la surexploitation des milieux.

La gestion durable des ressources en eau du département

Pour satisfaire les besoins actuels et futurs en eau potable, tout en respectant le besoin des milieux naturels et le partage de la ressource, le Département s'est engagé dans une politique de préservation, de connaissance et de gestion équilibrée des ressources en eau. Il poursuivra sa démarche prospective de recherche et de protection des ressources en eau à fort enjeu pour l'alimentation en eau potable.

Un des sites majeurs est le bassin du Beausset, situé à l'ouest de Toulon, en territoire Provence Méditerranée. Afin de sécuriser l'alimentation en eau de ce secteur qui dépend quasi exclusivement de l'eau du Canal de Provence, le Département s'est engagé dans la connaissance de cette unité géologique qui présente de très bons potentiels.

En 2012, la 1^{ère} phase se conclue par une thèse de doctorat menée par l'Université de Provence, soutenue par le Département ; le forage exploratoire réalisé sur l'Espace Naturel Sensible des 4 Frères, fera l'objet d'un essai de pompage.

En 2013-2014, ce programme scientifique, soutenu financièrement par l'Agence de l'eau, devrait permettre, dans une 2^o phase avec l'Université de Provence, d'analyser les éléments apportés par le forage exploratoire pour mieux comprendre le fonctionnement de cet aquifère à fort enjeu qui se développe entre Marseille et Toulon.

Le suivi des nappes souterraines varoises servant à l'alimentation en eau potable

Lors des épisodes de sécheresse, les questions sur les niveaux des nappes servant à l'alimentation en eau potable sont récurrentes afin de connaître l'état de la ressource et d'anticiper une éventuelle pénurie. L'expérience des sécheresses successives de 2005 à 2007 a révélé des lacunes dans la connaissance de ces niveaux et des problèmes de transmission d'informations.

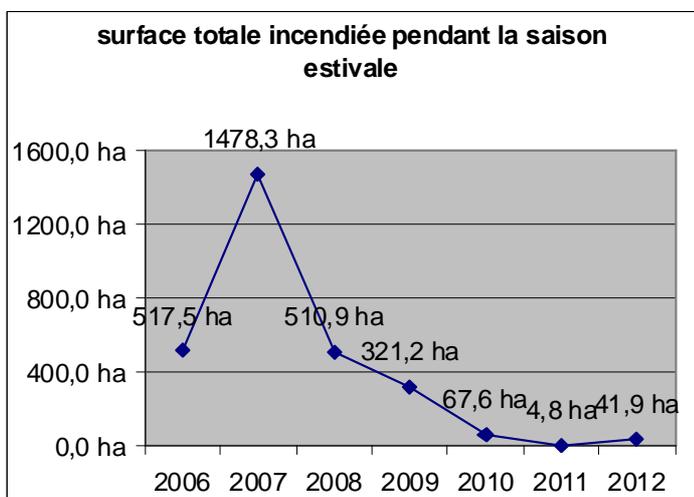
Fort de cette observation, le Département s'engage, en 2013-2015, dans les démarches préalables à la mise en place d'un dispositif de rapatriement de l'information.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : PARTICIPER A LA PROTECTION DES FORETS CONTRE LES INCENDIES



Au côté du risque inondation, cet objectif contribue à l'orientation stratégique forte 2013-2015 sur la prévention des risques naturels majeurs.

Sur le front des incendies de forêt, les dernières saisons ont été très calmes, avec les bilans les plus favorables depuis plusieurs décennies. Même si le facteur météorologique a été relativement favorable, la mobilisation des moyens de prévention, de première intervention et de répression



ont contribué fortement à ce résultat. Le risque incendie est néanmoins toujours présent, à la merci de conditions météorologiques défavorables.

Le volume combustible augmente, et les prévisions climatiques nous laissent présager des étés de plus en plus chauds. Il convient donc plus que jamais de poursuivre les efforts entrepris.



L'aménagement du terrain pour la lutte contre les incendies (pistes, débroussaillages, citernes) reste une priorité afin de permettre aux pompiers d'intervenir en sécurité et avec la meilleure efficacité possible, de sécuriser les biens et les personnes et de protéger nos massifs forestiers.

Les interventions du Conseil général sont définies au plus près des besoins des acteurs. Comme les années précédentes, le Conseil Général participera à la réalisation des aménagements de lutte contre les incendies et à l'harmonisation des stratégies des intervenants au niveau territorial pertinent : niveau départemental, niveau des massifs forestiers et niveau communal. En effet, les espaces de concertation correspondants ont fait leur preuve ces dernières années, et seront reconduits (comité technique départemental, comités de massif, comités de secteur).

Enfin, le Conseil général maintiendra sa participation au dispositif estival pour la surveillance et pour la lutte, sous l'autorité des institutions compétentes (Etat et Services Départementaux d'Incendie et de Secours).

Objectif opérationnel 2.1 : Harmoniser les stratégies des acteurs de la prévention et de la lutte contre l'incendie



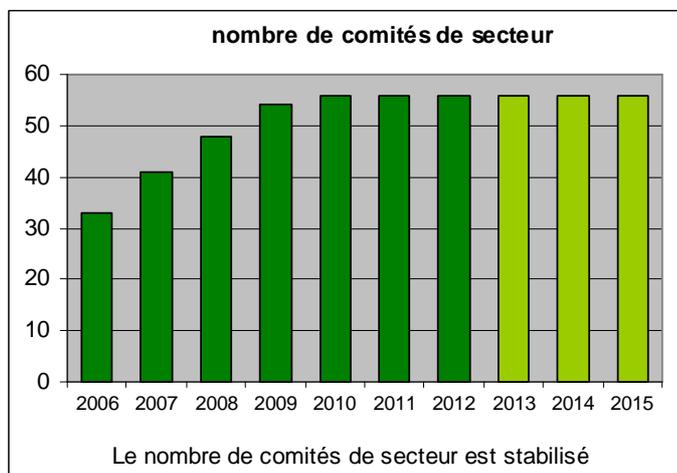
Dans la suite des incendies majeurs de 2003, la concertation et la coordination des acteurs sont apparues comme prioritaires. D'une part, cela permet une harmonisation des efforts de chacun, et donc une optimisation des crédits déployés. D'autre part, le travail en amont permet aux acteurs de mieux se connaître et d'être ainsi plus efficaces pendant les crises.

Le Conseil général et les services de l'Etat ont ainsi mis en place conjointement deux instances, qui resteront au cœur de notre action de 2013 à 2015 :

- le **comité technique départemental**, rassemblant les grands acteurs de la DFCI au niveau départemental. Il se réunit 1 à 2 fois par an pour traiter des sujets majeurs concernant la politique DFCI : l'organisation du réseau de guet/alerte, la normalisation des ouvrages DFCI, la modernisation du réseau radio seront analysés dans ce comité pour aboutir à des décisions opérationnelles.

- les **7 comités de massifs**, rassemblant les acteurs locaux opérationnels au niveau des massifs forestiers du Var. Chacun de ces comités de massif travaille sous sa composition technique à plusieurs reprises dans l'année pour arrêter la programmation technique des travaux ou traiter de sujets techniques intéressant le massif (cohérence du réseau de pistes...) D'autre part ils travaillent en séances plénières pour faire valider les décisions.

Par ailleurs, le Conseil général apporte également son appui à 56 communes pour la mise en place de **comités de secteur**, dont l'objectif est de préparer la gestion de crise à l'échelle communale. Il semble qu'on ait atteint un plafond dans le nombre de communes intéressées par ce dispositif, compte tenu des moyens humains affectés à cette mission.



Il faut noter que les évolutions du code forestier notamment sur le contrôle de débroussaillage peuvent conduire à une reprise des demandes d'appui technique et de mise en place de comités de secteur.

Sur 2013-2015 la formation des polices municipales et gardes champêtres sera un axe important de notre action.

A la lumière de l'expérience de Brignoles et Roquebrune/Argens, la méthode de travail déployée dans ces comités sera étendue dans le cadre de la prévention du risque inondation.

Un soutien sera également apporté aux associations d'envergure départementale liées à la protection civile, qui apportent un appui significatif dans ces démarches de concertation (Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêt, Association Départementale de Sécurité Civile, Union Départementale des Sapeurs-Pompiers).

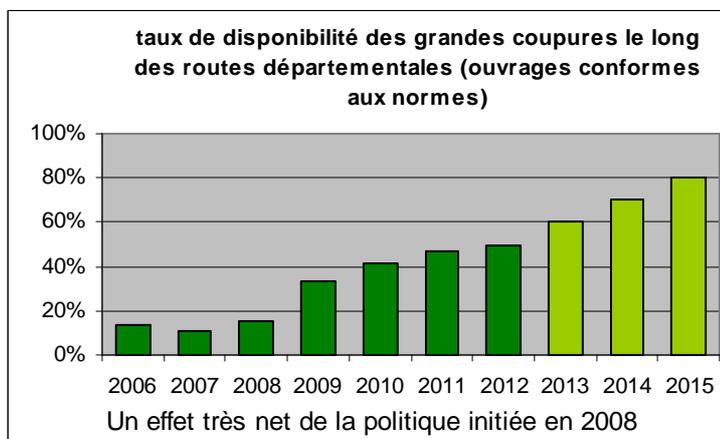
Enfin, cette action inclut l'adhésion du Département à l'Entente Interdépartementale pour la protection des forêts contre l'incendie, qui permet de mutualiser les savoir-faire sur l'ensemble de la zone méditerranéenne. Cette Entente est le support de l'école de formation des sapeurs pompiers aux incendies de forêt, pilote la cartographie des ouvrages de lutte contre les incendies et effectue des recherches et tests sur les matériels de lutte et de protection contre les incendies.

Objectif opérationnel 2.2 : Préparer le terrain à l'autoprotection et à la lutte, aider à l'autoprotection des zones urbanisées

Cet objectif opérationnel porte sur les équipements nécessaires à, d'une part, l'intervention des sapeurs-pompiers (voies de circulation, débroussaillage, réserves d'eau) pour la lutte dans les massifs forestiers et, d'autre part, ceux nécessaires à la protection des personnes et des biens (débroussaillage, motopompes).

➤ **gestion des grandes coupures DFCI le long des routes départementales :**

Ces travaux réalisés le long de nos routes départementales sont une contribution au grand maillage DFCI du Var. L'axe de circulation existant, la route, est complétée par des débroussailllements latéraux lorsque la position de la route permet une intervention sécurisée et efficace. C'est donc le Conseil général qui en est chargé de l'ouverture, la mise aux normes et le maintien en conditions opérationnelles de ces débroussailllements. Ce dispositif, dont les caractéristiques sont fixées par Arrêté préfectoral, est donc une compétence obligatoire du Conseil général.

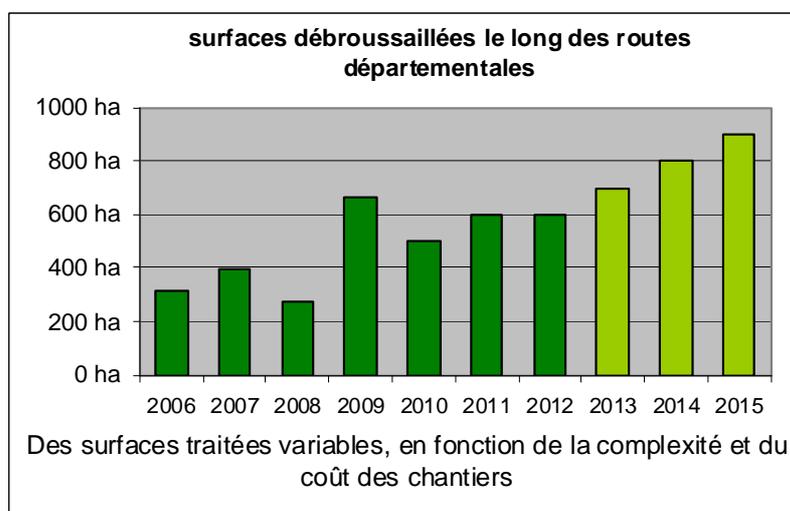


Poursuivis de 2013 à 2015, les travaux se feront soit avec les moyens propres du Conseil général (forestiers-sapeurs) soit avec ceux de l'entreprise (marchés à bons de commande sur la période 2010-2013). Ces marchés seront renouvelés et associés dans le cadre d'une réflexion globale, sur le traitement des végétaux bords de route, au marché d'élagage et de gestion des abords paysagers des routes.

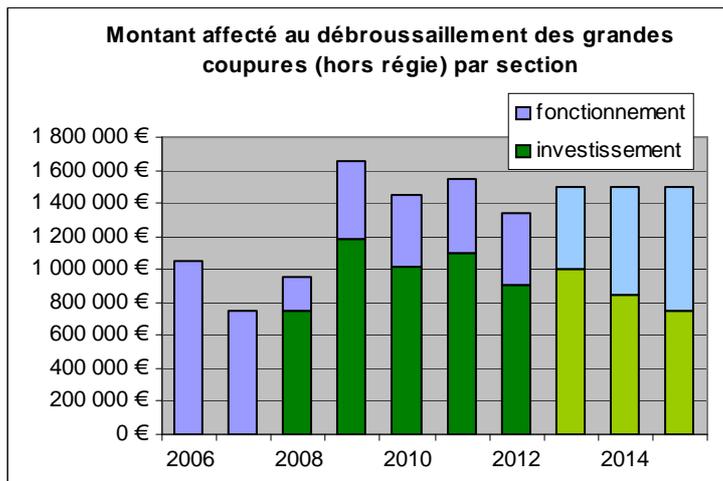


2013-2015 doit voir l'effort d'investissement soutenu accompagné par une montée en puissance du maintien en conditions opérationnelles des coupures ouvertes nécessitant une augmentation des moyens financiers en fonctionnement. En effet, il faut impérativement débroussailler les coupures de combustibles tous les 3 à 5 ans en fonction de la dynamique de la repousse.

Après les travaux réalisés en 2012 dans le site classé de l'Esterel suite à l'obtention de l'autorisation ministérielle, 2013-2015 doit voir la réalisation des derniers travaux en site classé (Thoronet, Evenos...) Les travaux au sein de la Réserve Naturelle de la Plaine des Maures sont réalisés en majorité par les forestiers sapeurs.



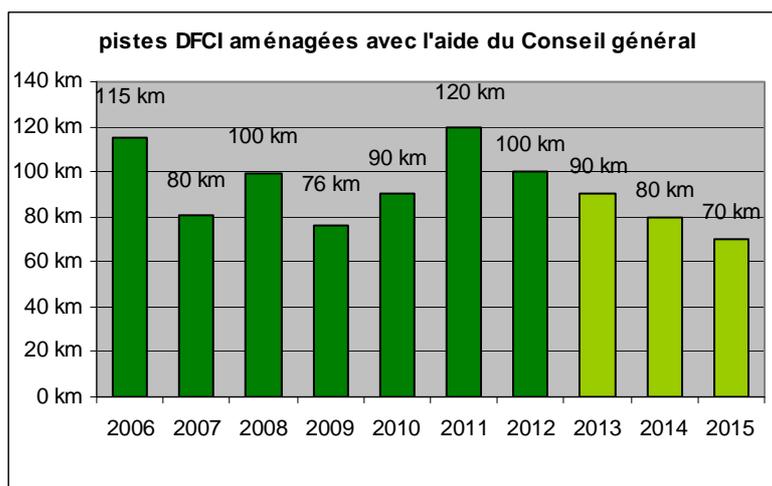
Aussi une action forte de formation est prévue pour assurer des travaux respectueux des enjeux naturalistes. Les itinéraires techniques retenus dans ces cas seront étendus à tous les chantiers afin d'en assurer une meilleure intégration paysagère et écologique.

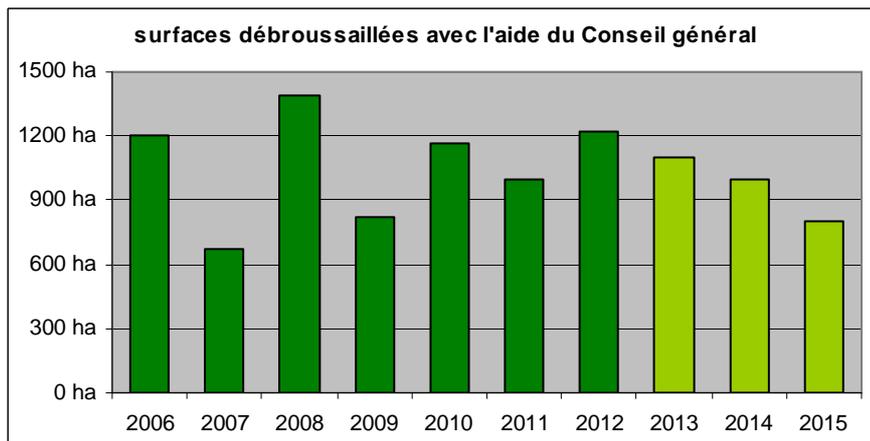


➤ **aide aux collectivités locales maîtres d'ouvrage des travaux DFCI :**



Le Conseil général continuera à apporter des cofinancements, aux côtés de l'Europe, de l'Etat et de la Région, pour la réalisation, la mise aux normes et le maintien en conditions opérationnelles des ouvrages de DFCI. Une partie des travaux d'infrastructures (bande de roulement) sera prise en charge directement par le service Génie Civil du Conseil général.



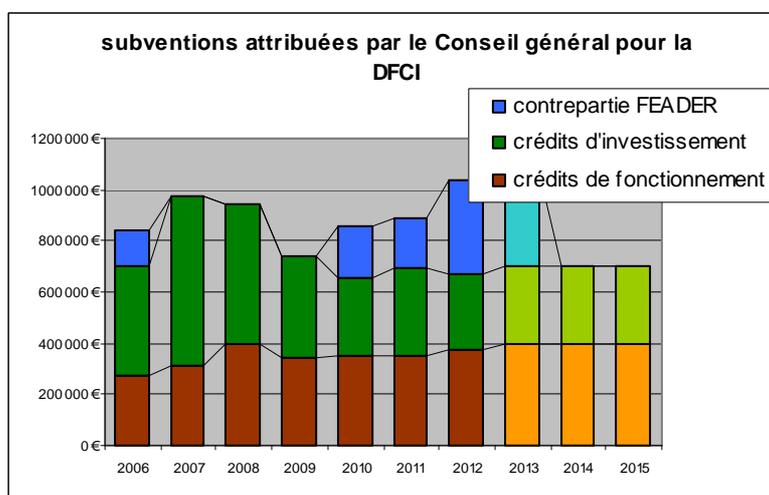


2013 sera la dernière année de la programmation des fonds structurels européens qui ont permis de démultiplier fortement les aides à l'investissement (4,5 euros du Conseil Général appelaient 5,5 euros de FEADER).



L'incertitude des montants et actions retenues dans la programmation européenne 2014-2019 ne permet pas d'avoir une vision précise des réalisations possibles. Ces éléments seront sensibles sur les résultats à partir de l'exercice 2015, les réceptions et paiements des exercices précédents étant basés sur les décisions des années précédentes. Bien entendu, tout sera mis en œuvre pour mobiliser les moyens financiers et les énergies nécessaires à des infrastructures efficaces et sécurisées.

D'autre part, on assiste ces dernières années à la montée en puissance de nouvelles collectivités maîtres d'ouvrage, tandis que les plus anciennes maintiennent leur effort. Sur 2013-2015 l'effort en investissement, création et mises aux normes, portera surtout sur ces zones et deviendra moindre sur les zones déjà équipées. L'équipement du terrain avait commencé dans les massifs forestiers subissant les incendies avec une fréquence élevée. Ils sont actuellement quasiment à niveau. Les massifs à fréquence moins élevée sont en cours d'équipement.



Par contre, il faudra assurer avec tous les moyens possibles le maintien en conditions opérationnelles des ouvrages créés et mis aux normes précédemment sous peine de perdre l'intégralité de l'effort consenti précédemment. Ces besoins sont en constante augmentation. L'effort de la collectivité, partagé avec la Région, devra être renforcé.

Ces dernières années, les efforts se sont concentrés sur le développement et le maintien en état d'un réseau d'ouvrages structurants. Malgré certaines disparités d'un massif à l'autre, les résultats sont encourageants.

➤ **aide aux communes pour l'application de la réglementation sur le débroussaillage :**

Ce dispositif est complémentaire des comités de secteur. Il contribue à l'autoprotection des personnes et des biens. Il comporte deux volets :

- Aide en investissement, dans le cadre de l'aide aux communes, pour le débroussaillage réglementaire des voies et constructions appartenant aux communes ;
- Aide en fonctionnement pour le contrôle du débroussaillage réglementaire chez les particuliers.

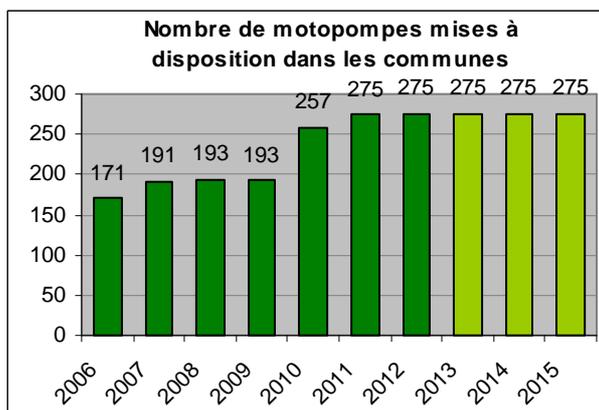
Les évolutions du Code Forestier entraînant la compétence pleine et entière des polices municipales, aux côtés des gardes champêtres dans la constatation des infractions forestières, conduiront à proposer la réorientation de ces aides vers la formation de ces agents municipaux, avec l'appui technique des agents de la collectivité.

Il faut néanmoins rester très vigilant. Il faut éviter qu'après 9 ans sans crise majeure incendie de forêt, les acteurs ne se démobilisent et redeviennent vulnérables à la prochaine crise.

➤ **mise à disposition de motopompes :**

Ce dispositif, couplé aux comités de secteur, contribue également à l'autoprotection des enjeux humains contre les incendies de forêt. Lors des intempéries de juin 2010, ces motopompes ont aussi montré toute leur utilité pour évacuer les eaux d'inondation.

Achetées par le Conseil général en 2006, ces motopompes sont mises à disposition des communes. Leur entretien est assuré par le Conseil général.



Ces mises à disposition ont atteint un plafond, toutes les communes volontaires ayant été dotées. Nous conservons encore un stock pour répondre à d'éventuelles nouvelles demandes. L'enjeu pour 2013-2015 sera le maintien en condition de ce parc, et la rationalisation de sa maintenance.

➤ **aide technique aux communes pour l'amélioration et la sécurisation de la voirie communale :**

Ces travaux, réalisés en régie par les équipes du Conseil général, seront poursuivis en 2013-2015.

Objectif opérationnel 2.3 : Participer au dispositif de surveillance estivale

Le dispositif de surveillance estivale pendant l'été permet une détection rapide des départs de feux, une transmission fiable des informations et une première attaque du foyer contribuant à la réduction des surfaces brûlées. Comme les années précédentes, le Conseil général y participera sous trois formes :

- Mobilisation des forestiers sapeurs complétée par des saisonniers : 25 patrouilles seront ainsi mises à la disposition du Préfet, soit environ 90 agents.
- Versement d'un fonds de concours à la Préfecture pour contribuer au fonctionnement de ce dispositif (fonctionnement du réseau radio, carburant des véhicules de patrouille de l'Etat...)
- Veille radio du dispositif Var Orange pilotant les patrouilles des CCFF par des saisonniers.



Les patrouilles estivales commencent en principe le 1^{er} juillet, pour s'achever avec les premières pluies significatives de septembre. Lors d'années particulièrement sèches, le dispositif peut être prolongé plus tard dans le mois de septembre, augmentant de fait la durée de mobilisation des forestiers sapeurs.

Le Conseil général continuera à apporter une aide financière aux communes pour l'équipement des Comités Communaux Feux de Forêt (véhicules, tenues et radios). En effet, les bénévoles des CCFF apportent un appui important aux maires dans le cadre de leurs responsabilités en matière d'incendie de forêt. Ils participent aussi à l'effort de prévention hors saison estivale. Ils assurent une surveillance des forêts dans le dispositif Var Orange qui représente les 2/3 des moyens de guet/alerte du dispositif estival. Ils fournissent enfin un soutien logistique aux secours pendant les sinistres.

Objectif opérationnel 2.4 : Apporter un soutien à la lutte contre l'incendie

Le Conseil général continuera de mettre à la disposition du SDIS des équipes d'intervention.

- **Sur les incendies de forêt :** les équipes de génie du Conseil général peuvent créer avec des bulldozers des pistes sommaires lors des sinistres, permettant aux véhicules sapeur-pompiers d'accéder au plus près du front. En outre, l'ouverture de layons nécessaires au déploiement des lances peut être réalisée avec des équipes de forestiers-sapeurs (groupe pionnier d'intervention). Un dispositif d'astreinte monté du 1^{er} juin au 30 septembre permet de répondre à la contrainte opérationnelle.

- Sur les intempéries : les équipes de forestiers sapeurs ainsi que les niveleuses appuient les agents des pôles techniques pour procéder à des réouvertures d'itinéraires routiers après des tempêtes ou chutes de neige lourdes. Ces interventions peuvent aussi concerner la gestion des embâcles sur les cours d'eau. Les niveleuses appuient aussi les pôles techniques pour le déneigement. Ces interventions sont déclenchées en interne au regard du niveau de la crise ou sur réquisition préfectorale.

La durée d'intervention de nos équipes est très variable d'une année sur l'autre. Elle dépend étroitement du nombre, de la durée et de l'intensité des crises. L'année 2010 a été marquée par les dramatiques inondations du 15 juin à Draguignan. Novembre 2011 a vu un autre épisode pluvieux sur la zone qui a entraîné de nombreux dégâts. Les précipitations d'octobre 2012 sur la Campus de la Garde rappellent notre sensibilité à ces événements.



Les résultats obtenus par la mise en œuvre de cet objectif stratégique contribuent au maintien de la qualité de l'air et des eaux de consommation humaine. Ils préservent un cadre paysager favorable à la fréquentation des espaces naturels et forestiers. En cela, ils sont complémentaires aux actions engagées dans le cadre des objectifs stratégiques plus spécifiques à la préservation de l'environnement, dans une finalité globale de valorisation du cadre de vie des varois.

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : DEVELOPPER LA VALORISATION DES PRODUITS DE LA FORET AINSI QUE LA FORET TERRITOIRE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Afin d'appréhender les espaces forestiers varois dans toutes leurs dimensions, accueil du public, protection des milieux remarquables et valorisation de produits et de la biomasse et de pouvoir répondre aux attentes des varois de manière structurée et efficace, le Département travaille en transversalité avec tous les acteurs à un **Schéma départemental de développement durable de la forêt varoise**. Il sera présenté pour approbation en Assemblée dans le courant du premier trimestre 2013.



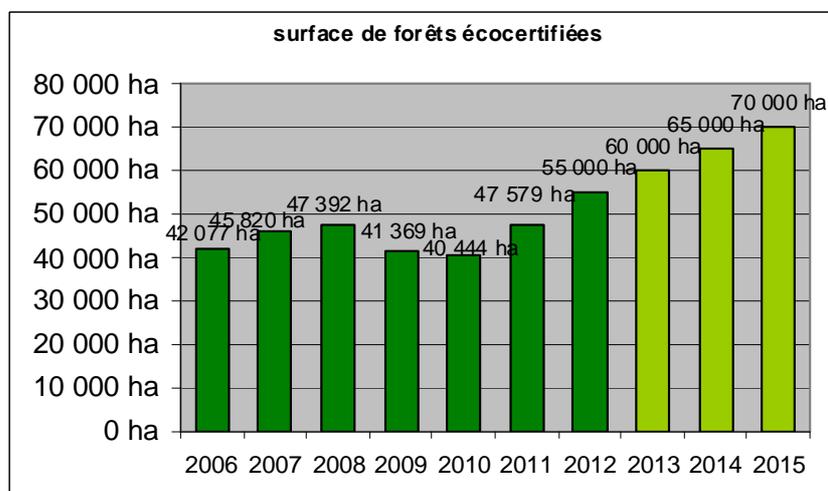
La phase de diagnostic et d'évaluation a permis d'identifier les enjeux et les besoins pour une valorisation durable de la forêt varoise. Les objectifs de ce schéma sont :

- de redéfinir l'action du Conseil général en faveur de la forêt à travers ses différentes politiques (valorisation et préservation du cadre de vie, développement agricole économique et touristique, sports, etc.)
- de donner des orientations pour intégrer, voire anticiper, les évolutions significatives de nos forêts dues au **changement climatique**.
- de fournir les outils nécessaires pour optimiser l'opportunité créée par l'installation des unités de production d'électricité.

Les actions qui seront arrêtées concerneront des thématiques départementales mais aussi doivent répondre à des enjeux identifiés dans chacun des 7 massifs forestiers.

En effet, au-delà du risque incendie, la forêt varoise constitue une ressource économique non négligeable. La filière bois était devenue anecdotique dans le paysage économique varois. La valorisation énergétique de la biomasse suscite actuellement un fort engouement, sur le chêne valorisé en bois bûche et sur le résineux qui alimentent les chaudières collectives bois en plaquettes forestières. Cet attrait est décuplé par les décisions de la Commission de Régulation de l'Énergie sur l'implantation à Brignoles et Gardanne d'unités de cogénération d'électricité à partir de la biomasse. Il devient donc nécessaire d'encourager une gestion durable des forêts varoises permettant d'alimenter cette filière, tout en préservant les équilibres naturels.

En outre, cette gestion est une contribution à la diminution de la sensibilité de la forêt aux incendies.

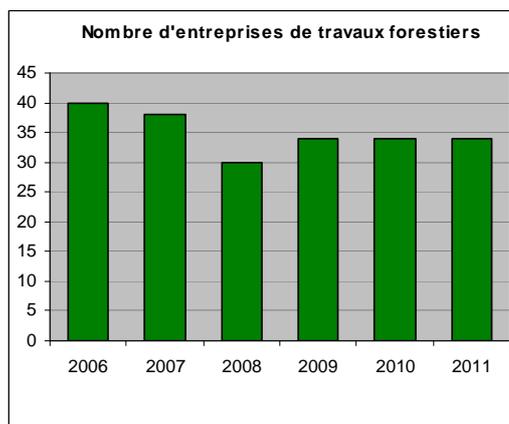


L'éco certification des forêts varoises monte régulièrement en puissance grâce à l'investissement des gestionnaires forestiers (ONF, Coopérative,...) soutenus par le Conseil général.

Aussi, le Conseil général continuera sur la période 2013-2015 à soutenir les actions permettant une exploitation économique de la forêt dans le respect de ses équilibres écologiques. L'effort portera essentiellement sur l'amont de la filière (sylviculture), sur la filière bois-énergie, et sur les activités agricoles en forêt.

Par ailleurs, en lien avec deux contrats d'objectifs, le développement de la valorisation des bois varois au travers du sciage sera une préoccupation. Cet objectif nécessitera d'inciter à une organisation de la filière sur ce volet.

Objectif opérationnel 3.1 : Participer au développement de la filière bois et bois-énergie



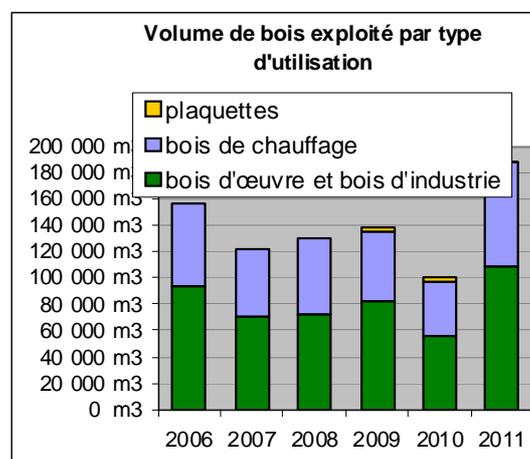
En 2012, la Commission de Régulation de l'Énergie a retenu deux projets d'unité de production d'électricité à partir de la biomasse forestière. Le projet de Brignoles (INOVA) doit consommer 180 000 T de biomasse arborée par an. De plus, la reconversion d'une tranche charbon de Gardanne (EON) en centrale à biomasse nécessite de mobiliser des volumes de bois importants. La mobilisation de ces volumes de bois impacterait fortement la filière bois du département et représenter un atout pour le Var.

Par contre, il faut éviter que les exploitations associées ne soient traumatisantes pour les écosystèmes forestiers et nos paysages. Aussi, le Conseil général poursuivra les efforts engagés ces dernières années, en particulier vers l'exploitation et la gestion durable. Sans préjuger des actions du schéma de la forêt qui seront retenues, les implantations prévisibles de ces deux unités conduiront à renforcer d'ore et déjà nos actions vers : l'animation des propriétaires pour les inciter à mobiliser leur ressource, la promotion une exploitation forestière respectueuse des équilibres naturalistes et le développement de modèles de sylvicultures alternatifs.

➤ Participer à l'animation de la filière

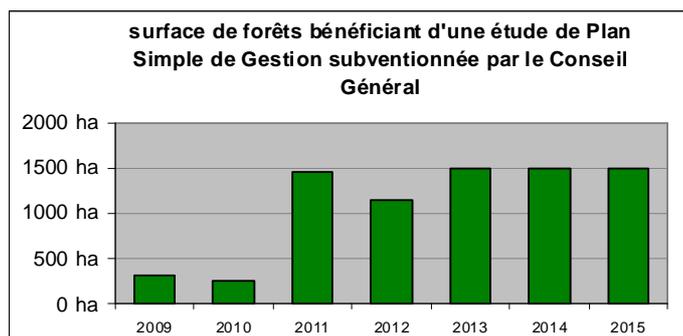
Différents outils seront utilisés pour aider à la structuration de la filière : comité de suivi de la filière bois, journée d'échange entre les professionnels, groupes de travail, diffusion de conseils techniques aux collectivités, soutien à la formation, soutien aux associations interprofessionnelles, etc.

Cette action vise à soutenir cette filière fragile et peu structurée.



➤ **Aider à mettre en place des documents de gestion durable des forêts**

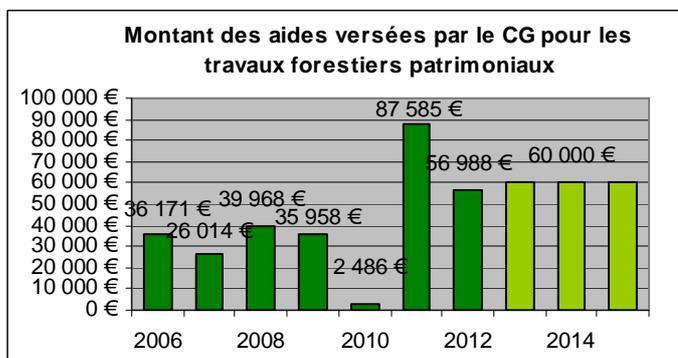
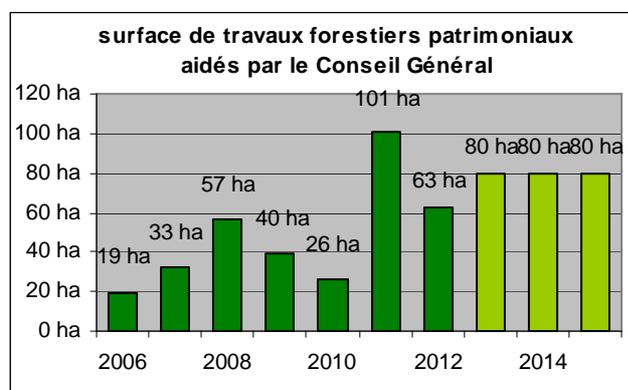
Ce dispositif, lancé en 2008, continue à attirer des propriétaires privés soucieux d'une bonne gestion de leur patrimoine boisé. Son intérêt est renforcé dans la perspective de l'augmentation des besoins en plaquettes forestières.



➤ **Aider les travaux forestiers patrimoniaux**

Les travaux forestiers réalisés par les propriétaires forestiers privés ont pour objectif de conduire une sylviculture de qualité et de contribuer à diminuer les risques d'incendie.

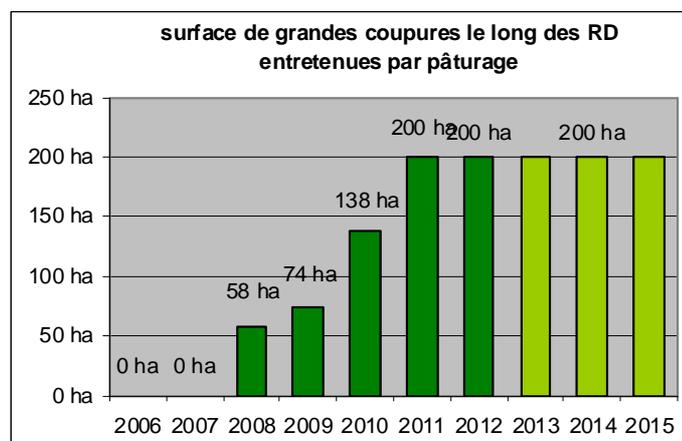
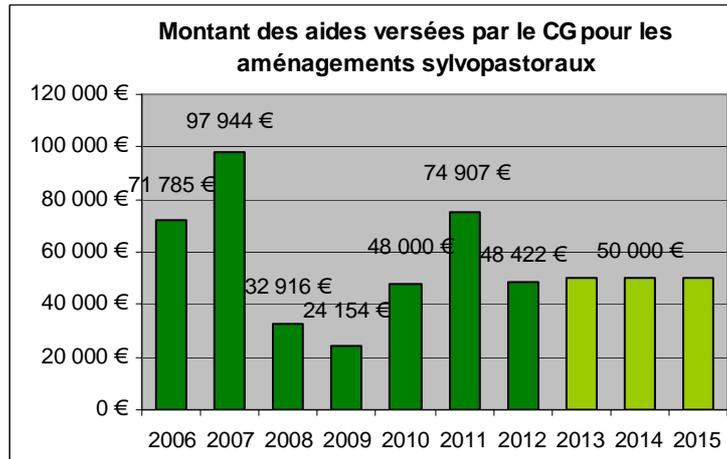
Les surfaces concernées sont faibles et fluctuantes, car ces travaux sont généralement déficitaires pour les propriétaires.



Les montants engagés par le Département sont faibles, mais représentent une aide significative pour les propriétaires entrepreneurs. Ces aides seront poursuivies sur 2013-2015.

Objectif opérationnel 3.2 : Soutenir les activités agricoles en forêt

L'agriculture en forêt présente des atouts : atténuation du risque incendie, amélioration de la biodiversité, maintien des paysages, source d'emplois, etc. Toutefois, l'installation et le maintien d'une activité agricole en forêt génèrent des coûts d'investissement et de fonctionnement qui sont parfois difficilement récupérables sur les bénéfices de l'exploitation. Aussi, le Conseil général continuera à soutenir financièrement ces activités sur 2013-2015.

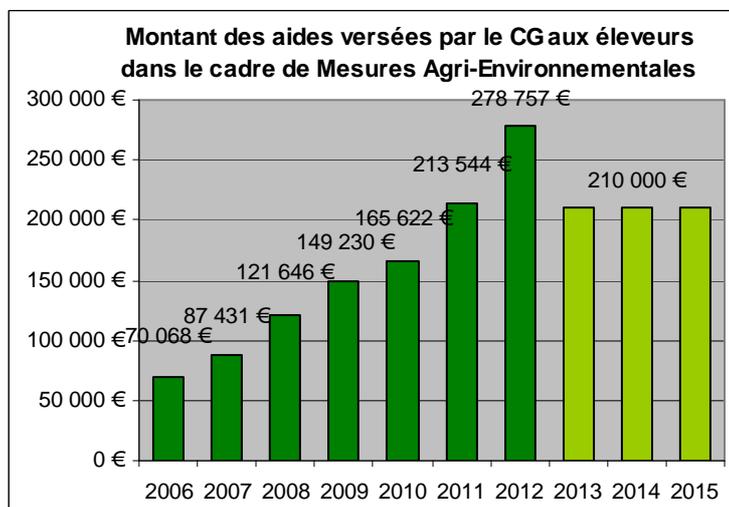


➤ **le sylvopastoralisme**

Le pâturage en forêt, dit sylvopastoralisme lorsqu'il est bien conduit sur une zone débroussaillée, est une technique d'entretien qui peut s'avérer plus économique et plus efficace que le broyage mécanique. Pour le soutenir le Conseil général continuera à financer :

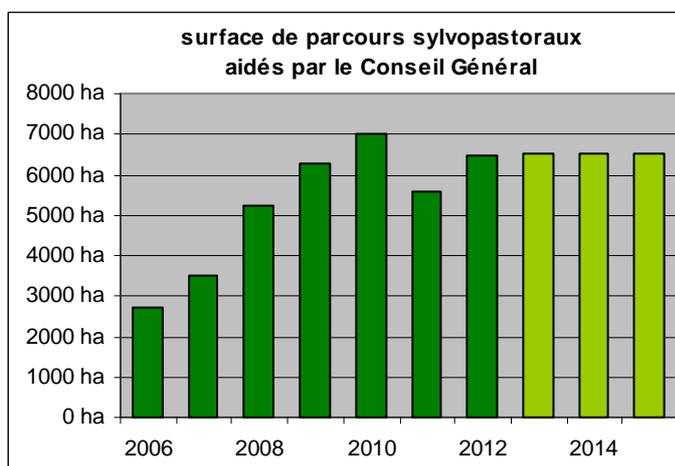
- les éleveurs dans le cadre des dispositifs agro-environnementaux cofinancés par la Politique Agricole Commune de l'Union Européenne ;
- les maîtres d'ouvrage PIDAF pour l'aménagement du terrain.

En s'engageant dans les mesures agro-environnementales à partir de 2005, le Conseil général a progressivement compensé la réduction des financements de l'Etat. Les besoins devraient se stabiliser dans les prochaines années. En effet, on peut considérer que les zones exploitables par ce dispositif ont été quasiment toutes conventionnées.



Les aménagements sylvopastoraux à objectif DFCI ont fait l'objet d'importants investissements à la fin des années 90 et au début des années 2000, portés par des maîtres d'ouvrage PIDAF très impliqués. Il semble que comme pour les MAET DFCI, ces maîtres d'ouvrage aient exploité toutes les possibilités, ce qui explique la stagnation de ces aides ces dernières années. Les volumes devraient rester faibles sur la période 2013-2015.

Ce dispositif est actuellement en rythme de croisière. Les nouvelles décisions concernent des renouvellements d'engagement précédents. Les surfaces concernées ne devraient donc pas croître. Ce dispositif est cofinancé à 40% par le FEADER. Sa pérennité au delà de 2013 sera fortement tributaire des décisions sur la nouvelle politique des fonds structurels européens dont le FEADER.



Parallèlement, la recherche de solutions pastorales sera poursuivie pour l'entretien des débroussailllements le long des routes départementales.

Objectif opérationnel 3.3 : Rétablir les équilibres dans les forêts incendiées

Après un incendie, la nature est généralement capable de régénérer les peuplements brûlés, pour un retour à l'identique en quelques décennies. Toutefois, une intervention de l'homme peut accélérer cette cicatrisation naturelle.

Pour cela, le Conseil général apporte deux types d'appuis :

- immédiatement après le sinistre : travaux de mise en sécurité, d'abattage d'arbres devenus dangereux, de prévention des crues et de l'érosion
- dans les deux années qui suivent le sinistre : travaux de restauration de la couverture forestière (gommage paysager, reconstitution écologique...)

En l'absence d'incendies importants ces dernières années, cette action est actuellement en sommeil. Il est naturellement impossible de prévoir si de nouveaux besoins apparaîtront en 2013-2015.

OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE ACTIVE ET DURABLE DES ESPACES NATURELS, DES PAYSAGES ET DES SENTIERS

L'économie touristique repose sur un cadre de vie de qualité, le maintien d'espaces protégés et une capacité d'innovation sans cesse renouvelée. Pour les prochaines années, l'atout du Département sera de toujours mieux concilier les enjeux d'un nécessaire développement économique avec la préservation et la mise en valeur des espaces naturels. Cela se traduit tant par la sécurisation et l'aménagement des sites que par l'action éco paysagère ou la promotion des activités de pleine nature.

Repères

- ✓ 12 230 ha d'Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- ✓ 237 sites ENS gérés
- ✓ Près de 1 905 km de sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
- ✓ 90 000 licenciés en sport de pleine nature dont 7 700 randonneurs licenciés.



Dans le contrat d'objectif territorial intitulé « La Réserve Naturelle Nationale : Laboratoire de développement Durable, créateur de développement touristique »



la plaine des Maures est affirmé comme un moteur de développement local et d'attractivité.

Elle deviendra, à terme, un site de référence où seront expérimentées des techniques-modèles de prise en compte de la biodiversité, qui pourront rayonner sur l'ensemble du département. Deux axes d'interventions sont privilégiés :

▶ **Développer un outil touristique et de loisirs**

- ⇒ identifier les pratiques touristiques et de loisirs susceptibles d'être accueillies sur la réserve
- ⇒ travailler à la rédaction d'un cahier des charges sur l'organisation de ces pratiques et loisirs identifiés, de façon à les intégrer dans cet environnement protégé
- ⇒ créer une véritable offre touristique de découverte de la plaine des Maures en lien avec la Maison de la Nature des Mayons.

▶ **Travailler en partenariat**

- ⇒ Les lisières des routes, sont des sites propices aux espèces protégées : reptiles et orchidées. Les ouvrages d'art, quant à eux, sont des sites reconnus pour accueillir les chauves-souris. L'objectif est d'expérimenter sur les sept routes départementales traversant la Réserve des procédés innovants d'entretien des routes ou des ponts.
- ⇒ La proximité du massif des Maures induit la présence de nombreux équipements DFCI (pistes et coupures). En espace naturel protégé, il est nécessaire d'anticiper les opérations d'entretien et de débroussaillage afin d'adapter les techniques à ce milieu protégé mais aussi aux particularités des espèces protégées présentes et inventoriées. Un cahier des charges DFCI permettra à tous les maîtres d'ouvrages, opérateurs PIDAF, de s'adapter aux contraintes.

A partir de 2014, le plan de gestion de la Réserve prévu pour décembre 2013 ayant été validé, il sera mis en œuvre conformément aux enjeux et objectifs de gestion retenus.

La politique Espaces Naturels Sensibles : protéger pour partager

La loi fixe à la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles un double objectif : d'une part la préservation de la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels et, d'autre part, l'aménagement de ces sites pour l'ouverture au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu.

Durant les années à venir, le Département accentuera dans sa politique les exigences de Développement Durable et Solidaire, dépassant la seule protection environnementale pour une intégration de la vision sociale partagée, notamment par l'ouverture à de nouveaux publics.

➤ **Pour une nature protégée : des actions concrètes en faveur du patrimoine naturel et paysager**

Plusieurs leviers seront privilégiés pour améliorer l'efficacité de cette action, notamment en s'intégrant dans une vision plus large à l'échelle des Trames Verte et Bleue.

1. La préservation de la biodiversité : un patrimoine naturel remarquable à protéger

Le Département du Var est dans le Top 3 en France en matière de biodiversité avec 2500 espèces de plantes à fleurs recensées, 75 % des mammifères et 80 % des reptiles.

La politique des Espaces Naturels Sensibles portera ses actions dans le cadre d'une stratégie globale de conservation et de gestion de cette biodiversité par la préservation de la faune, la flore et des habitats emblématiques ainsi que la préservation des espèces et milieux menacés.

Le Parc nature du Plan, sur les communes de La Garde et du Pradet, en territoire Provence Méditerranée : un projet exemplaire

Ce parc présente une biodiversité remarquable et un paysage de qualité qu'il convient de protéger durablement et de valoriser vis-à-vis du public. Il s'agit de préserver une des dernières zones humides méditerranéennes de grande ampleur. Cette dimension de zone humide est essentielle pour que cet espace reprenne son rôle naturel de zones d'expansion de crue et pour préserver de nombreuses espèces végétales et animales menacées.

Localisé à proximité d'une zone urbaine dense, ce site a pour vocation de développer des relations plus harmonieuses avec la nature. Il permettra la découverte et la familiarisation avec des milieux naturels riches, et en même temps proches des zones habitées. Il apparaît comme une des réponses à l'ampleur des besoins de l'agglomération toulonnaise en sites d'accueil de plein air.

Plusieurs équipements à vocation pédagogique seront créés comme la construction d'une Maison de la Nature et une tour d'observation. Les jardins familiaux seront pérennisés et restructurés en lien avec la conception d'un parc paysager à dimension pédagogique et sociale.

Au-delà de la prise en compte de la nature ordinaire, il sera poursuivi la promotion de la nature en ville. La biodiversité urbaine est source de qualité de vie et de lien entre les populations locales, en particulier dans les quartiers sensibles. L'implantation du Muséum ou de l'Ecoferme de la Barre sur des Espaces Naturels Sensibles illustrent que ceux-ci peuvent servir de support d'éducation à la biodiversité et au développement durable.

La lutte contre les espèces introduites et invasives, de même que la sensibilisation des acteurs locaux aux problèmes des pollutions récurrentes pesant sur les Espaces Naturels Sensibles sont également primordiaux.

Exemple d'une action innovante : la lutte contre l'ailante

Le Département mène depuis 2008 un travail expérimental sur les méthodes de lutte contre l'Ailante, espèce invasive et en progression constante sur l'ensemble du Var. L'Espace Naturel Sensible des Pradels à La Mole a fait l'objet d'un protocole qui se poursuivra les années à venir.

En effet, les équipes du Conseil général, en partenariat avec le Syndicat Intercommunal de la Giscle, réalisent des travaux expérimentaux sur la ripisylve, colonisée par cette espèce.

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- contenir l'espèce sur la zone,
- maintenir les interfaces de ripisylve non infectées,
- tester différents protocoles de lutte afin d'aider à son éradication dans les départements du pourtour méditerranéen.

Les premiers résultats montrent que la technique de l'annelage, c'est-à-dire l'arrachage d'une bande d'écorce sur 90% de la circonférence de l'arbre, entraîne une forte mortalité des sujets adultes appelés semenciers. L'hypothèse de travail est donc de coupler cette méthode à un arrachage, ou débroussaillage régulier, des jeunes arbres.

La prise en compte de la biodiversité et des paysages dans les aménagements, mais aussi dans d'autres politiques départementales sectorielles ou territoriales (PLU, SCOT...) se concrétisera par la participation aux réunions publiques et la communication soutenue de données environnementales aux acteurs du territoire.

La durabilité de la gestion des Espaces Naturels Sensibles sera privilégiée par le maintien des paysages ouverts, la maîtrise des coûts de gestion, la valorisation de pratiques exemplaires, notamment à travers les conventions de gestion qui pourront être complétées de préconisations environnementales. Sur chaque cœur de nature, sera établi un plan de gestion pluriannuel constituant un document de référence qui définira un état des lieux, fixera le devenir du site et définira des objectifs d'intervention dans un cadre pluriannuel. Aujourd'hui sur 15 cœurs de nature, 8 sont dotés d'un plan de gestion. Certains sont obsolètes et nécessitent un renouvellement pour répondre aux enjeux actuels, plus précis et qualitatifs

Enfin, les inventaires naturalistes, la mutualisation des connaissances et leur diffusion se poursuivront, en particulier par le biais de conventions avec nos partenaires.

2. L'utilisation des Espaces Naturels Sensibles comme supports de restauration des fonctionnalités des Trames Vertes et Bleues

Cet objectif est basé sur la poursuite d'une politique foncière volontariste. Cela se concrétise par l'acquisition de terrains naturels identifiés comme prioritaires au titre de la politique Espaces Naturels Sensibles, présentant de grandes richesses patrimoniales et situés dans des secteurs stratégiques et convoités. La préservation de nouveaux espaces en coordination avec d'autres acteurs fonciers comme l'EPF (Etablissement Public Foncier) la SAFER (Société d'Aménagement foncier et d'Etablissement Rural) ou le Conservatoire du littoral. Une nouvelle convention tripartite avec le Conservatoire du littoral et la Région sera mise en œuvre début 2013 pour les 6 années à venir.



Murin de Capaccini

Le confortement des Trames Vertes et Bleues sera réalisé par une consolidation des périmètres de préemption ENS. Un travail particulier sera effectué à cet effet sur le territoire de la Réserve Naturelle Nationale de la plaine des Maures. D'une manière générale, le Département adoptera un rôle d'animation et d'incitation auprès des autres acteurs locaux en matière de foncier naturel (contrats d'objectifs, mesures compensatoires)

		
Une action incitative multi partenariale : Le Contrat d'Objectif Territorial "Besoin foncier et compensation environnementale"		
<p>Compte-tenu de la forte attractivité du territoire et de la raréfaction du foncier disponible, ce contrat d'objectif territorial signé en 2012, propose une réponse qui repose sur la double approche déclassement / sanctuarisation. Ce système de troc foncier vise à :</p> <ul style="list-style-type: none">- déclasser, d'une part, au sein des zones urbaines et périurbaines des communes concernées, les Espaces Boisés Classés (EBC) ne présentant plus d'intérêt environnemental, que ce soit écologique, paysager, etc.- sanctuariser, d'autre part, au titre de mesures compensatoires, un ou plusieurs espace(s) naturel(s) présentant une valeur environnementale avérée (enjeu majeur au Schéma Départemental des Espaces Naturels à Enjeux, zone d'expansion de crues, zone humide...) <p>Un travail important d'identification des espaces éligibles sera réalisé courant 2013 avant d'entreprendre la procédure de troc foncier.</p>		

La préservation des continuités écologiques et les actions sur la Trame Bleue se traduiront par l'acquisition de zones humides, la restauration de berges...

L'acquisition d'une zone d'expansion de crues remarquable au titre des ENS est envisagée afin de mener une action pédagogique auprès du public sur le rôle de ces zones en matière de prévention des inondations.

3. Pérenniser et valoriser les éco paysages

Notion sensible et parfois insaisissable, le paysage est pourtant essentiel à notre vie quotidienne, notre développement économique, notre épanouissement social. La loi de 1985 sur les Espaces Naturels Sensibles prévoit que les Départements puissent intervenir dans le cadre de cette politique ENS pour préserver la qualité des sites et des paysages. Cette action paysagère est conduite en complémentarité avec celles prévues en faveur de la biodiversité et des Trames.

Le Département a engagé un travail avec les acteurs concernés en vue de préserver les paysages qui fondent l'identité de son territoire et de sa population. Ces orientations seront poursuivies, notamment à travers la préservation des paysages d'exception, la contribution à la qualité du cadre de vie et au développement éco touristique du territoire ainsi que le renforcement des périmètres de préemption sur les paysages pittoresques.

La Sainte Baume, espace mythique et emblématique

Le Département, propriétaire sur le massif de plusieurs Espaces naturels Sensibles a engagé une collaboration étroite avec l'Office national des Forêts : soumission au régime forestier de ces ENS, subventionnement du schéma d'accueil de la Sainte Baume et, prochainement, signature de la convention de partenariat dans le cadre de la démarche « Forêt d'exception »

Ces actions seront pérennisées dans les années à venir. D'autre part, le Département s'engage fortement dans le projet de création du futur Parc Naturel Régional et ce, aussi bien financièrement que techniquement, par une participation au projet de création et d'intégration des ENS au réseau de ce futur Parc.

Une action volontariste de reconquête paysagère est menée grâce aux plans de paysage sur des secteurs sensibles. Ils comprendront des actions d'amélioration du cadre de vie à entreprendre sur des entités paysagères remarquables et d'intérêt éco touristique. Sur la base de diagnostics partagés, il s'agira de conduire des opérations concrètes de reconquête paysagère avec les partenaires locaux.

Bénéficiant d'un environnement très riche en éléments patrimoniaux, le territoire de Fayence est composé à 73% d'espaces naturels : les gorges de la Siagne, le massif de l'Estérel... Il offre ainsi des paysages qui font son attractivité, ainsi qu'une particularité à préserver : les Villages perchés. D'autre part, ce territoire est menacé par une urbanisation et un développement économique fort qu'il convient d'organiser.

Situé dans la partie la plus à l'est du Var, ce territoire s'avère être aussi le plus concerné, avec les Alpes Maritimes, par la fragilité de la sécurisation électrique. En réponse à cet enjeu, les élus affirment une forte volonté de développement des énergies renouvelables.

Pour répondre au double enjeu de préservation des paysages et de développement des énergies renouvelables, le Département du Var dispose déjà d'un certain nombre d'outils. Ce contrat d'objectif territorial propose de compléter le Plan Paysage du territoire de Fayence par une étude sur l'impact de l'implantation de structures de production d'énergies renouvelables.

Comme pour le Plan de Paysage, ce travail sera mené aux côtés du SCOT, pour une intégration des deux démarches, et avec l'appui des services de l'Etat qui traitent les demandes d'installation d'ouvrages de production d'énergies renouvelables. Il s'inscrit dans la politique globale de développement durable de la collectivité.

La contribution au maintien de l'agriculture durable sur les Espaces Naturels Sensibles et la valorisation du travail d'entretien des paysages réalisé par les agriculteurs sont des dimensions qui continueront à être valorisées.

Espaces Naturels Sensibles : la gestion par les pratiques agricoles

Les pratiques agricoles ont façonné les paysages actuels et la biodiversité présente en est souvent la résultante. Cependant la déprise agricole entraîne un enrichissement qui appauvrit cette diversité. Il est donc apparu rapidement au titre de la gestion des Espaces Naturels Sensibles que la réintroduction de pratiques agricoles sur certaines parties d'ENS, quand cela paraissait pertinent en terme environnemental, était une nécessité pour en assurer une gestion harmonieuse.

Maintien de milieux ouverts aux espèces patrimoniales ou zone d'expansion de crues, sylvopastoralisme, coupures paysagères ou incendie, sont autant de problématiques nécessitant la mise en œuvre de coopération avec le monde agricole pour en éviter la gestion mécanique.

Le Département propose, via des Autorisations d'Occupation Temporaire de son domaine départemental, la possibilité à des agriculteurs, après un appel à candidature, de bénéficier de surfaces agricoles complémentaires classées ENS.

Véritable outil de développement durable, les critères d'attribution favorisent l'agriculture locale, respectueuse de l'environnement ainsi que les jeunes agriculteurs afin de pérenniser l'avenir de la profession.



Sur les ENS des travaux de restauration et de mise en valeur seront conduits pour sauvegarder le petit patrimoine historique dans un objectif patrimonial, pédagogique et éco touristique. Dans ce cadre, divers travaux vont être conduits, comme à La Brasque, au Plan d'Aups où une bergerie va être sauvegardée, ou sur le Vallon des Carmes de Barjols où un couvent troglodytique va être ouvert au public au sein d'un espace naturel revalorisé.

➤ Pour un patrimoine naturel partagé

La maîtrise foncière seule n'est pas suffisante pour assurer la conservation durable des sites naturels. L'obligation d'ouvrir les Espaces Naturels Sensibles au public nécessite de définir un cadre réglementaire fixant les usages acceptés sur ces espaces, mais aussi de mettre en place des équipements d'information et de canalisation de ce public.

1. Rétablir un lien harmonieux entre la population locale, les visiteurs et la nature

La conciliation de la fréquentation du public avec la préservation des espaces naturels sera recherchée. Le confortement de la protection physique et réglementaire du patrimoine naturel se traduira notamment par la mutualisation de moyens de surveillance (Convention de partenariat passée avec l'ONF pour la surveillance des ENS, assermentation des éco gardes départementaux)

Des actions de prévention et sensibilisation seront développées sur l'ensemble du Var. Des espaces représentatifs seront acquis, en particulier un cœur de nature par territoire de développement, avec la mise en réseau des ENS entre eux.

La promotion de l'accès aux ENS se fera par des liaisons douces.

Le Cœur de Nature de Vallon Sourn : une mutation en douceur

Le Cœur de Nature de Vallon Sourn, situé entre Châteauvert et Correns, est un site remarquable tant sur le plan écologique que paysager. C'est aussi un site où les missions relevant des Espaces Naturels Sensibles notamment l'accueil du public prennent toutes leurs dimensions : promeneurs locaux en recherche de fraîcheur, touristes ou sportifs de nature...le site présente des intérêts forts pour chacun.

Cependant les mesures de gestion ont montré actuellement leurs limites face à l'augmentation de la fréquentation d'un public souhaitant toujours plus de nature. Le site subit actuellement des dégradations qu'il convient de contrôler par un réaménagement évitant la « surconsommation ».

Dans ce cadre, le Département souhaite étudier et mettre en œuvre plusieurs axes :

- éloigner les aires de stationnements afin de rendre le site plus méritoire et le desservir par un sentier pédestre
- proposer des déposes-minutes afin que les personnes avec du matériel (d'escalade ou glacière du pique-nique) puissent y faire une halte
- mettre en place des navettes bus pour desservir le site depuis les villages aux périodes d'affluence

Accueillir différemment pour plus de respect, c'est un pari de réaménagement ambitieux sur un site au rayonnement touristique international.

Le développement d'un écotourisme nécessite d'être maîtrisé ainsi que la fréquentation publique sur les espaces repérés particulièrement fragiles. Cela induit la sensibilisation du public aux enjeux de la biodiversité et à la richesse du patrimoine naturel. Cela requiert un meilleur maillage du territoire par des centres d'information environnementale : des points d'accueil sont notamment prévus sur le Parc Nature du Plan, sur le Vallon Sourn et sur le Rocher de Roquebrune.

Des opérations de sécurisation seront conduites sur les cœurs de nature de Sillans la Cascade, du Latay (commune de Signes) et sur Malpasset (commune de Fréjus). Il est envisagé un conventionnement favorisant une pêche et une chasse durables sur les ENS. Enfin, une communication adaptée favorisera la valorisation et l'affirmation de l'action départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles.

2. Le développement de nouvelles solidarités et synergies

L'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles se pratique déjà depuis très longtemps. Mais un effort doit être fait sur les années à venir pour les faire découvrir à de nouveaux publics. En effet, ces espaces sont propices aux liens sociaux entre populations qui ne se côtoient peu au quotidien. Pour amener cette nouvelle fréquentation, de nouvelles actions pourront être initiées.

La mobilisation des jeunes autour de projets environnementaux s'établira avec le Centre Départemental de l'Enfance. De même, la promotion des sites naturels comme lieux de rencontre entre différents publics se met en œuvre. Par exemple, une action de communication interne au Conseil général met en place à partir de fin 2012 des pique-nique sur les ENS pour en faire des lieux de synergie entre les équipes départementales.

Le principe d'une nature accessible à tous et à toutes les formes de handicap sera réaffirmé. Un travail précis sera conduit sur l'accès du futur Plan de Nature pour les publics à mobilité réduite. Des propositions d'activités accessibles aux publics défavorisés seront déployées. La pratique de la démocratie participative sera à l'œuvre à travers les comités de gestion qui seront réunis régulièrement.

L'affirmation de la politique ENS du Département sera présente dans les structures régionales et nationales. Le Var étant le deuxième propriétaire d'ENS au niveau national, sa représentativité dans les instances nationales sera à assurer.

Objectif opérationnel: Gérer les activités de pleine nature

La pratique des sports de nature en milieu protégé

Conformément à la réglementation, le Département est en train d'établir un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatif aux sports de nature (PDESI). La Commission Départementale (CDESI) a amorcé la construction de ce Plan départemental par l'inscription de divers Espaces, Sites et Itinéraires (ESI). Ont ainsi été identifiés des lieux de pratiques « modèles » en termes de gestion environnementale et sportive. Il s'agit de sites de plongée sous marine sur les sites littoraux, d'itinéraires de randonnées pédestres sur le secteur Haut Var Verdon et de sites d'escalade sur les Espaces Naturels Sensibles de Castillon, du Vallon Sourn, de la Roche Redonne.



Pour la période 2013/2015, cette démarche de valorisation des pratiques respectueuses de leur environnement se poursuivra et les projets d'inscription s'élargiront. Les communes et groupements de communes pourront demander l'inscription de leurs lieux de pratiques au Plan.

D'autre part, les groupes de travail de la CDESI poursuivront la démarche engagée : suivi des mouillages écologiques installés sur les sites de plongée inscrits, développement d'une pratique « responsable » de l'escalade... En outre, la CDESI va s'intéresser à d'autres activités sportives telles que la spéléologie, le VTT...

Les sentiers de randonnée

Au travers de sa compétence liée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) le Département propose des itinéraires de randonnée. Aujourd'hui, avec près de 2 000 kilomètres de sentiers comprenant notamment les itinéraires de grande randonnée (GR), le réseau Equi-découverte et de nombreux autres sentiers (Artuby, Siou-Blanc...) c'est l'ensemble des territoires que l'on peut découvrir à pied, à vélo ou à cheval.

Sur la période 2013/2015, le travail de régularisation foncière déjà effectué sur Haut Var Verdon permettra une valorisation des sentiers inscrits. La mise en place de nouveaux réseaux de sentiers et la finalisation d'aménagements (signalétique, travaux de sécurisation, labellisation...) seront réalisés. L'extension des sentiers inscrits se poursuivra dans l'objectif de relier la mer au Verdon grâce à un réseau de qualité, maîtrisés foncièrement et permettant le développement du réseau Equi-découverte.

Le Département contribuera au maintien d'un balisage de qualité et au déploiement d'une signalétique directionnelle cohérente sur l'ensemble des territoires, avec notamment de nouveaux tronçons inscrits : Saint Jacques de Compostelle, Réseau Equi-découverte... Enfin, le soutien technique auprès des communes et structures compétentes sera renforcé afin de les assister dans leur projet « randonnée »

Sentiers Varois de Qualité

Démarche partenariale menée avec le Comité Départemental de Randonnée et l'Agence de Développement Touristique, le label Sentier Varois de Qualité, lancé en 2012 pour identifier et mettre en valeur les plus beaux itinéraires de randonnée de notre département, va continuer sur 2013/2015.

Véritable outil de promotion de la randonnée dans le Var, il mettra en valeur non seulement des itinéraires sécurisés, balisés et signalés, maîtrisés foncièrement et entretenus régulièrement mais aussi des itinéraires parmi les plus beaux de notre département.

Relayé par les secteurs associatif et touristique, ce projet est le gage d'une prestation de qualité en direction des varois et des touristes amoureux du département. Par ailleurs, il permet l'intégration des sentiers labellisés au PDIPR et contribue au développement qualitatif de ce dernier.

OBJECTIF STRATEGIQUE 5 : SENSIBILISER A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil général encourage une ouverture large et démocratique à l'Education à l'Environnement et au Développement Durable, en particulier en faveur des jeunes varois. La collaboration avec l'Inspection Académique témoigne d'une stratégie pédagogique de qualité aussi bien pour les animations dispensées dans les établissements scolaires que pour celles organisées directement sur les propriétés départementales. Les associations intervenant dans le domaine de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable sont, quant à elles, aidées financièrement par le Département. Elles développent des animations de qualité sur l'ensemble du territoire départemental.

➤ Rôle préventif de l'éducation à l'environnement et au développement durable/ limitation des risques et des impacts en cas de catastrophes naturelles

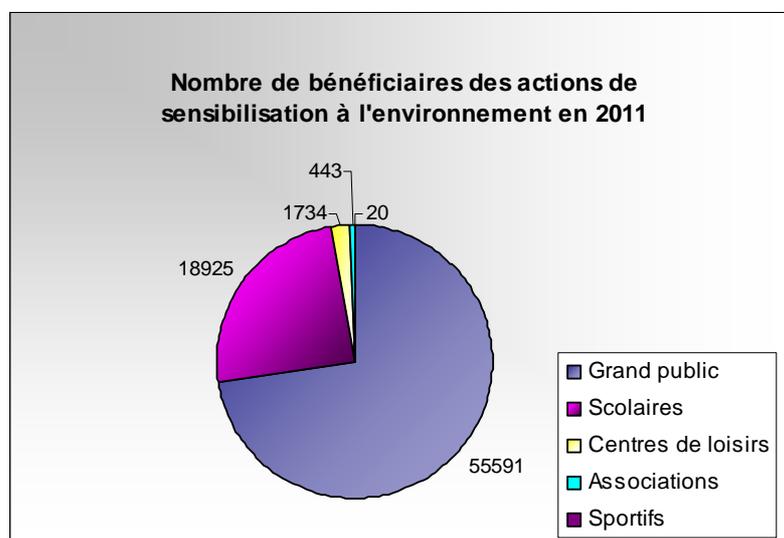
L'éducation à l'environnement et au développement durable est un moyen de limiter les risques et les impacts, sur l'environnement et la santé des populations, liés aux catastrophes naturelles et à certaines activités humaines, telles que les incendies, les inondations, les tremblements de terre, les pollutions marines, les accidents nucléaires ou industriels, les pollutions atmosphériques...

Sommes-nous vraiment préparés à vivre avec ces risques ? Quel est le rôle de l'éducation à l'environnement et au développement durable ? Il se situe à deux niveaux :

- en termes de prévention
 - o lorsqu'on s'adresse aux enfants, on touche les décideurs et citoyens de demain qui seront peut-être amenés dans le cadre de leur métier à prendre des décisions en matière d'aménagement et de gestion de l'espace.
 - o les futurs citoyens doivent aussi être sensibilisés à leur rôle dans l'entretien du milieu : entretien des berges, débroussaillage autour des habitations...
- en termes de limitation des impacts
 - o il semble que les citoyens soient mal préparés à la gestion de crise, aux bons réflexes à avoir lors d'évènements catastrophiques. Sait-on ce que signifient les « codes sirène » des pompiers par exemple ? Quels comportements adopter en cas de passage d'un feu, de secousse sismique ? Quelle est la procédure à suivre lors d'accident nucléaire ? Comment se procurer des pastilles d'iode ?

Il s'avère donc indispensable de faire de la gestion des risques l'un des thèmes à développer dans le cadre de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Le Conseil général avait proposé en 2011 une journée d'information sur ce thème à l'attention des équipes pédagogiques des collèges « environnement et territoires du Var ». Compte-tenu de l'importance du sujet, cette journée a été ouverte à l'ensemble des collèges du département. La Direction académique et le Conseil général encourageront les projets des enseignants concernant cette thématique dans les années à venir ; une dotation en livres et DVD a été distribuée aux collèges « environnement et territoire du Var » sur ce thème afin de les aider dans la construction de leurs projets pédagogiques.

Ce travail, ainsi que les évènements et conférences développés dans les structures d'éducation à l'environnement et au développement durable du Conseil général permettront d'insister encore sur ce sujet. De cette manière, chacun sera mieux préparé à ces phénomènes, certes exceptionnels, mais ravageurs et dont on peut limiter les impacts.



Objectif opérationnel 5.1 : Favoriser les actions d'éducation en milieu scolaire

Les « classes Argens » spécifiques Inondations

Pour développer la mémoire du risque et la conscience des collectivités locales et des habitants, il paraît opportun de sensibiliser le monde scolaire.

Les crues sont devenues, de par l'aménagement du territoire, des phénomènes dangereux pour les personnes et les biens. La connaissance et la culture du risque sont des éléments importants pour engager une prise de conscience. La mise en place du Programme d'Actions Prévention Inondation (PAPI) demandera l'adhésion de tous. Ce dispositif intègre cette dimension de la prévention par l'éducation à la culture du risque. L'Education nationale est un partenaire indispensable et fédérateur dans cette démarche.

Un programme spécifique Argens

Il sera proposé aux écoles primaires et aux collèges du bassin versant de l'Argens (ou d'un affluent) un canevas et des outils. Cela permettra à l'enseignant et sa classe d'élaborer une présentation des zones inondables, de prendre conscience de ce risque et des enjeux sur leur propre commune.

Ce travail se fera par phase. Les enfants enquêteront sur le terrain : histoire des crues, identification des zones inondables, rencontre des élus, des services de secours. Puis ils rédigeront un document de synthèse sur le support de leur choix.

Ils mettront en pratique une gestion du territoire cohérente avec l'aide d'un jeu de rôle.

Le soir même, lors d'une réunion publique, ils pourront présenter le document de synthèse avec une démonstration du jeu de rôle auquel les habitants et les élus pourront être conviés à participer. Ensuite un travail de diffusion sera entrepris.

Les actions dans les collèges

Sur la base du volontariat, les classes s'inscrivent dans le cadre de la convention « collèges environnement et territoire du Var ». Elles abordent la complexité du développement durable en s'intéressant aux grands thèmes écologiques de la forêt, des espaces naturels, du littoral, du cycle de l'eau ; elles découvrent les aspects socio-économiques de la gestion de leur territoire comme l'urbanisme, le traitement des déchets, etc. Elles intègrent également la dimension culturelle par la connaissance et la préservation du patrimoine local. En partant des ressources de proximité et des spécificités des différents territoires, les élèves observent ainsi leur environnement proche, puis passent progressivement de l'échelon local au mondial.

Une quarantaine de collèges est inscrite chaque année ; les équipes pédagogiques bénéficient d'une journée d'information. Le thème est défini en relation avec la Direction académique du Var. En 2013, ce sera la gestion des déchets. Une dotation thématique d'ouvrages et de DVD est prévue pour chaque collège. Une aide forfaitaire est accordée aux classes des collèges qui s'engagent dans le dispositif et dont les projets répondent aux critères de qualité définis par le Conseil général et la Direction académique.

Objectif opérationnel 5.2 : Offrir des structures départementales, vecteur d'éducation à l'environnement

Les équipements départementaux permettent de sensibiliser les varois au développement durable et de les éduquer à la préservation de l'environnement. Ils sont des lieux de découvertes, d'échanges et de constructions de nouvelles pratiques éco-responsables.



Le potager de l'Ecoferme

L'écoferme de la Barre

Les jeunes citadins y renouent avec le milieu naturel afin de mieux le connaître et apprendre à le respecter. Ils découvrent ainsi des animaux de ferme, de plus en plus rares en milieu urbain. De multiples sujets d'actualité sont traités : préservation de la biodiversité, gestion de la ressource en eau, maîtrise de l'énergie, tri des déchets... Les offres de prestations sont désormais élargies et les publics sont plus largement diversifiés. Le grand public, lui, découvre l'écoferme lors des journées portes ouvertes.

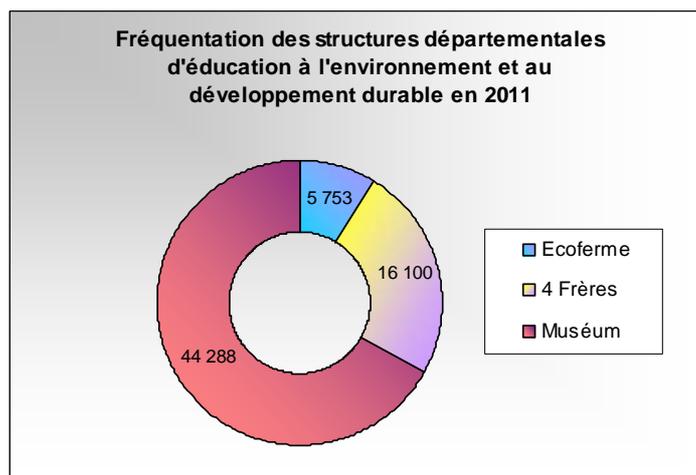
La Maison de la Nature des Quatre Frères

Cette structure propose une sensibilisation à la nature et au patrimoine culturel traditionnel de la Méditerranée grâce à de nombreuses activités : balades découverte, animations pour les enfants, expositions animées, conférences...

Chaque année sont menés l'accueil et la sensibilisation des varois, scolaires et grand public, par l'aménagement et la mise en valeur de sentiers de découverte, en visites libres.

Des « balades découverte accompagnées » sur les thèmes de la nature ou du patrimoine sont programmées certains samedis. Des animations pour les enfants durant les temps scolaires et extrascolaires et des manifestations d'envergure sont annuellement proposées.

La fréquentation annuelle attendue est estimée à 15 000 personnes.



Le Muséum d'Histoire Naturelle de Toulon et du Var

Le Muséum, totalement rénové, est ouvert depuis juin 2011. Il dispose d'une vaste surface destinée aux expositions permanentes et temporaires, à un atelier pédagogique... Situé dans un superbe espace naturel arboré à l'ouest de Toulon : le Jardin du Las, il participe à la dynamique nationale de la semaine de la science et de la nuit des musées. La qualité de ses prestations lui confère un taux de fréquentation-record. Le Muséum a pour ambition d'être centre de ressources sur la biodiversité dans le Var.

Objectif opérationnel 5.3 : Sensibiliser et éduquer aux multiples facettes de l'environnement dans le Var

Les animations nature sur les Espaces Naturels Sensibles

Se promener et découvrir les particularités végétales, animales, minérales ou patrimoniales du lieu grâce au regard avisé d'un guide naturaliste, tel est l'objectif des animations proposées aux publics : scolaires, promeneurs varois, touristes, sportifs de pleine nature. Ils découvrent également les actions du Conseil général en matière de préservation de l'environnement. Ils sont incités au respect des sites et informés des dispositions prises pour les protéger et les sécuriser. De nombreux espaces, dont certains « Cœurs de nature » accueilleront ces animations réparties sur tous les territoires du Var. Une soixantaine de demi-journées de balades découvertes auront lieu sur les Espaces naturels Sensibles du Département.

Les associations varoises dans le champ de l'éducation à l'environnement et au développement durable

Environ soixante-dix associations sont subventionnées chaque année pour leur action en matière d'environnement et 75% d'entre-elles œuvrent en matière d'éducation à l'environnement.. Le Conseil général du Var soutient principalement des actions en faveur de la préservation des écosystèmes et la diminution des pollutions, comme par exemple la campagne « Eco gestes Méditerranée ». Véritables lieux d'éducation à la maîtrise de l'énergie et à la promotion des énergies renouvelables, les espaces info-énergie, à destination des particuliers, des entreprises et des collectivités locales, font, quant à eux, l'objet d'une attention toute particulière.

Un schéma départemental d'éducation à l'environnement et au développement durable est en cours de finalisation. Le Département mène depuis des années des actions dans ce domaine. Il est donc essentiel de les valoriser et d'optimiser ce travail en le structurant et en lui donnant une meilleure visibilité. Cela permettra de repérer les acteurs-clé, d'acquérir la connaissance des contenus développés en direction des publics, d'améliorer la complémentarité des offres proposées. Cette synergie sur le terrain sera l'occasion de gagner en efficacité et en pertinence.

OBJECTIF STRATEGIQUE 6 : PREVENIR ET TRAITER LES PRINCIPALES SOURCES DE POLLUTION ET LUTTER CONTRE L'EMISSION DES GAZ A EFFET DE SERRE

Dans le cadre de la prévention des pollutions, la seule compétence obligatoire du Département est l'élaboration et le suivi du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux. Cela se traduit par un rôle de coordination auprès de tous les acteurs. D'autre part, le Conseil général est largement engagé dans le développement des énergies renouvelables et la diminution des consommations d'énergies, en raison de la problématique d'approvisionnement électrique des territoires de l'Est varois. Enfin, fondée sur une autre compétence obligatoire, le Département assure une assistance technique auprès des petites communes rurales en matière d'assainissement collectif et non-collectif.

Objectif opérationnel 6.1 : Contribuer à améliorer la gestion des déchets

Le suivi du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PP GDND)

La gestion des déchets ménagers est une problématique à laquelle les collectivités locales doivent, de par leurs compétences, faire face en mettant en place des solutions pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Le Conseil général n'a pas, pour sa part, de responsabilité directe obligatoire. Son intervention reste toutefois importante. Elle s'exprime à travers des politiques volontaires très diverses (aide aux investissements des communes et EPCI, coordination, participation à des syndicats départementaux, etc.) dont, notamment depuis le 1er Janvier 2005, l'exercice d'une compétence majeure en matière de planification : le suivi et l'élaboration du plan départemental.

Les plans départementaux ont pour objet de coordonner l'ensemble des actions à mener tant par les pouvoirs publics que par des organismes privés pour une gestion des déchets cohérente à l'échelle d'un territoire.

Approuvé en janvier 2004, le plan soulevait déjà la question des besoins départementaux en matière d'installations de stockage de déchets ultimes. Des évènements comme la fermeture du site de Bagnols-en-Forêt mettent en évidence la fragilité de la situation départementale à cet égard. Des efforts ont toutefois été accomplis par les collectivités et les tonnages des déchets recyclés ont progressé au détriment des quantités mises en décharge. Il est cependant nécessaire et urgent de faire émerger de façon concertée à l'échelle des territoires de nouvelles solutions pour le traitement des déchets.

L'élaboration du nouveau Plan départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux, prévu sur 3 ans, sera l'occasion de dégager des propositions locales. Le plan devra avant tout s'appuyer sur des scénarii partagés par ceux qui auront à le mettre en œuvre dans les territoires varois.

 <p>VAR ESTEREL Dynamisme économique et Patrimoine vivant</p>	Un contrat d'objectif sur Var Estérel : la création d'une structure mixte de traitement et de valorisation des déchets /biomasse	 <p>Développement durable CONSEIL GÉNÉRAL DU VAR</p>
<p>Ce territoire se caractérise par une très forte attractivité touristique et une importante augmentation de la population. A ce titre, Var Estérel constitue un des bassins de vie les plus importants du département générant un gisement annuel de déchets ménagés et assimilés de l'ordre de 90 000 tonnes/an, environ 10 % de la production de l'ensemble du Var. Parallèlement, il est dépendant du site de traitement de Bagnols-en-forêt qui est au maximum de ses capacités.</p> <p>Le département doit également faire face à une situation de fragilité de son approvisionnement électrique, notamment sur l'Est-Var compte tenu des caractéristiques du réseau de distribution. Il était donc judicieux de réfléchir à de nouvelles solutions pour le traitement et la valorisation énergétique des déchets ménagers</p> <p>L'idée est de structurer des unités de traitement et de valorisation adaptées à la production des déchets, tout en produisant de l'énergie. Le Conseil général s'oriente vers des solutions de gestion innovantes basées sur des unités de petite capacité. La finalité est de lutter contre les pollutions et de préserver les milieux. Après une identification et une comparaison des procédés techniques de traitement et valorisation des déchets, des solutions de gestion seront mises en œuvre, dans des scénarii économiquement viables.</p>		

Objectif opérationnel 6.2 : Participer à la lutte contre l'émission de gaz à effet de serre

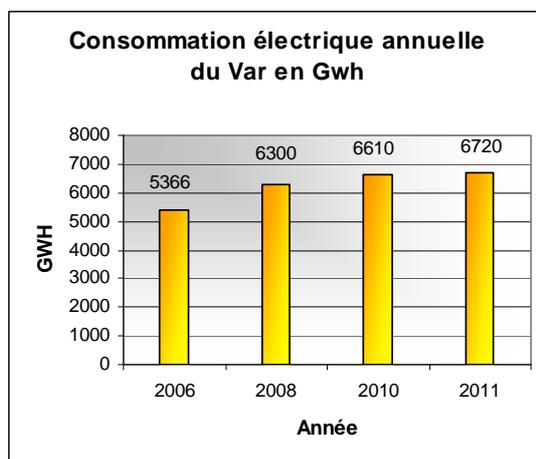
La fragilité de l'approvisionnement électrique pèse toujours très fortement sur la situation énergétique du Var. Le risque d'incidents, en majorité l'hiver ou l'été aux pointes de consommation, provoquant délestages ou coupures sur le réseau est encore présent. Face à ce problème spécifiquement local, le Conseil général s'est engagé dans un contrat d'objectifs ministériel avec : l'Etat, le Conseil Régional PACA, le Conseil général des Alpes-Maritimes, la Principauté de Monaco, RTE, l'ADEME et l'Etablissement Public d'Aménagement de la Plaine du Var*. Une stratégie énergétique varoise, s'appuyant sur deux axes, est définie : maîtrise de la demande énergétique et développement des énergies renouvelables.

Le renforcement du réseau et le développement de la production régionale compléteront les actions d'efficacité et de sobriété énergétique. Celles-ci visent une plus grande maîtrise de la consommation électrique, entre autres celle de pointe (saisonnaire, journalière) que ce soit dans le bâti résidentiel ou tertiaire, et en particulier celui du Conseil général.

Le Département propose également un cadre de référence pour le développement des énergies renouvelables sur ses territoires. Cela amène cohérence et respect des enjeux locaux : environnementaux, agricoles, urbains et paysagers, particulièrement dans le secteur du solaire photovoltaïque qui recèle les plus forts enjeux. Plus spécifiquement pour ce dernier, la démarche aboutira à un document d'orientation sur lequel s'engageront tous les partenaires.

Cette stratégie s'articule avec les objectifs et les politiques régionale et nationale, dans une mobilisation large et renforcée de tous les acteurs du territoire en vue du lancement de la démarche du Plan Climat territorial du Département du Var .

*PACA : Provence, Alpes, Côte d'Azur ; RTE : Réseau de Transport d'Electricité ; ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie ; EPA : Etablissement Public d'Aménagement.



Objectif opérationnel 6.3 : Intervenir auprès des maîtres d'ouvrage communaux et intercommunaux pour une bonne gestion de l'assainissement collectif et non collectif

L'accompagnement du Département se situe très en amont des projets d'assainissement. Il développe spécifiquement une mission d'assistance technique en faveur des communes rurales. Cela permet de fédérer des actions à l'échelle d'un territoire, parfois même inter-territoires, pour les opérations structurantes majeures que sont : les créations et réhabilitations des stations d'épuration, les zones de dépotage des matières de vidange, les projets concernant les filières de traitement et valorisation des boues issues de l'épuration...

Le programme d'appui aux collectivités pour une bonne gestion de l'assainissement collectif

Grâce à sa connaissance de l'assainissement collectif varois via la réalisation de documents de diagnostic et d'orientation, et sa participation aux schémas prospectifs engagés par les communes, le Département est à même d'orienter sa politique d'aide à l'assainissement vers les opérations prioritaires.

Les investissements sur des opérations structurantes permettent de maîtriser les coûts tout en étant efficace dans la lutte contre les pollutions et pour la préservation des milieux.

Les efforts financiers consentis ces dernières années ont permis de résorber de nombreux dysfonctionnements, véritables points noirs pour la qualité des milieux aquatiques dans lesquels se rejettent les eaux traitées. Il reste nécessaire de maintenir cet appui pour continuer d'assurer la préservation des milieux. Le schéma départemental de l'assainissement collectif sera actualisé en 2013 afin de maintenir des objectifs de renouvellement des installations et limiter le vieillissement du parc des stations d'épuration.



Un procédé innovant : les filtres plantés de roseaux

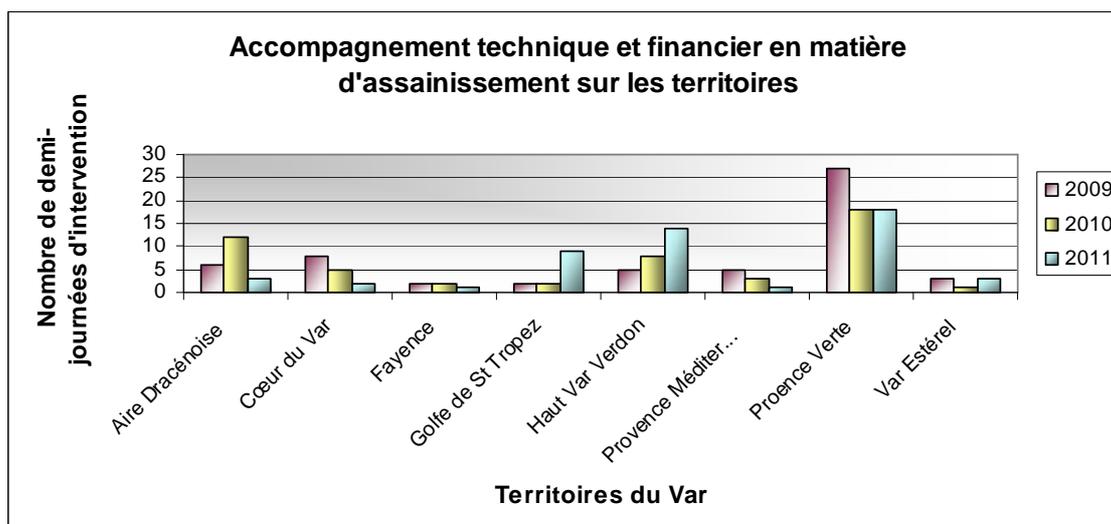
L'aide à la gestion de l'assainissement non collectif

Le Département assiste les communes et les EPCI dans leurs missions de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif (ANC) : fosses, drains d'épandage, etc.

Les textes réglementaires évoluent constamment, récemment encore avec les modifications issues du Grenelle 2. Aussi l'accompagnement des SPANC (Service Publics d'Assistance à l'Assainissement Non Collectif) nécessite un ajustement permanent face à la demande de nombreuses collectivités. Pour 2013 et les années suivantes, l'accent portera sur la résolution des difficultés d'application, sur le terrain, des nouvelles dispositions réglementaires.

Le principe d'une charte départementale de l'ANC, prévue dans le schéma départemental, a été voté en 2012. L'enjeu sera de fédérer les différents acteurs autour d'une "démarche qualité" établie sur la base d'un socle réglementaire incontournable, tout en contribuant à la reconnaissance des entreprises qui s'y engagent.

Le Département assiste également les services de l'Etat en charge du suivi des agréments départementaux délivrés aux entreprises de curage des dispositifs d'assainissement non collectif. Il se fait le relais des interrogations des SPANC, notamment au sujet des pratiques de certaines entreprises de vidange. Les contraintes locales particulières, découlant de la réglementation, variables selon les territoires en fonction de leur maillage en termes de zone de réception des matières de vidange, posent aussi question.



La gestion des boues des stations d'épuration

Ces dernières années la réglementation s'est renforcée au niveau de la gestion des déchets de l'assainissement, obligeant à une valorisation des boues issues des stations d'épuration. Une réflexion prospective globale au travers du schéma départemental des boues et déchets issus de l'assainissement a été menée. Elle a permis de définir une politique départementale cohérente sur les modalités de traitement et valorisation des boues, traduite en termes d'actions par territoires.

Le schéma départemental des boues et déchets issus de l'assainissement a été validé en Assemblée départementale de juin 2012. Il sera présenté à la Commission de suivi du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux et sera intégré à la révision du Plan.

(Les chiffres-repères et l'ensemble des données chiffrées environnementales sont des éléments afférents à l'exercice 2011)

PLAN D'ENGAGEMENT

Préserver et développer
les territoires
de notre Département

**Soutien aux
services publics
et aménagement
du territoire**

SOUTIEN AUX SERVICES PUBLICS ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

PISTE STRATEGIQUE : ASSURER LE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DE CHAQUE TERRITOIRE EN ACCOMPAGNANT FINANCIEREMENT LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITES DANS LEURS PROJETS DE SERVICES AUX PUBLICS A L'ECHELLE DES TERRITOIRES

Le Département du Var a pour objectif d'assurer un développement équilibré de chaque territoire. Pour cela, il accompagne financièrement les communes et les intercommunalités dans leurs projets de développement, en tenant compte des spécificités de chaque territoire et des objectifs prioritaires définis dans les contrats de territoire 2013-2015.

Sur la période 2013-2015, la démarche de territorialisation se poursuivra par l'élaboration de nouveaux contrats de territoire conjointement à la mise en place de cinquante trois contrats d'objectifs. Ils permettront de répondre de manière innovante à des besoins spécifiques identifiés sur chacun de nos territoires.

Comme en 2011 et 2012, les aides du Département s'inscriront dans le cadre **d'enveloppes territoriales globales**. Seront subventionnés les projets s'inscrivant dans les orientations prioritaires de chaque contrat de territoire.

*60% de nos crédits
seront dédiés aux
opérations structurants*

Le Conseil Général accordera son soutien à la réalisation de grands investissements publics tels que les écoles, les crèches, les mairies, les bâtiments communaux, les salles polyvalentes, les équipements sportifs, les zones d'activité, les logements, les aménagements urbains et les infrastructures routières, les réseaux d'alimentation en eau potable, les stations d'épuration, les déchetteries, les équipements culturels, les parcs publics, les aires de jeux, les centres aérés, les bistrotts de pays, les campings et gîtes municipaux

Les contrats de territoire 2013-2015 soulignent les axes d'intervention majeurs qui s'inscrivent en cohérence avec les vocations de chacun des huit territoires, identifiées lors de l'étude Var 2030 et des conférences territoriales.

LES VOCATIONS TERRITORIALES



L'aire dracénoise, positionnée dans une dynamique de développement de plate forme économique et logistique, s'affirme également en tant que pôle d'équilibre résidentiel de l'Est Var, accompagné d'une forte dimension sanitaire et sociale.

Le territoire se veut en outre porteur d'une attractivité culturelle et touristique confortée notamment par la proximité du Parc naturel du Verdon et soutenue par un environnement agricole et forestier très présent





Territoire de renommée internationale, le Golfe de Saint-Tropez a su préserver un cadre de vie d'exception tout en confortant sa place de pôle économique majeur pour le Département.
 Bien qu'il se caractérise par un niveau d'équipements et de services diversifiés et de bonne qualité, le territoire doit encore affirmer sa vocation résidentielle pour actifs, améliorer la fluidité de ses échanges routiers et renforcer ses structures sanitaires et sociales de proximité.



Un territoire rural de qualité, qui maîtrise sa croissance résidentielle de façon durable, développe des activités économiques innovantes basées sur les « potentiels locaux », s'investit dans un tourisme « patrimoine - bien-être - Haut de gamme » et garantit d'une solidarité intergénérationnelle.



Son économie touristique et résidentielle soutenue par un réseau d'infrastructure portuaire, aéroportuaire et ferroviaire lui permet de jouer un rôle moteur dans le développement économique du Département.

Ce pôle urbain développe l'offre et la qualité des logements en valorisant le cadre de vie et en développant les transports. Ce territoire mène une véritable politique d'accompagnement social et solidaire afin d'anticiper le vieillissement de la population, d'accompagner les familles mais également de lutter contre la pauvreté par l'accès à l'emploi.

LA POLITIQUE SOUTIEN AUX SERVICES PUBLICS ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE SE DECOMPOSE EN PLUSIEURS OBJECTIFS OPERATIONNELS

1. Apporter un soutien financier spécifique aux petites communes :

Le dispositif spécifique pour les communes de moins de 3 500 habitants, expression de la solidarité départementale sera maintenue sur la période 2013-2015.

Ces collectivités auront la même garantie du niveau d'aide qu'en 2011 et 2012 pour les accompagner dans la réalisation des opérations indispensables à leur développement.

Elles disposent d'enveloppes individualisées au sein de l'enveloppe territoriale :

✓ 100 000 € pour les communes de moins de 1 000 habitants, dotation petite commune incluse, cette aide, d'un montant de 30 000€, pouvant être librement affectée ;

✓ 120 000 € pour les communes de 1 000 à 3 500 habitants.

2. Participer à l'amélioration et au développement des services publics locaux :

Le Département continuera d'accompagner la réalisation des équipements publics structurants, tels que les hôtels de ville, les crèches, les salles polyvalentes etc. Une attention particulière sera accordée aux créations de groupes scolaires qui représentent un vecteur de développement important pour nos territoires.

La démarche de développement durable, initiée en 2005, s'étend désormais à la réalisation de bâtiments recevant du public. L'attribution des subventions départementales est conditionnée, depuis le mois d'avril 2012, au respect de normes environnementales déclinées dans une grille de critères cohérente avec les orientations de l'étude prospective Var 2030.

Les bâtiments constituent, en effet, aujourd'hui la principale source d'émissions de gaz à effet de serre.



3. Améliorer les infrastructures communales (voirie) :

Les traversées de village, les opérations majeures de voirie, les aménagements urbains (places, parkings, carrefours, ouvrages d'art), à l'exclusion des opérations d'entretien annuel, seront subventionnées dans le cadre du contrat de territoire 2013-2015.

Ces aides s'inscrivent dans une politique de développement des territoires en favorisant leur désenclavement et en renforçant leur attractivité.

4. Aménagement du territoire :

Le Département au travers de son partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise (AU[dat]) et les syndicats en charge de l'élaboration des SCoTs a pour objectif d'harmoniser les politiques urbaines.

Il finance des programmes d'études, notamment prospectives, permettant la définition de projets d'aménagement, d'urbanisme, de déplacements et de développement économique, d'habitat et logement.

S'agissant, plus particulièrement de l'AU[dat], dont la zone d'intervention est ciblée sur l'aire toulonnaise, le Conseil général accordera son soutien financier à la mise au point d'un programme d'études défini dans un cadre concerté.

Notre objectif commun est d'améliorer la connaissance des territoires, d'expérimenter par l'accompagnement, notamment technique et réglementaire, des opérations exemplaires à l'échelle des territoires.

5. Soutenir les projets d'initiative territoriale sur la période 2013-2015 :

Le Département réservera des moyens financiers en fonctionnement pour favoriser l'émergence d'initiatives territoriales visant notamment à améliorer l'offre des services publics locaux.

Ces actions peuvent s'inscrire dans le cadre de la mise en œuvre des contrats d'objectifs.

“Le Var s’engage”

Qualité et Performance de la collectivité

- . Pilotage stratégique et territorialisation**
- . Gérer de manière raisonnée
le patrimoine immobilier départemental**
- . Donner aux services les moyens adaptés
dans une démarche respectueuse de l’environnement**
- . Optimiser les ressources financières**
- . Garantir la sécurité juridique**
- . Optimiser les achats publics**
- . Valoriser les ressources humaines et la santé au travail**
- . Développer et piloter le système d’information**

QUALITE ET PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION

La Politique Qualité et Performance de l'Administration représente 30% des moyens budgétaires engagés par la collectivité et 20% des effectifs employés.

La finalité de cette politique « de l'administration » est d'être à l'origine des politiques publiques départementales mais également au service de celles-ci.

A l'origine des politiques publiques départementales parce qu'elle regroupe l'ensemble des moyens affectés à la définition de la stratégie de l'action départementale et à l'exercice de la démocratie.

Au service de celles-ci parce qu'elle intègre les moyens humaines, matériels, juridiques, techniques et financiers permettant aux services du département d'exercer les actions en direction des Varois, dans les meilleures conditions.

Placée au cœur des problématiques de l'innovation, de la transversalité, de la proximité à la population, des synergies et de l'optimisation des moyens, la politique qualité et performance de l'administration compose avec ces contradictions pour apporter les meilleures réponses dans une société de plus en plus complexe et pour servir au mieux l'intérêt général.

Qualité
et Performance
de la collectivité

**Pilotage
stratégique
et territorialisation**

PILOTAGE STRATEGIQUE ET TERRITORIALISATION

Le pilotage stratégique passe d'abord par l'organisation de la vie institutionnelle et démocratique de la collectivité et la communication sur les politiques départementales du Var.

Mais piloter par la stratégie c'est aussi donner un sens à nos actions et assurer la meilleure adéquation possible entre nos moyens, nos intentions et leurs effets.

C'est aussi donner du crédit à notre action en adaptant son intensité selon la configuration de nos territoires et les besoins des habitants.

Enfin inscription de nos politiques départementales dans une dimension européenne et internationale relève de cet objectif.

Objectif opérationnel 1: Organiser et mettre en œuvre la vie institutionnelle de la collectivité

Organiser et mettre en œuvre la vie institutionnelle de la collectivité consiste essentiellement à donner les moyens à la démocratie locale de fonctionner dans le cadre de son appareil délibératif notamment, mais aussi à assurer la représentation de notre département et l'accueil de son public sur tous les territoires.

1) Vie de l'assemblée et exigence démocratique

La préparation des séances plénières et la gestion des actes administratifs concourent à la vie de la démocratie dans notre département pour laquelle nous avons pour ambition d'améliorer notre performance ; notamment en garantissant une meilleure publicité de nos actes administratifs et en visant, à terme, une dématérialisation des actes administratifs de la collectivité.

Quelques chiffres clés :

- ⇒ 7 à 8 séances annuelles
- ⇒ 2 224 actes administratifs (hors délibérations)

Contexte et perspectives

Le Département s'est inscrit, il y a trois ans, dans le programme Aide au Contrôle de Légalité Dématérialisé (ACTES) de l'Etat pour la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité, selon un calendrier échelonné.

Au-delà de la télétransmission, les perspectives d'évolution visent la dématérialisation complète des actes. Pour répondre à cet objectif, il est nécessaire d'intégrer, progressivement, la signature numérique ainsi qu'un archivage électronique (coffre-fort) au sein de la collectivité.

Dans la dynamique d'informatisation et de dématérialisation enclenchée dans ce secteur, il est également envisagé, comme la loi le permet désormais, de mettre les projets de délibérations à disposition des conseillers qui le souhaiteraient, par voie électronique de manière sécurisée.

Mettre en œuvre la télétransmission des actes

Après la **télétransmission des délibérations**, effective depuis 2011, celle **des arrêtés** (hors gestion du personnel) est programmée pour 2013.

Bénéfices attendus :

- ✓ *modernisation des moyens de l'administration et des relations avec l'Etat,*
- ✓ *amélioration des délais de traitement,*
- ✓ *réduction des tâches administratives,*
- ✓ *diminution du volume de papier consommé*

La planification des opérations prévoit une mise en place progressive au sein de la collectivité. Lancé en juin 2009, ce projet de dématérialisation de longue haleine a vu sa première phase, mise en œuvre en 2011, avec la télétransmission des délibérations de l'Assemblée Plénière vers les services préfectoraux du contrôle de légalité.

Parallèlement, une étude sur la gestion fonctionnelle et informatique des autres actes traités par le même logiciel, a été réalisée afin d'étendre le périmètre de la télétransmission aux arrêtés, ce qui est programmé pour l'année 2013. Un avenant à la convention de télétransmission interviendra au préalable avec la Préfecture pour permettre l'extension du périmètre couvert.

L'étude menée avec le prestataire informatique a montré la nécessité de centraliser la fonction de télétransmission afin de permettre une gestion rationnelle du processus. Le Service Assemblée a été chargé de cette centralisation, rédigera la procédure correspondante et assurera l'information auprès des instructeurs.

Quelques chiffres clés :

- ⇒ 122 délibérations du Conseil Général transmissibles,
- ⇒ 115 délibérations du Conseil Général télétransmises,
- ⇒ 800 autres actes transmissibles et gérés dans AIRSDELIB

La phase suivante du projet prévoit l'intégration de la signature électronique des délibérations puis celle des arrêtés. Les spécifications pour le passage à la signature numérique des délibérations ont d'ores et déjà été rédigées et validées en fin d'année 2012.

Mettre en ligne les délibérations

La mise en ligne des délibérations de l'Assemblée Plénière permettra de rendre accessibles au public les grandes décisions de la collectivité, de disposer d'un support d'informations élargi et de communiquer sur les principales actions du Conseil général :

- ✓ *Dans un contexte de crise économique et de critiques à l'égard des collectivités territoriales dans leur ensemble, la lisibilité des décisions du Département devient plus prégnante.*

Les collectivités sont tenues d'organiser un accès simple aux règles qu'elles édictent. La mise à disposition et la diffusion des documents administratifs constituent une mission de service public.

A cette exigence démocratique sera apportée une réponse moderne par le biais de la publication sur internet des délibérations de l'Assemblée départementale.

De la même façon, sera étudiée la solution de publication dématérialisée du RAA par une mise en ligne également sur le site internet du Conseil général.

L'accessibilité ainsi que la lisibilité des décisions de la collectivité s'en trouvera ainsi améliorée.

Quelques chiffres clés :

- ⇒ 120 à 150 délibérations du Conseil Général en moyenne par an,
- ⇒ 700 actes publiés en moyenne par an,
- ⇒ 52 numéros édités du Recueil des actes administratifs.

2) Représentation et proximité

Le contexte

Engagée dans une politique de territorialisation, la collectivité veille à assurer une prise en compte maximale des spécificités des différents territoires du Var dans l'application de ses politiques et de ses objectifs.

L'organisation a ainsi évolué et des actions sont menées en complémentarité avec les Maisons Départementales des Territoires et les équipes pluridisciplinaires mises en place en 2012 sur les différents sites.

Afin d'assurer une réactivité optimale vis-à-vis des services et plus largement des populations concernées, le guichet unique permettra de centraliser et de transmettre aux unités territorialisées les demandes de renseignements et d'interventions.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la vie institutionnelle de la collectivité s'appuie dès aujourd'hui sur les points forts de notre territoire, notamment la richesse de son agriculture et de ses producteurs locaux. Il est donc important d'axer sur ce potentiel l'approvisionnement de la collectivité en denrées alimentaires.

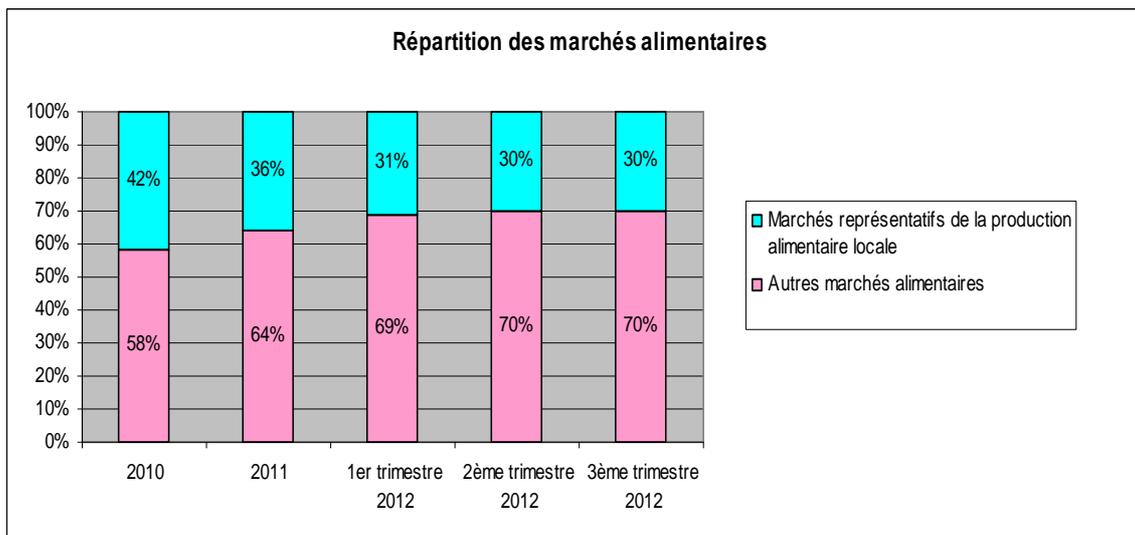
Les missions et activités

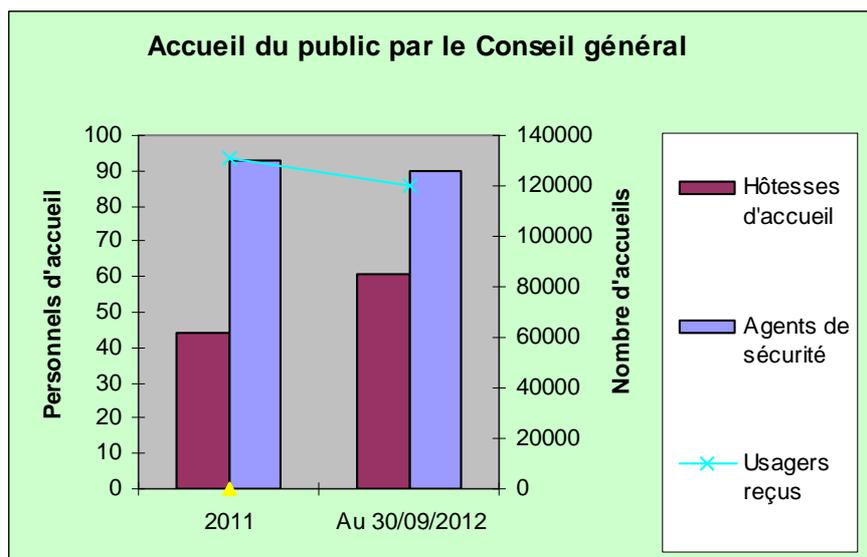
Afin d'organiser et mettre en œuvre la vie institutionnelle, la collectivité s'appuie sur différents services recouvrant une pluralité de métiers :

- le service Fêtes et Cérémonies, doté d'une cuisine assurant en régie la presque totalité des repas liés à la vie institutionnelle ;
- les chargés de protocole intervenant sur l'ensemble des territoires ;
- le service des chauffeurs et vague mestres qui permet notamment la mobilité de l'ensemble des élus sur le territoire ainsi que l'activité courrier ;
- les chargés de suivi d'opérations, présents sur chacun des territoires, qui contribuent également à la mise en œuvre de cet objectif ;
- enfin, les agents d'accueil qui participent aux manifestations au même titre que les agents du service Intendance logistique et du service Sécurité (accueil lors des manifestations, mise en place des sonorisations, sécurisation des événements...).

Quelques chiffres clés :

- 332 599 appels reçus en 2011
- 130 542 personnes reçues à l'accueil en 2011
- 8 chargés de suivi d'opérations, 61 hôtesses d'accueil et 92 agents de sécurité répartis sur les territoires





Répondre au mieux et au plus près des besoins des territoires en s'appuyant sur des compétences diversifiées

Afin de poursuivre sa politique de territorialisation et renforcer la présence des équipes pluridisciplinaires sur le terrain, trois antennes du service Intendance générale Livraisons seront créées, à Toulon, Draguignan et Flassans.

Cette territorialisation rendra les équipes davantage mobilisables, plus réactives et permettra d'optimiser les moyens.

En effet, la création des antennes favorisera des interventions plus locales, diminuant ainsi l'empreinte carbone du service.

Elle permettra également de limiter au maximum le recours à des prestataires externes pour prendre en charge la mise en œuvre de la vie institutionnelle de la collectivité.

Cette organisation décentralisée favorisera enfin le bien-être des agents au travail en réduisant la fatigue et le stress dus à l'éloignement entre les résidences personnelle et administrative.

Mettre en œuvre un guichet unique adapté aux besoins de nos citoyens

En 2011, en créant un standard sur l'aire toulonnaise et un standard sur l'aire dracénoise, la collectivité a mis en place un accueil téléphonique harmonisé et répondant mieux aux besoins des usagers.

En 2012, elle continue de moderniser son outil d'accueil téléphonique en l'informatisant, afin de disposer d'une information homogène concernant les appels et d'organiser une meilleure visibilité de notre accueil.

Cette même année, la Direction des Relations Publiques a recruté en interne des agents d'accueil et d'information spécifiquement pour les centres de solidarité. Après avoir effectué un cycle de formation spécifique, ils ont été déployés sur les centres sociaux.

Les directions et services de la collectivité disposent également d'un outil informatique, DRP Logistique, qui leur permet de transmettre toutes leurs demandes en matière logistique, et qui est également utilisé pour les collectivités qui font appel aux services du Parc matériel de Flassans.

La collectivité s'engage à poursuivre sa démarche de modernisation et de professionnalisation pour offrir un accueil téléphonique unique pour toutes les demandes des usagers d'une part mais également des directions et des agents de la collectivité d'autre part.

Une plateforme téléphonique regroupant une dizaine d'agents sera ainsi mise en place afin de centraliser l'ensemble des demandes et de renseigner et orienter l'ensemble des demandeurs. D'autres directions pourraient s'associer à ce projet.

Favoriser les circuits courts pour l'achat des produits alimentaires

Engagé dans une démarche globale de développement durable, le Conseil général du Var soutient la production locale et souhaite à ce titre accentuer l'approvisionnement en circuit court des produits issus de notre agriculture.

Les producteurs varois seront recensés et contactés afin d'organiser ce circuit. La collectivité possèdera ainsi à terme une connaissance et une cartographie de l'ensemble des ressources du département afin de mieux les utiliser et les valoriser, notamment lors des manifestations institutionnelles.

La collectivité participera ainsi au renfort du tissu économique local et réaffirmera son engagement en matière de développement durable.

Objectif opérationnel 2 : Evaluer et auditer les politiques publiques

1) Les relations avec nos partenaires

Dans un contexte économique dégradé il s'agit de s'assurer que les partenaires du Conseil Général sont en capacité financière de poursuivre leurs actions d'intérêt général au bénéfice des citoyens sans pour autant sur-mobiliser des fonds départementaux en raréfaction

Pour ce faire, la Mission du contrôle de gestion Externe (MCGE) du Département joue un rôle d'impulsion et de diffusion des méthodes analytiques à appliquer, auprès des Directions tout comme des partenaires par :

- son expertise en comptabilité et analyse financière privée,
- son positionnement spécifique de Direction conseil en interne et d'interlocuteur transversal commun en externe.

Elle assure par ailleurs sur les dossiers une continuité d'action dans le temps et apporte une vision comparative pluriannuelle garantissant équité et efficacité.

Pour permettre la réalisation de cet objectif opérationnel les actions suivantes seront actionnées :

- ✓ Faciliter et enrichir la teneur des échanges avec nos partenaires ; les circuits de l'information sont plus fluides, les acteurs plus réactifs et les données échangées plus pertinentes.
- ✓ Adapter l'organisation du travail inter-Directions dans la forme de communication employée, dans le contenu des analyses, dans les actions proposées, pour obtenir des résultats
- ✓ De fait, la MCGE doit optimiser en continu son propre fonctionnement pour toujours répondre au mieux aux réels besoins en diversifiant ses types d'actions, en enrichissant ses points de contrôle en garantissant l'historique et la traçabilité des situations suivies.

Les partenaires suivis par la MCGE en quelques chiffres :

- ↔ 1673 associations subventionnées
- ↔ 54 M€ de subventions versées
- ↔ 53 organismes bénéficiant de garantie d'emprunt du CG83
- ↔ 8 sociétés avec détention de capital social

Source : CA2011

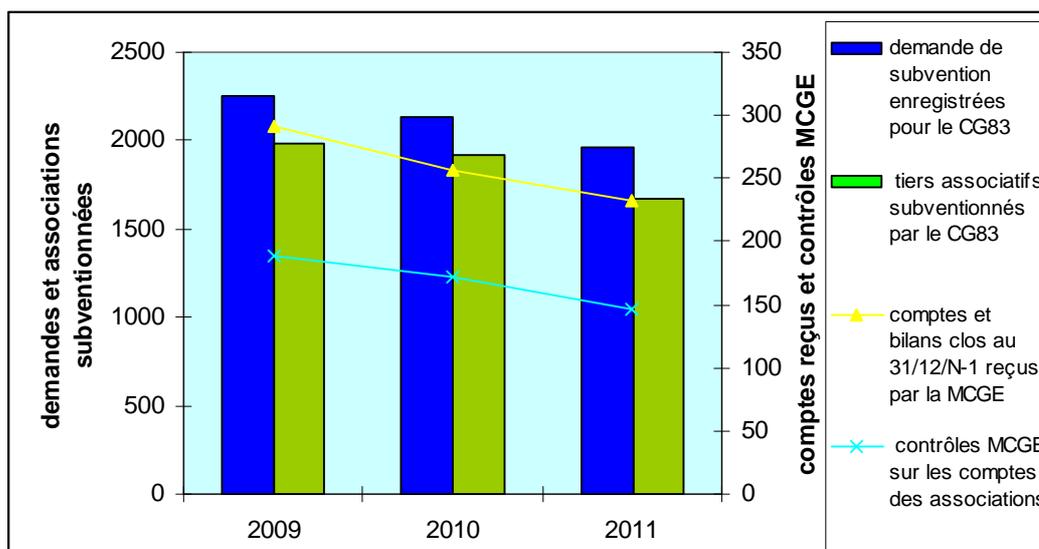
OPTIMISER LES FLUX D'INFORMATIONS AVEC LES PARTENAIRES

L'évolution du cadre réglementaire de ces dernières années sur le plan national, la pression exercée par la réglementation européenne et la nécessité d'approfondir individuellement chaque situation analysée pour une sécurisation juridique et financière des relations conduit à **démultiplier les situations d'échanges d'informations avec nos partenaires**. En contrepartie, des solutions sont recherchées pour **offrir des modalités plus réactives et plus souples dans ses procédures**.

De fait, **la dématérialisation et la personnalisation des échanges** apparaissent comme des leviers incontournables.

Les flux gérés en quelques chiffres clés :

- 1960 dossiers de demandes de subventions déposées
- 233 comptes et bilans reçus et traités



MISSION N°1 : POURSUIVRE LA FACILITATION DES ECHANGES AVEC NOS PUBLICS

Activité : Poursuivre la dématérialisation des procédures et des échanges

Il s'agit ici de faciliter les échanges d'information relatifs aux associations ayant trait en amont à leur demande de subvention et en aval à la publicité des comptes

✓ **Dématérialiser les échanges avec les associations**

▪ **Dématérialiser les flux post dépôt du dossier de subvention avec les Associations**

Cette action concerne les accusés de réception dématérialisés des dossiers auprès des associations de la collectivité, ainsi que la notification des enregistrements aux directions instructrices et les échanges afférents, avec un taux de dématérialisation à maintenir au-delà des 80%. Pour mémoire 1960 Dossiers étaient concernés en 2011.

Mettre à jour la base de données des 3 030 Tiers associatifs indiquant notamment leur adresse mél, mis à la disposition de tous les utilisateurs internes CG83 afin de faciliter l'ensemble des échanges de la Collectivité.

▪ **Dématérialiser les relances ou les questionnements relatifs à la publicité des comptes**

Il s'agit de demandes de la collectivité qui soit **font suite à une non réception des documents demandés ou à une réception incomplète, ou soit visent à obtenir des compléments comptables pour une meilleure exploitation des informations transmises**. Le taux de dématérialisation des échanges dans le cadre de la publicité des comptes dépasse les 75%. Avec un nombre grandissant d'échanges qui s'explique par un approfondissement des écritures comptables communiquées (régularité formelle, objet et fondements, détails...), le département envisage de mettre en place un suivi qualitatif (relance issue de la négligence du partenaire dans sa communication initiale ou impulsée par le travail d'approfondissement décidée par la MCGE).

Engagement 2013-2015 : proposer des formulaires inscriptibles aux associations

Bien que dépendante du système d'information global de la Collectivité, il est envisagé de poursuivre la dématérialisation de ses échanges ; en réponse à une demande récurrente des partenaires, les formulaires devraient sur la période 2013/2015 devenir inscriptibles ce qui rendra leur renseignement plus aisé pour les Associations et garantira une meilleure lisibilité pour les services départementaux

Activité : Améliorer la qualité des échanges

✓ **Revisiter régulièrement les supports d'échanges avec les associations**

Il s'agit de retravailler les supports pour **davantage préciser les attentes de la Collectivité** (explicitation, reformulation, modification des données demandées) ou **simplifier l'exploitation par nos partenaires de nos formulaires** (précisions ou modifications après analyse des retours). In fine il s'agit de réduire le nombre de relances pour défaut d'information par manque de compréhension.

Sont ainsi régulièrement revisités :

Les formulaires de demande de subvention (imprimés), le guide des aides

Il est à noter qu'en 2011 a été formalisé l'imprimé de demande de subvention des Projets d'initiative Territoriale et que les imprimés types tronc commun ont été remaquettés en collaboration avec les Directions. Sans oublier les quelques modifications intervenues dans le courant de l'année, modifications liées aux dispositifs répertoriés dans le guide des aides départementales

Les courriers et la fiche synthétique de publicité des comptes sont chaque année mis à jour car ils permettent à la MCGE de récupérer l'ensemble des données et informations nécessaires au contrôle.

Engagement 2013-2015 : travailler l'euro compatibilité des conventions de subvention

Sous la pression des instances européennes une circulaire de retranscription des règles européennes en matière d'aides d'Etat avec un modèle de convention euro-compatible a été porté à la connaissance des collectivités territoriales. Sous la pression du mouvement associatifs et des Etats, la réglementation européenne a été amendée via le paquet ALMUNIA.

La lecture croisée de ces dispositifs complexifie la définition d'euro-compatibilité des subventions et crée de l'insécurité pour les associations comme pour les financeurs. Aussi un travail tenant davantage à l'esprit qu'à la lettre de ces dispositifs doit être fait afin de revisiter les critères d'attributions des aides notamment au travers des clauses contractuelles de subventionnement.

Ce travail à réaliser en partenariat avec la Direction des Affaires juridiques devrait aboutir à une notice interne et un modèle de convention « euro compatible ».

✓ **Développement d'un dialogue direct avec les partenaires**

La permanence des suivis opérés, notamment sur les partenariats les plus importants, et le développement continu des compétences en interne permettent voire induisent un dialogue direct avec les structures concernées. Il pourra s'agir **d'explication de pratique comptable ou financière jugée non conforme par les services du département, mais également d'échanges ou de préconisations à vocation économique ou juridique** visant à une plus grande lisibilité et sécurisation de la gestion associative et/ou du partenariat.

Depuis 2011, la département répertorie et analyse ce type d'action.

GARANTIR L'IMPACT DU TRAVAIL DE CONTROLE DANS L'ECHANGE AVEC LES DIRECTIONS OPERATIONNELLES

Dans un contexte économique tendu, l'appréciation de la santé financière d'un partenaire, de sa qualité de gestion et du bon emploi des fonds publics départementaux repose sur un travail technique qui doit pouvoir s'inscrire dans le temps. Pour que son expertise puisse avoir un impact la MCGE s'est attachée à prendre l'initiative des suivis et à communiquer avec pédagogie ses travaux. Elle cherche également à apprécier l'évolution donnée à ses observations afin d'ajuster au mieux ses analyses. Dans cette optique la Direction offre sa disponibilité aux directions pour le suivi des préconisations.

MISSION 2 : INSTAURER ENTRE LA MISSION DU CONTROLE DE GESTION EXTERNE ET LES DIRECTIONS OPERATIONNELLES, UN PARTENARIAT INTERACTIF POUR LE SUIVI DYNAMIQUE DES COMPTES DES PARTENAIRES

Activité : Assurer l'actualisation des contrôles et maintenir un taux de couverture élevé des principaux partenaires financés.

Diffusion auprès des directions opérationnelles de la veille annuelle réalisée en matière d'analyse financière et comptable des structures subventionnées afin d'orienter les futures décisions de financement.

✓ **Diffusion spontanée par la Mission du Contrôle de Gestion Externe, de ratios et d'information** par le biais d'une information proportionnée pour la détection des anomalies ou risques au profit des directions opérationnelles.

Cette mission se matérialise sous diverses formes de l'alerte synthétique (sur les comptes), à l'audit (relation juridique, financière, activité et organisation générale de l'association) en passant par l'analyse interne (comptes + partenariat) ; Il a été jugé pertinent de recenser l'ensemble des actions menées par strate associative, afin d'en identifier le taux de couverture.

Taux d'associations du périmètre de publicité des comptes N-1 couvertes par une action de contrôle de la collectivité

Taux de couverture par strate de subvention	Unité de mesure	Résultat 2010 (Rapport de performance 2010)	Résultat 2011**	Objectifs 2013-2015
associations recevant plus de 153K	Nombre d'associations faisant l'objet d'un contrôle / nombre de comptes d'associations reçues	91%	91%	> 80%
* associations recevant entre 152K€ et 75K€	idem	75%	54%	> 50%
* associations recevant moins de 75K€	idem	55%	54%	> 33 %

(*) Le périmètre de publicité comprend un seuil recevant moins de 75K€ de subvention. Pour ce second seuil seules les associations dont la subvention représente plus de 50% de leurs produits d'exploitation sont tenues de fournir leur compte pour la publicité. Seules sont retenues les associations ayant fourni des documents comptables. Au total le dénominateur des trois strates totalise 233 associations au CA2011.

L'écart de couverture sur la strate intermédiaire observée en 2011, est à relativiser par le nombre réduit de structures de cette strate diminuant ainsi l'impact de la baisse et des **problèmes d'effectif connus par la MCGE en 2011 (vacance et longue maladie, soit - 25% des ETP sur le contrôle). Au final la mobilisation des équipes en place a garanti un travail soutenu couvrant 64% des comptes reçus** contre 67% en 2010.

La strate des associations recevant plus de 153K€ de subvention étant celle dont le contrôle régulier est le plus pertinent l'objectif cible a été relevé à un taux de couverture supérieur à 80%.

✓ ***Accompagnement des Directions dans le suivi post analyses ou post audit.***

La démultiplication des actions d'analyse ou d'alerte, le plus souvent à réception des documents comptables dans le cadre de la publicité des comptes, a fait naître un besoin d'accompagnement des services dans la mise en place des préconisations dégagées. Cette action se concrétise par la participation à des réunions de travail tant internes qu'externes en présence des partenaires, par des propositions d'actions ou un avis sur des projets de documents élaborés par les Directions.

Ainsi l'**accompagnement auprès des Directions instructrices dans le suivi des contrôles réalisés** est recensé par domaine de compétences, et type d'assistance et ce pour autant que les directions acceptent de participer au mouvement.

**Engagement 2013-2015:
Formaliser la prise en compte des préconisations MCGE dans le
circuit de décision de la collectivité**

S'étant aujourd'hui organisée pour assurer un suivi annuel des partenaires selon une méthodologie régulière et des modalités diverses en fonction des besoins, la MCGE doit pouvoir s'assurer que le circuit de l'information est complet. L'appréciation par les directions des travaux communiqués et leur prise en compte n'est pas systématiquement portée à la connaissance de la MCGE. Ce contrôle devrait pourtant être un élément d'information pour la prise de décision des futures subventions, tandis que l'opérationnalité de ses travaux doit pouvoir être vérifiée par la MCGE auprès de toutes les Directions. Il s'agira donc d'engager un travail de formalisation de ces étapes clés (ex : revue de direction, mention dans les fiches organiques des commissions d'un contrôle MCGE...).

ADAPTER L'ORGANISATION DU TRAVAIL A DES ENJEUX EVOLUTIFS

D'une manière générale, la raréfaction des fonds publics de tous horizons induit un nécessaire **saut qualitatif en terme de gestion et de pilotage tant pour les financeurs que pour les bénéficiaires**. La prise en compte de cette exigence conduit la MCGE à un **saut qualitatif sur le plan de la technicité comptable mais également à enrichir son « offre de service »** jusqu'à réaliser un travail à la carte tant certains dossiers sont spécifiques et les enjeux complexes.

☞ MISSION N°3 : PROPOSER L'EXPERTISE REQUISE AUX DIRECTIONS EN REPONSE AUX ENJEUX SOULEVES PAR LES DOSSIERS DE PARTENARIAT CLES OU COMPLEXES

Activité : réaliser des contrôles annuels approfondis adaptés à différentes réalités de partenariats financiers et donc de risques par le biais d'accompagnements, d'analyses internes et de grands audits réalisés sur les associations subventionnées, son actionariat et les organismes nouveaux à garantir.

Cette activité fait l'objet d'un suivi statistique développé car il rend compte de la réalité des risques repérés et de la nature du travail réalisé, comme en témoigne l'une des restitutions 2011 ci-dessous :

	volume financier couvert par les contrôles en euros				
	type de contrôle en nbre	encours de prêt garanti	capital détenu	flux financiers mandatés dans l'année	total par /type de contrôle
analyse interne	50	5 485 964 €	4 693 358 €	29 390 357 €	39 569 679 €
assistance/avis	18	435 000 €	1 704 360 €	7 875 861 €	10 015 221 €
suivi d'audit	10	sans objet	sans objet	14 075 401 €	14 075 401 €
audit	4	sans objet	sans objet	11 188 000 €	11 188 000 €
total	82	5 920 964	6 397 718	62 529 619	74 848 301 €

☞ **MISSION 4 : LA SURVEILLANCE RENFORCEE DES ORGANISMES BENEFICIANT DE GARANTIES D'EMPRUNT**

Activité : Afin que soit provisionné le risque de la mise en jeu de sa garantie bancaire, la Mission du contrôle de gestion externe est chargée selon divers ratios et postes comptables, d'analyser la dernière situation financière connue des 53 organismes garantis, soit un encours de 356M€ et une annuité 2012 de 27M€.

Le suivi 2011 a abouti au constat d'une **certaine dégradation de l'ensemble des organismes** sous contrôle (catégories à risque et à surveiller), le taux passant de 24 à 31 % et celui de l'annuité ainsi exposée de 9 à 11 %.

Engagement 2013-2015:

Intervention renforcée en matière d'analyse financière des organismes pour les garanties d'emprunt

Fort du constat ci-dessus, la Collectivité décide de renforcer l'instruction de nouvelles demandes de garantie. Concrètement la MCGE sera pour sa part amenée à analyser davantage d'organismes, et à développer les éléments d'analyse à portée prospective. De nouvelles modalités de dialogue avec les intéressés et les Directions opérationnelles sont à inventer.

Un travail de rationalisation de la procédure est également à l'œuvre avec la DFA chargée d'instruire les dossiers.

La MCGE va évaluer sur le plan quantitatif et qualitatif le travail nouveau réalisé. Il s'agit ici de remplir la commande à effectif constant.

2) Les politiques publiques et nos activités passées au tamis de l'évaluation

Dans un souci de **qualité et de performance** de l'action publique, le Conseil général a mis en place des démarches complémentaires et coordonnées.

Analyse et évolution de la qualité des prestations, contrôle sur l'utilisation des fonds publics, accompagnement pour l'efficacité des services, certification de la commande publique, il s'agit pour la collectivité de se doter des moyens nécessaires à l'amélioration des politiques publiques.

La Mission Evaluation du conseil général s'inscrit dans cette démarche en participant à l'amélioration de l'efficacité et l'efficience des politiques départementales.

Elle contribue à développer et coordonner la culture, les outils et la pratique de l'évaluation et du pilotage au sein des services de la collectivité, et les met au service du projet départemental, afin d'en améliorer la lisibilité, la qualité et la performance.

Les domaines d'interventions de la Mission sont ceux de la collectivité, et particulièrement :

- Les politiques publiques et les schémas départementaux,
- Les contrats de territoire et la politique de territorialisation,
- L'activité de l'administration départementale au travers de la maîtrise de gestion.

LES OBJECTIFS

- ***Développer et diffuser la culture du pilotage, de l'évaluation et de la maîtrise de gestion au sein de l'institution départementale.***
- ***Mettre en œuvre, en concertation avec les délégations, la démarche de pilotage, d'évaluation de l'institution et les choix de la comptabilité analytique et de la maîtrise de gestion.***
- ***Accompagner les services dans la mise en place de projets ou de démarches d'évaluation spécifiques (actions structurantes, schémas départementaux, engagements majeurs ...).***
- ***Favoriser l'analyse et la diffusion des informations recueillies par une mise en débat à chaque niveau de l'institution, pour aboutir à un diagnostic partagé et à des prises de décision concertées.***

Ces objectifs se traduisent par les axes d'interventions suivants :

1. Accompagner et apporter un appui méthodologique à la mise en place de la comptabilité analytique et de la maîtrise de gestion

Cela consiste notamment à :

- ✓ Définir en accord avec les utilisateurs et participer à la mise en œuvre d'outils de pilotage destinés à favoriser la démarche d'analyse des coûts de nos actions et de maîtrise de gestion,
- ✓ Contribuer aux actions structurantes de notre collectivité (schéma directeur informatique départemental, plan de déplacement entreprise), à la construction et l'alimentation de la segmentation stratégique ainsi que le système de management de la qualité,
- ✓ Accompagner à la demande à la mise en œuvre de tableaux de bord de pilotage ou opérationnel ou d'études de benchmarking.

Ces actions sont mises en œuvre, d'une part, au travers de la programmation qui été réalisée et notifiée aux services de la collectivité et, d'autre part, à la demande des services sur des sujets spécifiques (participations aux groupes de performance conduits dans les directions de la collectivité).

Au-delà, elles s'exerceront dans le cadre des travaux structurants de la collectivité. A titre d'exemple, sur les projets d'application informatique pour que les intérêts de la comptabilité analytique et de la maîtrise y soient représentés (GPEEC, évaluation...).

Pour les années à venir la maîtrise de gestion participera pleinement à l'enrichissement du système d'information des politiques publiques pour que les directions fonctionnelles, au même titre que les directions opérationnelles, soient actrices de la performance sur les actions qui sont les leurs.

De même, une contribution à l'évaluation des politiques publiques permettra d'introduire une approche pluridisciplinaire dans l'évaluation de nos projets et actions.

Enfin, il conviendra de renforcer les études financières comparatives sur les actions et prestations délivrées par le département (laboratoire départemental d'analyses, Centre départemental de l'enfance...)

2. Accompagner les services dans la démarche de suivi et d'évaluation des politiques publiques départementales

La démarche d'évaluation et de pilotage des politiques permet de clarifier et rendre lisible la stratégie de la collectivité :

- ✓ En déclinant les priorités départementales en une arborescence d'objectifs partagés à trois niveaux (politiques, stratégiques, opérationnels),
- ✓ Par la définition d'indicateurs permettant de mesurer l'atteinte des objectifs,
- ✓ Identifier et apprécier les résultats et impacts des politiques et de la satisfaction des usagers et des partenaires,
- ✓ Par une analyse et un partage des résultats en tenant compte de la pluralité des points de vue de manière à faire émerger des pistes de progrès

Cette réflexion permet de resituer l'ensemble des interventions et des actions du département et de les mettre en cohérence (sectorielle / stratégique).

En 2013, la mission évaluation poursuivra l'accompagnement des équipes ressources constituées par politiques publiques. L'accent sera mis sur :

- La poursuite de l'intégration des données dans le système d'information des politiques publiques
- *L'analyse des indicateurs de résultats et d'impact*
- La poursuite d'élaboration des tableaux de bord de pilotage par politique

A partir de 2013, la mission évaluation renforcera son action en terme :

- **d'accompagnement des directions dans la conception et la mise en œuvre d'outils de pilotage et d'évaluation spécifiques,**

Ainsi en 2013 sera mise en place une démarche en vue de la création d'outils de connaissance partagée et d'analyse dans le champ de **l'accompagnement social**. Cette démarche menée sur les territoires et au niveau départemental, permettra de renforcer l'adaptation des réponses de notre collectivité aux besoins des publics, de clarifier définition les priorités départementales et la relecture des pratiques.

- **d'évaluations de dispositifs et schémas départementaux.**

Les travaux définis fin 2012 dans le cadre des politiques sociales seront mis en œuvre :

- **Dans le cadre de la politique d'insertion et développement social :**

Afin de marquer sa volonté d'associer les usagers à la conduite des politiques départementales, le département a souhaité que la participation des bénéficiaires du **Revenu de Solidarité Active** dans la mise en œuvre des dispositifs soit un engagement majeur de sa politique d'insertion en 2010.

Dans un souci constant d'amélioration des politiques départementales, le Conseil Général du Var souhaite **évaluer la participation des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active aux Equipes pluridisciplinaires.**

Cette évaluation est conduite en interne, par la Mission Evaluation, en étroite concertation avec la Direction de l'insertion, dans le cadre de l'équipe ressources « Insertion et développement social » ; Il s'agit

- d'analyser les conditions de la mise en œuvre de la participation des bénéficiaires dans les équipes pluridisciplinaires,
- d'apprécier les effets de cette participation sur le dispositif et les parties prenantes.

Ces travaux permettront d'apprécier la pertinence et la plus value de la participation des Bénéficiaires aux équipes pluridisciplinaires afin de dégager des pistes d'amélioration et de renforcer la participation des usagers à la définition du plan départemental d'insertion

Dans le cadre de la politique de prévention et de protection de l'enfance et des familles :

La diversification des modes d'intervention auprès des enfants et de leur famille pour mieux répondre à leurs besoins en matière de suivi éducatif, de conditions d'accueil et de prise en charge » constitue un des trois axes principaux de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

Jusqu'à cette réforme en effet, les modes d'intervention étaient structurés en deux principaux types d'action, l'action au domicile des familles d'une part, et la séparation et la prise en charge de l'enfant en placement d'autre part. La loi du 5 mars 2007 a enrichi la palette des interventions en consacrant sous formes de prestations nouvelles (qui se sont ajoutées aux prestations traditionnelles sans les remplacer) des modes d'intervention La diversification des modes d'accueil et d'intervention auprès des jeunes s'est vue renforcée afin de permettre une prise en charge adaptée à la diversité des situations. La traçabilité et la cohérence des parcours des enfants sont progressivement devenues une préoccupation des services.

L'adaptation de l'accompagnement se traduit par des réponses individualisées qui élargissent les possibilités d'accueil vers l'accueil de jour, l'accueil séquentiel, le possible retrait immédiat ou temporaire, mais aussi à des mesures plus longues si l'intérêt de l'enfant le nécessite.

Dans le Var, l'amélioration et la diversification du dispositif d'accueil de l'enfant et de l'adolescent protégé est un des objectifs stratégiques de la politique départementale enfance famille Dans le cadre du l'élaboration du schéma départemental qui sera adoptée en 2013, des réflexions sont engagées pour mieux adapter l'offre d'accueil aux besoins des publics.

Afin de favoriser cette réflexion, la direction de l'enfance a souhaité mettre en place un dispositif d'évaluation visant à améliorer la connaissance et la lisibilité des capacités et modalités d'accueil développées actuellement au sein des établissements.

3. Accompagner le Centre Départemental de l'Enfance dans son processus d'évaluation

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale introduit une obligation d'Evaluation pour l'ensemble des Etablissements sociaux et médico-sociaux .A ce titre le Centre Départemental de l'enfance s'est engagé dans une démarche d'évaluation.

En 2012, La Mission Evaluation a réalisé un état des lieux du périmètre des champs concernés par l'évaluation et l'établissement et un diagnostic des actions répondant aux treize axes d'amélioration issues de l'Evaluation Interne réalisée en 2009.

A partir de janvier 2013, la Direction de l'établissement sera accompagnée sur les objectifs de l'Evaluation Externe qui doit être réalisée au plus tard du 31 Décembre 2014.

Afin de répondre aux obligations légales du décret du no 2007-075 du 15 Mai 2007 fixant les objectifs de l'Evaluation Externe, Quatre champs d'intervention seront priorisés par la mission Evaluation :

1) Porter une Evaluation globale

- Adéquation des objectifs du projet d'Etablissement ou de services par rapport aux besoins
- La cohérence des différents objectifs entre eux
- L'existence et la pertinence des dispositifs de gestion et de suivi
- L'appréciation sur l'atteinte des objectifs
- L'appréciation de l'impact des pratiques des intervenants sur les effets observés
- Les conditions d'efficience des actions et de réactualisation régulière de l'organisation

2) Examiner les suites réservées aux résultats issus de l'Evaluation Interne

- Apprécier les priorités et les modalités de mise en œuvre de la Démarche d'Evaluation Interne
- Apprécier la communication et la diffusion des propositions d'amélioration
- Identifier les modalités de suivi
- Apprécier la dynamique générale de la Démarche d'amélioration continue et de la qualité des prestations

3) Examiner certaines thématiques et des registres spécifiques

- La capacité de l'Etablissement à évaluer avec l'utilisateur leurs besoins et attentes
- L'enjeu de la personnalisation de l'écoute et de la réponse téléphonique
- Les conditions dans lesquelles est organisé le projet personnalisé
- L'effectivité du projet d'Etablissement
- La réponse de l'Etablissement aux attentes exprimées par les usagers
- La capacité de l'Etablissement à faciliter et valoriser l'expression et la participation des usagers.
- La prise en compte des recommandations des bonnes pratiques professionnelles
- La prise en compte des facteurs de risques et d'insécurité
- La capacité de l'Etablissement pour assurer la cohérence et la continuité des actions

- Le respect des critères énoncés par la réglementation en vigueur par les recommandations de l'A.N.E.S.M
- Les formes de mobilisation des professionnels en observant l'organisation collective
- La capacité de l'Etablissement à mettre en œuvre des dispositifs d'alerte et de formation permettant de mesurer la fatigue professionnelle
- L'inscription de l'Etablissement dans un territoire donné à partir notamment de la prise en compte du réseau de proximité, sa contribution aux évolutions et à la modification de l'environnement.

4) Elaborer des propositions et ou des préconisations

- Cet objectif porte en premier lieu sur des aspects stratégiques en second lieu sur des éléments plus directement opérationnels

4. Evaluer la politique de territorialisation

L'évaluation de la politique de territorialisation permet de formuler des préconisations concrètes d'amélioration en matière :

- *d'efficacité (les objectifs envisagés ont-ils été atteints ?) ;*
- *d'efficience (les moyens étaient-ils correctement alloués ?) ;*
- *d'organisation (était-elle performante ?) ;*
- *de pertinence (a-t-on répondu à la problématique ou à l'enjeu de développement territorial à l'origine du projet ?) ;*
- *d'impacts (quels sont les effets indirects ou les retombées de l'action ?).*

Sur les 3 années à venir, et en collaboration avec les directions concernées, l'évaluation de la politique de territorialisation sera axée sur 2 volets principaux :

- l'analyse des aides versées au titre de l'aide aux communes ;
- l'évaluation d'actions structurantes pour lesquelles une problématique est survenue ou qui ont vocation à être dupliquées sur d'autres territoires.

Par ailleurs, la Mission évaluation continuera à être engagée sur sollicitation des directions dans l'accompagnement des Contrats d'Objectifs, que ce soit en matière d'aide à la conduite de projet et/ou d'élaboration d'outils d'évaluation dédiés. A terme, une évaluation des contrats d'objectifs pour lesquels une problématique est survenue ou qui ont vocation à être dupliqués sur d'autres territoires est prévue.

Le travail d'évaluation des pratiques agricoles sur les Espaces Naturels Sensibles du Var, engagé en 2012, sera finalisé et diffusé auprès des acteurs concernés.

5. Promouvoir la culture de l'évaluation, du pilotage, et de la maîtrise de gestion

► Assurer une veille et prospective dans le domaine de l'évaluation

La mission Evaluation représente l'institution à des groupes de travail ou des colloques régionaux ou nationaux consacrés à l'évaluation : la mission s'implique dans des réseaux de partenaires locaux, régionaux, nationaux autour de l'enjeu de développement de l'évaluation des politiques publiques.

Ainsi, la mission évaluation participe notamment aux travaux de la Société Française d'Évaluation et du réseau des contrôleurs de gestion départementaux et du réseau d'évaluation méditerranéen

► Aider à la mise en place d'outils et de méthodes spécifiques d'évaluation, de pilotage ou de comptabilité analytique

Il s'agit d'apporter, à la demande des délégations et services, et pour répondre à des besoins spécifiques, un appui méthodologique aux services et directions à :

- l'élaboration de diagnostics,
- la définition, la conception et la réalisation de projets,
- l'insertion de clauses spécifiques et de grilles d'évaluation dans les conventions et marchés passés avec les partenaires et/ou les tiers,
- La mise en place d'outils d'évaluation
- L'organisation de formations/actions relatives aux différentes étapes de l'élaboration d'enquêtes : *la définition des objectifs, la détermination de l'échantillon, l'identification de la forme de l'enquête, l'élaboration du questionnaire, le recueil et la saisie des données, le dépouillement, l'analyse des données et la présentation des résultats...* ;
- L'organisation de formations/actions relatives à la conduite de projet.

Objectif opérationnel 3 : Développer une politique qualité pour améliorer la satisfaction des besoins des varois



En positionnant l'utilisateur au centre de ses préoccupations, le département du Var garantit que chaque décision prise, chaque réponse donnée et mode de fonctionnement utilisé répond à l'objectif ambitieux de la qualité. En étant certifié, le département affiche cette exigence.

Le contexte

Notre démarche Qualité vise à améliorer en permanence la satisfaction de nos administrés.

Les objectifs annuels qui sont définis à partir des besoins et attentes des usagers, des exigences réglementaires et des évolutions du contexte économique et social, sont établis, suivis, analysés et revus régulièrement par le Président du conseil général et le Directeur général des services.

La certification ISO 9001 confère un mode de management interne qui fait se poser les questions essentielles et y répondre : la seule finalité est la prestation rendue aux usagers.

L'obtention de cette certification ISO 9001 en 2005 sur le domaine de la commande publique et la récurrence de son renouvellement illustre la volonté du Département de s'inscrire durablement dans cette démarche.

Cette distinction atteste des efforts réalisés par la collectivité pour inscrire son activité dans un cadre de fiabilité et d'efficacité.

Si dans une première phase, la démarche Qualité nous a conduit à améliorer nos pratiques en termes de passation de marchés et à traduire la politique de proximité et de territorialisation dans la commande publique du Département du VAR, la collectivité a souhaité dans un second temps étendre depuis 2010 le champ de la certification à l'exécution des marchés afin d'évaluer les marchés passés à travers des critères tels que le respect de la qualité, des coûts et délais, la réduction des délais de paiement.

Les missions et activités

Le Système de Management de la Qualité correspond à l'ensemble des moyens humains et matériels que la collectivité met en œuvre pour atteindre les objectifs Qualité définis.

Dans ce cadre, la mission Qualité accompagne les acteurs de la démarche. Elle fait vivre ce système de management pour assurer son adaptation permanente et son efficacité, quant aux attentes des usagers, des organismes de contrôles et partenaires externes, et des agents.

La mission Qualité garantit également que le mode d'organisation et de fonctionnement mis en place pour l'activité commande publique certifiée, respecte les exigences de la norme ISO 9001.

La culture Qualité est un des éléments essentiels que la Mission Qualité vise à développer dans l'ensemble des services. Le management « par la » Qualité est en effet un outil adapté pour permettre au conseil général de répondre aux enjeux de demain, en adoptant une posture qui responsabilise davantage les acteurs de l'Administration, lui permet d'être innovante, valorise son intelligence collective et contribue à l'optimisation de son fonctionnement ainsi qu'à l'adaptation de son organisation à ses besoins.

● **Mener une politique de proximité et de territorialisation à travers la commande publique reste un axe majeur maintenu pour les trois prochaines années**, en particulier pour :

- **Valoriser l'identité varoise, et conforter le rayonnement du Département.**

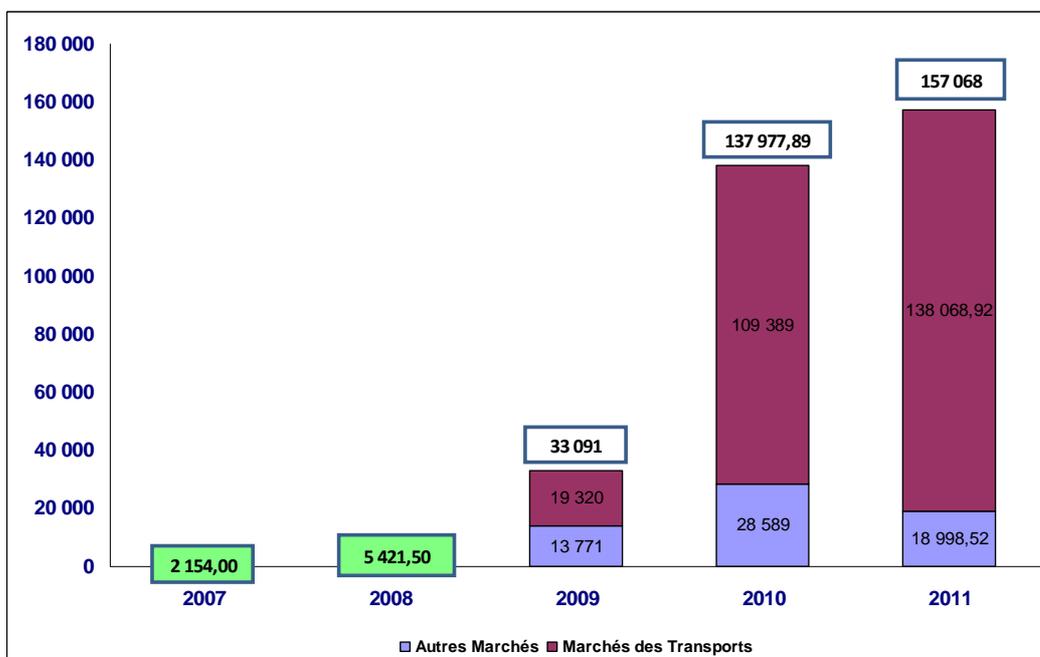
En 2011, 35% du montant des achats réalisés pour l'organisation des fêtes et cérémonies portent sur des produits issus du territoire varois.

L'objectif visé pour les trois prochaines années est bien sûr de conforter ce résultat, mais aussi d'inciter, dans une démarche globale engagée auprès des autres acheteurs publics locaux, le recours aux produits varois pour les approvisionnements en circuit court en identifiant le nombre de collègues qui achètent en circuit court et les différents modes d'achat (groupement d'achat, agribiovar, accès direct au producteur, les AMAP ou point de vente collectif) et en mesurant la part de produit bio dans les repas servis aux collégiens.

De plus, le conseil général poursuit la réflexion concertée avec les partenaires, pour la valorisation de l'identité locale dans les projets de construction de bâtiments publics et privés.

- **Mettre en évidence l'échelon de solidarité, en généralisant la clause sociale** dans les marchés publics afin de favoriser l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi pérenne des bénéficiaires, en particulier, du **RSA**.

En 2011, le nombre d'heures d'insertion professionnelle créées atteint plus de 150 000 heures.



L'augmentation est exponentielle depuis la mise en place de cet objectif, en 2007.

Pour les prochaines années, la Collectivité se fixe également comme objectif, la pérennisation de cette démarche. Les résultats de 2010 avaient démontré que plus de la moitié des personnes ainsi recrutées conservaient leur emploi après la fin des marchés publics. Ce constat s'est maintenu pour l'année 2011.

En introduisant des clauses lorsqu'il fait construire des collèges ou délègue un service public, le département veille aussi à ce que des objectifs de proximité, de solidarité et de préservation des ressources naturelles soient mis en œuvre par nos partenaires.

- **Conforter l'évaluation liée son activité commande publique, est une exigence que le département doit satisfaire pour maintenir la certification ISO 9001, étendue ici en 2009.**

Cette évaluation, réalisée en fin de marchés, permet d'identifier des pistes d'améliorations pour l'avenir. Elle porte sur 3 niveaux : la conception du marché en lui-même, la satisfaction du besoin des utilisateurs, mais aussi l'entreprise prestataire. L'évaluation du fournisseur est en particulier l'occasion d'un dialogue, pour une relation mutuellement bénéfique.

Le Conseil général du Var est ici innovant par rapport aux autres utilisateurs du code des marchés publics.

Sa volonté est en effet de garantir ainsi la dynamique d'amélioration continue de son activité ; en particulier pour toutes les missions qu'il assure à travers d'une part, la commande publique : construction de collèges et de routes, animation sur les espaces naturels sensibles, formation pour l'agrément des assistantes familiaux et, d'autre part, sur d'autres projets plus globaux tels que la mesure de la satisfaction des usagers de la restauration scolaire et des transports dont il a la responsabilité.

Le Conseil général s'engage à redynamiser le Système de Management de la Qualité

Après plusieurs années de mise en œuvre, la démarche qualité est arrivée à maturité. Le développement de la culture qualité de notre Collectivité passe nécessairement par la redynamisation de son Système de Management Qualité (SMQ).

En effet, l'expérience a montré que parfois lorsque certains systèmes qualité existaient depuis plusieurs années, ils pouvaient arriver à un niveau de cycle de vie critique en s'engourdissant, se ralentissant et s'affaiblissant. Soucieuse d'anticiper ce phénomène afin de ne pas le subir, notre Collectivité souhaite ainsi redynamiser son système de management de la Qualité afin qu'il ne cesse d'accroître non seulement son intérêt mais sa nécessité pour notre Collectivité.

Ainsi, cette redynamisation va s'opérer notamment en axant les efforts de la mission qualité d'une part sur l'attractivité du système en simplifiant et réagençant l'organisation et le fonctionnement de ses processus et de la gestion documentaire des procédures et modèles permettant l'élaboration des marchés et d'autre part en décuplant la dynamique de groupe des acteurs qualité et des acteurs marchés.

Le Conseil général s'engage à territorialiser la démarche qualité

La territorialisation de la démarche qualité bien qu'étant un facteur de redynamisation constitue à elle seule un engagement de la collectivité dont les implications seront concertées avec les acteurs des Maisons des Territoires (MDT).

En effet, les Maisons des Territoires permettent le recueil et la captation du besoin traduit en actions des politiques sectorielles de la Collectivité.

Elles peuvent être des acteurs essentiels dans l'évaluation des besoins, en vérifiant si la réponse apportée correspond réellement au besoin du territoire. La traçabilité et la vérification de l'efficacité de cette réponse aux besoins peuvent être garanties par les Maisons des Territoires qui deviennent alors des acteurs indispensables du système de management de la qualité.

La MDT en regroupant des équipes pluridisciplinaires sur différents domaines sectoriels, intégrera nécessairement des acteurs déjà existants à l'intérieur du système de management de la qualité, ce qui entraînera une nouvelle organisation en termes de délégation de compétence. Le système de management de la qualité aura pour mission de prendre en compte ces changements.

Objectif opérationnel : Inscrire les actions départementales dans une dimension européenne et internationale



Au cœur des solidarités sociales et territoriales, acteur majeur de cohésion, le Département ressent durement les effets de la crise, et éprouve des difficultés budgétaires qui rendent encore plus pertinent, l'ancrage de nos politiques départementales dans une dimension européenne et internationale.

En effet, les politiques communautaires peuvent ouvrir des opportunités de financement particulièrement utiles à la réalisation des projets départementaux.

De plus, l'orientation internationale permet de favoriser l'échange d'idées et d'expériences entre acteurs (politiques, économiques, associatifs, ou universitaires), tout en valorisant nos spécificités et savoirs faire.

Aussi, le Département poursuivra les pistes stratégiques suivantes :

- **Œuvrer pour l'éligibilité des territoires et des projets varois, à la future politique régionale européenne 2014-2020 ;**
- **Contribuer par notre action au rayonnement du Var à l'international.**

L'action de la collectivité s'articule autour de trois axes :

1. Favoriser l'accès aux aides européennes :

Grâce aux opportunités de financement qu'elles induisent, les politiques communautaires sont riches d'enjeux pour les territoires varois, et constituent un véritable levier de l'action départementale.

Les aides européennes sont regroupées en 5 fonds structurels : Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), Fonds Social Européen (FSE), Fonds de Cohésion, le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et le Fonds Européen pour la Pêche (FEP).

Par exemple dans le cadre de l'actuelle programmation, la Région Provence Alpes Côte d'Azur a pu bénéficier d'une dotation de:

- ♦ 310 millions d'euros de crédits FEDER ;
- ♦ 285 millions d'euros de crédits FSE

Pour le Var, on décompte sur la période 2008 à 2012 :

- ♦ **107 projets ayant obtenu un financement au titre du FEDER**, sur les thématiques du Programme Opérationnel PACA : « Innovation, TIC » ; « Développement durable et prévention des risques », « Création d'activité et emploi » ; « inclusion sociale » ; « Transport, énergie ».

Projets FEDER dans le Var en 2011:

- 24 projets varois retenus
- Coût total : 44 413 132 €
- Financement européen : 10 005 630 €

Dont projets départementaux :

- 3 projets retenus (sur 4)
- Coût total : 3 424 801 €
- Financement européen : 320 878 €

♦ **140 projets ayant obtenu un financement au titre du FSE**, pour des projets liés à « l'inclusion sociale », « la formation », et « la création d'activité et d'emploi ».

♦ **L'ensemble de la Politique Agricole et de Développement Rural du Département s'inscrit dans le FEADER.** Ces dispositifs départementaux permettent aux exploitants agricoles, mais aussi aux collectivités locales de bénéficier de cofinancements européens en complément des aides départementales.

♦ **Dans le cadre du Fonds Européen pour la Pêche, le Groupe FEP a pu mettre en place les activités de diversification liées au pécaturisme. Les Prud'homies ont pu bénéficier d'aides au renouvellement du matériel.**

Le Fonds Social Européen a pour vocation de distribuer des crédits européens sur les territoires afin de renforcer les politiques de cohésion sociale. Il est le principal levier financier de l'Union Européenne (UE) pour la promotion de l'emploi.

Dans le cadre de la programmation 2007/2013, le Département du Var a affirmé sa volonté d'être reconnu comme « Organisme Intermédiaire » afin d'assurer à la place de l'Etat, la sélection et l'instruction des projets éligibles au FSE, sur des axes d'intervention définis par lui même, en accord avec le Programme Opérationnel de FSE.

Il est donc bénéficiaire d'une subvention globale du FSE, destinée à cofinancer des actions innovantes ou expérimentales, pour un montant de 900 000 € *pour la période 2012 2013*, au titre de l'axe 3 du Programme Opérationnel National FSE, sous mesure 313 : « *Appuyer les politiques d'Insertion des Départements* ».

Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

Bien que consacré en majeure partie aux aides agricoles et forestières, ce Fonds vise aussi à soutenir l'attractivité des territoires ruraux dans toutes ses composantes (culture, tourisme, social économie notamment). Ce Fonds est un levier financier important, flexible et rapide qu'il convient de mobiliser. Il constitue aussi le cadre réglementaire d'intervention des collectivités territoriales en la matière.

2013 sera consacrée aux négociations pour la construction d'une future programmation cohérente et concertée de la politique régionale européenne en matière agricole et de Développement rural en vue de la période 2014-2020. En effet, l'approche de gestion LEADER réunissant sous forme de GAL tous les acteurs locaux d'un territoire va être généralisée à l'ensemble des 5 fonds européens couverts par le Cadre Stratégique Commun (CSC). Ces modalités de gestion viennent renforcer la pertinence de l'organisation du Département en territoire et de ses modes d'actions en contrat de territoire et d'objectif signés par l'ensemble des acteurs locaux. **Les territoires varois sont des territoires à enjeux, ils sont organisés, ils sont dynamiques, ils doivent être reconnus comme tels par les Organes de Gestion et le Département s'y attachera.**

Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche

Concernant le prochain programme de Fonds Européens pour la Pêche qui sera dénommé FEAMP (Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et de la Pêche), le Département soutiendra les organismes professionnels à porter la nouvelle candidature territoriale. Fort de l'expérience du Groupe FEP 2007-2013, il est essentiel que la pêche côtière varoise continue à bénéficier des opportunités de l'axe 4 du FEP. Sur le littoral varois où prédomine la pêche artisanale, cette structuration en Groupe FEP donne la possibilité aux professionnels (pêcheurs et aquaculteurs) d'obtenir des soutiens financiers dans le cadre de cette stratégie de développement local. Ces soutiens touchent notamment des actions menées collectivement pour la préservation des ressources halieutiques mais aussi pour des aides à l'investissement.

2. Promouvoir la citoyenneté européenne, en particulier auprès des jeunes.

Impliquer les jeunes varois dans l'Europe est un enjeu d'importance, non seulement parce qu'il favorise la connaissance de l'autre, facilitée par l'échange, mais aussi, parce qu'à l'heure de la mondialisation, la connaissance des langues, l'expérience de la mobilité, et les actions citoyennes, sont autant d'atouts pour leur avenir.

En 2011, 67 étudiants, souhaitant poursuivre leurs études à l'étranger, dans une université européenne, ont bénéficié d'une Bourse Départementale complémentaire à ERASMUS

3. Favoriser le développement de l'action internationale du Département :

Rendue possible par la loi du 6 février 1992, complétée en 2007 par la loi Thiollière, qui permet à une collectivité territoriale de conclure des conventions avec des Collectivités Territoriales étrangères (dans le respect des engagements internationaux pris par la France et dans un cadre juridique, administratif et budgétaire précis), l'orientation internationale est riche d'enjeux citoyens et démocratiques, mais aussi socio-économiques.

Le Var a fait acte de candidature dans le cadre d'un appel à projet de coopération, le 31 octobre 2012

Dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial, « Gestion terrestre des sédiments/ développement de SEDIMAR 83 », porté par la Direction de l'Environnement, le Département a répondu à un projet de coopération transnationale, lui permettant de conserver le « leadership » en matière de gestion des sédiments et de financer son projet à hauteur de 75%.

Actions de coopération achevées en 2012 :

PEEF ALCOTRA

Echanges entre collèges italiens et français.

Pour 9 collèges participants, le budget varois engagé dans ce programme est de 161 000 € dont 107 226 € financés par le FEDER

FLORMED : projet européen visant à la structuration et au développement de la filière horticole méditerranéenne ; Remboursement FEDER à 70% de la participation financière du CG sur la durée du projet d'un montant de 93 000€

PERSPECTIVES ET ENGAGEMENTS 2013-2015

Engagement n°1: Améliorer l'accès des Directions du Conseil Général, et des acteurs des territoires, aux opportunités financières offertes par l'Union Européenne

La période actuelle de fin de programmation financière limite pour 2013, les possibilités de cofinancements de nouveaux projets, en raison de l'épuisement d'une grande partie des axes des fonds structurels.

Il s'agit donc de préparer l'avenir afin de pouvoir profiter de l'ouverture des crédits de la nouvelle programmation 2014-2020 de la Politique Régionale Européenne pour les projets varois.

Ainsi, le Département du Var, soucieux d'adapter les besoins de ses territoires à la mise en place des jalons de la programmation 2014-2020, dans la Région PACA, a participé, en 2012, à l'élaboration du diagnostic sectoriel et transversal (insertion sociale, compétitivité des entreprises, recherche et développement, développement rural...), afin de défendre au mieux les intérêts varois dans les décisions qui vont être prises au niveau régional.

Au delà, le Département du Var doit, au niveau européen, affirmer durablement un positionnement fort et spécifique, au profit de ses territoires de projets et de ses citoyens.

**La politique de cohésion 2014-2020 servira un objectif unique :
« investissement pour la croissance et l'emploi », décliné en onze
objectifs prioritaires directement liés aux grands axes de la stratégie
Europe 2020**

- Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ;
- Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité ;
- Renforcer la compétitivité des PME, celles du secteur agricole pour le FEADER, de l'aquaculture et de la pêche pour le FEAMP,
- Soutenir la transition pour une économie à faible émission de CO₂, dans tous les secteurs ;
- Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que la prévention et la gestion des risques ;
- Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources ;
- Promouvoir le transport durable, et supprimer les obstacles dans les infrastructures de transport essentielles ;
- Promouvoir l'emploi, et soutenir la mobilité de la main d'œuvre (FSE) ;
- Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté ;
- Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie ;
- Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité de l'administration publique.

Et sera complété d'actions de coopération territoriale européenne (transfrontalière, transnationale, interrégionale).

Bénéficiaire potentiel des aides financières de l'Union Européenne pour la mise en œuvre de projets en phase avec ses priorités et les besoins de ses territoires, ou co-financier, le Département est concerné par de nombreuses thématiques européennes. Ainsi, qu'il s'agisse de social (enfance, personnes âgées, personnes handicapées, allocataires du RSA ou des minima sociaux), de technologies de l'information, de développement durable, de développement rural ou économique, transport, jeunesse, etc...., les fonds européens peuvent appuyer les projets menés dans le cadre de nombreuses politiques départementales ou territoriales en particulier dans le cadre des contrats d'objectifs Territoriaux.

Il s'agira donc de :

COMMUNIQUER, CONCERTER, SENSIBILISER, INFORMER

Pour faire connaître et reconnaître les spécificités territoriales, et l'intérêt européen des projets innovants et structurants du Var, par les instances européennes, nationales, et régionales

- ◆ Dans le cadre de la négociation pour la programmation UE 2014-2020 : Poursuite de l'action de communication initiée en 2012, afin de positionner le Département comme un acteur pouvant participer efficacement à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020.

- ◆ Et en « continu », auprès des instances décisionnaires, au sein du « Comité de Suivi inter-fonds », instance privilégiée de contact avec la Commission européenne, dont le rôle est de veiller à la qualité et l'efficacité de l'intervention des fonds européens, ou en participant aux travaux de l'Assemblée des Départements de France, interlocuteur national des instances européennes.

Pour proposer à tous les porteurs de projets en interne une l'information utile pour accéder à une aide financière européenne, et les sensibiliser à l'intérêt de se saisir de cette opportunité, même si la procédure est complexe, et le résultat incertain

- ◆ Pour une information continue et actualisées, une veille sur les évolutions des possibilités de financement européen, par le biais des fonds structurels (FSE, FEDER), ainsi que des appels à proposition des Programmes d'Actions Communautaires thématiques devra être mise en place ;

ACCOMPAGNER AU PLUS PRES LES PROJETS DEPARTEMENTAUX

Pour favoriser l'aboutissement favorable des demandes de cofinancement européen des projets départementaux éligibles

- ◆ En proposant aux responsables de projets, un accompagnement personnalisé pour faciliter le montage administratif, technique, méthodologique et financier des demandes de cofinancement.

- ◆ En assurant le suivi, voire la défense, du dossier auprès des services instructeurs (Préfecture de Région, Conseil Régional...).

Et dans le cadre spécifique de la subvention globale FSE

- ◆ La demande de subvention globale FSE qui va être formée en 2014, dans le cadre d'une nouvelle convention, sera précédée d'une réflexion menée

- Avec la Direction du Développement Social et de l'Insertion, pour améliorer la coïncidence programmation financière / réalisation de projets innovants d'insertion;

- mais aussi, avec d'autres Directions, concernées par l'emploi

♦ Le développement des compétences des référents FSE, permettant un accompagnement rapproché des associations, et le suivi des dossiers financiers, assuré en meilleure conformité avec les très nombreuses règles à observer, permettra aussi de garantir l'obtention des crédits.

RECHERCHER DE NOUVEAUX AXES D'INTERVENTION OU MODES D'ACTION

Par la réflexion sur de nouvelles perspectives

♦ Travail sur des aides UE pouvant concerner notre public (par exemple dans le cadre du programme Jeunes ayant moins d'opportunités », (lutte contre le décrochage scolaire, apprentissage linguistique, etc.).

♦ Examen de la possibilité et l'intérêt d'être Organisme Intermédiaire FEDER

Par de nouvelles expériences

Projet de collaboration avec la DFA pour mobiliser au moins sur un gros projet d'investissement des crédits de la Banque Européenne d'Investissement. Le champ d'application concerne les projets en adéquation avec les axes prioritaires de la BEI : comme par exemple, actions en faveur du climat (Réduction des gaz à effet de serre, énergies durables, développement de transports propre).

Engagement n°2: Mettre en œuvre une stratégie départementale de coopération décentralisée

Au-delà des valeurs de paix et de solidarité qu'elle porte, la coopération peut aussi être un outil de promotion des projets du Département ou de ses territoires, et un outil de financement.

Dans un souci de partage d'intérêts et de recherche de complémentarité, il lui revient donc, de favoriser les coopérations afin de participer au développement harmonieux, équilibré et durable des territoires.

Or, jusque là, seules des actions de coopération européennes ont été ponctuellement menées, au gré des opportunités ouvertes dans le cadre de programmes d'intérêt communautaire.

Il s'agira :

- De construire une proposition de stratégie de coopération sur la base d'un diagnostic
- De favoriser l'inscription du Département dans des actions de coopération

ETABLIR UN DIAGNOSTIC SUR LES TERRITOIRES ET CONSTRUIRE UNE PROPOSITION

Pour que le Département puisse construire, avec ses territoires et leurs acteurs, une politique de coopération décentralisée en cohérence avec leurs attentes, en intégrant les réseaux nationaux de coopération et en poursuivant les engagements « Var 2030 » un diagnostic sera effectué par territoire.

Réalisés en collaboration avec les Maisons de Territoire et les Directions, ces diagnostics territoriaux, intégreront un état des lieux des actions existantes et un recensement des projets à mettre en œuvre, notamment dans le cadre des projets de territoires et des Contrats d'objectifs territoriaux.

Il s'agira d'identifier les besoins techniques, financiers et d'échange d'expériences qui émaneraient des Contrats d'Objectifs Territoriaux, Pôles de Compétitivité ou encore pôle d'Excellence Rurale, et qui pourraient alors trouver une solution ou une valorisation dans l'établissement d'un partenariat à l'international.

Cela peut aussi se traduire par une réponse à un appel à projet Européen ou de coopération décentralisée.

Ce travail sera complété par des entretiens avec divers acteurs socio-économiques importants: Chambres consulaires, universités, communautés d'agglomérations ...

Analysées au travers des filtres de la coopération décentralisée : « intérêt réciproque » notamment le développement économique, touristique et culturel, solidarité internationale, développement durable, ces données permettront de dégager les thématiques à développer, et les zones géographiques à enjeux, et au final de fonder une véritable stratégie de coopération.

FAVORISER L'INSCRIPTION DU DEPARTEMENT DANS DES ACTIONS DE COOPERATION

- ◆ Par l'intégration dans les réseaux d'acteurs de la coopération décentralisée (Ministère des Affaires Européennes et Etrangères, Agence Française de Développement (AFD), Cités Unies de France (CUF), Arc Latin, et Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE), pour :
 - Affiner sa connaissance des sources de financement et de leur procédures,
 - Se faire connaître comme un partenaire de la coopération décentralisée ;
 - Pour avoir accès aux différentes demandes de coopération géographiques et thématiques.
- ◆ En participant aux travaux de l'Agence Française Villes et Territoires Durables Méditerranéens pour bénéficier d'une plate forme de rencontre et d'échanges.
- ◆ Par la diffusion d'informations ciblées (appels à propositions...) dans le cadre d'une action de veille.
- ◆ En facilitant et en accompagnant le montage de projet, par exemple, suite à appel à proposition.

Un atout pour la coopération dans le Var

Le 29 mai 2012, le Département a obtenu le label d'expertise internationale des Collectivité Locales pour la thématique « projets de territoires durables méditerranéens » dans le cadre du PACT2, pour 3 ans.

Reconductible après évaluation, le label PACT2 permet de créer des synergies entre les acteurs de la coopération, et de financer la mise en œuvre de missions de coopération décentralisée.

Qualité
et Performance
de la collectivité

**Gérer
de manière raisonnée
le patrimoine
immobilier
départemental**

GERER DE MANIERE RAISONNEE LE PATRIMOINE IMMOBILIER DEPARTEMENTAL

Gérer de manière raisonnée le patrimoine immobilier du département est une nécessité, car notre patrimoine est notre richesse.

La mise en œuvre de cet objectif transverse doit permettre la poursuite de l'amélioration des conditions de travail et d'accueil des usagers dans des locaux modernisés, adaptés, accessibles à tous et répondant aux objectifs d'une « administration exemplaire », dans le cadre d'un objectif de rénovation thermique des bâtiments.

Cet objectif stratégique s'articule à autour des quatre objectifs opérationnels suivants :

- optimiser l'implantation territoriale des services départementaux,
- valoriser le patrimoine Départemental dans une démarche de développement durable,
- favoriser le rayonnement des politiques départementales par la réalisation d'équipements adaptés,
- rendre accessible à tous les publics les bâtiments départementaux.

Objectif opérationnel 1 : Optimiser l'implantation territoriale des services départementaux

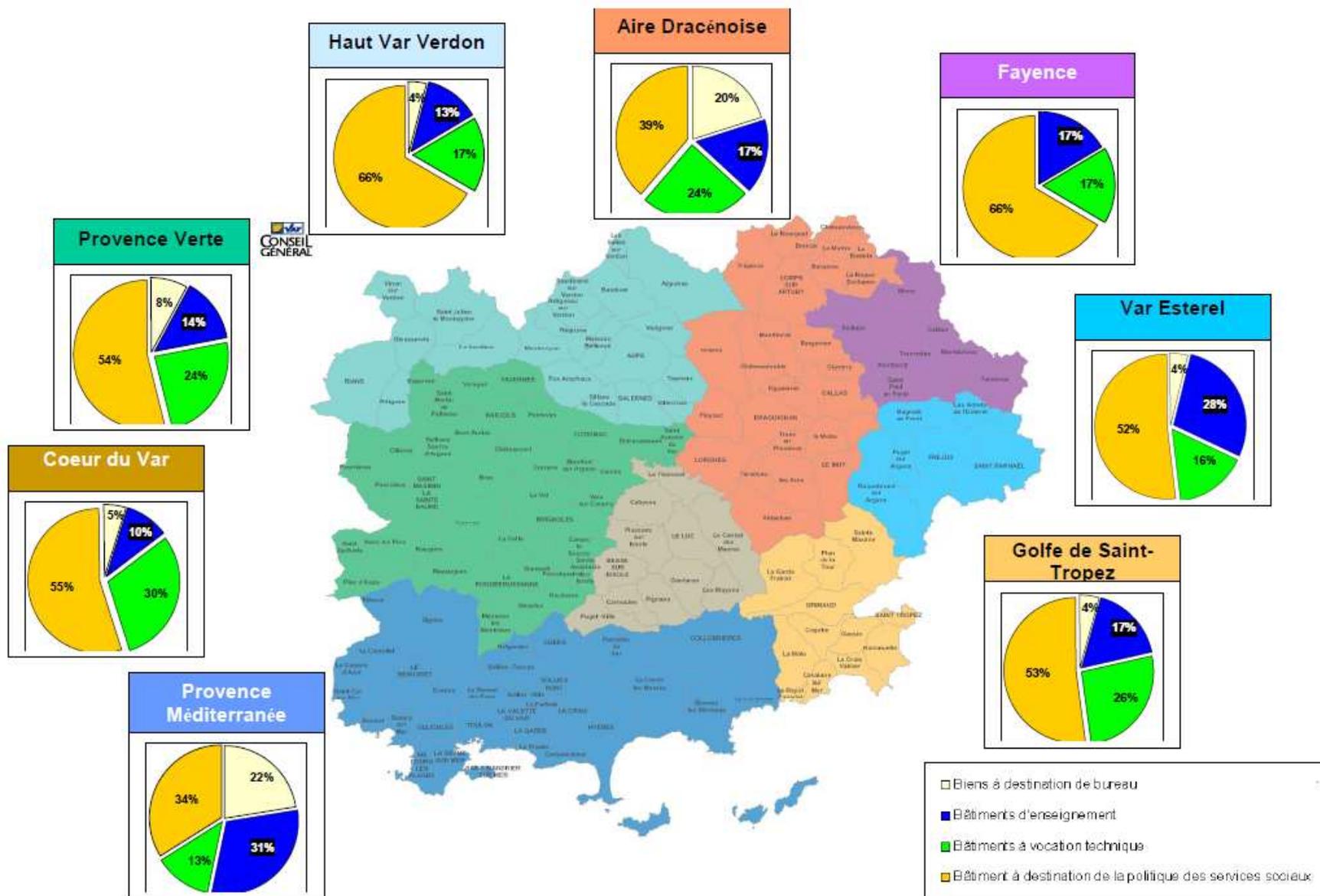
Nonobstant une stabilité de l'évolution des effectifs de la collectivité sur les trois dernières années, la politique de gestion du patrimoine et des bâtiments départementaux est confrontée à une augmentation croissante des dépenses du fait :

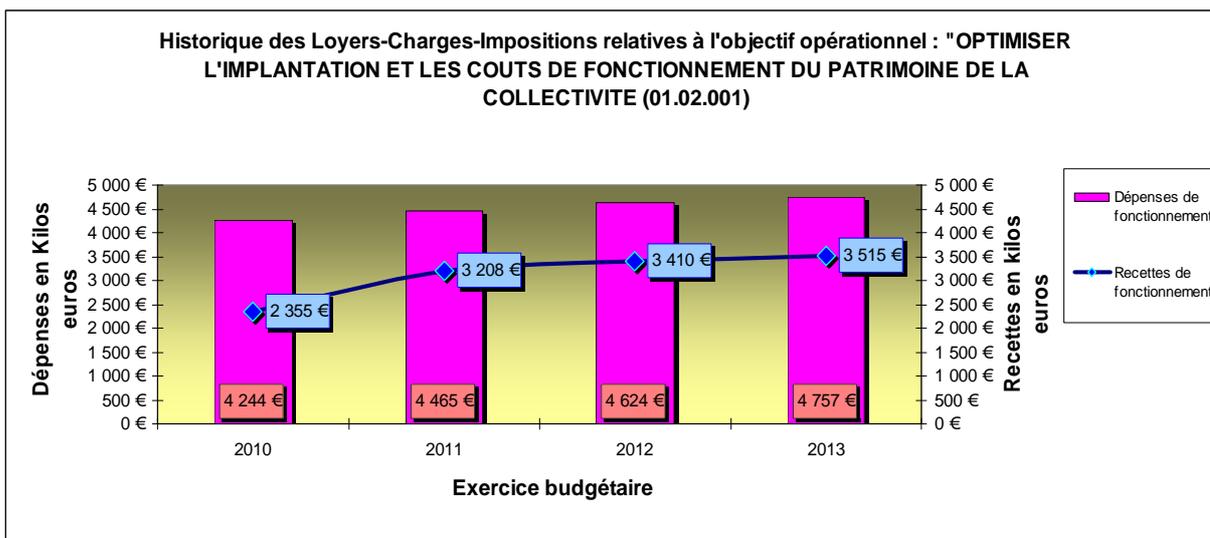
- du renforcement de la législation et des normes (sécurité, accessibilité);
- de l'augmentation de la qualité des prestations demandées par les occupants et les usagers ;
- de l'augmentation des loyers, et des coûts d'entretien des bâtiments.

Malgré ces contraintes, un effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement a été entrepris. Ainsi, au titre du budget 2013, la seule augmentation prévue concerne les indexations obligatoires de loyers et charges.

Cartographie des principaux biens bâtis sur les territoires

(En nombre et hors Ens et terrains²)





Chiffres clés 2012

- ✓ 3,6 millions € de loyers versés,
- ✓ 397 322 € d'impositions,
- ✓ 167 897 € de locations de parkings,
- ✓ 635 114 € de charges diverses (copropriétés, location),
- ✓ 3,4 millions € de recettes locatives (charges et impôts compris)

Chiffres clés 2012

- ✓ 246 locaux administratifs,
- ✓ 237 Espaces Naturels Sensibles (ENS), pour une surface de 12 755 hectares,
- ✓ 71 collèges dont 1 relais et 33 gymnases,
- ✓ 137 biens divers (gendarmeries louées, tribunaux, bâtiments culturels, Médiathèque, ...),
- ✓ 56 terrains non bâtis occupés par des équipements divers,

Les missions et activités

Cet objectif consiste à Construire et réhabiliter des bâtiments départementaux en intégrant une démarche de qualité de développement et d'aménagement durable.

L'optimisation de l'implantation territoriale des services départementaux repose sur :

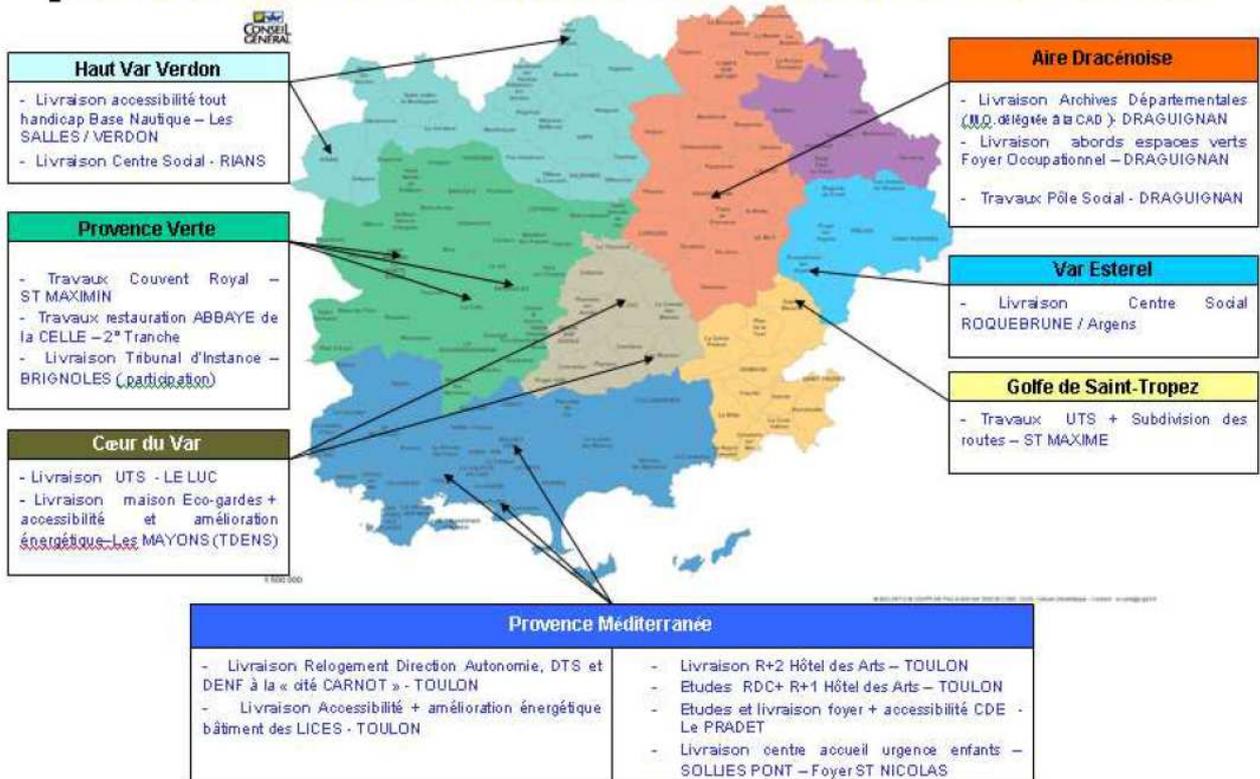
- ✓ L'Elaboration et la mise en œuvre de la stratégie immobilière du Département
 - Afin d'accompagner l'amélioration de l'organisation de la collectivité, à partir des besoins des services, des attentes des usagers, des contraintes économiques et des orientations stratégiques fixées par l'institution, des solutions seront proposées au travers d'un Schéma Directeur des implantations de nos sites, par territoire et par métier.
 - Des travaux sur un système d'information partagé seront également entrepris.

- ✓ Une maîtrise des coûts, qui s'articule autour de
 - La mise en œuvre opérationnelle des implantations de services dans le cadre du Schéma directeur d'implantation des services départementaux.
 - L'identification et l'anticipation des besoins des Directions en locaux et parking par le recensement et l'analyse des besoins réels des services départementaux en adéquation avec leurs missions;
 - Le suivi de la gestion immobilière en veillant à l'utilisation optimale des occupations de locaux (rationalisation des occupations de locaux) ;
 - La négociation des contrats de location ;

- ✓ Une modernisation constante du Patrimoine respectant et anticipant l'évolution des exigences réglementaires en réduisant les coûts de fonctionnement et permettant l'accessibilité des locaux à tous

Le Département va réaliser de 2013 à 2015, 17 Opérations majeures durables de qualité. 6 des 17 opérations portent sur la livraison d'équipements neufs, 9 opérations concernent des travaux de réhabilitation/extension et 2 rénovations lourdes de monuments historiques. Ces opérations réparties sur 7 des 8 Territoires, témoignent, malgré les contraintes budgétaires, de la volonté de poursuivre l'implantation d'équipements publics structurants dans tout le Département du Var.

17 Opérations majeures de construction et réhabilitation des Bâtiments en 2013 / 2015



Objectif opérationnel 2 : Valoriser le patrimoine départemental dans une démarche de développement durable



✓ Optimiser les performances energetiques des batiments et ameliorer les couts de fonctionnement

A travers la construction ou la réhabilitation des bâtiments publics, le Département va poursuivre de 2013 à 2015 l'optimisation des performances énergétiques des bâtiments et réduire les coûts de fonctionnement en lançant des travaux incluant une démarche environnementale de haute qualité performantielle en optimisant le recours aux énergies renouvelables (photovoltaïque, thermique, éolien, géothermie,...), aux matériaux éco-responsables (isolation à base de chanvre, laine de bois,...) et issus des filières de proximités (bois de chauffage, liège, lavande,...)

• Rationaliser les consommations d'eau

De 2013 à 2015 sera poursuivie la remise à neuf des installations avec pour objectif d'améliorer encore de **2%** la diminution de la consommation d'eau pour atteindre -25% à -30% en 2015 par rapport à 2008 à surface de plancher constant

• Rationaliser les consommations d'énergies

De 2013 à 2015 le Département du Var va poursuivre son action débutée en 2004 et continuer à :

1. Promouvoir le bois issu de la forêt varoise et de la Région PACA dans la construction, optimiser la filière bois-énergie et privilégier le recours à des réseaux de chaleur alimentant simultanément plusieurs équipements publics Départementaux et municipaux.
2. Optimiser le recours préférentiel aux matériaux éco-responsables pour améliorer l'isolation thermique des bâtiments et supprimer les ponts thermiques
3. Recourir systématiquement à l'énergie solaire thermique et photovoltaïque sur les toitures des bâtiments Départementaux implantés dans un environnement propice dans les 8 territoires du Var
4. Continuer à moderniser les chaufferies des bâtiments existants
5. Renforcer la qualité des menuiseries extérieures
6. Accompagner les utilisateurs vers des postures éco-responsables performantes et les responsabiliser dans l'exploitation quotidienne des bâtiments pour réduire les consommations d'énergies du parc existant de 35% d'ici 2020, soit 5% supérieur aux exigences du Grenelle II

Les 18 équipements les plus énergivores du patrimoine de la collectivité représentent 71 266m², consomment en moyenne 182,83 KWh/m²/an et couvrent les besoins en chauffage, climatisation, éclairage, l'informatique et la machinerie de chaque bâtiment. Le Grenelle II de l'environnement exige que d'ici 2020 cette consommation du patrimoine existant soit Réduite de 30% et de 50% d'ici 2030 grâce aux travaux de rénovation des locaux et le recours optimisé aux énergies renouvelables. Pour le plan d'engagement 2013/2015, le Département du Var s'engage à réduire ses consommations énergétiques des bâtiments selon les objectifs précisés ci-après :

2009 : 183 KWh/m²/an (classe E) – 13 030 000 KWh consommés
2015 : 165 KWh/m²/an (classe D) - 11 750 000 KWh consommés soit objectif -10%
2017 : 150 KWh/m²/an (classe D) - 10 700 000 KWh consommés soit – 18%%
2020 : 120 KWh/m²/an (classe C) - 8 550 000 KWh consommés soit – 34,5%

Parmi les 6 opérations qui seront livrées d'ici 2015, le bâtiment des archives Départementales à Draguignan démontre la volonté du Département à apporter sa contribution à la réduction de la consommation électrique dans le SUD-EST de la Région PACA, et le recours aux énergies renouvelables conjuguées, à travers ce bel exemple de rationalisation des consommations d'énergies sur un équipement public

Archives Départementales, pôle culturel CHABRAN – DRAGUIGNAN



PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

GEOOTHERMIE

- **1170ml** de pieux énergétiques + **10 sondes géothermiques** produisant **198,5 MWh/an (121MWh pour le chauffage et 77,4 MWh en rafraîchissement)**
- Retour sur investissement : **15 ans**

ELECTRICITE VERTE

- **800 m²** de capteur solaire photovoltaïques à l'étude

AUTRES

- Mur « Trombe », et récupérateur des eaux pluviales pour l'arrosage

Objectif opérationnel 3 : Favoriser le rayonnement des politiques départementales par la réalisation d'équipements adaptés

La libération d'emprises foncières nécessaire à la réalisation des projets d'implantation des services ou d'infrastructures est également soumise à la contrainte financière.

Les missions et activités :

- ✓ La Direction du Patrimoine et des Affaires Immobilières accompagne les projets routiers par les acquisitions foncières indispensables à la réalisation du Schéma départemental Routier.

L'enjeu est la sécurité de la population varoise, visant à la diminution du taux d'accidentologie sur les routes départementales. Les opérations de travaux concernant la voirie nécessitent des acquisitions soit à l'amiable (plus de 90% des acquisitions) soit par voie d'expropriation.

En matière de voirie, la Direction a modifié son processus d'acquisition sous la contrainte budgétaire en identifiant, en collaboration avec la Direction des Routes, les emprises à acquérir au plus près de la date des travaux, avec une prévision budgétaire intimement liée aux besoins réels.

- ✓ De la même façon, la Direction procède aux acquisitions foncières en lien avec la préservation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur l'ensemble du Département.

Ainsi, après une première phase d'acquisitions amiables significatives, la Direction du Patrimoine et des Affaires Immobilières engagera la procédure d'expropriation permettant l'acquisition des terrains restants qui sont nécessaires à l'aménagement du Parc Nature de La Garde et du Pradet d'une surface d'environ 130 hectares.

Par la préservation d'une zone humide de grande valeur environnementale, ce parc constituera le futur poumon vert du territoire Provence Méditerranée.

- ✓ Enfin, en ce qui concerne la politique d'éducation en matière de Collèges.

Il est procédé à la régularisation des assiettes foncières des collèges existants avec les communes concernées ainsi qu'à l'acquisition de parcelles pour la réalisation de Collèges (Projet du Collège de Carcès).

Objectif opérationnel 4 : Rendre accessible à tous les publics les bâtiments départementaux

Le département va poursuivre de 2013 à 2015 la réalisation de son schéma Départemental d'accessibilité tout handicap et rendre accessible tous les rez-de-chaussée de ses bâtiments publics

Chiffres clés 2012

- ✓ 5 102 agents en ETP dans la collectivité,
- ✓ 350 agents avec un handicap

En optimisant les aides financières du Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour les travaux contribuant à rendre accessible les lieux de travail et l'adaptation des locaux professionnels permettant de continuer à recruter et/ou maintenir dans l'emploi des agents handicapés de la collectivité.

Le Conseil Général s'engage à renforcer la stratégie immobilière, améliorer la gestion patrimoniale et l'organisation de la collectivité dans ses missions en garantissant le respect des contraintes budgétaires et en modernisant le système d'information

1 - Renforcer la Stratégie Immobilière

- Etablir les forces et faiblesses des implantations de services (état des lieux)
- Définir une stratégie d'implantation (en mettant en œuvre une doctrine d'implantation)
- Proposer des solutions avec des schémas d'implantation par territoires

2 - Améliorer la Gestion Patrimoniale et l'Organisation de la Collectivité dans ses missions

- Permettre des regroupements fonctionnels
- Améliorer la lisibilité, l'accessibilité et la proximité de la collectivité

Rechercher et fournir des espaces de travail adaptés aux attentes des services et du public de la Collectivité

- Accompagner les Directions dans leurs missions (la négociation des emprises foncières à libérer pour la réalisation du Schéma Départemental Routier, la mise en œuvre des décisions d'acquisition des Espaces Naturels Sensibles, la libération des emprises foncières pour les collèges...)

3 - Garantir le respect des contraintes budgétaires

- Permettre des économies d'échelle
- Rechercher des pistes de recettes
- Diminuer la facture immobilière du Département
- Rechercher des solutions économiques

4 - Moderniser le système d'information

- Mettre en place un système d'information partagé

Qualité
et Performance
de la collectivité

**Donner aux services
les moyens adaptés
dans une démarche
respectueuse
de l'environnement**

DONNER AUX SERVICES LES MOYENS ADAPTES DANS UNE DEMARCHE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

La politique Qualité et Performance de l'Administration est tournée vers le pilotage stratégique et l'activité de support aux politiques départementales. A ce titre, elle recouvre les moyens qui permettent aux services de fonctionner et qui concourent ainsi à la mise en œuvre de sa stratégie.

LES PISTES STRATEGIQUES

Les actions que la collectivité entreprend pour améliorer la relation à l'utilisateur, optimiser son fonctionnement et ses politiques, et adapter son organisation à ses besoins tout en intégrant le développement durable dans son fonctionnement, ont des conséquences directes sur l'activité de support matériel au fonctionnement des services.

De manière concrète, la gestion raisonnée des moyens alloués aux services (mobilier, photocopieurs, vêtements de travail), la prise en compte des principes du développement durable dans le plan de renouvellement des véhicules et la mise à disposition de supports d'information avec une impression de qualité, concourent à la mise en œuvre de ces pistes stratégiques.

L'activité de support matériel au fonctionnement des services se décline dans les objectifs opérationnels suivants :

Objectif opérationnel 1 : Optimiser et entretenir le mobilier départemental

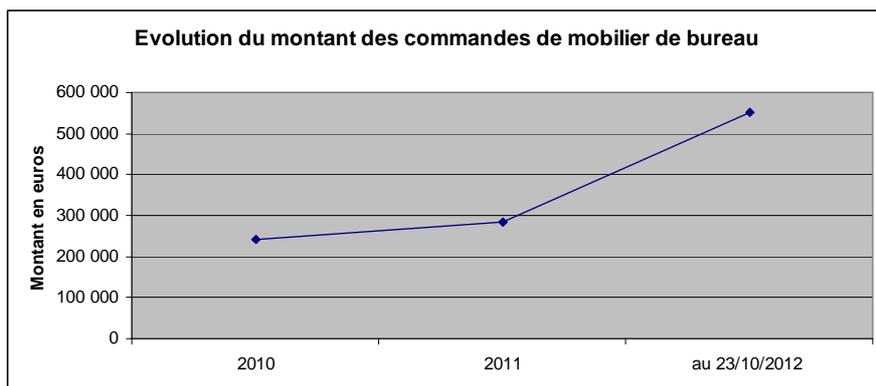
Le contexte

Depuis 2011, le Conseil général du Var en collaboration avec la Mairie de Toulon a mis en place un marché mutualisé d'acquisition de mobilier. Dans ce cadre, un bordereau des prix unitaires commun à l'ensemble des collectivités partenaires de cette action a été mis en place et permet aux services de se doter en mobilier.

Par ailleurs, en 2012, afin de répondre aux besoins spécifiques générés par des problématiques de santé et validés par la Direction Médicale de la Santé au Travail, 28 postes administratifs ont été dotés de fauteuils ergonomiques.

Les missions et activités

La gestion et l'entretien du mobilier départemental font intervenir une chaîne d'approvisionnement qui repose sur un ensemble d'acteurs : les chargés de suivi d'opérations recensent le besoin sur le terrain, la cellule Economat met en œuvre la commande et assure l'interface avec le fournisseur. Le matériel peut être livré par ce dernier ou déployé par le service Intendance générale Livraisons.



Objectif opérationnel 2 : Optimiser la gestion du parc automobile



Le contexte

La flotte automobile du Conseil général permet à l'ensemble des agents d'assurer leurs missions avec réactivité auprès des usagers.

Cette flotte représente un coût important pour notre collectivité. Sa gestion au plus près est une obligation tant au niveau de l'optimisation des moyens que de la responsabilité environnementale qu'elle implique.

Aussi, afin de poursuivre notre démarche de développement durable en matière de déplacements, le plan de renouvellement des véhicules prévoit le remplacement progressif d'une partie des véhicules thermiques par des véhicules propres.

Quelques chiffres clés :

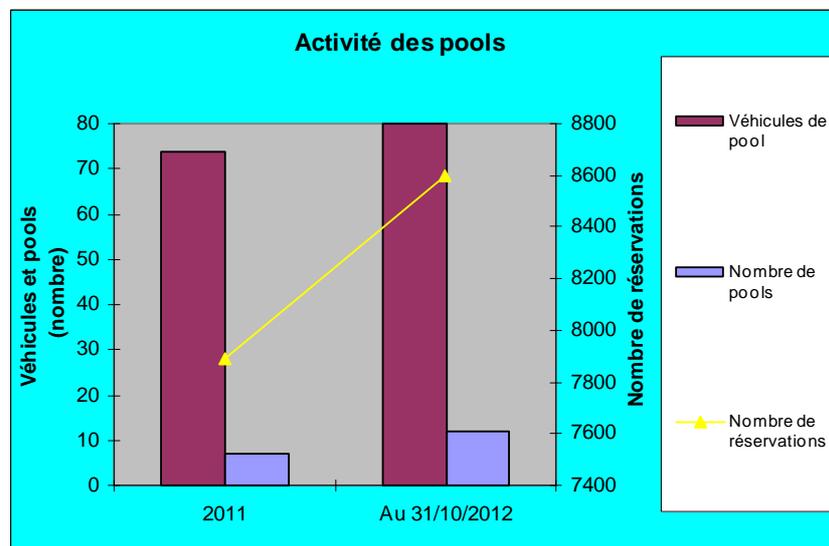
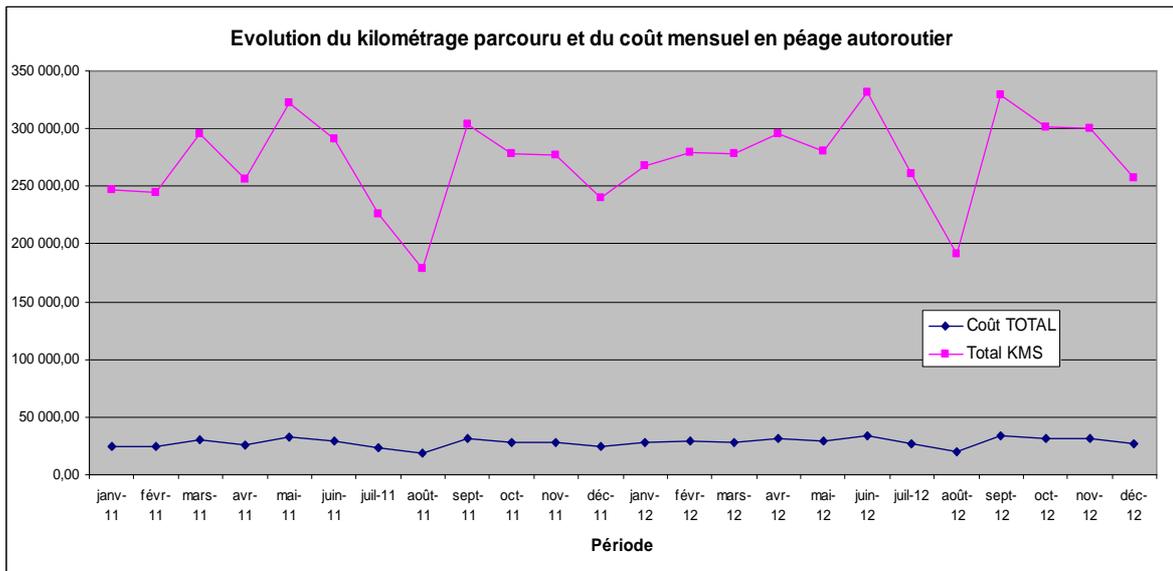
- ⇒ 798 véhicules légers
- ⇒ 12 pools, comptant 80 véhicules
- ⇒ Age moyen de la flotte : 5 ans 1/2

La mise en place d'outils de gestion permettant de contrôler l'usage des véhicules mais également d'améliorer la relation et la communication aux utilisateurs, est un impératif pour les trois prochaines années.

Les missions et activités

Le Parc automobile de la collectivité compte en 2012 798 véhicules légers, la flotte des véhicules lourds étant gérée par la Délégation Générale Routes, Transports, Forêt, Affaires Maritimes.

Afin d'assurer la maintenance de ces véhicules, le Conseil général dispose de 2 ateliers dotés de matériel professionnel, avec des agents compétents et formés qui assurent une partie de l'entretien en régie. Le matériel est renouvelé et modernisé de façon continue.



Finaliser et proposer à l'Assemblée délibérante un règlement d'utilisation des véhicules de la collectivité et des parcs de stationnement

L'utilisation croissante des véhicules de service et de pool et la nécessité de mieux communiquer sur le respect des préconisations d'usage et des règles de courtoisie implique de formaliser les engagements que doivent prendre les utilisateurs de ces véhicules.

Un règlement d'utilisation des véhicules et des parcs de stationnement, précisant les conditions d'utilisation et rappelant les obligations réglementaires, sera proposé au vote de l'Assemblée.

Il sera annexé d'un volet lié au développement durable (principes d'éco-conduite, pratique du co-voiturage, respect des autres usagers de la route).

Il favorisera un meilleur usage des véhicules et une plus forte responsabilisation des utilisateurs, tout en participant au développement de pratiques courtoises entre agents.

Axer le renouvellement des véhicules sur une meilleure prise en compte des besoins des utilisateurs internes en respectant les principes du développement durable

Le Plan de Déplacement Entreprise de la collectivité intègre la prise en compte des besoins spécifiques des services compte-tenu de leurs missions, ou de certains agents, dans le plan de renouvellement des véhicules.

La collectivité s'engage à remplacer progressivement une partie des véhicules thermiques légers par des véhicules propres, à poursuivre l'adaptation des types de carburation et de véhicule aux missions des services et à proposer des véhicules adaptés aux besoins des agents, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Elle veillera également à sensibiliser les conducteurs en personnalisant davantage la relation avec le gestionnaire du véhicule et en communiquant régulièrement des données concernant le Parc automobile (volume et coût des consommations de carburant, coût des péages, des amendes...).

Ces actions favoriseront une meilleure utilisation globale des véhicules.

Objectif opérationnel 3 : Produire les supports d'information et de communication de la collectivité

Le contexte

L'imprimerie départementale effectue annuellement plus de 2 millions de tirages. Très bien équipée, son activité repose également sur des agents formés et compétents.

Chaque année un effort important de renouvellement et de modernisation de l'outil est fait.

Ainsi, en 2012 a été acquis un Computer to plate, outil permettant la numérisation des données avant impression, ce qui a permis d'abandonner la méthode du flashage plus polluante.

Le renouvellement des photocopieurs professionnels haut volume en location-maintenance est prévu sur la période 2012-2013.

Quelques chiffres clés :

- 1 333 750 tirages offset en 2011
- 855 868 tirages reprographie en 2011
- 20 800 exemplaires du Petit Carré édités en 2011

Les missions et activités

L'imprimerie assure la production de documents réglementaires tels que les recueils des actes administratifs, d'imprimés à caractère administratif, de documents de communication interne. Elle prend également en charge la publication des documents à destination des usagers du réseau Varlib et produit les documents stratégiques de la collectivité tels que celui que vous êtes en train de lire.

Développer l'offre de prestation à destination des services en matière de conception et de publication assistées par ordinateur

Afin de répondre aux demandes des services dans le cadre de la mise en œuvre des politiques du Conseil général, des agents qualifiés de l'imprimerie proposeront de réaliser en régie des prestations de conception et publication assistées par ordinateur, aux services qui en feront la demande et qui pourront ainsi bénéficier rapidement de supports d'information de qualité, au coût le plus juste.

Objectif opérationnel 4 : Equiper les services en fournitures

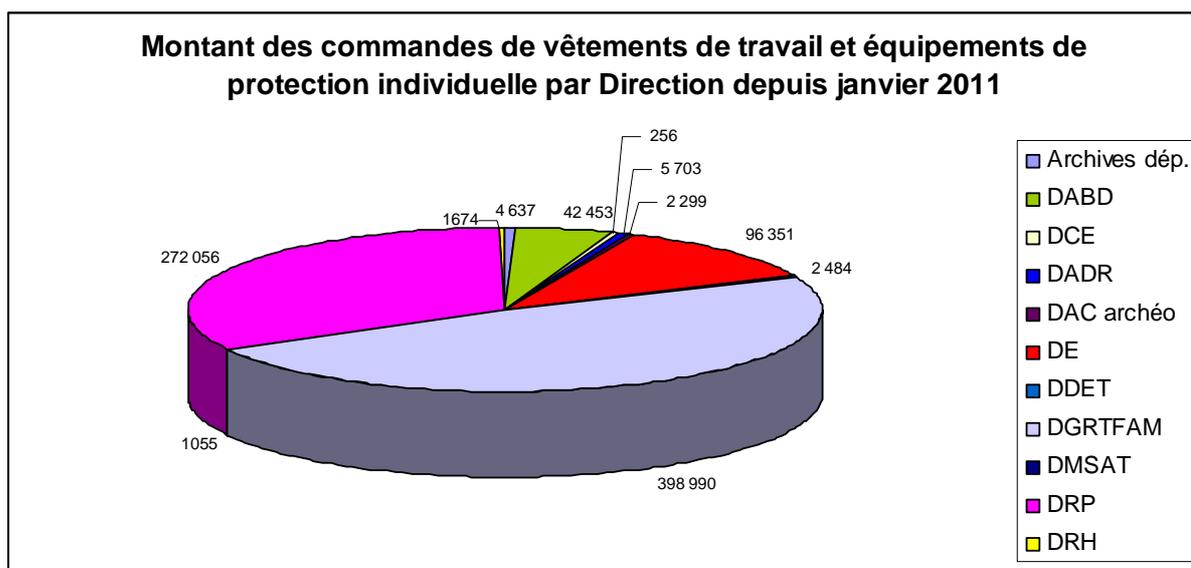
Le contexte

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est indispensable de leur fournir les moyens adaptés à leurs besoins, notamment en matière de fournitures de bureau, tampons, papier reprographie, matériels divers, vêtements de travail et équipements de protection individuelle, photocopieurs.

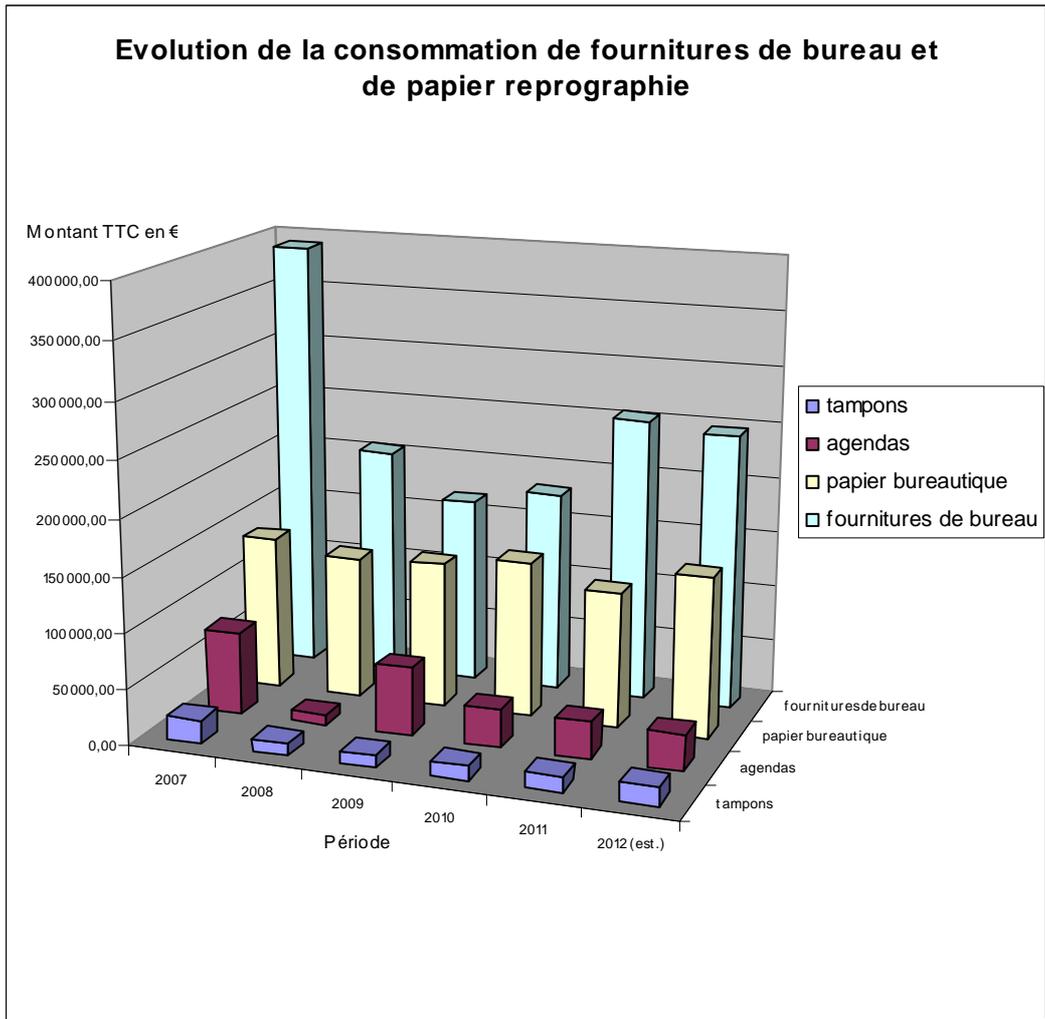
Les missions et activités

La cellule Economat de la Direction des Relations Publiques assure la mise en œuvre de ces commandes.

Deux dossiers nécessitent une gestion plus particulière : les dotations en vêtements de travail et équipements de protection individuelle, et le parc des photocopieurs.



Evolution de la consommation de fournitures de bureau et de papier reprographie



Fournir une réponse adaptée aux besoins des services en matière de vêtements de travail

Les différentes missions de la collectivité impliquent une dotation vestimentaire spécifique pour un certain nombre d'agents. 9 marchés couvrent l'ensemble des besoins de la collectivité en la matière.

Après une campagne de mesure et une phase de commandes, plus de 1 000 agents sont en cours ou ont été dotés de vêtements de travail. A terme, avec la possible intégration des besoins des agents des collèges varois, ce seront plus de 2 000 agents qui seront concernés par cette dotation.

Afin d'acter les dotations vestimentaires spécifiées dans les fiches de poste des agents, chaque direction concernée devra prendre une délibération. Un outil développé en interne, l'application e-vêtements, devra permettre une gestion au plus près des besoins de chaque agent par le biais du référent vêtements de sa direction.

La valeur ajoutée attendue repose sur la possibilité d'une parfaite adaptation du vêtement à l'activité, d'un marquage des vêtements de travail aux couleurs du Conseil général du Var et d'une économie générale grâce à l'optimisation des commandes. De plus, au-delà du respect des obligations réglementaires en matière vestimentaire, la dotation en vêtements adaptés participe au bien-être au travail des agents.

Optimiser le parc des photocopieurs

En matière de reprographie bureautique, afin de moderniser des outils dont les évolutions techniques sont très rapides, la collectivité a opté pour une gestion en location-maintenance de l'ensemble du parc de photocopieurs. Ainsi, le renouvellement des photocopieurs se poursuivra jusqu'à atteindre le taux de 100% de matériels en location-maintenance.

Ceci permettra de fonctionner avec des machines qui n'auront jamais plus de 4 ans et dont la maintenance sera assurée par le fournisseur. L'offre pourra être encore mieux adaptée en fonction de l'activité des services.

La généralisation de la pratique de l'envoi de documents dématérialisés, rendue possible grâce à la fonction scanner, ainsi que le fait que le matériel soit moderne et donc moins consommateur d'énergie, s'inscrivent dans la démarche de développement durable de la collectivité.

Enfin, une étude comparative de la gestion du parc des photocopieurs en achat/entretien et en location/maintenance montre que cette dernière option permettra de réaliser une économie annuelle importante dans la gestion du parc.

Qualité
et Performance
de la collectivité

**Optimiser
les ressources
financières**

OPTIMISER LES RESSOURCES FINANCIERES

Dans un contexte particulièrement contraint, l'objectif stratégique « optimiser les ressources financières » au sein de la politique « qualité et performance de l'administration », revêt toute son importance.

- Dans la crise très grave que nous traversons et face aux difficultés d'élaboration des budgets, le Département doit poursuivre sa démarche de gestion rigoureuse grâce aux actions menées depuis plusieurs années en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement et en matière de gestion de la dette départementale. De manière concrète, face à des dépenses sociales qui ne cessent d'augmenter, et à une raréfaction de nos ressources avec notamment le gel annoncée pour 2013 et une baisse pour 2014 et 2015 des dotations de l'Etat, toutes nos actions doivent se concentrer en priorité sur nos compétences obligatoires.

Le service du budget continuera à travailler en étroite collaboration avec toutes les directions.

- Par ailleurs, le vaste chantier sur la dématérialisation va se poursuivre. Le passage au protocole Helios des flux PES étant obligatoire au 1er janvier 2015, les deux actions prioritaires pour 2013 sont la dématérialisation des documents budgétaires et la mise en place de TIPI (paiement en ligne des recettes).

- La mise en œuvre de guides des procédures doit également contribuer à uniformiser l'exécution budgétaire et ce dans le cadre de l'amélioration de la connaissance de l'exécution budgétaire.

- Enfin, la création de la cellule immobilisation répond à un double objectif : Assurer le suivi comptable du patrimoine et mener en partenariat avec la paierie le chantier de fiabilisation de l'état de l'actif. Ce chantier prioritaire et qui doit permettre d'anticiper la certification des comptes des collectivités a fait l'objet d'un contrat d'équipe.

Objectif opérationnel 1 : Garantir les équilibres financiers à court et moyen terme

Suite aux difficultés financières rencontrées par la collectivité, différents outils ont été mis en place afin d'affiner la gestion budgétaire de la collectivité.

Les travaux de prospective permettent de disposer dès la fin du premier semestre N-1 d'une préfiguration du volume des dépenses de fonctionnement pour l'année suivante. Pour 2011, le volume de dépenses annoncé dès septembre 2010 était de 880 M€ pour une réalisation à 883 M€.

De même, le dimensionnement au plus fin de l'emprunt en 2011 a permis de limiter l'excédent de l'exercice après reports à 18 M€, soit 1,5 % des recettes de la collectivité.

Objectif opérationnel 2 : Optimiser la gestion active de la dette

Pour 2013, cet objectif opérationnel a principalement pour vocation de sécuriser la démarche d'endettement et de fiabiliser le besoin d'endettement.

Quelques chiffres clés :

- ⇒ Annuité de la dette 2013 : 69 M€
- ⇒ Emprunt mobilisé 2011 : 50 M €
- ⇒ Emprunt mobilisé 2012 : 80 M €

LES PISTES STRATEGIQUES

- ✓ En période de raréfaction de l'offre d'emprunts aux collectivités publics, diversification de nos sources de financement.
- ✓ Mise en œuvre d'une gestion dynamique de notre trésorerie.

○ DIVERSIFICATION DE NOS SOURCES DE FINANCEMENT

Le contexte

Les marchés financiers sont devenus instables.

La ressource de financement dépend aujourd'hui non seulement des décisions de la Banque Centrale Européenne en qualité de gestionnaire de crise de la dette, mais également des accords des banques et leur implication dans le secteur public local.

L'assurance de trouver des produits financiers couvrant le besoin d'emprunt de la collectivité n'est plus de mise.

Le contexte actuel peut être défini de la façon suivante : les collectivités se trouvent dans une situation où il devient difficile de trouver des financements auprès des partenaires habituels. Or, d'un autre côté, les investisseurs sont demandeurs de « papier collectivités locales françaises ».

Les missions et activités

La mission poursuivie s'inscrit dans la recherche de nouveaux financements de façon proactive et non pas attentiste, afin de faire face à la raréfaction de l'offre bancaire.

Cette recherche ne doit pas se restreindre aux partenaires connus, mais s'élargir à de nouveaux partenaires, telles que les banques allemandes reconnues pour leur fiabilité sur les marchés financiers actuels.

Pour entrer dans cette démarche de diversification des partenaires, de nouveaux outils doivent être mis en place telle que la constitution de dossiers présentant le Département et son engagement dans des équipements performants, voire innovants, afin de renforcer la qualité de signature de la collectivité auprès d'investisseurs potentiels.

L'acculturation de nouveaux outils de financement, bien qu'existants depuis longue date sur les marchés financiers, devient également primordiale. Cela concerne l'émission obligataire, l'émission privée, le Fonds Commun de titrisation, l'appel à la Banque Européenne d'Investissement, le réaménagement de dette,...

En terme de valeur ajoutée, il est question du maintien pour le Département d'un bon niveau d'équipement tout en contrôlant son endettement.

○ UTILISATION OPTIMALE DE LA TRESORERIE

Le contexte

Pour une maîtrise optimisée des finances, l'objectif a pour vocation d'établir un outil partagé de planification et de suivi de trésorerie.

Les missions et activités

La mise en place d'un outil n'est pas neutre dans l'analyse prospective de la situation de la trésorerie du Département.

De plus, un dispositif fiabilisé d'alertes relatif aux pics d'encaissement et de dépenses permettra de positionner au plus juste les périodes favorables à la mobilisation d'emprunts ou de mobilisation de lignes de trésorerie.

Cette systématisation offre une possibilité de gestion active de la dette.

Articulation de la mise en place de l'outil :

- Prévisionnel mensuel des recettes encaissées
- Prévisionnel mensuel des dépenses
- Répartition des données au sein d'un tableau prévisionnel, pointant le réalisé et ouvrant donc une possibilité de correction des écarts.
- Echange d'information en continu avec les directions.

Objectif opérationnel 3 : Améliorer la connaissance de l'exécution budgétaire

Le contexte

Compte tenu du nombre croissant de notes d'observation et de rejets liés essentiellement à la liquidation des dépenses et recettes publiques, il a été décidé la mise en place de référentiels communs pour l'ensemble de la collectivité en matière d'exécution financière.

Ces deux guides s'inscrivent dans le cadre des règles en matière de comptabilité publique en lien avec le logiciel métier servant d'application financière

Quelques chiffres clés :

- ⇒ 62 248 Mandats
- ⇒ 606 Rejets
- ⇒ 809 Notes d'observation

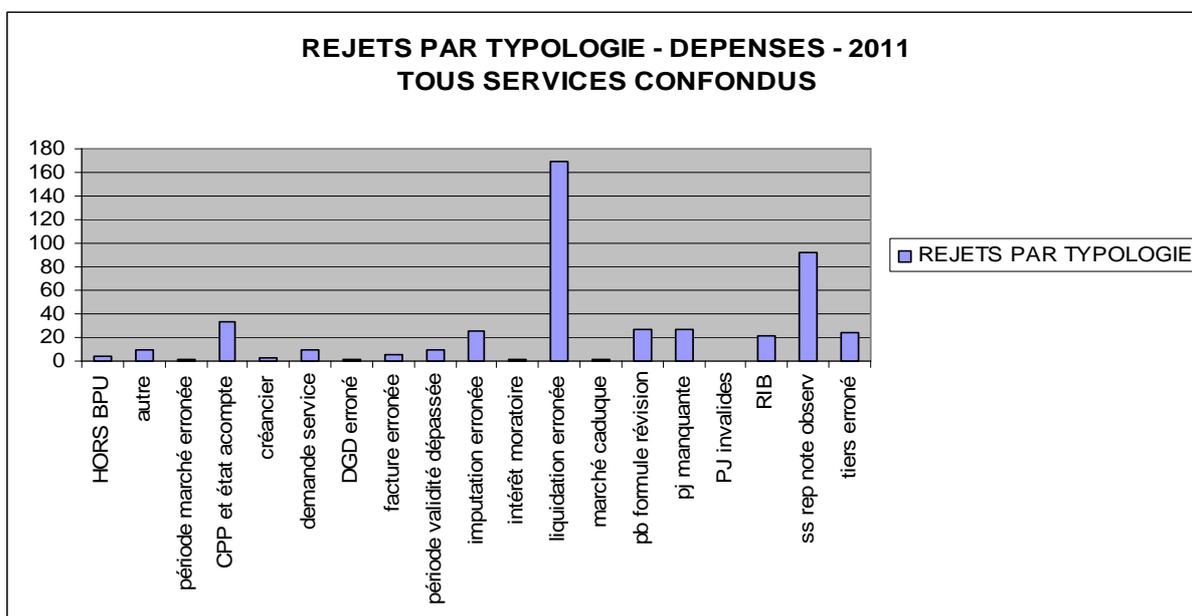
Aussi une meilleure connaissance de la comptabilité publique associée à une aide pratique sur l'applicatif métier vont permettre aux agents de la collectivité de mieux maîtriser la fonction de comptable.

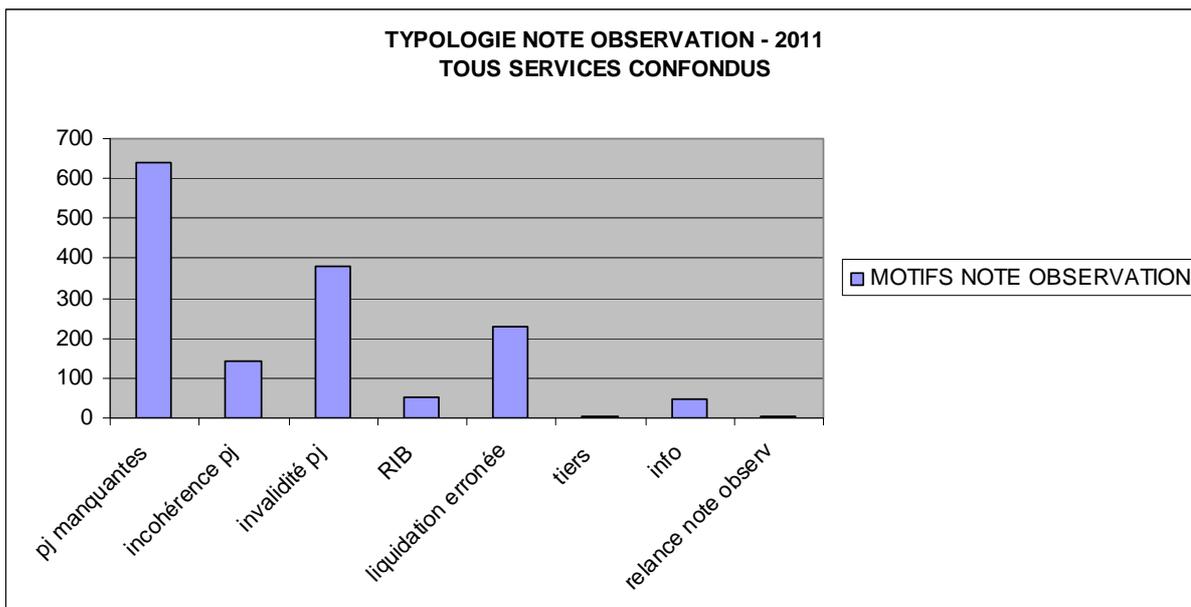
Les missions et activités

Le service exécution budgétaire poursuit ses missions de conseil et d'expertise financière auprès de l'ensemble des agents comptables du département. Les réunions périodiques avec les services de la Paierie Départementale permettent également de faire évoluer les problématiques comptables au sein de l'institution.

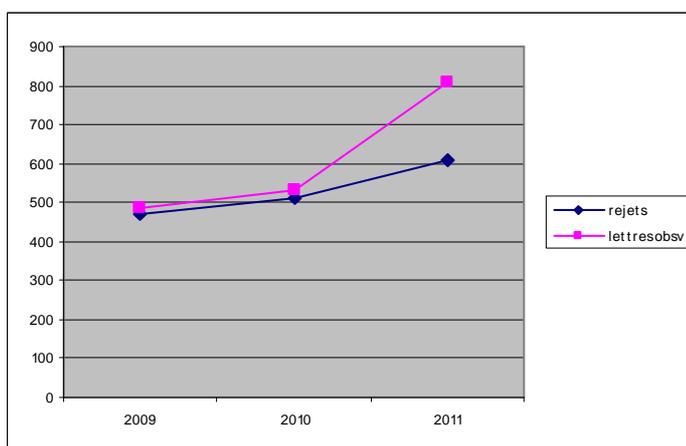
A travers la mise en place de ces guides, l'objectif est de permettre l'amélioration de la connaissance de l'exécution budgétaire pour une meilleure prise en compte de la dépense publique.

Ainsi le visa comptable du payeur sera plus efficient et les fournisseurs, prestataires et partenaires ne seront pas pénalisés par un retard de paiement.





Le nombre de rejets ainsi que les notes d'observation évoluent considérablement depuis 3 ans. Aussi la mise en place de guides ainsi qu'une analyse pertinente à travers l'exploitation de la typologie des notes d'observation et des rejets va permettre l'amélioration de la qualité du mandatement.



Mise en place de référentiels communs

L'actualisation des règles de gestion en matière d'exécution budgétaire lors de la rédaction du règlement financier, a été un préalable à la mise en place de guides comptables.

Le guide qui retrace les principales opérations comptables va être enrichi de nouvelles règles de gestion financière qui sont dictées par l'instruction budgétaire et comptable de la M52 et des textes réglementaires applicables aux collectivités Territoriales.

Ainsi par une meilleure formation et communication le métier d'agent comptable retrouve son rôle de garant de la dépense publique.

Les bénéfices escomptés :

- Améliorer le suivi des dépenses et des recettes
- Réduire les délais de paiement
- Impliquer les acteurs (agents comptables)
- Professionnaliser les rôles (métier de comptable)

Objectif opérationnel 4 : Assurer le suivi comptable du patrimoine départemental

Le contexte

Dans le cadre de cet objectif opérationnel, la collectivité a enclenché en 2012 en partenariat avec le comptable public une démarche de fiabilisation de l'état de l'actif afin de faire correspondre les états tenus chez l'ordonnateur avec ceux tenus par le comptable.

L'actif de la collectivité est de 4,6 Mrds € au 31.12.2011.

Dans un contexte de certification des comptes publics il est impératif que la collectivité dispose d'une connaissance fine de son patrimoine.

Les missions et actualités

Un premier rapprochement entre les deux comptabilités a été effectué sur les comptes de subventions d'investissement pour 1,2 Mrd €, sur les Immobilisation incorporelles (logiciels, frais d'étude, ..) pour 39 M€ ainsi que sur des comptes liés aux bâtiments et terrains (421 M€) et les véhicules (27,3 M€).

Sur l'année 2013 il est prévu de finaliser ce rapprochement avec notamment le traitement des infrastructures de voirie (2,2 Mrd €) et des travaux en cours (760 M€).

Ainsi le département disposera t-il d'un état de l'actif précis, poste par poste.

Qualité
et Performance
de la collectivité

**Garantir
la sécurité
juridique**

GARANTIR LA SECURITE JURIDIQUE

LES PISTES STRATEGIQUES

Le Département apporte une attention particulière à la maîtrise des risques, dans son activité au quotidien, au service des représentants élus du département, mais aussi des directions et des territoires. Cette attention consiste essentiellement à informer et former nos agents, à protéger et à défendre les intérêts et le patrimoine de la collectivité.

Mise en œuvre par le service des affaires juridiques et le service des assurances, la sécurité juridique contribuera, au cours des trois prochaines années, à améliorer la relation à l'utilisateur, à optimiser notre fonctionnement et nos politiques et à adapter notre organisation à nos besoins.

Quelques chiffres clés de 2011 :

Nombre de nouveaux contentieux : 71
Nombre de plaintes déposées : 24
Répartition des plaintes déposées par domaine :
42 % pour vols, 37 % pour dégradations, 21 % pour les autres domaines.
Nombre de décisions de justice favorables au Département : 57 sur un total de 72 décisions rendues

Objectif opérationnel 1 : Maîtriser les risques

Le contexte

L'année 2011 s'est avérée importante en termes d'activité pour le service des assurances avec une augmentation des déclarations de sinistres notamment en flotte automobile et en dommages-ouvrage.

Le contexte économique du marché de l'assurance impose aux compagnies d'assurance de résilier une partie des contrats qui les lient aux collectivités territoriales, notamment en raison de la modification des exigences en matière de solvabilité des sociétés d'assurances par application du règlement européen « Solvabilité 2 ».

Quelques chiffres clés de 2011 :

598 déclarations de sinistre dont :

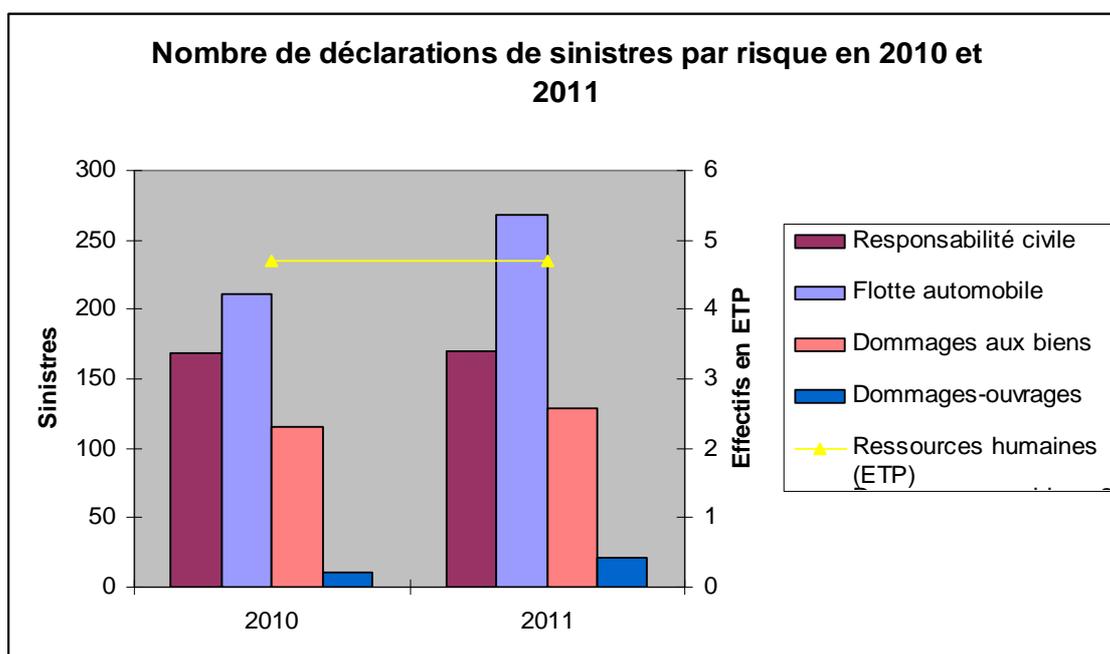
- 268 sinistres en flotte automobile
- 170 sinistres en responsabilité civile
- 129 sinistres en dommages aux biens
- 21 sinistres en dommages-ouvrage

Par ailleurs, la sinistralité est prise en compte chaque année par les compagnies d'assurance au moment de décider de continuer à garantir les risques ou éventuellement de résilier les contrats. C'est ainsi que le constat d'une hausse significative de la sinistralité doit conduire le Département à optimiser la gestion du risque assurantiel, notamment en développant des actions de prévention.

Les missions et activités

Dans la poursuite de l'objectif de maîtrise des risques, les missions du service des assurances sont les suivantes :

- souscrire des contrats d'assurance adaptés aux besoins du Département et aux risques encourus,
- gérer les contrats et les sinistres de façon performante,
- participer aux démarches de prévention menées au sein de la collectivité et développer des actions adaptées,
- assister et répondre à toute demande d'avis des directions et des collègues.



Pour répondre à l'objectif de maîtrise des risques, le service des assurances s'engage à :

Optimiser la gestion du risque assurantiel lié à l'utilisation des véhicules départementaux par le développement d'actions de prévention



Sensibiliser et informer les conducteurs afin de réduire l'exposition aux risques et prévenir une dégradation de la sinistralité ainsi qu'une augmentation des coûts de l'assurance.

Objectif opérationnel 2 : Délivrer des conseils adaptés aux missions de la collectivité

Le contexte

Dans un contexte d'évolution régulière de la législation, de la réglementation ou de la jurisprudence le service des affaires juridiques porte une attention particulière à la pertinence des avis juridiques rendus au profit des Délégations, des Directions, des Services.

Quelques chiffres clés de 2011 :

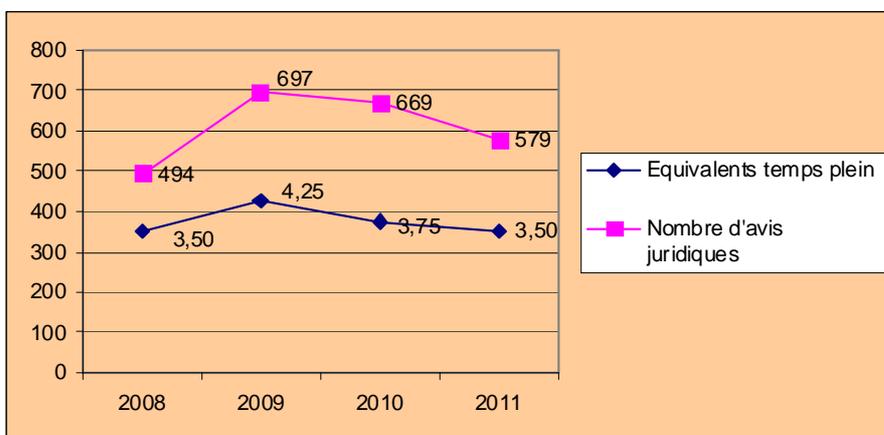
Nombre d'avis juridiques rendus par écrit : 579

Les missions et activités

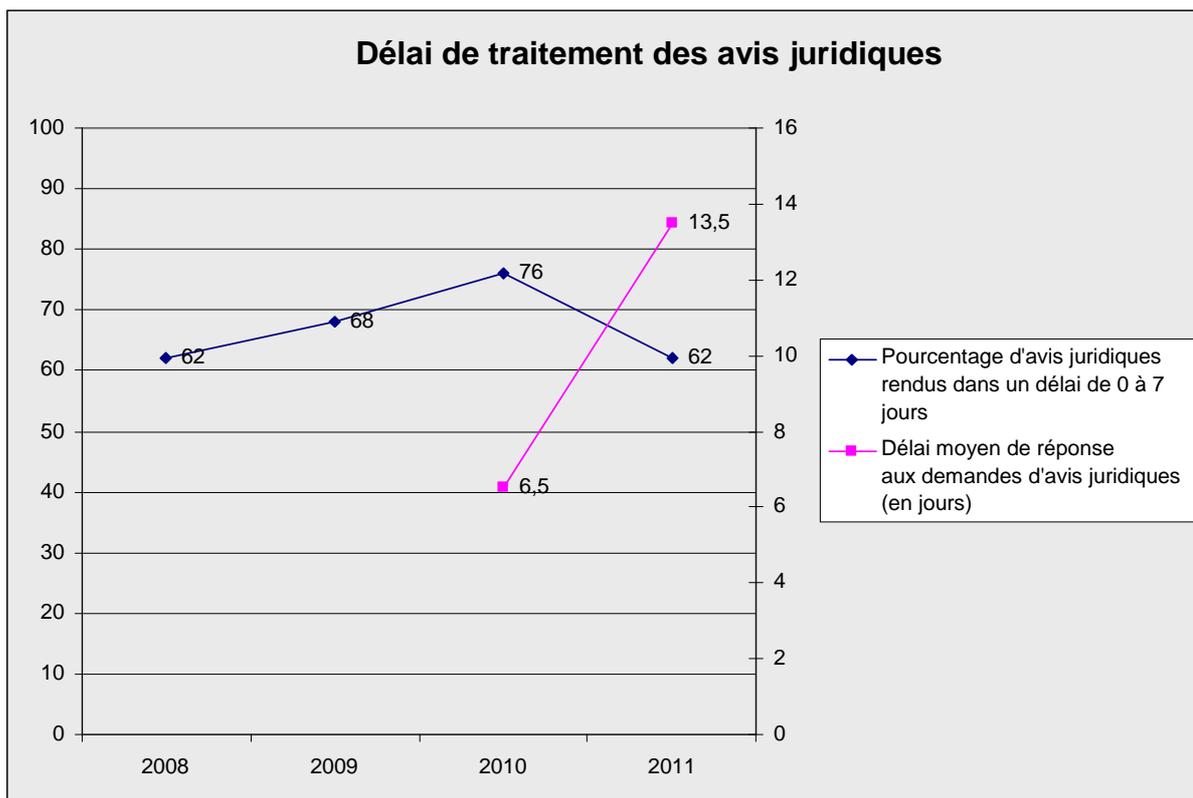
Le service des affaires juridiques conduit deux missions principales :

- **Le conseil** : par la production d'études ou d'analyses juridiques par le service lui-même, mais aussi par la consultation de cabinets d'avocats.
- **La veille juridique stratégique** : par le suivi de l'évolution de la législation, de la réglementation et de la jurisprudence.

Evolution de l'activité et des ressources humaines



L'activité de conseil représente l'essentiel de l'activité du service et se caractérise par une tendance à la hausse, alors que les effectifs du service retrouvent leur niveau de 2008.



Pour répondre à l'objectif opérationnel de délivrer des conseils adaptés, le service des affaires juridiques prend les deux engagements suivants :

Accompagner et conseiller les maisons départementales des territoires et les équipes pluridisciplinaires afin d'assurer l'optimisation des projets développés dans les territoires

Développement d'une ingénierie en matière juridique à la demande des maisons départementales des territoires :

Un accompagnement pédagogique dans la thématique juridique et des outils pertinents seront mis en place : une fiche de liaison (accompagnée d'une procédure de saisine simplifiée) mise à la disposition des maisons départementales des territoires, facilitera la formulation des demandes d'avis juridiques. Une boîte mail du service des affaires juridiques permettra de centraliser l'ensemble des demandes.

Développer les connaissances juridiques des agents de la collectivité dans les domaines relevant des compétences du Département en mettant en place des formations internes adaptées

Elaboration de formations internes en complémentarité des formations proposées par les organismes publics ou privés habituels :

Dans les domaines relevant des compétences du Département, des formations internes adaptées aux besoins des agents de la collectivité seront mise en place en collaboration avec la direction des ressources humaines

Phasage de mise en œuvre :

-> 2013 : recensement des besoins en lien avec le plan de formation interne auprès des Délégations, des Directions, des Services.

-> 2014 : élaboration du contenu des formations juridiques, des documents supports et validation des modalités de mise en œuvre par la direction des ressources humaines.

-> 2015 : déroulement des formations par groupes

Qualité
et Performance
de la collectivité

**Optimiser
les achats
publics**

OPTIMISER LES ACHATS PUBLICS

LES PISTES STRATEGIQUES

- ✓ Améliorer la relation aux utilisateurs/usagers :
 - accompagnement permanent en terme d'assistance et de conseils sur tous les territoires du département
 - actions de formation sur de nombreuses thématiques techniques et réglementaires
 - actions de communication envers les prestataires et les partenaires externes

- ✓ Optimiser et adapter notre organisation par des actions d'amélioration relatives à la mise en œuvre de nouveaux modes opératoires, de contrats d'équipe et d'outils homogènes relatifs à la commande publique.

- ✓ Intégrer et piloter le développement durable dans la commande publique (environnemental/social/économique) y compris dans le cadre de l'éco-conditionnalité auprès des collectivités du département.

Permettre aux directions de réaliser des projets opérationnels en passant des marchés répondant aux besoins et en garantissant la sécurité des procédures.

Soutenir par l'activité de la commande publique et par l'accompagnement le développement des territoires et la mutualisation des compétences et des ressources.

Quelques chiffres clés :

Environ 800 agents sont concernés par la commande publique

Objectif opérationnel 1 : Assurer l'efficacité de la commande publique

La direction est engagée et participe à la plupart des projets destinés à couvrir les besoins de la collectivité dont de nombreux projets d'envergure.

En 2011, 212 marchés ont été traités par la Commission d'appel d'offres ou par la Commission des marchés pour un montant total de 91 441 545,42 € HT. Trente commissions d'appel d'offres se sont réunies : douze pour le domaine des Bâtiments, dix-huit pour le domaine des affaires générales, des routes et des transports.

➤ **La dématérialisation**

La dématérialisation des marchés s'inscrit dans le cadre du projet de dématérialisation des actes initié par la collectivité. L'avancement du projet doit conduire en 2012/2013 à un achat dématérialisé intégrant la transmission en préfecture des marchés soumis au contrôle de légalité ainsi qu'à l'envoi du marché au prestataire.

La transmission des pièces des marchés dématérialisés à la paierie départementale est déjà réalisée.

La dématérialisation de toutes les procédures gérées par la Direction des Marchés et pour lesquels une offre dématérialisée a été retenue sera effective et ce quel que soit le montant du marché en 2013.

Quelques chiffres clés :

En 2011, 108 documents de consultation des entreprises (D.C.E.) ont fait l'objet d'une procédure dématérialisée.

En 2012, près d'une centaine d'offres dématérialisées ont été reçues par la Direction des marchés.

En interne, la collectivité peut mettre en place des outils simples dans une optique de dématérialisation. L'utilisation d'outils permettant une dématérialisation des documents sera proposée et choisie pour les procédures conduites par le service Achats chaque fois que l'organisation de la collectivité le permettra.

➤ **La mutualisation**

La mutualisation des achats, des ressources et/ou des compétences, s'intègre dans la démarche plus générale de mutualisation poursuivie par la collectivité avec ses partenaires externes.

Depuis 2012, dans le cadre de la Société Publique Locale et des missions d'ingénierie, la direction des marchés assiste et conseille les communes sur divers dossiers : travaux de forage, restructuration et rénovation d'une école primaire, réhabilitation d'une salle de sport municipale, construction d'une gendarmerie, d'une salle polyvalente, aménagement urbain (études préliminaires, préalables, maîtrise d'œuvre, contrôle technique,...).

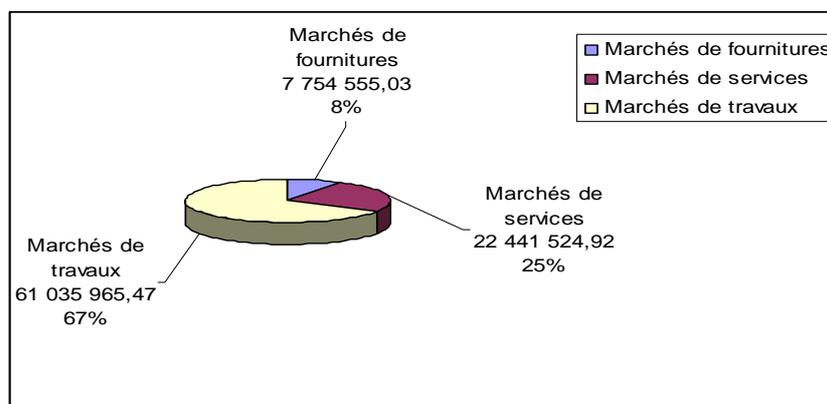
Les missions et activités

➤ **L'organisation et la mise en œuvre des procédures**

Garantir le recensement des besoins, organiser et suivre la passation des procédures formalisées et adaptées au-delà de 90 000 € HT – publication, gestion des commissions pour attribution des affaires, information des candidats, notification des marchés et avenants – contribue à l'objectif de rationalisation et de sécurisation des procédures afin de permettre aux services d'acheter dans les meilleures conditions.

Pour ce qui concerne les achats réalisés directement par la Direction des Marchés, 31 marchés sont actuellement en cours pour la période 2010-2014.

Répartition des marchés par catégorie :



Favoriser la dématérialisation et la mutualisation

Inscrire l'achat dans un cadre dématérialisé

Les enjeux réglementaires conjugués à la politique de développement durable incitent au développement de la dématérialisation des procédures d'achat.

L'engagement sur les trois prochaines années est de réaliser la transmission des marchés au contrôle de la légalité ainsi que la notification aux prestataires en faisant le lien avec la dématérialisation des documents transmis à la paierie départementale.

Dynamiser la mutualisation

Sur différents domaines identifiés comme pouvant donner lieu à des achats groupés (achats volumes ou domaines dont les besoins sont identiques d'une collectivité à l'autre) : carburants, location-maintenance de copieurs de bureaux, formations communes sur thématiques, location de locaux à destination de pré-archivage, politique de déplacements hors région, etc., encourager la mutualisation des achats qu'il s'agisse du partage de compétences, à l'achat collectif.

Contribuer au développement de la société publique locale

L'accompagnement de la société publique locale « Ingénierie Départementale 83 » permettra au département de remplir ses obligations au meilleur coût vis-à-vis des communes sociétaires.

En partenariat avec la Direction de l'Architecture et des Bâtiments Durables ou en intervention directe, la direction des marchés s'est également engagée à assurer cet accompagnement en répondant aux objectifs d'efficacité et de performance en terme de résultat.

Objectif opérationnel 2 : Conseiller et accompagner les directions dans leurs achats publics

Le domaine de la commande publique est complexe. Ses évolutions qu'elles soient d'ordre réglementaire, technique ou économique impactent les activités des directions. Cela nécessite un accompagnement permanent en terme d'expertise.

La direction des marchés accompagne les projets des territoires. Depuis 2011, divers projets ont été menés et accompagnés dans le cadre de la mutualisation : mise en œuvre de la TNT, de la télémédecine, acquisition de mobiliers de bureau, acquisition d'un logiciel de numérisation des archives départementales.

Les missions et activités

➤ L'accompagnement, l'assistance, le conseil et la formation

Ces missions se traduisent par :

- une action d'assistance économique pour certains segments d'achat (accompagnement à la définition et au recensement des besoins, recherche de stratégies utiles, veille économique) ;
- une action d'assistance et de conseil technique et réglementaire sur la définition, l'identification et le déroulement des procédures, les modes opératoires associés, l'élaboration des cahiers des charges, la création de tous types d'outils ;
- la mise en œuvre des publicités et la passation des procédures, l'assistance des directions dans le choix des procédures et dans la rédaction des rapports d'analyse ;
- des actions de formation sur plusieurs thématiques qui s'inscrivent dans le cadre de la mise à jour et/ou du transfert des compétences métiers (initiation, actualisation ou perfectionnement).

Le volume des dossiers dépend de leur complexité et de l'expertise nécessaire à leur analyse (durée et/ou type d'accompagnement, ressources mises en œuvre,...).

L'assistance économique du service achats se mesure à l'aune des demandes de renseignements sur le recensement et la nomenclature et des demandes d'appui technique sur les projets d'envergure.

Assistance réglementaire et technique : près de 500 dossiers suivis annuellement.

Assistance économique aux directions cinquante dossiers dont 10% sur des projets à long terme.

Poursuivre l'accompagnement et la mutualisation des ressources, moyens et compétences

Le domaine de la commande publique nécessite une expertise particulière et une mise à jour des connaissances. Certains besoins sont identiques d'une collectivité à l'autre. Or la ressource n'est pas disponible partout, ni toujours mobilisable ou pertinente prise de manière isolée. Pour répondre à ces besoins, la Direction des marchés s'engage à :

- Accompagner les Maisons des Territoires (M.D.T.)

Cet accompagnement se traduira par de l'assistance et du conseil en collaboration avec les équipes ressources affectées aux maisons des territoires. Des formations spécifiques, comprenant plusieurs thématiques seront dispensées aux responsables des MDT et à leurs collaborateurs. La direction des marchés suivra, par l'intermédiaire du référent désigné, tous les dossiers et projets concernant les besoins identifiés par les Maisons des Territoires.

- Accompagner les directions opérationnelles dans les achats récurrents transversaux

L'achat récurrent transversal s'entend dans une optique d'optimisation des moyens, par le biais de pratiques innovantes. L'objectif principal est de contrebalancer au plus juste les besoins des utilisateurs, le budget et les méthodes d'optimisation de l'approvisionnement à partir d'un travail participatif.

- Développer la négociation

La Direction va intégrer dans les trois prochaines années un module dédié à la négociation, module mené par le service achats. Ceci nécessitera la mise en place de modèles dédiés, ainsi qu'un travail en collaboration étroite avec la direction des ressources humaines.

- Partager les bonnes pratiques

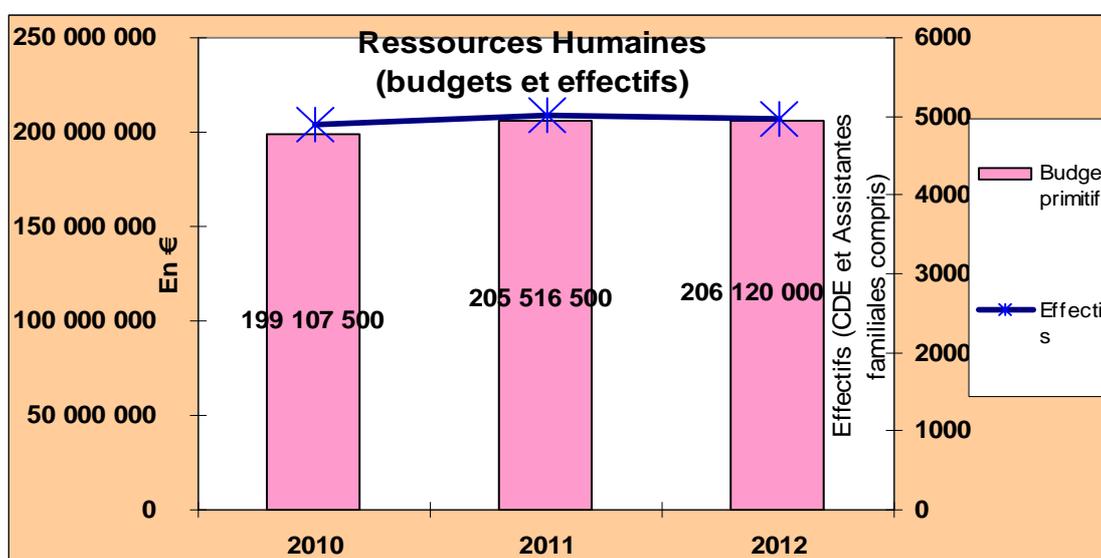
Elaborer un guide de l'achat public territorial mettant en exergue les pratiques et permettant de partager et transférer les savoirs-faire initiés à l'échelon départemental.

Qualité
et Performance
de la collectivité

**Valoriser
les ressources
humaines
et la santé
au travail**

VALORISER LES RESSOURCES HUMAINES ET LA SANTE AU TRAVAIL

Dans un contexte de crise économique et financière durable qui touche toutes les collectivités, et où il est observé une augmentation de la précarité des publics, le Département du Var a à cœur de maintenir un service public de qualité et de proximité à travers des actions de territorialisation.



Plus que jamais les questions de mutualisation interne et externe et de partenariats avec les différents acteurs socio-économiques et culturels sont nécessaires à la mise en œuvre de services adaptés à la population.

Les principaux acteurs de nos actions sont les femmes et hommes chargés d'assurer ce service public.

Dans cette perspective, la collectivité s'inscrit dans une démarche innovante qui vise à replacer l'humain au cœur des projets et des organisations, afin de garantir la satisfaction des publics. Il est proposé à chacun des agents d'acquérir les connaissances nécessaires pour répondre au mieux à l'exercice de ses missions et ainsi faire face aux enjeux institutionnels ou psychosociologiques.

La finalité étant de permettre à chaque agent d'être épanoui professionnellement ce qui contribuerait au développement du bien être au travail.

La collectivité décline cette démarche au travers de la mise en œuvre de 5 objectifs opérationnels :

1. *Optimiser les ressources en fonction des objectifs,*
2. *Améliorer le niveau général des compétences et anticiper leurs évolutions,*
3. *Favoriser le bien-être au travail,*
4. *Assurer la santé, la sécurité au travail,*
5. *Accompagner les directions dans leur organisation et leur management.*

Objectif opérationnel 1 : Optimiser les ressources en fonction des objectifs

Le Contexte

Depuis 2009, la collectivité a mis en place une politique de gel des recrutements liée au contexte économique et limite ceux-ci aux domaines médico-social, des routes et des collègues.

Les missions et activités

Il s'agit d'optimiser la gestion des ressources humaines de la collectivité par territoire pour répondre aux enjeux de la collectivité.

ENGAGEMENT N°1 : Continuer d'améliorer la connaissance de l'absentéisme pour proposer des actions correctives et préventives individuelles et collectives

Selon l'étude nationale de la DGAFP, l'absentéisme dans les collectivités augmente depuis 2007.

Toutes natures d'arrêts confondus, la gravité des absences et leur durée, se dégradent chacune de 11% en 3 ans. La fréquence des arrêts augmente de 15%.

En 2010, la durée moyenne des absences a augmenté de 11% et le nombre d'arrêts de 15% par rapport à 2009.

Le taux national de l'absentéisme est de 11%. Au sein de la collectivité, le taux est de 10,03%.

Quelques chiffres clés :

Taux National FPT: 11 %, soit 22,6 jours d'absence en moyenne par an

Personnel de la Fonction Publique toutes collectivités et filières confondues (source DEXIA)

Le Taux Départemental est légèrement supérieur au taux national 12,41 %.

Dans le détail, deux catégories de personnels sont particulièrement exposées à l'usure professionnelle : les Personnels des collèges et personnels des services sociaux.

En dépit des progrès accomplis en matière de prévention des risques professionnels et de l'essor des démarches de santé au travail, le niveau des absences continue à augmenter sensiblement.

Les agents sont plus nombreux à s'arrêter plus souvent et plus longtemps. Le coût des arrêts pour maladie ordinaire correspond à une fourchette de 40 à 46% des coûts liés aux absences pour congés longue maladie et congés longue durée.

A ceci, s'ajoutent les effets induits, les coûts indirects des remplacements, la désorganisation des services et la perte de qualité du service rendu.

Ainsi, depuis 2011, la collectivité s'est attachée à élaborer un diagnostic des causes et des raisons aussi diverses que la perte de motivation, le vieillissement de la pyramide des âges des agents, le stress ou une surcharge de travail et les nouvelles exigences ou des parcours professionnels qui engendrent une certaine usure.

L'Administration a fait le choix d'établir un diagnostic par délégation en priorisant les activités relevant des compétences obligatoires (collèges, social et routes) et un plan d'actions pouvant répondre aux besoins identifiés (mise en place d'équipes de volants, adaptation des postes...).

En 2011, la Direction des Ressources Humaines a réfléchi à un plan de prévention de diminution de l'absentéisme visant à sensibiliser l'encadrement (plan d'actions management) et à favoriser le retour à l'emploi (contrat d'accompagnement, aménagement des conditions physiques et matérielles du travail, évolution de carrière...).

Cette démarche se poursuivra sur les exercices à venir pour toutes les directions relevant du domaine social en priorité puis de l'ensemble des directions exerçant des missions obligatoires.

L'engagement demeure dans l'établissement d'une meilleure analyse des causes de l'absentéisme et dans le développement de dispositifs préventifs.

ENGAGEMENT N°2 : Identifier le vieillissement des populations de personnels dans les différents métiers pour développer les actions d'accompagnement (transfert du savoir, accompagnement des seniors, Hygiène et Sécurité)

La Fonction Publique Territoriale est particulièrement concernée par l'allongement des carrières et le vieillissement de ses agents. Les collectivités y apportent des réponses ponctuelles.

Au sein de la Fonction Publique Territoriale, d'après le rapport annuel de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique, les agents de plus de 50 ans représentent 32,6% des effectifs contre 20% dans le secteur privé.

Quelques chiffres clés :

Moyenne d'âge nationale : 43,9 ans (rapport annuel 2009-2010 de la DGAFP)

Moyenne d'âge de la collectivité : 45 ans (données bilan social 2011)

Dans le même temps, de plus en plus d'agents reportent leur départ en retraite.

La collectivité rencontre des difficultés pour assurer l'anticipation des départs. Les collectivités territoriales ont un rôle à jouer dans le déroulement de fin de carrières de leurs agents dans de bonnes conditions.

Certains problèmes se déclarent ainsi de manière plus fréquente et plus répétitive à mesure que la carrière des agents progresse : usure physique et psychologique, perte de motivation....

Les problèmes ne touchent pas uniquement les agents séniors, puisque l'usure peut arriver très tôt sur certains métiers mais l'âge est un facteur aggravant.

Certaines pistes d'actions peuvent être envisagées afin de bâtir une identité collective commune pour favoriser la cohésion intergénérationnelle des équipes autour de deux supports d'identité collective :

- les territoires : quel que soit l'âge de l'agent tout le monde peut travailler ensemble et dans son domaine dans l'intérêt du territoire ;
- les valeurs liées au service public caractéristiques d'une culture professionnelle qui l'emporte sur d'autres formes d'appartenance et le projet.

Ces supports peuvent permettre de :

- Proposer aux agents en fin de carrière qui détiennent une expertise des pistes relevant du conseil, de la gestion fonctionnelle ou du tutorat ;
- Organiser des actions de tutorat baser sur le volontariat ou sur la transmission du savoir ;
- Aider les agents à préparer leur départ en retraite par le biais d'actions de communication et de formations spécifiques ;
- Marquer symboliquement le départ en retraite des agents afin de reconnaître leur travail et leur engagement.

ENGAGEMENT N°3 : Favoriser la présence et la compétence de nos agents sur les territoires

Depuis 2010, la Direction des Ressources Humaines s'est engagée à rencontrer l'ensemble des personnels de la collectivité sur leur site de travail.

Pour ce faire, l'équipe de Direction, les Responsables de Département, de Service ainsi qu'une équipe mobile, composée d'un agent de chaque service de la direction, appelée « Espace Ressources Humaines » se rendent sur l'ensemble du territoire afin de répondre aux différentes demandes des agents.

Bilan des actions de territorialisation

Nb de personnels rencontrés :
2010 : 266 personnels des routes

2011 : 216 personnels du secteur social

2012 (janvier à juin) : 153 personnels du secteur social et des collègues

L'objectif de ces déplacements vise à délivrer de l'information individuelle et collective sur les droits et devoirs des personnels et de permettre l'identification des personnels ressources humaines en fonction de leur domaine de compétences.

L'engagement à terme est de créer un guichet unique en vue de centraliser l'ensemble des demandes des agents pour les questions relevant du domaine de la gestion des ressources humaines afin de pouvoir répondre plus rapidement à leurs interrogations.

ENGAGEMENT N°4 : Créer un observatoire des métiers et des compétences afin d'anticiper les adaptations nécessaires aux évolutions de la collectivité et des besoins des publics

Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Cet observatoire doit permettre de mieux connaître les métiers et les compétences, d'identifier leurs évolutions et de favoriser la transversalité entre les directions par la définition de références communes et partagées.

Il s'agit d'une identification et d'un recensement des métiers de la collectivité sur la base du guide des métiers territoriaux du CNFPT. Le référentiel des métiers spécifique à la collectivité est ensuite construit et actualisé à partir d'un échange et d'un croisement des informations de la Direction des Ressources Humaines avec la connaissance des directions de leurs activités et de leurs agents.

Chaque métier est abordé selon une analyse descriptive du domaine d'intervention, du cadre statutaire et des conditions d'accès, des missions, du niveau de responsabilité et d'autonomie, des activités et des compétences.

Objectif opérationnel 2 : Améliorer le niveau général des compétences et anticiper leurs évolutions

Le contexte

Afin de répondre aux évolutions de la collectivité et aux politiques départementales actuelles, quatre axes institutionnels sont dégagés avec la mise en œuvre d'actions d'accompagnement et de formation :

- l'axe « management et organisation » permet d'accompagner les changements structurels que connaît la collectivité et les personnes encadrantes à exercer leurs missions à travers notamment la création de la Mission Emploi et Perspectives à la Direction des Ressources Humaines
- l'axe « métier et réglementaire » permet le maintien et le développement des compétences de l'ensemble des agents et constitue le socle de base indispensable à tout fonctionnement d'une collectivité. Est adossé à cet axe La mise à disposition d'une information adaptée à l'exercice des missions
- l'axe « démarches institutionnelles » telles que la territorialisation, la démarche qualité, le développement durable... correspond aux besoins du Département et connaît de plus en plus un essor ces dernières années

Les missions et activités

ENGAGEMENT N°5 : Améliorer les dispositifs de formation de la collectivité pour les rendre plus efficaces et efficaces en priorisant :

La stratégie et le management

Pour pouvoir développer la stratégie et développer le management, il convient de :

- Actualiser et accompagner l'utilisation des outils de management (fiche de fonction, entretien individuel, transmission des savoirs) pour aider au management collectif.
- Soutenir les directions dans la réflexion et la mise en œuvre des évolutions des organisations, à partir d'une analyse métiers/activités/compétences suivie de propositions d'actions de gestion des ressources humaines.
- Mettre en œuvre des modules de formation management et des modes de collaboration transversaux, afin de renforcer le management participatif et par projet, pour répondre aux évolutions de la collectivité et de son environnement, tout en renforçant la dimension humaine.

L'évaluation

L'évaluation de la formation vise à améliorer sa qualité de service dans le cadre d'une démarche de qualité totale.

Elle sert à mesurer la satisfaction, les acquis pédagogiques, les changements comportementaux et les bénéfices sur le travail et l'impact sur la collectivité. Sa réalisation s'effectue par le biais d'un questionnaire pédagogique est transmis (objectifs et contenu, organisation, animation pédagogique...).

Son objectif est d'évaluer les modalités pédagogiques, de repérer les améliorations à faire. Pour ce faire, l'évaluation se réalise à des moments différents :

- **Evaluation par le formé "à chaud"** : pour la préparation et l'organisation, l'adéquation aux attentes, la qualité de l'animation, l'intérêt du contenu de la formation...
- **Evaluation par le formé "à froid" (six mois après)** : pour l'utilisation de ce qu'il a appris, l'atteinte des objectifs pédagogiques et plus généralement l'évaluation des résultats de la formation.

L'engagement pour les trois prochaines années, afin d'avoir la vision globale de l'efficacité de la formation sur le poste de travail de l'agent, est de mettre en place et de développer l'évaluation par le responsable hiérarchique "à froid" sous la forme d'une co-évaluation avec l'agent concerné.

En 2013, seuls les animateurs qualité seront concernés par ce dispositif. L'objectif étant de l'étendre à l'ensemble des acteurs marchés.

La prévention et la prise en compte de l'usure professionnelle

Le code du travail article R4541-8 rend obligatoire une "formation relative à la sécurité relative à l'exécution des opérations de manutention manuelle".

Dans ce cadre, les formations Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) sont un des outils permettant à l'employeur de contrer ou maîtriser les risques liés aux manutentions.

Il convient d'intégrer cette obligation dans le parcours formatif des agents et de la compléter par un engagement vis à vis des habilitations électriques et du secourisme :

- La mise en œuvre du programme de formations Prévention des Risques liés à l'Activité Physique :

Suite aux besoins découlant du Document Unique d'Evaluation des Risques (concernant 13 directions, 39 unités de travail, 1003 agents) en terme de formation, le département doit se doter de plusieurs formateurs qui œuvreront dans leur direction respective, puis agiront en transversal au bénéfice d'autres directions afin de dispenser ces formations en interne.

Complémentairement, un appel à volontaires dans toutes les directions sera lancé afin de susciter des candidatures.

- La mise à niveau des habilitations électriques :

La collectivité, en tant qu'employeur, se doit de s'assurer de l'adéquation des missions demandées aux agents vis-à-vis des habilitations électriques reçues.

Par ailleurs, le nouveau référentiel (norme UTE NFC 18510) devra être pris en compte.

Pour ce faire, la collectivité va procéder à un recensement répertoriant l'habilitation électrique requise selon les missions attendues, et intégrant la nouvelle norme UTE NFC 18510, puis réactualisera les besoins en tenant compte de ce nouveau référentiel.

- La poursuite du programme de formations « secourisme » :

Le code du travail rend obligatoire un certain nombre de secouristes par services à risques, ou par niveaux de bâtiment.

A ce titre, la collectivité va poursuivre la réalisation des formations initiales afin de couvrir ces besoins et les formations dites de recyclage seront à mettre en place

L'évolution et la dynamisation d'un système et d'un réseau de formation interne et externe

Actuellement, la collectivité dispose de formateurs internes dans les domaines de la commande publique ; le management ; la méthodologie ; l'hygiène et la sécurité.

Il convient de développer ce réseau de formateurs internes afin de dynamiser le transfert du savoir au sein de la collectivité en travaillant avec les directions pour accroître l'offre de formations.

Toutefois, la formation en interne ne peut répondre à l'ensemble des demandes formulées par les personnels de la collectivité. Ainsi, il est nécessaire de développer un partenariat externe afin d'assurer l'adéquation entre l'offre et la demande en vue de permettre le développement des compétences de chacun.

L'accompagnement

L'Administration Départementale s'engage dans une politique d'accompagnement individuel pour tous les agents qui en auront le souhait et ce, afin de :

- Leur apporter une réponse individuelle adaptée dans les meilleurs délais,
- Leur permettre d'entamer une réflexion sur leur évolution professionnelle,
- Construire, développer et mettre en œuvre leur projet professionnel et/ou de formation.

La collectivité s'inscrit dans une politique d'accompagnement afin de développer un accompagnement individualisé performant pour les agents s'inscrivant dans une démarche:

- De formation personnelle ;

Les agents bénéficieront d'un bilan professionnel succinct permettant de mieux cibler leur parcours professionnel et leur projet de formation.

Ils seront accompagnés dans la constitution de leur dossier de demande de formation.

Au terme de leur cursus de formation, un bilan sera effectué lors d'un entretien, afin d'évaluer les apports et le déroulement de la formation.

En fonction de la formation suivie et de son impact pour la Collectivité, il pourra être envisagé de proposer aux agents d'intervenir en tant que formateur interne.

Un projet de formation interne sera élaboré et un accompagnement de l'agent sera mis en place avec des évaluations régulières sur l'intérêt de la formation et sur les modalités de mise en œuvre.

Bilan des formations personnelles

2012 : 61 demandes
43 formations diplômantes
12 Validations des Acquis de l'Expérience
6 Bilans de Compétences

- D'élaboration d'un projet de formation ;

Les agents demandeurs pourront bénéficier d'un bilan professionnel s'effectuant sur 3 séances de 2 heures environ.

A l'issue, une rencontre sera organisée entre l'agent et les services de la Direction des Ressources Humaines afin d'aider à la définition de projets professionnels et d'évaluer les perspectives d'évolutions personnelles et/ou de mobilité interne.

La mise à disposition d'une information adaptée à l'exercice des missions

Pour agir de manière la plus adaptée, la collectivité doit communiquer à ses agents une information pertinente et accompagner les services dans l'exercice de leurs missions et compétences d'expertise en leur proposant une offre documentaire actualisée et adaptée à leurs besoins, dans les meilleurs délais. Le choix des acquisitions de documents doit être en adéquation avec les besoins en formation des agents.

Quelques chiffres clés en 2011

1500 utilisateurs des services proposés par la documentation

- 954 abonnements, dont 189 pour le service Documentation
- 2 308 fiches saisies dans la base de données
- 22 bulletins diffusés par voie électronique
- 454 ouvrages commandés pour le service Documentation
- 299 ouvrages commandés pour les besoins des directions
- 2 171 ouvrages prêtés
- 208 nouveaux inscrits
- 10 589 connexions intranet
- 2 237 visiteurs en salle de documentation

Le contexte

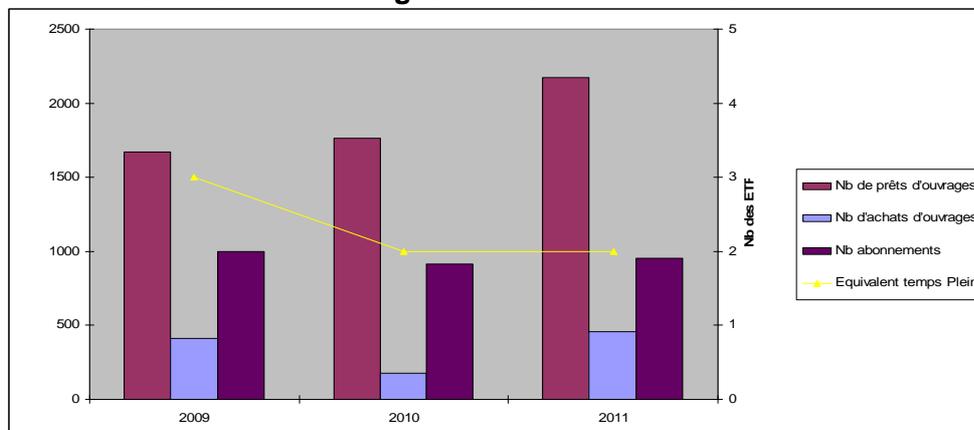
Dans un contexte de multiplication des informations offertes par internet, le service documentation évolue dans ses méthodes de travail pour passer progressivement au numérique et proposer à ses usagers des produits fiables, en leur donnant une valeur ajoutée supplémentaire

Les missions et activités

Le service documentation a pour missions :

- ✓ De rechercher l'information parmi toutes les sources disponibles (documents papier – documents électroniques) et de la diffuser aux directions du Conseil Général.
- ✓ De proposer en salle de documentation un accueil de qualité et un large éventail de revues, d'ouvrages, de documents administratifs, nécessaires aux activités des services et répondant aux attentes des différents usagers.

Gestion des ouvrages et des abonnements



Pour répondre au mieux à l'attente des usagers, la collectivité s'engage à :

Elargir l'offre documentaire en proposant de nouveaux produits aux directions et des actions de proximité à destination des publics éloignés du centre de documentation

- *En proposant de nouveaux produits aux directions :*

*Un logiciel plus performant, accessible de façon directe dans l'intranet
Des abonnements électroniques pouvant être utilisés sans contrainte par les agents concernés*

- *En sensibilisant les publics éloignés sur nos offres de service (agents techniques des établissements d'enseignement, personnels techniques des routes, des forêts, agents du CDE)*
- *En nouant des partenariats avec les services en charge du développement des compétences et de la communication interne pour mieux adapter notre offre de services.*

- De mobilité ou de reclassement professionnel et dont la situation exige l'adéquation des compétences à un nouveau poste de travail pour lesquels un plan individualisé de formation est nécessaire.

Que ce soit dans le cadre d'une mobilité ou d'un reclassement professionnel, les agents bénéficieront d'un bilan professionnel succinct afin de repérer les acquis et les compétences à développer et/ou acquérir.

En fin de réalisation du plan, un entretien sera réalisé en vue d'effectuer un bilan sur le cursus et d'envisager de nouvelles formations ou des formations complémentaires si nécessaire.

Un tronc commun de formation est en cours d'élaboration pour les agents en situation de réorientation professionnelle ou de reclassement professionnel. Ce tronc commun pourrait comprendre des formations généralistes telles que la bureautique, le statut, l'évolution de la collectivité....

Afin d'atteindre cet objectif, une Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences est en cours d'élaboration et permettra ainsi l'adéquation entre les acquis et les formations à mettre en œuvre pour les agents.

Objectif opérationnel 3 : Favoriser le bien être au travail

Le Conseil Général a fait le choix d'une « Santé Au Travail » en interne pour optimiser sa réactivité aux enjeux de la collectivité. En effet, la DMSAT partageant les valeurs du conseil général et partie prenante de la délégation ressources, travaille en transversalité avec les différentes directions.



La semaine du Développement Durable en avril 2012 autour du « bien être » a permis d'initier des échanges sur tous les territoires. Cette démarche basée sur le volontariat a mobilisé les différentes directions du Conseil Général sur plusieurs territoires (Toulon Méditerranée, Provence Verte, Aire Dracénoise, Var Estérel).

La Direction des Ressources Humaines et la Direction Médicale de la Santé Au Travail ont mené des conférences, notamment, sur les thèmes du stress professionnel et préserver son dos. Cette action a connu un grand succès faisant apparaître la nécessité de pérenniser cette démarche.

Quelques chiffres clés

Priorisation des visites à la demande : 49% des visites médicales

Nombre d'interventions en milieu de travail (médecin, infirmière, ergologue) : 161

Nombre de conseils aux directions : 383

Le bilan de la semaine du bien-être a fait émerger le souhait des participants d'impulser le dialogue autour du bien-être, le bien être étant l'un des axes prioritaires de l'Agenda 21.

Les missions et activités

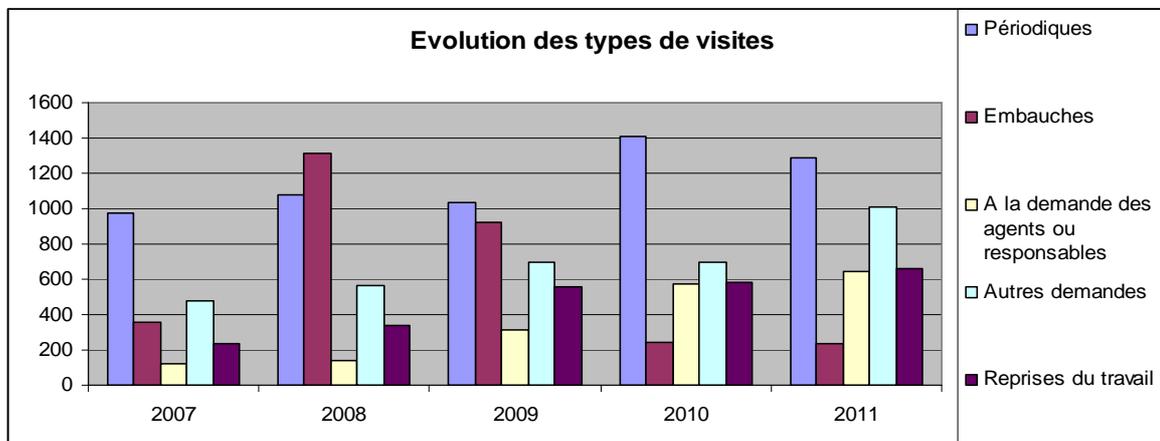
La santé au travail a pour objet d'éviter l'altération de la santé des agents du fait du travail (définition de l'OMS « bien être physique, psychique et social »).

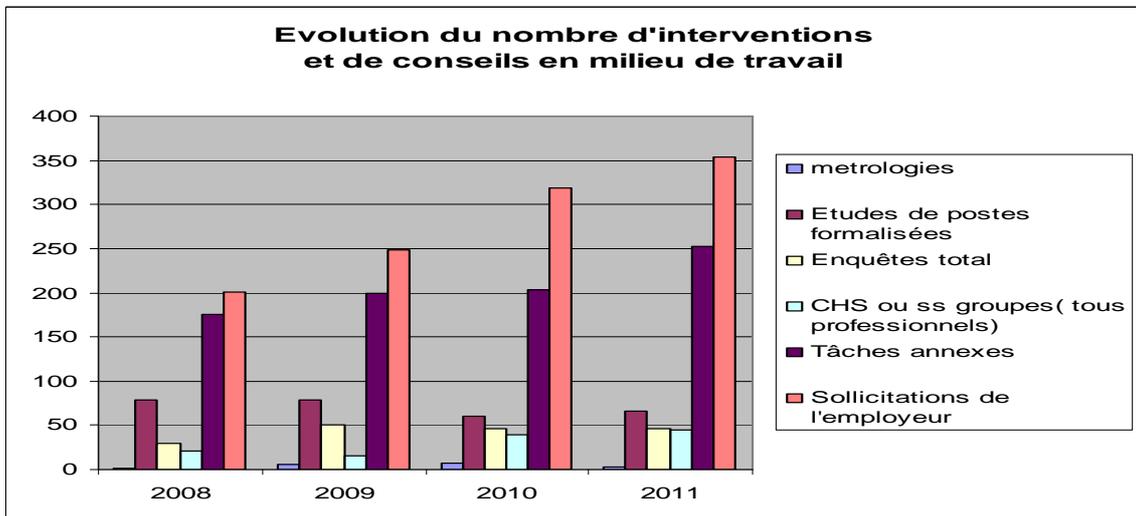
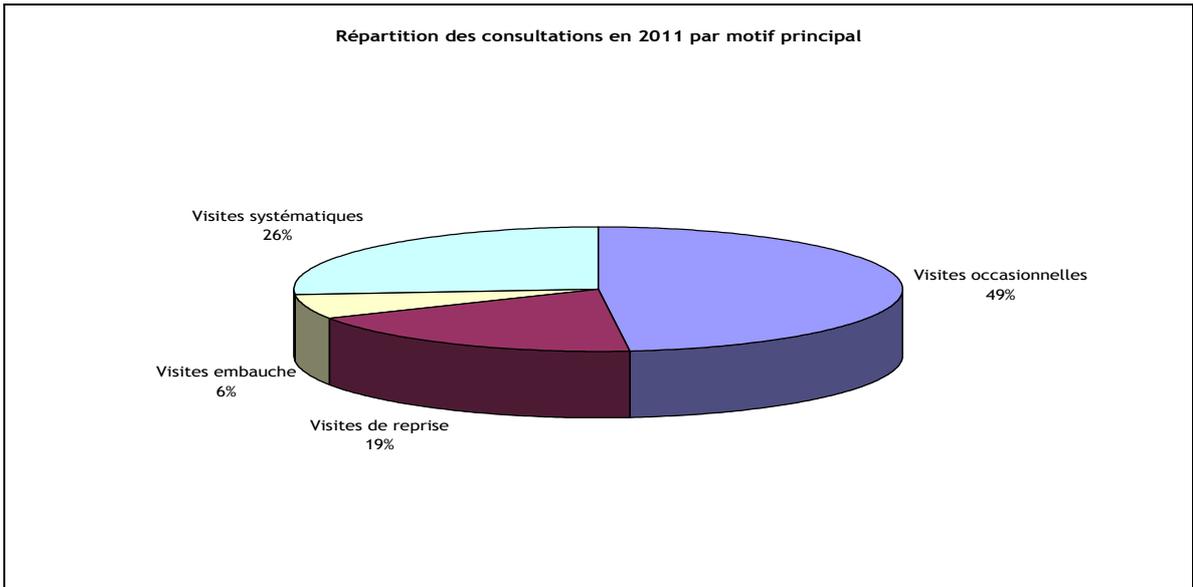
Ces missions s'exercent par l'activité médicale et l'action en milieu de travail.

Assurer les visites à la demande est une priorité. Cela permet de répondre, avec réactivité, à la demande des agents, des directions, des responsables, de la DRH et de l'assistante sociale du personnel.

Le médecin du travail, l'infirmière ou l'ergologue s'impliquent dans des interventions en milieu de travail afin de mieux comprendre le travail pour faire des propositions d'actions de prévention dans le but d'améliorer les conditions de travail.

Les médecins du travail ont un rôle de conseil, notamment, dans l'amélioration des conditions de travail afin de replacer l'être humain au cœur du travail.





ENGAGEMENT N°6 : Développer les actions transversales autour du bien être au travail en vue d'institutionnaliser cet objectif

Développer une culture de la collectivité autour du bien-être au travail

Dans le contexte de contraintes socio-économiques, la semaine du bien-être a reçu un accueil enthousiaste auprès des agents et a favorisé le dialogue autour de valeurs communes. Un élan s'est concrétisé sur le bien-être au travail qui concerne toutes les directions, tous les agents de la collectivité qui pourrait être le fil conducteur de toutes les démarches transversales portées par l'institution puisqu'il s'intègre dans des projets tels que le Développement Durable et le Système de Management de la Qualité.

En complémentarité, un chargé du bien-être au travail au sein de la Direction des Ressources Humaines travaille sur la mise en œuvre d'ateliers visant à donner des outils permettant de favoriser le bien être.

Les étapes de la démarche :

2013 : constitution et formation d'un groupe projet pluridisciplinaire (DMSAT, DRH, Délégation Développement Durable, Directions)

2014 : élaboration d'un plan d'actions et sa mise en œuvre

2015 : évaluation et bilan.

Objectif opérationnel 4 : Assurer la santé et la sécurité au travail

Le contexte

Les dispositions réglementaires ont rendu obligatoire l'évaluation des risques professionnels (décret du 5 novembre 2001 du Code du Travail relatif à la mise en place du document unique) renforcé depuis par l'obligation d'évaluer les risques psychosociaux (Loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002).

L'évaluation des risques professionnels a été mise en œuvre depuis plusieurs années, elle a permis de proposer des actions de prévention auprès des directions.

Quelques chiffres clés

- Nombre de questionnaires de type « Karasek » sur le stress professionnel : 595,
- Nombre d'échelles de stress réalisées : 1 033,
- Nombre AT/MP : 261

Depuis le 1er janvier 2012, tout employeur privé ou public a l'obligation d'évaluer, de tracer et de prévenir les situations de travail exposant à la pénibilité. Ces dispositions sont transposées dans la partie IV du Code du travail par le décret du 3 février 2012 modifiant le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène, la sécurité et la médecine professionnelle et prévention dans la fonction publique territoriale. L'employeur doit prendre les mesures pour assurer la sécurité et la santé physique et mentale des travailleurs et prévenir les facteurs de risques liés à la pénibilité.

Cependant, une sensibilisation auprès des directions permettra d'œuvrer pour que la santé au travail devienne une priorité dans les directions.

D'autre part, l'évaluation des risques psychosociaux a été ébauchée dans le document unique d'évaluation des risques mais demande à être approfondie.

En effet, dans un contexte économique tendu et d'évolution des collectivités territoriales en termes de missions transférées, les réorganisations et les changements de repères, tant au niveau de l'activité que des collectifs du travail, se succèdent exposant les agents aux risques psychosociaux au niveau national mais aussi au niveau départemental.

L'évaluation des risques psychosociaux est déjà une réalité dans la collectivité. Ainsi, depuis 4 ans est conduite, individuellement lors des visites médicales, une évaluation de l'exposition aux risques psychosociaux par la pratique d'échelle de stress complétée depuis 2010, par le questionnaire de Karasek. Ces outils permettent, dans un premier temps, de mieux identifier les risques psychosociaux dans l'activité médicale.

Toutefois, une action pluridisciplinaire en milieu de travail, en développant des outils complémentaires, est indispensable pour améliorer la prévention en ciblant davantage ces risques émergents.

ENGAGEMENT N°7 : Renforcer l'appropriation des dispositifs de sécurité et de santé au travail par les managers et les agents pour mieux assurer les obligations réglementaires de la collectivité

La collectivité se doit de renforcer l'appropriation des dispositifs de sécurité et de santé au travail par les managers et les agents afin de mieux assurer les obligations réglementaires de la collectivité.

Pour ce faire, il convient de développer les dispositifs d'évaluation des risques professionnels et la démarche de prévention ainsi que la procédure de traçabilité individuelle de l'exposition en :

- territorialisant les interventions du service Prévention des Risques Professionnels et des Conditions de Travail en vue de prévenir les dysfonctionnements naissants ou situations non réglementaires et d'assurer le suivi des actions décidées par le Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT), les sous commissions du CHSCT et la Direction des Ressources Humaines;

- rappelant aux directeurs les obligations réglementaires, les responsabilités des chefs de service et l'intérêt pour la prévention et pour le management des équipes que représente ce document **unique d'évaluation des risques professionnels(DUER) pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents** ;

- mettant en place dans les services un réseau de conseillers et assistants de prévention, conformément aux directives du décret du 3 février 2012. Ce réseau permettra l'information des acteurs de prévention de l'institution, la vigilance préventive et le suivi des actions décidées.

Quelques chiffres clés

Sécurisation des bâtiments et projets : 35 interventions

Aménagement du poste de travail : 11 interventions

2 CHSCT

Elaboration de procédures organisationnelles : 17 réunions

Sous-commissions du CHSCT : 14 réunions et 9 enquêtes préventives

Document Unique : 8 journées

ENGAGEMENT N°8 : Développer les dispositifs d'évaluation et de gestion des risques psychosociaux en vue d'améliorer la prise en charge de ce risque professionnel par la Collectivité

Le médecin du travail agit en pluridisciplinarité avec tous les acteurs de la prévention, les ACO, les ACFI, les membres du CHS, les assistantes sociales du travail et des personnels, les conseillers en santé au travail et les infirmières en coordonnant l'équipe pluridisciplinaire et animant les projets de prévention (chapitre III - article 10 alinéa 4 du décret n° 2012-170 du 3 février 2012 modifiant le décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale).

Engager la démarche d'évaluation des risques psychosociaux en partenariat avec la Direction des Ressources Humaines est une action forte dans les missions de préservation de l'état de santé physique et mentale des agents.

Depuis 2012, le médecin du travail peut faire des propositions dans l'organisation de travail. Par une évaluation des risques psychosociaux, les acteurs de prévention pourront être force de proposition dans l'anticipation des conséquences des réorganisations.

L'engagement transversal de la DRH et de la DMSAT est de lancer la démarche d'évaluation des risques psychosociaux.

Les éléments du constat sont :

- le bilan des actions et des travaux préliminaires du sous-groupe CHS sur les risques psychosociaux,
- les situations dégradées qui ont nécessité la saisine de la Cellule Mieux Etre au Travail (CMET),
- des mouvements de contestation dans le secteur social.

L'objectif de cette démarche, sur trois années, est de pouvoir proposer un plan de prévention autour des risques psychosociaux et une démarche d'accompagnement des changements.

Les étapes de la démarche :

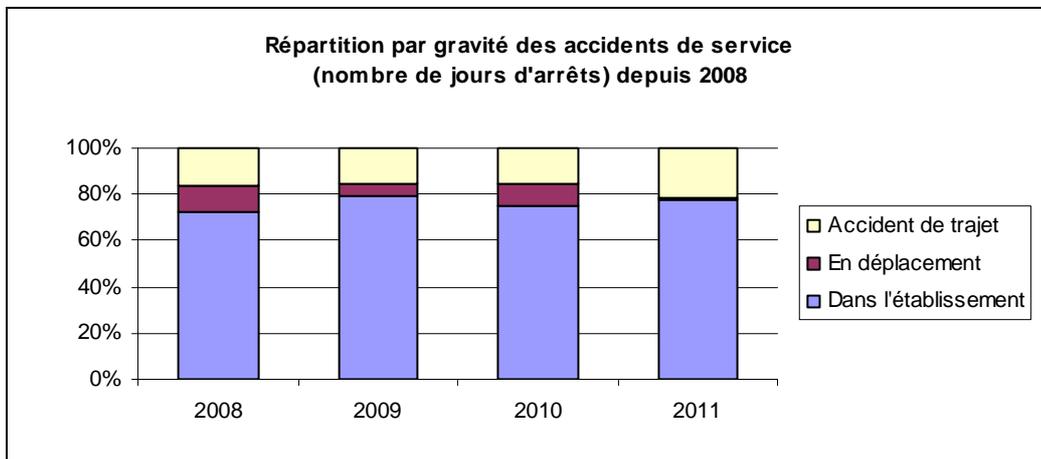
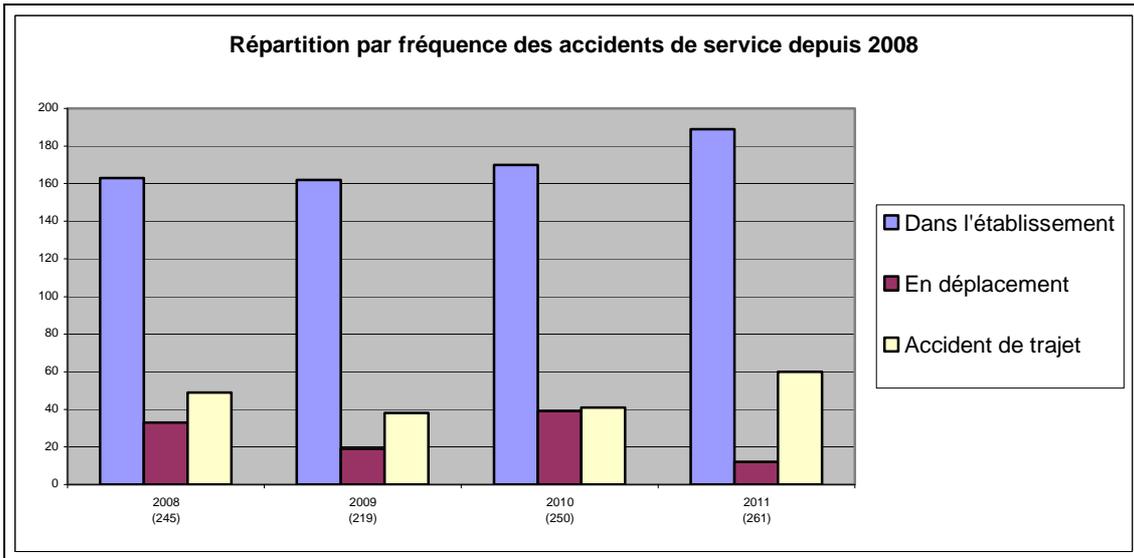
2013 : Composition du groupe projet avec élaboration de la démarche et construction des outils,

2014 : Mise en œuvre de l'évaluation des risques psychosociaux auprès d'une direction pilote et présentation des résultats auprès du CHS

2015 : Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions de prévention

Tableau Echelles visuelles de stress et questionnaires de Karasek (évaluation spécifique du stress au travail –

Intitulé de l'indicateur	Résultats 2010	Résultats 2011
Repérage du stress, lors de visites médicales systématiques ou à la demande, par des échelles visuelles de stress de 1 à 10 (% de à 4 inclus = non révélatrice)	973 Normal ≤ 4 : 57,5 % Limite > 4 et ≤ 6 : 19,5 % Anormal ≥ à 7 : 23 %	1033 Normal ≤ 4 : 55 % Limite > 4 et ≤ 6 : 20 % Anormal ≥ à 7 : 25 %
Nombre de questionnaires de karasek analysés (évaluation spécifique du stress au travail)	566 données recueillies	595 données recueillies
Forte latitude décisionnelle ≥ 27	51,77 % Forte latitude décisionnelle	51,09 % Forte latitude décisionnelle
Faibles contraintes Psycho < 24	55,83 % Faibles contraintes Psycho	49,4 % Faibles contraintes Psycho
Fort soutien social ≥ 24	58,85 % Fort soutien social	60 % Fort soutien social



Objectif opérationnel 5 : Accompagner les directions dans leur organisation et leur management

L'Administration Départementale a mis en œuvre des dispositifs innovants, depuis 2003, en matière de réorientation professionnelle pour raison de santé.

Ces dispositifs ont été validés dans le rapport de l'inspection générale de l'administration, en date de décembre 2011, relatif «au reclassement des fonctionnaires déclarés inaptes... » proposant un bilan du reclassement professionnel dans la fonction publique et des pistes d'améliorations.

Le Conseil Général du var a initié depuis 2009 une démarche volontariste d'insertion des travailleurs handicapés par :

- la signature, en 2011, du protocole d'insertion des travailleurs handicapés dont la rédaction a été faite en partenariat avec les partenaires sociaux,
- le partenariat entre la collectivité et AVIE Cap Emploi pour le recrutement de contractuels présentant une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé.

Quelques chiffres clés

Nombre de reclassements professionnels de 2007 à 2011 : 98 (35 par la Commission de Réforme et 63 par le Comité Médical)

On observe que :

- la délégation générale des solidarités a occasionné 33 reclassements professionnels pour 24 accueils. Les 9 autres sont répartis dans les autres délégations notamment la DRP.
- La délégation ressources – direction DRP/entretien a occasionné 17 reclassements professionnels pour 25 accueils.
- La délégation développement durable et bâtiments (DCE) a occasionné 37 reclassements professionnels pour 7 accueils.

Nb de dossiers CME : 159

Nb d'accompagnements ergologiques : 275

Nombre d'aménagements de poste : 525

Parallèlement, les contraintes des directions ont augmentées avec des réorganisations,

- des diminutions voire absences de recrutements dans certains services,
- des budgets maîtrisés,
- des directions exposées directement aux conséquences de la crise économique et à ses freins.

Dans ce contexte, par l'action conjuguée de la Direction des Ressources Humaines et la Direction Médicale de la Santé au Travail, l'Administration Départemental a à cœur d'apporter aux directions un soutien et un accompagnement dans l'accueil des personnels en reclassement professionnel ou des travailleurs handicapés, ces agents représentent aujourd'hui une ressource humaine importante.

Les missions et activités

Le médecin de prévention vérifie la compatibilité de l'état de santé de l'agent avec les conditions de travail liées au poste occupé par l'agent (chapitre III - article 11 alinéa 2 du décret n° 2012-170 du 3 février 2012 modifiant le décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale).

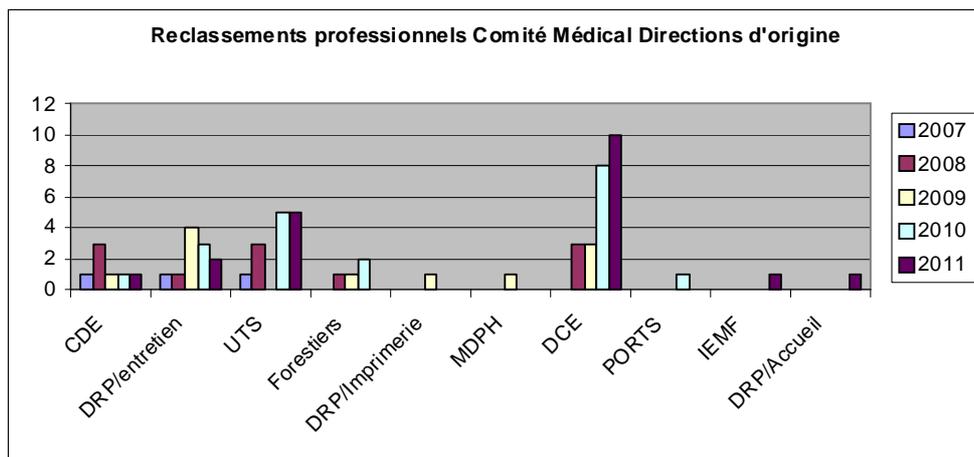
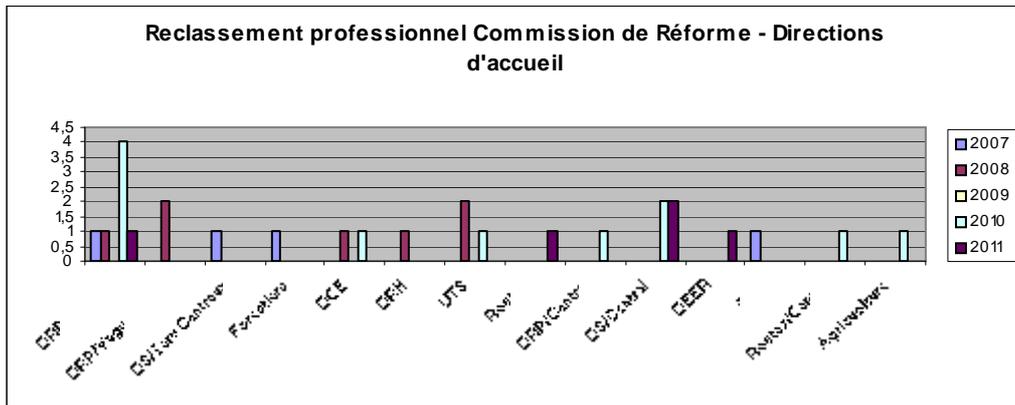
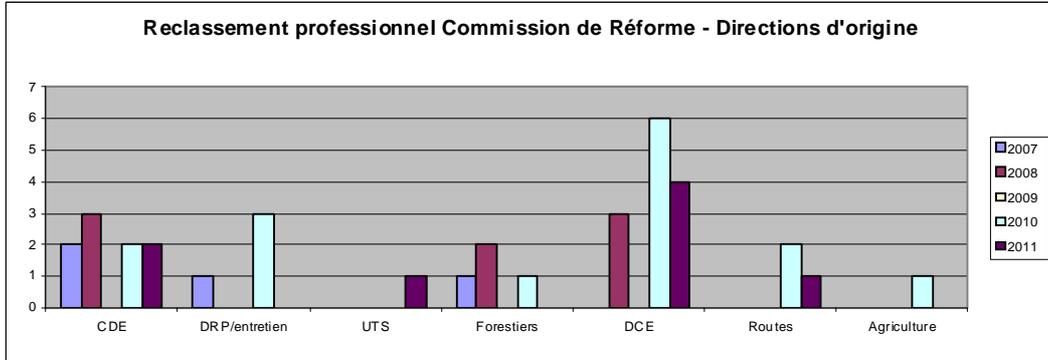
Il peut donc être amené à proposer :

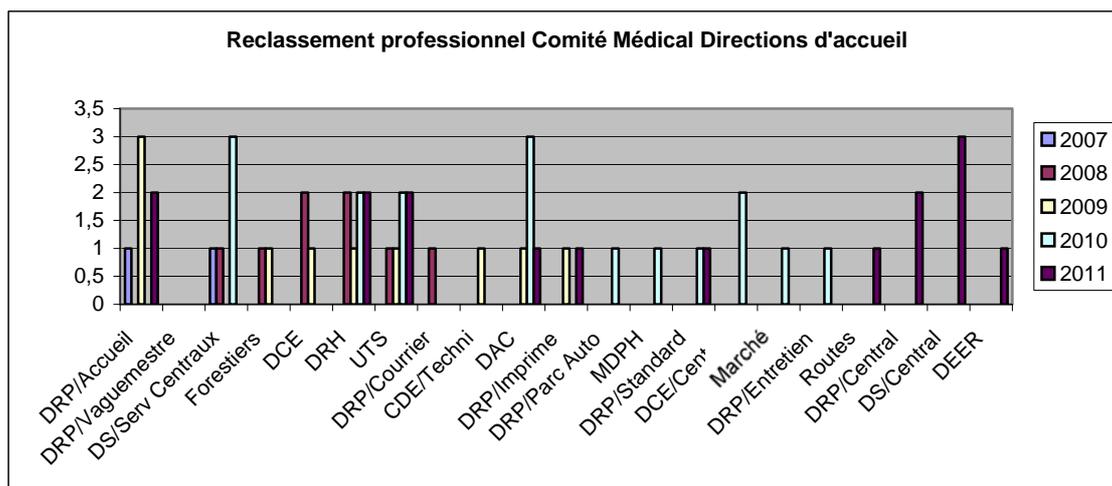
- des aménagements de poste ;
- des changements de poste pour raisons de santé ;
- des reclassements professionnels.

Il est donc la plupart du temps à l'initiative de la démarche de maintien dans l'emploi voire de la réorientation professionnelle pour raison de santé.

Dans l'exercice de ses missions un partenariat renforcé avec les services de la DRH et des directions est indispensable.

L'engagement est de mettre en œuvre des contrats d'accompagnement entre l'agent, la direction d'accueil et la DRH, après avis du médecin de prévention sur la compatibilité au poste de travail, afin de faciliter l'insertion de l'agent, et, d'évaluer et d'identifier l'adéquation de l'agent au poste de travail.





Les missions et activités

Pour faire face à ce constat, il convient de prendre les engagements suivants pour les années à venir :

ENGAGEMENT N°9 : Mettre en œuvre un plan d'action stratégique managérial et un accompagnement des ressources humaines de la collectivité visant à favoriser l'adaptation des agents, des équipes et des services aux évolutions de la collectivité et de son environnement, tout en renforçant la dimension humaine et sur la base des avis des médecins de prévention

Cette mise en œuvre se traduit par :

- *L'actualisation et l'accompagnement de l'utilisation des outils du management individuel*

Ce projet constitue le volet individuel de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Il a pour objectif de soutenir les cadres dans leur rôle d'accompagnement des agents dans leur poste, leur parcours professionnel et le développement de leurs compétences.

Il s'agit d'améliorer qualitativement les outils du management individuel (exemples : guide de l'encadrement, fiche de fonction, entretien individuel, transmission des savoirs) à partir d'une démarche participative sous forme d'ateliers et d'une évaluation continue animée par la Direction des Ressources Humaines.

- *La mise en œuvre des modules de formation « management » en vue de répondre aux évolutions de la collectivité et de son environnement, tout en renforçant la dimension humaine.*

- *L'accompagnement des directions dans la réflexion et la mise en œuvre des évolutions des organisations, à partir d'une analyse métiers/activités/compétences/risques professionnels et mesures de préventions, suivie de propositions de gestion des ressources humaines.*

Ce volet opérationnel de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences consiste à proposer aux directions des indicateurs et des outils d'analyses pour la gestion de leurs organisations et de leurs métiers.

La finalité est :

- d'identifier les métiers en tension ou en évolution, et, les impacts qui en découlent sur les liens fonctionnels au sein des organisations
- de proposer des actions de gestion des ressources humaines (organisation, dialogue interne, plan de formation « métiers »...)
- assurer la sécurité et la santé physique et mentale des agents.

***ENGAGEMENT N°10 : Améliorer l'insertion, l'intégration des agents devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions pour des raisons de santé et des travailleurs handicapés (améliorer le fonctionnement de la Cellule Maintien dans l'Emploi et l'accompagnement des agents, mise en œuvre et suivi du protocole handicap de la collectivité).
Etablir une convention d'objectifs et de financement sur trois ans avec le FIPHFP (Fond d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)***

Une démarche engagée depuis 2003 par un contrat d'objectif « Maintien dans l'Emploi, création d'une cellule de réorientation professionnelle », a permis la mise en place de la Cellule Maintien dans l'Emploi très active. Elle a traité de nombreuses situations, notamment, depuis le transfert des compétences (acte II de la décentralisation).

Dans le contexte économique national et de notre collectivité, une augmentation du nombre de reclassements professionnels a été constatée.

Devant la complexité grandissante des situations, la collectivité a validé la nécessité d'améliorer le dispositif.

D'autre part, on observe que le niveau d'informations du dispositif n'est pas égal d'une direction à l'autre de même que leur implication.

L'engagement comprend trois volets :

1. améliorer le traitement des situations complexes
2. améliorer la communication autour du maintien dans l'emploi
3. conventionnement FIPHFP (levier de projet global et financier)

Les étapes de la démarche :

2013 : Mise en place de deux groupes de travail en partenariat pluridisciplinaire et un groupe projet convention FIPHFP avec plusieurs comités techniques sur le recrutement, le maintien dans l'emploi, la sensibilisation des cadres et des équipes accueillantes, la mise en compétence « emploi durable et l'accessibilité des locaux et numérique »

2014 : Propositions d'améliorations et élaboration d'une procédure adaptée.
Communication auprès des délégations générales et du Comité Hygiène et Sécurité et conditions de travail.

Réalisation et financement des projets « handicap » avec préfinancement des aides techniques.

2015 : Bilan, évaluation et réajustement.

Qualité
et Performance
de la collectivité

Développer
et piloter
le système
d'information

DEVELOPPER ET PILOTER LE SYSTEME D'INFORMATION

Il s'agit essentiellement d'aligner le système d'information et de communication de la collectivité sur la stratégie départementale et de fournir des outils adaptés au pilotage et à l'évaluation de nos politiques publiques.

LES PISTES STRATEGIQUES

Les actions que la collectivité entreprend pour **mieux servir les usagers, renforcer notre ancrage territorial et développer l'innovation collective** ont des conséquences directes dans le développement et le pilotage des systèmes d'information.

De manière concrète, soutenir la démarche de territorialisation par la mise à disposition d'équipements et d'outils adaptés, poursuivre la modernisation de notre accueil téléphonique, développer les procédures en ligne concourent directement à la mise en œuvre de ces pistes stratégiques.

Ainsi l'articulation des moyens techniques et informatiques contribue à la réussite d'une administration plus que jamais solidaire et tournée vers les usagers.

Développer et piloter le système d'information, se décline dans les objectifs opérationnels suivants :

Objectif opérationnel 1 : Améliorer la relation au citoyen

Au-delà des missions habituelles du département, face à un contexte de crise, il s'agit de tisser des liens plus humains avec nos usagers, nos partenaires, les acteurs économiques. Et ce par un choix judicieux des outils technologiques à mettre en œuvre.

Quelques chiffres clés :

- ⇒ 4750 utilisateurs internes,
- ⇒ 400 partenaires,
- ⇒ 3400 postes de travail,
- ⇒ 200 sites
- ⇒ 180 applications métiers et techniques
- ⇒ 2500 appels utilisateurs par mois traités par notre centre de service
- ⇒ Un budget de 7 M€ en 2012

Les missions et activités

L'engagement pris est de contribuer à la mise en œuvre de notre politique d'accueil et d'information des publics en mettant en place les supports techniques à la demande des directions.

- Proposer des accès internet grand public sur nos principaux lieux d'accueil
- Préparer une nouvelle plateforme technique pour l'internet public et le développement des télé-procédure
- Proposer des solutions pour un meilleur traitement des sollicitations externes, allant de l'enregistrement au le suivi et l'analyse des demandes dans une optique multi canal.
- Poursuivre la modernisation du système de téléphonie départemental pour une meilleure prise en charge de nos usagers



Objectif opérationnel 2 : Accroître l'efficacité de l'administration

La gouvernance mise en place à l'occasion du schéma directeur des systèmes d'information 2010-2013 a permis de mettre en place une concertation régulière et continue avec les services.

Les missions et activités

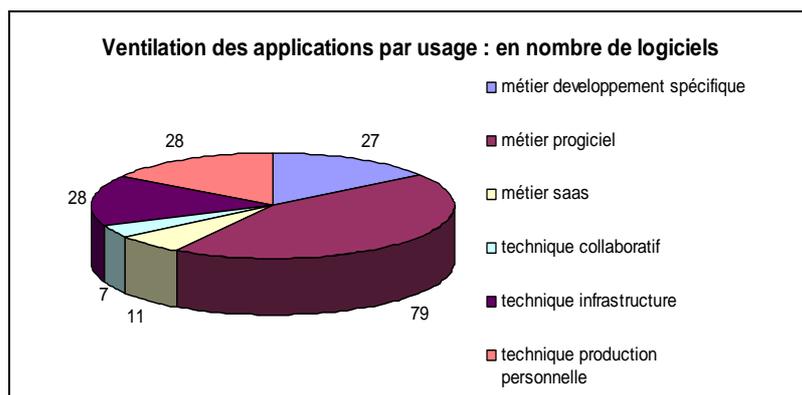
Dans cette approche transversale, les projets retenus qui mobiliseront des moyens significatifs sont les suivants :

Engagements 2013-2015

- **Accompagner la dématérialisation** : télétransmission des actes vers le contrôle de légalité et le comptable, mise en ligne des délibérations, gestion dématérialisée des échanges avec les établissements sociaux ,
- **Accompagner les directions pour la modernisation du système d'information métier** : gestion du patrimoine immobilier, gestion des prévisionnelle des emplois et compétences

Ces opérations sont conduites avec les équipes ressources en prise avec le terrain.

Au-delà de ces engagements, notre mission est aussi d'assurer l'évolution dans le temps de l'ensemble du patrimoine applicatif en relation avec les changements réglementaires les évolutions technologiques et les adaptations fonctionnelles souhaitées par les services.



Objectif opérationnel 3 : Apporter un soutien au pilotage départemental

Notre mission est de soutenir et décliner en partenariat la stratégie du Département au niveau des politiques territoriales, et de contribuer à la diffusion d'une culture de résultat et à l'évaluation des politiques publiques.

Les missions et activités

Les principales activités seront de :

- Soutenir la démarche de territorialisation par la mise à disposition d'équipements et d'outils adaptés : doter des maisons départementales des territoires en moyens techniques, permettre la budgétisation par territoire, prise en charge de 3 contrats d'objectifs territoriaux
- Contribuer au développement de la culture de pilotage en fournissant des tableaux de bord croisant les moyens engagés par le département sur nos politiques publiques et nos activités et les résultats obtenus,

Pilotage de 3 contrats d'objectifs territoriaux



Structuration de l'offre touristique par le développement de l'e-tourisme : Le projet porte sur l'organisation et la structuration touristique par la mise en place d'un outil de commercialisation touristique du territoire Haut-Var Verdon

Transport à la demande, Technologie de l'information et de la communication. L'objectif est de favoriser et développer le rapprochement des services publics et des usagers avec deux actions principales : Travailler à l'adaptation et la promotion des offres de transports publics, Contribuer à l'amélioration de la couverture numérique



Plateforme de télétravail : Le projet est le développement de la piste « Télétravail » sur le territoire de Fayence en explorant deux pistes complémentaires que sont le télé travail à domicile, et le télé travail à partir d'une plateforme dédiée localisée sur le territoire.

Objectif opérationnel 4 : Optimiser les coûts et sécuriser le système d'information et de communication

Conscients d'un environnement et d'un contexte contraint tant sur le plan financier qu'opérationnel, il s'agit d'imaginer ensemble des solutions permettant d'optimiser les coûts sans mettre en péril la fiabilité du système d'information et de communication.

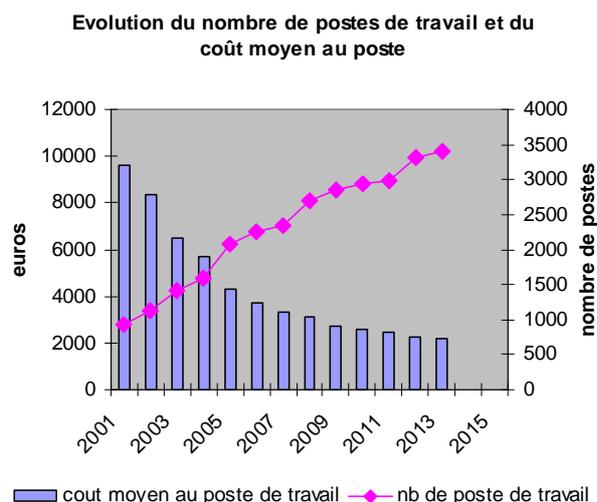
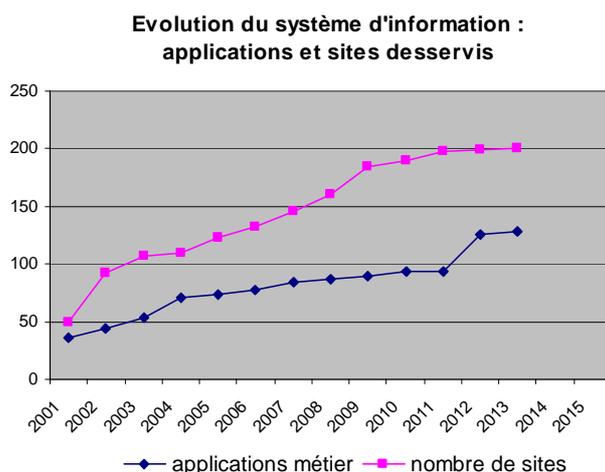
Les contrats d'équipe sont le relais privilégié de cette co construction dynamique.

Les missions et activités

Engagements 2013-2015

- Mettre à disposition des agents une boîte à outils logiciels leur permettant de configurer des espaces de travail personnalisés en lien avec la refonte de l'intranet
- Optimiser nos coûts et la qualité de notre service en explorant les offres d'externalisation et de mutualisation : messagerie, réseau, sauvegardes ...
- Adapter notre politique sécurité aux évolutions technologiques et réglementaires : mobilité, gestion des fichiers bureautiques, référentiel général de sécurité ...

L'évolution du coût du système d'information est appréciée au travers de l'indicateur : coût au poste de travail (calcul ADF : dépenses externes mandatées+ cout du personnel / nombre de poste de travail), mis en regard de l'extension du système d'information.



Le Var s'engage

